



**HAL**  
open science

## BILAN DU PROJET CHANTIER LITTORAL

Jeanne Guillermin, Florence Fombonne-Rouvier, Rose-Marie Volle, Lyra Menon, Stéphanie Bost, Cyril Costes, Lucie Perrier

► **To cite this version:**

Jeanne Guillermin, Florence Fombonne-Rouvier, Rose-Marie Volle, Lyra Menon, Stéphanie Bost, et al.. BILAN DU PROJET CHANTIER LITTORAL. MSH SUD. 2024. hal-04752099

**HAL Id: hal-04752099**

**<https://hal.science/hal-04752099v1>**

Submitted on 24 Oct 2024

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

# BILAN

## CHANTIER LITTORAL



Un projet pensé, impulsé et coordonné

par Stéphanie Bost  
Ingénieure d'Etudes MSH SUD  
2022-2024





# SOMMAIRE

Sommaire	p2
Remerciements	p3
Contexte	p4
Année 2022	p7
Année 2023	p11
Année 2024	p19
Analyse	p31
Bibliographie	p40
Annexes	p42

## **Remerciements**

Ce rapport n'a pas réellement de portée. Il ne vise qu'à dresser un état des lieux d'un projet qui, à sa mesure, a porté quelques fruits et facilité quelques liens.

Il n'aurait pas été possible sans le soutien de plusieurs personnes qui ont cru en mes idées, en mon énergie et en ma volonté de proposer une action "innovante" ou tout du moins "engagée" et "expérimentale" sur les questions littoral, pour acter pleinement nos volontés de faire vivre les rapports Sciences/ Sociétés.

Merci à la MSH SUD de m'avoir permis d'expérimenter ces démarches... et merci particulièrement à Jean-Baptiste Sauret de son soutien permanent sur ce projet!

Merci à toute l'équipe du CAUE 34 et en particulier à Anne-Marie Llanta et Anne Verdier pour leur patience dans l'organisation de nos différents temps forts et à leur sens de la pédagogie pour toujours avoir à cœur de mieux transmettre tout ce que nous avons produit; à Valérie Perez pour son implication, ses photos et ses vidéos qui nous permettent de conserver des traces formidables de tous ces moments. Merci à toi Florence Fombonne-Rouvier d'avoir vu dans ce projet un univers de possibles, d'avoir toujours été partante pour tout, d'avoir toujours eu envie d'aller creuser dans le même sens que moi. Ton soutien a été plus que précieux.

Merci à Cyril Costes et Lucie Perrier d'avoir produit une exposition d'une si grande délicatesse, d'une si grande actualité sur l'habitabilité de demain. Merci pour nos échanges, pour votre engagement, pour vos trouvailles d'équipes toujours plus ingénues. Merci et bravo!

Merci à l'équipe formidable impliquée dans le projet du Littoral à la lettre, aux Camille pour les graphismes et mises en scène, à Magali Reinert et ses étudiants pour ses récits formidables et merci à toi Rose-Marie Volle pour ton énergie, ton envie de suivre sur un coup de cœur ce projet un peu fou qui nous a offert une si belle soirée, si pleine de vie et d'humanité.

Merci à Lyra Menon, Elodie Poyer et Florence Thorez pour avoir coproduit avec moi cette superbe journée du 15 novembre 2023.

Merci aux formidables chercheurs que sont Stéphane Ghiotti, Valérie Lavaud-Letilleul, Isabelle Berry-Chekhaoui ou François Valegeas.

Merci aux prud'hommes et à Eva Jaouen pour tous nos échanges toujours aussi inspirants.

Merci aux Petits Débrouillards Occitanie et plus largement merci à tous ceux qui ont contribué à rendre ce projet possible et que j'ai oublié!

## **Contexte**

La question de l'eau est un thème central dans les thématiques de recherche de notre territoire occitan, notamment sur les rives de l'ex Languedoc-Roussillon. Outre les problématiques de sécheresse, amplifiées par les étés 2022 et 2023 dépassant toutes les statistiques les plus pessimistes, notre côte fait face à de nombreux défis écologiques auxquels nombre d'acteurs tentent aujourd'hui de répondre.

A ce titre, de nombreux acteurs publics se sont engagés dans des démarches prospectivistes pour appréhender le littoral de demain. Qu'il s'agisse de concours d'idées, d'appels à manifestations d'intérêt ou de marchés publics, la démarche est enclenchée pour proposer d'autres scénarii sur l'écriture de notre mode de vie en zone littorale. Notre démarche s'appuie donc sur des initiatives cohérentes, développées sur le territoire et parfaitement en écho avec notre volonté ensemblière. Ces actions en cours sont envisagées à différentes échelles et concourent toutes à une volonté renouvelée de mieux préserver le littoral et de mieux sensibiliser à ces enjeux.

Les principales dynamiques initiées sont en ce sens celles portées par le **Conseil Départemental de l'Hérault (CD34)** sur cette période autour de deux grands chantiers qui mobilisent de nombreux partenaires et de nombreux services de la collectivité.

- **Un concours d'idées** a ainsi été initié par le Département de l'Hérault sur la zone de Frontignan- La Peyrade à l'horizon 2050<sup>1</sup>. Ce concours a mobilisé 14 équipes qui ont répondu à un cahier des charges précis, proposant l'aménagement du quartier visé, en s'appuyant sur des propositions écologiques, fondées sur la nature et résilientes capables de faire face aux effets attendus des dérèglements climatiques à l'horizon 2050 – 2100 (montée du niveau de la mer de 40 cm ou plus, températures moyennes dans l'Hérault +1,5°c par rapport aux températures actuelles, intensification des épisodes de canicules et des épisodes de pluies méditerranéennes, moins de pluies au printemps et des hivers plus doux). Le concours s'est clôturé le 15 juin 2022 et le 9 janvier 2023 ce sont 7 lauréats qui ont été retenus. Les maquettes proposées ont été réunies en une exposition qui sera présentée par la suite au sein de la Maison du Littoral (voir ci-dessous).
- **La création d'une Maison du Littoral** sur le site des Aresquiers qui est un projet complexe et ambitieux, visant à installer sur un site classé un espace dédié aux questions d'éducation à l'environnement du milieu, notamment lagunaire

De son côté, la Région Occitanie a également appuyé différents projets via des Vice-Présidences spécifiques (Mer et Recherche), mais aussi au travers du développement d'un Parlement de la Mer<sup>2</sup>.

De même, **les acteurs académiques** ont pu s'engager dans ces démarches, comme en attestent :

- Le défi Clé WOC, dédié spécifiquement à la question de la réutilisation des eaux usées (<https://woc.edu.umontpellier.fr/> )

---

<sup>1</sup> <https://herault.fr/1284-concours-littoral-2050.htm>

<sup>2</sup> <https://www.laregion.fr/-parlement-de-la-mer->

- Le travail mené par les nombreux laboratoires internationalement reconnus sur l'eau à Montpellier (G-Eau, INRA, INRAE...), au sein desquels nous retrouvons désormais une Chaire Unesco (<https://fr.unesco-montpellier.org/> )

Concernant la question de l'eau et de la transformation littorale, de nombreux acteurs s'engagent dans le sujet depuis de nombreuses années, avec lesquels nous avons eu la chance de travailler. Cependant, les réalités ont encore du mal à se croiser. D'une part, les acteurs tentent de trouver des solutions à la problématique des paysages, de l'habiter, de la biodiversité, de l'architecture, de la transformation du tourisme, de la salinité des sols, de l'accès aux terres agricoles, des mutations économiques que cela va engendrer mais une vue d'ensemble reste complexe à appréhender. D'autre part, les réponses sont construites dans des champs disciplinaires spécifiques, embrassant difficilement la vision globale nécessaire à construire sur de tels enjeux territoriaux.

En dehors des instances publiques et des acteurs académiques, les réponses citoyennes se multiplient également. Des outils sont développés par les acteurs de l'éducation populaire (Kimiyo, Petits Débrouillards... ) et les établissements scolaires via leurs réseaux (CANOPE, réseau EDD...) s'organisent également pour proposer des réponses au sein de leurs établissements. En outre, chaque acteur développe sa réponse sans parvenir à co-construire une réponse concertée et transdisciplinaire. Cette vision transversale est pourtant essentielle à construire pour répondre plus efficacement aux enjeux et faciliter un changement de postures et de paradigme. En ce sens, la MSH SUD a toute sa place pour travailler sur ces enjeux. Ce temps fort est ainsi une manière de répondre à différents objectifs.

### **OBJECTIFS GENERAUX //**

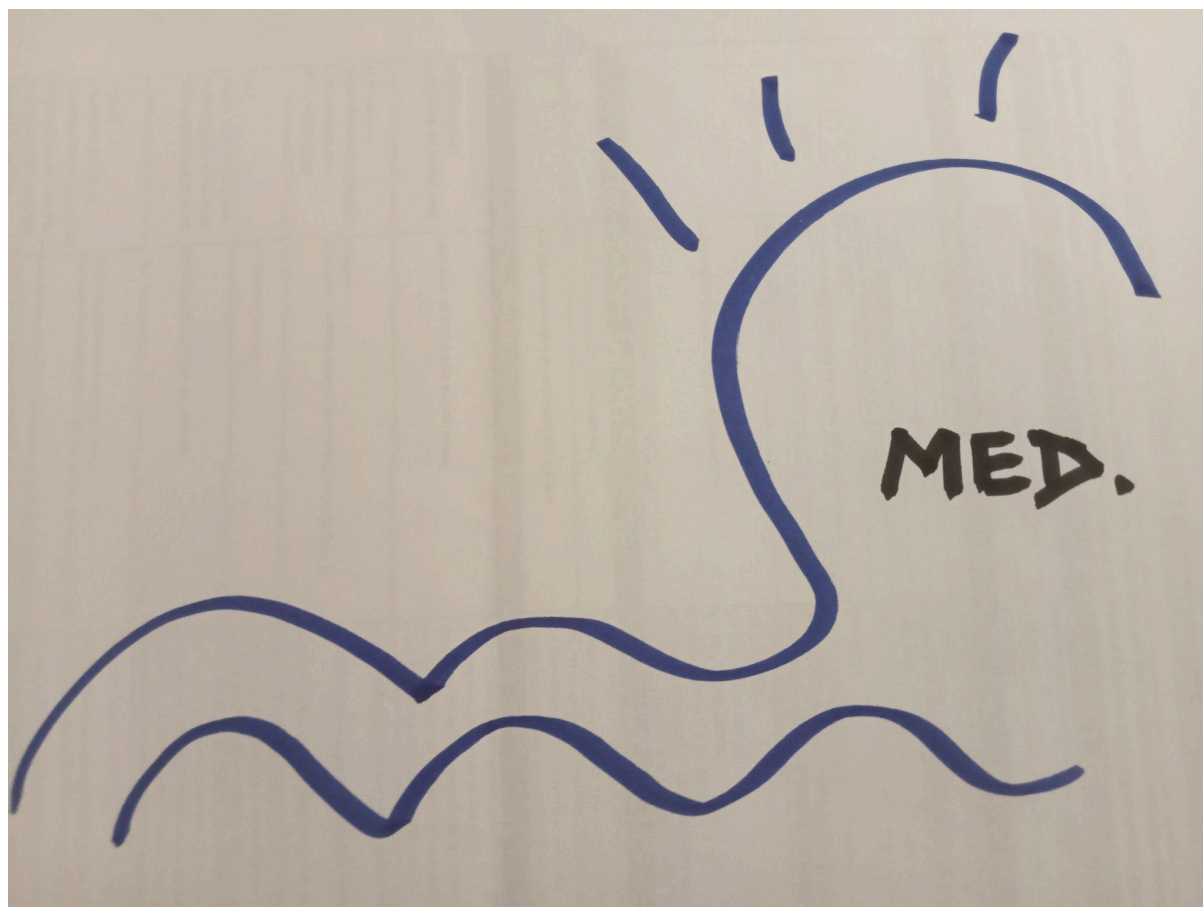
- 1/ Faire le lien entre Education Nationale, éducation non formelle et travaux académiques
- 2/ Favoriser des démarches transversales au croisement des acteurs de terrain et de recherche sur la question des eaux et des littoraux
- 3/ Faciliter la reconnaissance et la mobilisation des outils déjà existants
- 4/ Créer une communauté apprenante sur le sujet

### **OBJECTIFS SPECIFIQUES POUR LA MSH SUD & en particulier pour le Pôle Sciences Société, notamment Trait d'Union //**

- 1/ Se positionner comme animateur de communauté apprenante
- 2/ Favoriser les démarches transdisciplinaires
- 3/ Favoriser les liens entre acteurs académiques et non académiques
- 4/ Construire de la connaissance

Forte de ces constats, Stéphanie Bost, coordinatrice de Trait d'Union de février 2022 à septembre 2024, a construit et fait vivre une communauté d'acteurs sur le sujet en proposant des outils, des temps et des rencontres. Le présent document propose ici une synthèse des co-productions réalisées, aux côtés de nombreux acteurs du territoire.

## ANNEE 2022



### **1/ Préparation d'un cadre général**

Pensé comme une dynamique transversale pour favoriser une animation de l'équipe de la MSH SUD, Stéphanie Bost a présenté la démarche « Chantier Littoral » à la direction de la MSH fin 2022, dans l'idée d'anticiper un temps fort à l'horizon automne 2023, en lien avec la Fête de la Science, pour valoriser les co-recherches, les démarches transdisciplinaires autour d'un sujet par essence interdisciplinaire.

A ce titre, un travail préparatoire a été commandé à une association spécialisée en dessin/ architecture/ démarche arpentée (association Groupe de Recherche en Architecture OUverte - GRAOU<sup>3</sup>) pour documenter par le croquis les conditions *d'habitabilité* actuelle et future sur le littoral languedocien. La commande réalisée sur le budget Trait d'Union sur l'année 2022 avait pour ambition de créer des supports pour une exposition à venir fin 2023 sur les questions *d'habitabilité* du territoire<sup>4</sup>, associant les démarches d'usage et les approches théoriques.

<sup>3</sup> <https://graou.archi/> - association basée en Occitanie et dont les principaux architectes sont basés à Perpignan, dans les Pyrénées Orientales et ayant l'habitude de travailler entre recherche et pratique sur plusieurs projets

<sup>4</sup> Balocco A., Calmettes A., Lajarge R. Les sciences territoriales et la question de l'habitabilité. *CIST2014 - Fronts et frontières des sciences du territoire*, Collège international des sciences du territoire (CIST), Mar 2014, Paris, France. pp.12-1 - <https://hal.science/hal-01353413>

Cette démarche prendra une ampleur plus conséquente à compter de début 2023, lors du premier COPIL réunissant associations, chercheurs, collectivités et entreprises intéressées par la dynamique. La direction du Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement de l'Hérault<sup>5</sup> (CAUE 34) (Florence Fombonne-Rouvier) a très rapidement été intéressée par la démarche et s'est impliquée très vite dans la co-construction d'une programmation autour de ces enjeux.

## 2/ Ouverture d'un champ des possibles en Méditerranée

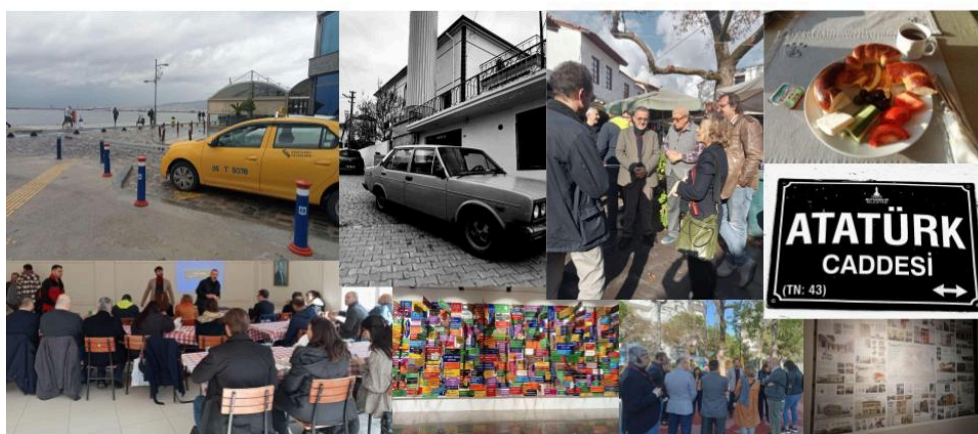
Outre les acteurs locaux, la démarche ensemble a également été saluée par des partenaires au Sud, notamment dans d'autres Boutiques des Sciences, à l'instar de l'Institut Pasteur de Tunis (qui porte la BDS de Tunis<sup>6</sup>). L'idée de valoriser des travaux d'étudiants portant sur la Méditerranée, de les mettre en lien avec d'autres projets réalisés ailleurs autour de thématiques fortes pour la Méditerranée a très rapidement répondu à une attente visant à mieux mettre en écho les démarches locales.

Afin de prolonger cette démarche, plusieurs autres contacts ont été établis avec:

- l'Observatoire Homme/ Milieu du Littoral Méditerranéen<sup>7</sup>, par l'intermédiaire de Stéphane Ghiotti
- l'Agence pour Villes et Territoires Durables en Méditerranée (AVITEM)<sup>8</sup> avec qui Stéphanie Bost avait déjà travaillé

A ce titre, pour renforcer cette dimension partenariale, Stéphanie Bost a pu participer au Cycle des Hautes Etudes Urbaines organisé par l'AVITEM dans le cadre d'une rencontre proposée à Izmir en Turquie en novembre 2022<sup>9</sup>.

### BILAN CHANTIER LITTORAL



Crédits photos Stéphanie Bost

<sup>5</sup> <https://www.caue34.fr/>

<sup>6</sup> <http://www.pasteur.tn/presentation-de-la-boutique-des-sciences>

<sup>7</sup> <https://www.ohm-littoral-mediterraneen.fr/>

<sup>8</sup> <https://avitem.fr/>

<sup>9</sup> voir programme et retours d'expérience en Annexe 1



Cette semaine de séminaire très riche a permis d'aborder la question de la résilience des territoires littoraux (travail qui amorce une action forte en octobre 2023 sur le sujet) mais également de favoriser des liens avec les organisations de la société civile, les collectivités et les acteurs universitaires turcs. Izmir est par ailleurs candidate pour être labellisée capitale européenne de la culture, ce qui avait pu faire écho à la volonté de Montpellier d'être labellisée pour 2028<sup>10</sup>. Une conférence spécifique pendant notre séminaire avait été proposée sur le sujet à l'Institut Français d'Izmir.<sup>11</sup>

Cette rencontre a également permis de découvrir un dispositif porté par la Métropole d'Izmir similaire aux dispositifs Boutiques des Sciences qui mériterait d'être plus précisément documenté. L'**Académie Méditerranéenne d'Izmir**<sup>12</sup> s'empare en effet de sujets intéressant le territoire et y répond par une approche interdisciplinaire mobilisant notamment les Sciences Humaines et Sociales. Ayant vocation à rester le plus neutre possible et à ne pas prendre partie pour les politiques publiques mises en oeuvre par la Métropole d'Izmir, cette Académie est une instance rattachée à la municipalité métropolitaine d'Izmir. Bien que le Maire d'Izmir soit membre de l'Académie, il semblerait<sup>13</sup> que les dossiers répondent à des sujets sur lesquels la Municipalité souhaite avoir des références de scientifiques, en vue notamment d'orienter ses travaux. A ce titre, plusieurs études sur les questions culturelles et patrimoniales ont été menées en vue de la candidature d'Izmir Capitale Européenne de la Culture; un inventaire des lieux culturels est même en cours.

Le lien qu'Izmir entretient avec le monde académique est intéressant. Outre le travail mené par l'Académie, des réflexions sont menées autour des atlas de la biodiversité sur le territoire et ont déjà pu être rapprochées des actions portées par TelaBotanica par exemple. Nous pouvons également souligner l'organisation de plusieurs conférences nationales et internationales sur le droit à la ville et sur les liens à la Méditerranée, favorisant une ouverture de la ville vers d'autres territoires et ancrant Izmir dans son rôle de métropole "accueillante"<sup>14</sup>. Izmir fait en effet office de territoire modéré et très pro-européen dans un pays marqué par le centralisme d'Ankara et du régime d'Erdogan.

Cette démarche laisse envisager des sujets à creuser et des partenariats à étoffer. Une démarche spécifique autour de cette Académie pourrait également s'avérer très intéressante.

---

<sup>10</sup> Montpellier n'a finalement pas été retenue comme capitale européenne de la culture 2028, Bourges ayant été choisie. Les liens sont cependant renforcés, comme le souligne un Séminaire AVITEM réuni à Montpellier en mars 2024.

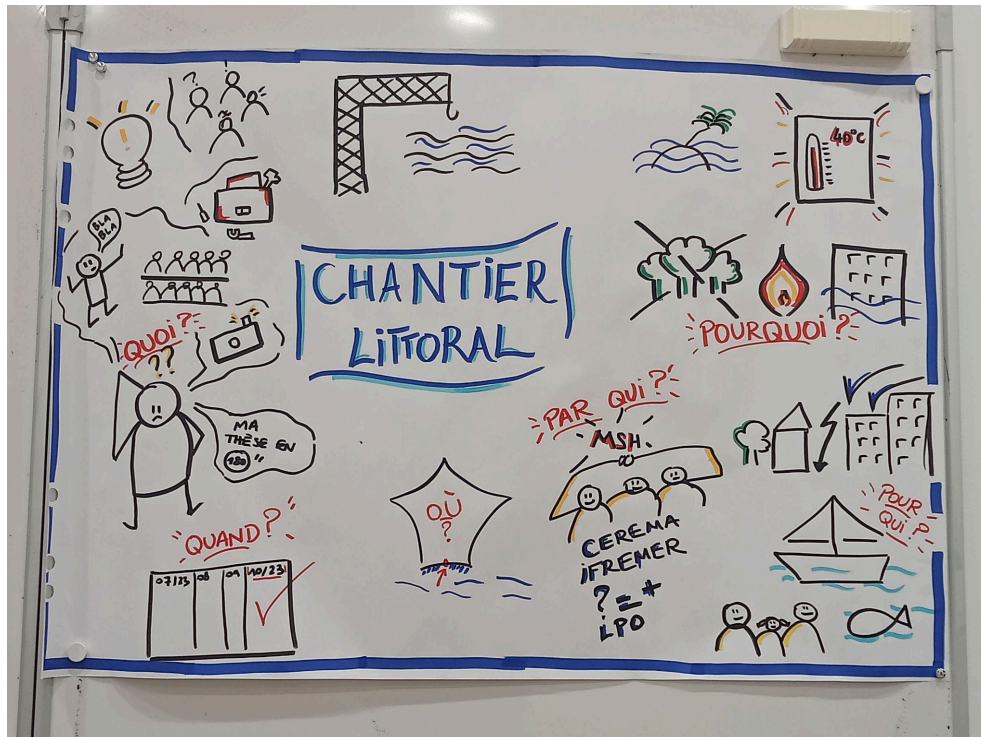
<sup>11</sup><https://www.ifturquie.org/fr/etkinlik/conference-cultures-et-territoires-la-perspective-dizmir-comme-capitale-europeenne-de-la-culture/>

<sup>12</sup> <https://www.izmeda.org/en/>

<sup>13</sup> Présentation de l'Académie Méditerranéenne à Izmir, lors du Séminaire AVITEM en novembre 2022

<sup>14</sup> Soysüren, Ibrahim, Lülüfer Körükmez, et Cansu Demirel-Akbaş. « De la complexification des rôles d'Izmir dans les mouvements migratoires : bien plus qu'un espace de transit », *Hommes & Migrations*, vol. 1343, no. 4, 2023, pp. 93-99.

### 3/ Une mise en récit



Accompagnée par une formation à la facilitation graphique et à l'intelligence collective proposée à Stéphanie Bost en décembre 2022, la réflexion portée autour du Chantier Littoral a pu prendre peu à peu un autre élan et s'appuyer sur une cartographie d'acteurs élargie, sur des compétences à mobiliser et sur un visuel favorisant la mise en récit sur le littoral. Ce temps est apparu comme un appui essentiel pour avancer dans la démarche.

# **ANNEE 2023**

## **1/ Les rencontres partenariales: les prémises d'un travail collectif**

Ce travail partenarial a pu s'appuyer sur une communauté élargie grâce aux différentes rencontres, mobilisant des laboratoires, des collectifs, des associations et des collectivités et réunissant **plus de 60 partenaires**<sup>15</sup>. Celles-ci ont pu aboutir à la volonté de créer plusieurs temps forts.

### ***Quelques éléments sur les rencontres***

21 février 2023 - 1ère rencontre avec **16 participants et 17 excusés**

15 juin 2023 - 2e rencontre partenariale avec **12 pers en présentiel/ 5 en distanciel et 22 excusés**

**L'ambition initiale était de proposer une action pour la Fête de la Science 2023** (début octobre). Cependant, la rencontre de juin n'a pas permis de répondre en temps et heure aux attendus de la coordination régionale et métropolitaine<sup>16</sup> de la Fête de la Science et nous avons préféré organiser nos temps forts sur la fin de l'automne/ début d'hiver 2023 afin de proposer une forme de programmation saisonnière autour de différents enjeux:

- **la gouvernance**
- **l'habitabilité**
- **la représentation**

De nombreuses autres thématiques étaient ressorties mais n'ont pas pu être accompagnées sur 2022/2024. Plusieurs axes restent possibles: la santé, la biodiversité, les enjeux culturels et différentes modalités d'interventions, évoquées, restent à mettre en œuvre.

## **2/ Les temps forts:**

### **A/ Agropolis International - 15 novembre 2023**

**Le premier temps fort a été organisé avec Agropolis International, le Rectorat et la MSH SUD.** Il a permis aux enseignants et aux acteurs éducatifs plus généralement de se rencontrer pour mieux parler de **gouvernance de la mer**, faisant dialoguer sciences & société. La question posée était autour des mesures de gestion qui doivent être adoptées et appliquées à des échelles spatiales.

---

<sup>15</sup> voir liste des participants et excusés en annexe 2

<sup>16</sup> Coportée par l'Université de Montpellier et le Zoo du Lunaret à l'échelle de Montpellier Métropole et Instant Science à l'échelle régionale Occitanie



Le programme de la journée a été construit avec Lyra Menon (Agropolis International), Elodie Poyer (Rectorat) et Florence Thorez (Rectorat). Plusieurs rencontres nous ont permis d'arriver à proposer une journée entre présentations d'experts le matin (académiques, collectivités et associatifs) et forum d'outils pédagogiques l'après-midi. Au final, entre conférences, théâtre forum et ateliers, nous avons pu mobiliser près de **100 participants**.

En parallèle, nous avons proposé l'exposition pédagogique "[Dessine-moi la Méditerranée](#)" [de Cartooning for peace](#)

La journée a été ouverte par Agropolis International (Lyra Menon), la mission Education au Développement Durable de l'Académie de Montpellier (par 2 inspecteurs) et la MSH SUD (Stéphanie Bost).

Une conférence introductive a planté le décor grâce aux interventions de Denis Lacroix, Délégué à la prospective auprès de la direction générale de l'Ifremer et de Valérie Lavaud Letilleul, Géographe Professeure à l'Université Paul Valéry Montpellier 3 (UMR ART-DEV). Tous deux ont évoqué les grands enjeux de gouvernance de la mer et du littoral et les différentes échelles au niveau du bassin méditerranéen, en s'appuyant sur une présentation historique et prospectiviste du littoral méditerranéen et notamment languedocien. <https://vimeo.com/891120237>

Afin de faire réagir les participants et leur permettre d'être acteurs de leur journée, nous avons ensuite proposé une scène de Théâtre-forum grâce à l'équipe de CotéAct. La saynète *Tous dans le même bateau* a permis aux comédiens-chercheurs de la troupe Agropolis de valoriser le travail qu'ils ont produit en collaboration avec le Parc National des Calanques de Marseille. La pièce a questionné les conséquences sociales et écologiques des choix individuels et collectifs autour des pollutions marines.

Une dernière table-ronde a réuni différents profils en fin de matinée, afin d'interroger comment les multiples facettes et enjeux du littoral languedocien nécessite de penser des gouvernances complémentaires en vue de protéger ce bien commun. A ce titre, nous avons pu entendre combien les pêcheurs de Palavas-Carnon, notamment par la voix de l'un de leurs prud'hommes (Thomas Lumbreras), tentent de préserver la ressource halieutique face à différents usagers (pêche de loisirs, vacanciers...), en s'appuyant sur des textes du

XVIII<sup>ème</sup> siècle et sur des traditions séculaires. Cécile Retailleau (Directrice de l'Eau, du Tourisme, et de l'Economie Littorale au Conseil Départemental de l'Hérault) et Hugues Dijols (Chef de projet Sports de nature au Département de l'Hérault) ont pu revenir sur les difficultés d'usage et mettre en avant les priorités portées par la collectivité pour favoriser des échanges entre acteurs et pour réguler des espaces de rencontres. Alexandre Richard, chargé de mission Plan Littoral 21 à la Direction de la Mer de la Région Occitanie, a dans la continuité présenté la co-construction d'une stratégie littorale sur 3 ans (dans le cadre du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires - SRADDET) avec des ateliers ouverts à des experts ou au grand public, insistant sur le rôle que doivent jouer les collectivités territoriales face à l'accompagnement des habitants face au changement climatique et l'atténuation des vulnérabilités, avec 3 grandes catégories d'actions:

- actions pérennes sur sensibilisation/ éducation/ outils de suivi
- actions transitoires pour faire face aux adaptations
- actions expérimentales pour préparer la recomposition spatiale

Les échelles d'intervention pour mettre en oeuvre ces catégories d'action ont été centrales, créant six territoires de projets, en fonction de différents critères (prise en compte des unités hydro-sédimentaires, échelle des schémas d'aménagement - SCOT, continuité des actions déjà mises en oeuvre):

- le golfe d'Aigues-Mortes
- le biterrois
- le littoral narbonnais (plus ou moins bassin de l'Aude)
- le bassin de Thau
- la côte sableuse catalane
- la côte vermeille

Face à cette organisation, Stéphane Ghiotti, Géographe Directeur de Recherches au CNRS (UMR ART-DEV) a rappelé les bouleversements d'aménagement auxquels le territoire a été confronté sur les cinquante dernières années avec la politique hydro-agricole (canal Philippe Lamour) et le développement touristique (Mission Racine). Ces transformations jouent sur la répartition des ressources et les modalités d'accès, posant aujourd'hui la question de leur maintien et amenant à penser les risques différemment. Stéphane Ghiotti rappelle à ce titre que le territoire a pu s'appuyer sur des systèmes de gestion collective très anciens, qui peuvent fournir des types de solutions pour mieux réguler les espaces et moderniser les questions de gouvernance. A ce titre, il insiste sur le fait que la gouvernance du littoral peut être vue comme un espace non seulement de conflit mais aussi de coopération, en s'appuyant sur les exemples de la prud'homie des pêcheurs ou le cartulaire de Maguelone au 12<sup>e</sup> siècle qui codifie les espaces de ressources sur les étangs ou les prud'homies font écho à des formes de gestion collective des ressources qui sont aujourd'hui mises à mal. les difficultés d'assembler les politiques de gouvernance concertées et rappelant

Retours en images : <https://vimeo.com/893699909>

Une séance de questions/ réponses a suivi qui peut être visible ici : <https://vimeo.com/893701378>

Réservée aux acteurs éducatifs, l'après-midi a permis d'accueillir des enseignants, mais également des représentants d'association d'éducation populaire. Ce forum d'outils pédagogiques autour des enjeux littoraux et maritimes a offert la possibilité de découvrir (de 14h à 16h) des jeux très différents, parmi lesquels nous pouvons citer les outils suivants:

- [Littowag](#) - jeu de plateau avec l'INRAE (UMR G-EAU)
- [Imagine ton bord de mer](#), réalisé par Les petits débrouillards
- Echange avec [SOS Méditerranée](#)
- [Fresque des rivages héraultais](#) - Département de l'Hérault



## B/ Exposition Empreintes Humaines



Visuel créé par le CAUE34

**Le deuxième temps fort s'est appuyé sur une coopération forte avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) de l'Hérault.**

Une nouvelle séquence spécifique s'est ainsi ouverte le 7 décembre avec une palette d'activités proposées au CAUE34 sur la **question d'habiter le littoral**, avec notamment l'occasion de **découvrir deux expositions**, dont une spécialement produite pour ce temps-là.

- **l'une sur la Mission Racine** produite par les [CAUE d'Occitanie de l'Est](#) et revenant sur l'origine des stations littorales, à l'occasion des 60 ans de la "Mission Racine". En partenariat avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles Occitanie (DRAC), l'exposition a pu mettre en lumière l'histoire de la création de stations touristiques dans le Languedoc-Roussillon, dont l'impact sur la région a été et reste considérable. Aujourd'hui, ces stations conservent leur vocation touristique, mais certaines sont devenues de réelles villes littorales, habitées à l'année. Leur devenir nécessite une prise en compte globale et interroge sur la notion même de patrimoine régional, puisqu'une partie est d'ailleurs labellisée "[Architecture Contemporaine Remarquable](#)"

- **l'autre sur des formes transitoires et légères produite par la MSH et réalisée par le GRAOU**, spécifiquement créée pour l'occasion (suite aux orientations prises en 2022). "Micro Climats - Habiter tempérament le littoral"<sup>17</sup> est une exposition qui explore la diversité des modes d'habiter du littoral d'Occitanie. Sous la forme de cartes postales à diffuser sur et au-delà du littoral, l'exposition met en évidence des solutions simples, populaires et contemporaines qui racontent la capacité des humains à s'adapter à un climat toujours plus chaud et instable. En utilisant la notion d'"habitats", il ne s'agit pas seulement d'inventorier des objets ou des matériaux agencés dans l'espace, mais bien d'interroger les effets, les actions et les interrelations qui émanent de ces agencements. L'exposition propose de mieux comprendre comment les appropriations individuelles du littoral constituent un système relationnel complexe et soutenable. Le dessin interroge également le rôle de l'architecte dans sa perception du monde et des paysages.

Les deux expositions ont également pu s'appuyer sur des dispositifs immersifs dans la Salle du CAUE 34. En outre, le travail réalisé par le Département de l'Hérault et l'INA sur la "**Fresque du littoral**" était proposé en continu, à partir d'une sélection de vidéos d'archives de la Fresque "Rivages héraultais – histoire et évolution du littoral". Le CAUE avait également créé une **fresque murale** « print' ton littoral » figurant les 87 km de côte héraultaise. En utilisant ou en créant des tampons, les visiteurs s'interrogeaient ainsi sur la trace ou l'empreinte qu'ils laissaient eux aussi sur le littoral languedocien.

---

<sup>17</sup> <https://graou.archi/microclimats>

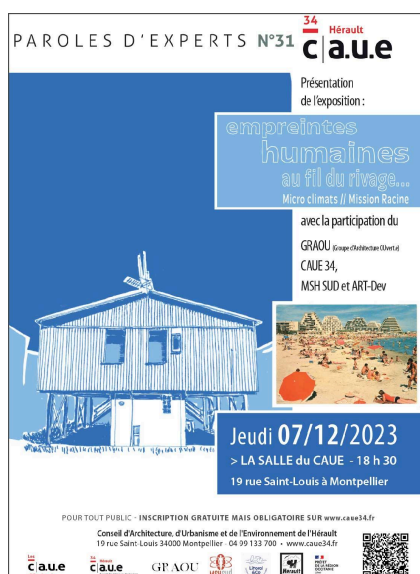




*Crédit photo Stéphanie Bost*

Cette séquence a permis de proposer de nombreuses rencontres spécifiques et de mobiliser des publics variés.

Le 7 décembre 2023 /



Visuel créé par le CAUE 34

Le jeudi 7 décembre, nous avons en effet conjointement organisé la soirée d'ouverture de l'exposition et proposé ainsi une soirée "Paroles d'Experts" (31ème opus). Cette soirée a été l'occasion d'entendre après une **introduction par Stéphanie Bost et Florence Fombonne-Rouvier** :

- **Valérie LAVAUD-LETILLEUL**, Géographe, MCF à l'université Paul-Valéry Montpellier 3, UMR ART-Dev, s'exprimer autour de **"Empreintes, traces et vestiges : que nous apprend une géo-histoire de l'habiter littoral sur nos sociétés ?"**
- **Lucie PERRIER**, architecte & directrice du GRAOU, et **Cyril COSTES**, architecte, dessinateur et fondateur du GRAOU nous présenter plus précisément leur méthode, leurs enjeux et leur approche avec le GRAOU autour de **"Explorer par le dessin, retour d'expériences des recherches dessinées du GRAOU"**
- **Patrick BUFFARD**, architecte urbaniste CAUE 34, présenter plus précisément le contexte de création de l'exposition sur la Mission Racine.

L'ensemble des présentations a été filmé et le résultat du montage réalisé par le CAUE 34 est disponible ici : <https://vimeo.com/908418740> . La soirée a permis d'accueillir 50 participants et de prolonger les échanges autour d'un apéro maritime offert par le CAUE 34!



Crédit photo Philippe Walek, ART DEV

## ANNEE 2024

### 1/ La continuité de l'action avec le CAUE 34 sur l'habitat et l'habitabilité



*Crédit photo: Stéphanie Bost*

#### **A/ L'exposition**

L'exposition "Empreintes humaines" a finalement été présentée du 05 décembre 2023 au 1er mars 2024. L'exposition a été rendue visible du mardi au vendredi de 9h à 17h30, sans réservation. Parallèlement, de nombreuses visites guidées ont été organisées avec des établissements scolaires les mardis et jeudis après-midis et ont permis de toucher plusieurs centaines d'enfants.

Afin de favoriser des apprentissages et en vue d'impliquer au mieux les publics visiteurs, le CAUE 34 a conçu un **carnet de jeux**<sup>18</sup>. Les 500 exemplaires imprimés ont en grande partie été remis aux scolaires mais ont pu également servir de support de médiation aux visiteurs.

---

<sup>18</sup> Annexe 3





Crédit photo: Stéphanie Bost

## B/ Les conférences

Le programme d'animations autour de l'exposition s'est également enrichi de plusieurs temps de discussions, d'échanges et de regards croisés.

**Le 16 janvier 2024/**



Crédit photo: Valérie Perez, CAUE

Nous avons ainsi pu proposer une deuxième conférence "Paroles d'experts" (n°32) autour de **Gaston Baissette, Philippe Lamour et Pierre Racine**. La soirée a ainsi permis

d'aborder les figures multiples d'un littoral transformé que sont lagune, canal et plage. Cette soirée organisée le **mardi 16 janvier** a permis de rassembler Stéphane GHIOTTI, directeur de recherche au CNRS, UMR 5281 Art-Dev et Claude O'SUGHRUE, photographe officiel de la Mission Racine. Monsieur Jean-Paul VOLLE, géographe, professeur émérite de l'Université Paul Valéry, membre de l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier, avait été excusé pour des raisons de santé (et a pu contribuer à la soirée du 33ème Paroles d'Experts, voir ci-dessous). La soirée a permis de toucher **une quarantaine de spectateurs** et de répondre à de nombreuses questions sur l'avenir de l'aménagement de notre littoral languedocien.



*Crédit photo: Valérie Perez, CAUE*

Vous pouvez retrouver la vidéo de cette soirée ici : <https://vimeo.com/905607618>

### **Le 2 février 2024 /**



*Crédit photo: Stéphanie Bost*

**Pour la journée mondiale des zones humides**, nous avons organisé une soirée de présentation de travaux d'étudiants sur les lagunes qui a malheureusement mobilisé peu de monde en dehors des étudiants investis dans la présentation de leurs projets. Les contenus des groupes étaient cependant très riches et faisaient écho des réflexions réalisées dans le cadre du cours de Stéphane Ghiotti. Les sujets présentés ont permis d'aborder la **gestion et la gouvernance des lagunes d'Occitanie** et d'interroger l'idée que les graus puissent être un angle mort dans la compréhension des dynamiques territoriales.

L'introduction de Stéphane a précisé le contexte : l'hétérogénéité des lagunes en Méditerranée, leur nombre en Languedoc (15 contre 95 en Corse par exemple) et la problématique la plus significative pour notre territoire. En outre, si les graus & lagunes sont souvent présentés sous leurs spécificités écologiques, il semble nécessaire d'interroger combien ils constituent, sinon contribuent à définir des systèmes juridiques et de communication qui mobilisent ces systèmes, mettant en relation des échelles différentes. Stéphane Ghiotti souligne que les graus sont une clé pour un paradis vers les bonnes réalités de biodiversité, qui sont pourtant très peu étudiés et leur gestion fine reste trop peu analysée. Ce paradoxe a été au cœur des réflexions proposées par les étudiants. Les 4 groupes<sup>19</sup> se sont succédés pour aborder les réalités de:

- **Bages/ Sigean** – la lagune est composée de 85 % de forêt et de surface agricole. L'activité tourne principalement autour de l'agriculture, du tourisme, de la pêche et de port de plaisance avec Port la Nouvelle.
- **Salses-Leucate** - lagune avec 3,5m de prof et 5400 h, le plus grand grau en Méditerranée française. 24 000 hab à 180 000 hab sur période estivale. Mais ce grau est mal perçu comme grau.
- **Canet St Nazaire** > exutoire 50x supérieur à l'espace lagunaire. La voie littorale en 1954 amène le grau des basses à devenir permanent ; avant le grau était intermittent. La volonté des pêcheurs d'avoir un barrage pour avoir plus de poissons a entraîné une décision politique. Le problème qui en résulte aujourd'hui est le comblement des sédiments, ce qui accentue le comblement. Une étude reste à faire pour comprendre la pertinence de ce barrage à terme.
- **Grau de Carnon**, où cohabitent différents récits et points de vue sur la gouvernance du grau, notamment autour de la porte, qui a été construite en 1980 et qui résume les problématiques de gouvernance sur le territoire. Cette porte remplace un ancien barrage à sel avec la création d'un syndicat mixte de gestion de l'Etang de l'Or (SMGEO devenu SYMBO) qui gère les ouvrages.

## **C/ Les formats innovants**

### **Le 3 février 2024 /**

**Le CAUE 34 a initié un atelier participatif, sous format de *battle d'architecture*.** Les participants étaient réunis en groupes autour de la question : "Comment habiter le littoral demain ?". L'atelier a été porté par le CAUE 34 (Florence Fombonne-Rouvier, Anne Verdier, Anne-Marie Llanta et Patrick Buffard), le GRAOU (Cyril Costes et Lucie Perrier) et la MSH SUD (Stéphanie Bost).

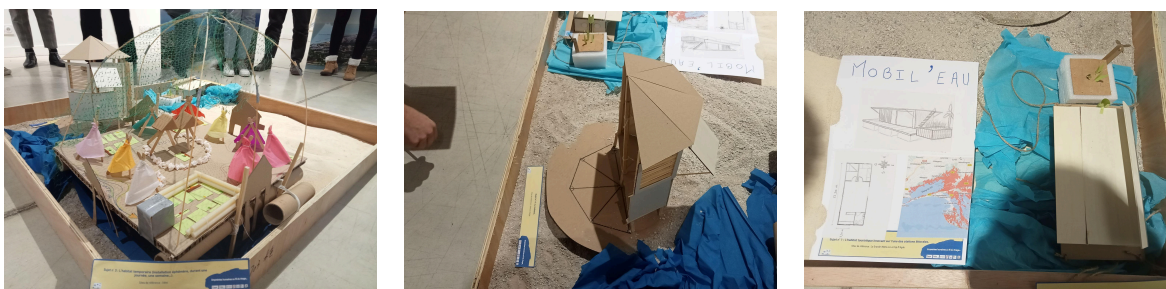
---

<sup>19</sup> Présentation en annexe 4

3 équipes de 5 personnes se sont affrontées de façon conviviale<sup>20</sup>. Après une brève présentation de l'exposition, chaque équipe a travaillé sur les modes d'habitat du littoral : touristique, temporaire ou semi-permanent. Les équipes constituées le jour même ont eu une journée pour produire une maquette de leurs projections. Les réponses ont été travaillées par les équipes sous forme de maquettes, mais toutes ont préalablement travaillé sous forme de croquis, de plans et de discussions.

Cet atelier a pour but de faire prendre conscience, sous forme ludique, des enjeux que représente le littoral, des potentielles répercussions des décisions prises et de la complexité de réaliser un projet architectural qualitatif tout en tenant compte d'avis divergents. Les personnes qui se sont impliquées étaient d'horizons divers: étudiants issus du Diplôme National des Métiers d'Art et du Design du Lycée Joseph Vallot de Lodève, retraités, architectes, familles.

Les 3 maquettes ont été présentées au jury constitué de nos structures (CAUE 34, MSH SUD, GRAOU), auquel a été associée l'Université Paul Valéry (via Fernanda Moscarelli, architecte-urbaniste, IGR LAGAM). Les échanges ont été fructueux et l'ensemble des personnes présentes conserve un bon souvenir de cette journée.



Crédits photos: Stéphanie Bost

### **Le 19 février 2024 /**

#### **“Pitch ta thèse !” /**

L'idée de cet événement organisé par la MSH SUD au CAUE 34 était de proposer **d'autres formes de valorisation de la recherche en train de se faire**. A cet égard, Stéphanie Bost avait noué un partenariat avec des doctorants issus de différentes disciplines, offrant ainsi un regard différent sur les réalités du littoral languedocien. Trois doctorants étaient attendus :

**Cécile COUDRIN** (dont la thèse est financée par la Région Occitanie/UPVM3 - rattachée au laboratoire ART-DEV) nous a présenté ses avancées sur *“ Le logement entre ville et station : pour une géographie des systèmes de logement du littoral montpelliérain dans un contexte d'hybridation touristique-résidentielle”*. Elle s'appuie notamment sur les trajectoires de logements de trois types d'acteurs: le logement familial intergénérationnel de villégiature, le

---

<sup>20</sup> Carnet spécifique réalisé par le CAUE - Annexe 5



logement de l'habitant-touriste et le logement coup de cœur du professionnel de l'immobilier. Son approche par les usages d'habitats a ainsi pu faire ressortir des éléments sensibles dans les récits récoltés. Son approche est principalement qualitative.<sup>21</sup>

**Guillaume COULET** (en thèse CIFRE auprès du Conseil Départemental 34, rattaché au laboratoire ART-DEV) était souffrant et n'a pas pu nous présenter ses avancées sur "*Habitat et vulnérabilités socio-environnementales dans la recomposition des espaces littoraux et rétro-littoraux liée au changement climatique : le cas héraultais*". Néanmoins son travail avait été présenté lors des rencontres du Département de l'Hérault le 21 septembre 2023 pour le lancement de la fresque de l'INA.<sup>22</sup>

**Cléa Gillet** (thèse Université Paul Valéry Montpellier 3, rattachée au laboratoire ASM) nous a présenté de manière très pédagogique et didactique son travail sur "*L'évolution des littoraux de l'Orb et de l'Hérault depuis 7 000 ans*".<sup>23</sup>



Crédit photo: Stéphanie Bost

Le public était restreint (une douzaine de personnes) mais les doctorantes ont beaucoup apprécié ces temps d'échanges, leur offrant la possibilité de se confronter à d'autres publics que les publics académiques.

---

<sup>21</sup> Présentation du 19 février - Annexe 6

<sup>22</sup> Retour en images sur cette journée (<https://www.youtube.com/watch?v=CgNup0wlaO0>), avec la possibilité également de (re)voir l'ensemble des présentations faites ce jour-là (<https://odee.herault.fr/index.php/component/phocadownload/category/1194-observatoire-du-littoral?download=11840:presentation-colloque-21092023-herault-littoral>)

<sup>23</sup> Présentation du 19 février - Annexe 7





## 2/ Thématique ancrée dans l'Université Paul Valéry : le littoral à la lettre

### A/ L'exposition

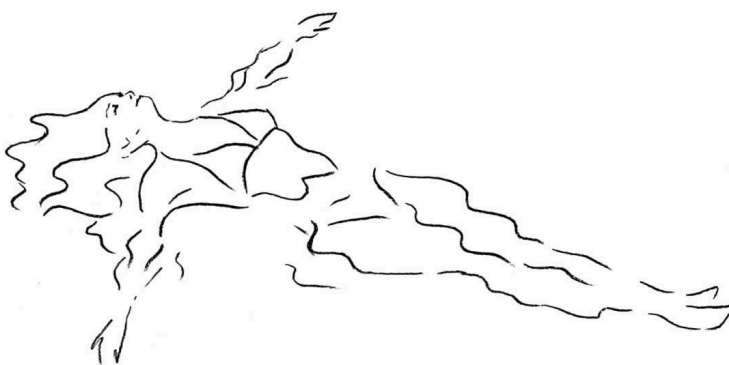
Après l'exposition consacrée à l'habitat, le CAUE 34 avait accepté de travailler à nouveau avec la MSH SUD, en associant l'Université Paul Valéry, autour du travail de Rose-Marie Volle (Maitre de Conférences en Sciences du Langage) et de Magali Reinert (journaliste, professeure associée à l'ESJ Pro - Montpellier et à l'Université Paul Valéry) pour une exposition dédiée aux représentations subjectives du littoral. **L'exposition "Le littoral à la lettre"** a été présentée du 28 mars 2024 au 31 mai 2024. L'exposition a reçu le soutien de la Maison des Francophonies et s'ouvre sur des dynamiques interdisciplinaires de recherche fortes.

**EXPOSITION** 28 MARS  
→ 31 MAI 2024

**LE LITTORAL**  
TEXTES ET ILLUSTRATIONS  
**À LA LETTRE**

CONFÉRENCE, VISITE GUIDÉE  
ET ATELIER D'ÉCRITURE

UN PARTENARIAT UNIVERSITÉ  
PAUL-VALÉRY MONTPELLIER 3,  
ESJ PRO, MSH SUD ET CAUE 34



→ INAUGURATION  
Jeudi 28 mars, 18h30  
→ LIEU  
La Salle du CAUE

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Hérault  
19 rue Saint-Louis, 34000 Montpellier — 04 99 133 700 — [www.caue34.fr](http://www.caue34.fr)



Direction artistique et design graphique: Camille Boyer [www.camilleboyer.fr](http://www.camilleboyer.fr) | Illustration: Camille Moreau | Caractères typographiques en usage: Bata (SPT Type) et Degradé (DN No Type Co) | CAUE 34, 19 rue Saint-Louis, 34000 Montpellier, SIRET 33340465400044 | Impression par nos soins | Ne pas jeter sur la voie publique

Ce second volet souhaitait **éclairer les enjeux de la préservation du littoral** en recueillant des témoignages sur la façon dont nous habitons cet espace entre terre et eau : comment est-il investi de nos expériences, de notre mémoire et de notre imaginaire ? **Les**

**représentations interculturelles** sont au cœur de cette expérience de “mise en mots” du littoral. La lettre est à entendre ici dans différents sens : caractère d’alphabet, caractère de fonte, dépêche, missive ou connaissances. **Les textes ont été recueillis par le biais d’ateliers d’écriture** menés sur l’année universitaire par Loïc Lartigau et Rose-Marie Volle auprès des étudiants en Français Langue Etrangère de l’Université Paul-Valéry Montpellier 3. Outre ces représentations issues d’étudiants nationaux ou internationaux, des récits de migrants ont également été recueillis par des étudiantes du Master nouvelles écritures (ESJ PRO et Université Paul-Valéry Montpellier 3) dans le cadre d’un projet mené par Magali Reinert.

L’exposition s’appuie sur un **design graphique** conçu par Camille BOYER et des illustrations de Camille MOREAU. Tout au long de l’exposition, un **programme d’animations** ([Flyer expo “Le littoral à la lettre”](#)) a également été proposé parmi lesquelles:

- une conférence
- un atelier d’écriture pour le grand public
- des visites/ateliers à destination du public scolaire les jeudis 4 avril, 16, 23 et 30 mai, de 14h à 16h. Ces visites ont permis de toucher environ 60 enfants et étudiants.

Des livrets de jeux ont également été proposés.

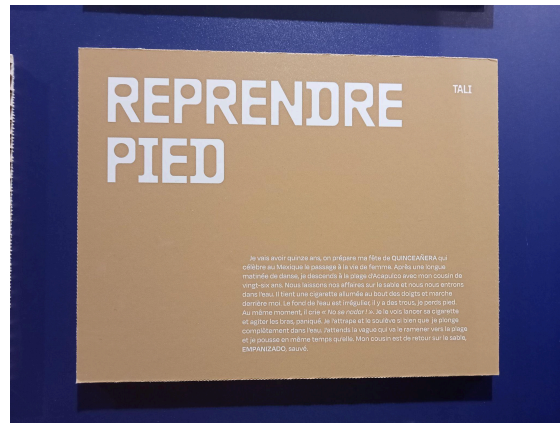
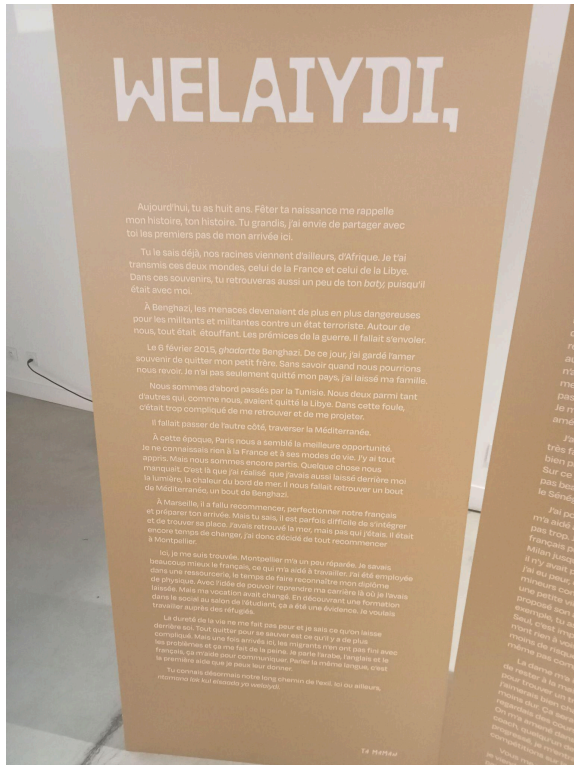
La **soirée d’ouverture a été proposée le jeudi 28 mars 2024**, à partir de 18h30. Nous avons pu toucher **plus de 100 personnes** par une soirée marquée par l’émotion.



*Crédit photo: Stéphanie Bost*

L’ouverture de l’exposition a notamment permis d’entendre les étudiants impliqués déclamer, dans leurs langues natales, leurs écrits littoraux. Les récits méditerranéens, les mots se sont

entremêlés dans une dynamique poétique, invitant au voyage et à la (re)découverte linguistique. Cette approche sensible était parfaitement en lien avec le sujet même de l'exposition et les différents modules proposés: le mur d'expressions, la fresque des mots ou encore les récits de migrations écrits à la première personne par les étudiants issus de la formation Nouveaux Récits.



Crédits photo: Stéphanie Bost

## B/ Conférence et projection

### Conférence - 16 mai 2024

**Jeudi 16 mai 2024** s'est tenu le **33ème opus de Paroles d'experts**, dédié aux **"Littoraux de la Méditerranée – Un monde de rêve et d'imagination, de terres et d'eaux"** avec **Jean-Luc Arnaud**, historien, architecte – Directeur de recherche au CNRS, Université d'Aix-Marseille (invité par la MSH SUD) & et **Jean-Paul Volle**, professeur émérite de l'Université Paul Valéry – Montpellier III – Membre de l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier.

La soirée a mobilisé environ 25 personnes et a été l'occasion de revenir sur l'évolution de nos représentations sur la mer Méditerranée, mer d'enjeux et de jeux complexes tout au



long de l'histoire. Les deux intervenants ont pu faire écho de nombreuses **références**, dont [www.cartomundi.fr](http://www.cartomundi.fr)<sup>24</sup>

Vous pouvez retrouver leurs interventions en vidéo ici : <https://vimeo.com/953169814>

PAROLES  
D'EXPERTS N°33

34 Hérault  
c|a.u.e

*« Un monde de rêve, de terres et d'eaux. Son littoral, les chemins du désir. »*

**Les littoraux de la Méditerranée**



avec

**Jean-Luc ARNAUD**  
Historien, architecte, directeur de recherche au CNRS, université d'Aix-Marseille

*Crédit visuel : CC BY Jean-Luc Arnaud, CNRS, Aix-Marseille Univ - Telemme*

&

**Jean-Paul VOLLE**  
Professeur émérite de l'université Paul Valéry, Montpellier III, membre de l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier

**Jeudi 16/05/2024**  
> LA SALLE du CAUE  
à 18 h 30  
19 rue Saint-Louis,  
Montpellier

POUR TOUT PUBLIC - INSCRIPTION GRATUITE ET OBLIGATOIRE SUR [www.caue34.fr](http://www.caue34.fr)

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Hérault  
19 rue Saint Louis 34000 Montpellier - 04 99 133 700 • [www.caue34.fr](http://www.caue34.fr)



Création visuel : Valérie Perez, CAUE 34

L'ambition des conférences était d'élargir le focus proposé par le Littoral à la Lettre et d'inviter les publics à s'interroger sur les ambivalences de la représentation du littoral méditerranéen.

<sup>24</sup> Dédié à la valorisation en ligne du patrimoine cartographique CartoMundi est à la fois un site web ouvert à tous les publics et une plateforme collaborative destinée aux professionnels.

## Projection/ 23 mai 2024

A ce titre, l'exposition tissant un lien entre les apports interculturels dans l'espace géographique et historique méditerranéen, nous avons à cœur d'**aborder la question des migrations** en faisant un pas de côté.

Ce fut une belle opportunité pour proposer en ce sens une soirée de projection, jeudi **23 mai à 17h30**, avec le **film "Autour du tanur" (50 min, VOST)**, co-réalisé par Assaf Dahdah, Gaël Marsaud et Burhan Roto.

Le film, pensé entre documentaire et récit, offre une réflexion sur le *tanur*, un four qui permet de confectionner le pain, mais aussi d'interroger l'ancrage local pour des personnes venues d'ailleurs. Le *tanur* devient ainsi un objet totémique pour ce film composite entre exil et recomposition pour une famille Êzidie. Le propos interroge plusieurs dimensions et offre un triple regard, construit par un trio de réalisateurs aux parcours divers (Assaf Dahdah, Gaël Marsaud et Burhan Roto). L'approche, mêlant démarche d'enquête et volonté de mémoire, a favorisé un bel échange avec le public restreint mais impliqué (15 personnes) et l'un des réalisateurs présents pour l'occasion (Assaf Dahdah) a pu expliquer précisément la démarche, les rapports à l'image, la suite du projet (avec la volonté de présenter le film prochainement dans les camps êzidie auprès d'une partie de la famille de Burhan restée sur place), les rapports à la langue (le français prédomine alors que toutes les personnes présentes auraient pu mobiliser d'autres langues).



création image: Pierre-Olivier Gaumin et Stéphanie Bost - MSH SUD

D'autres formes avaient été pensées pour faire vivre l'exposition. Malheureusement, deux ateliers (un atelier d'écriture et un atelier prospectif sur la prospective du Littoral 2050) ont malheureusement été annulés, faute d'inscrits. La période était sans doute trop dense en termes d'activités, ce qui peut expliquer une moindre mobilisation.

## ANALYSE

### Agir local pour asseoir une réflexion nationale

#### **A/ Une reconnaissance des acteurs locaux : des partenariats bilatéraux renforcés**

En plus de cette démarche ensemblière spécifique, visant à créer une communauté d'acteurs et à favoriser des synergies inter-projets et inter-structures, ce processus a également permis d'ancrer Trait d'Union et plus largement la MSH SUD dans des partenariats forts avec différents acteurs.

#### **1/ Acteurs universitaires**

Cette démarche a également permis de se rapprocher du **Master URBA** porté par Valérie Lavaud-Letilleul, Isabelle Berry-Chekhaoui et François Valegeas, et plus largement avec le laboratoire ART-DEV auquel tous les trois sont rattachés. A ce titre, plusieurs rencontres avec les 3 référents ont été régulièrement organisées et ont permis de mettre en lien plusieurs processus engagés par les MCF du Master. Stéphanie Bost a ainsi pu suivre **la Caravane du Littoral** réalisée par les étudiants (7 au 10 mars 2023). Les étudiants ont en effet été mobilisés sur deux années universitaires, suite à un partenariat établi entre le Master URBA et la Région Occitanie, pour co-construire une charte des territoires littoraux d'Occitanie » prenant en compte les enjeux urbanistiques, architecturaux et paysagers. Elle a ainsi participé à l'une des étapes de concertation acteurs proposée par les étudiants le 10 mars 2023 au Grau du Roi. Outre le lien aux étudiants, prendre part à cette rencontre a été fédérateur pour la dynamique et pour mieux saisir le projet mené par ce Master, dans l'intention de travailler en coopération. A ce titre, **Stéphanie Bost a également été invitée au lancement des ateliers pour la nouvelle promotion de Master 2**, le 3 octobre 2023 en présence du **1er Vice-Président de la Région Occitanie, notamment en charge des questions maritimes, Didier Codorniou**.



*Crédit photo : Université Paul Valéry*



Dans la continuité, les liens avec cette équipe ont également permis des connexions sur la valorisation d'un projet de recherches sur l'Etang de Berre, notamment avec des acteurs de la Région Sud et la valorisation d'un documentaire dédié (réalisé par Nina Hubinet). Valérie Lavaud-Letilleul a par ailleurs toujours été très réactive à toutes nos sollicitations pour nos différents temps forts (voir plus bas).

**Le Chantier Littoral a également permis de faire du lien avec le LAGAM, ASM ou G-Eau** (voir ci-dessous). Les liens avec le LAGAM ou G-Eau se sont portés sur leurs projets spécifiques développés dans le cadre de la Stratégie Littorale 21, soutenue par la Région Occitanie et la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC). A ce titre, de nombreuses rencontres avec chacune des équipes de recherche ont été effectuées.

*Pour le projet G-EAU - Littopart/* <https://littopart.cooplage.org/>

Au cours de l'année 2023, Stéphanie Bost a échangé régulièrement avec Julie Latune et Nils Ferrand sur le développement de leurs outils, les ateliers mis en place et les publics touchés. **Différentes activités ont été menées: des ateliers participatifs, notamment sur Argelès sur mer, un panel LittoPart, des outils d'évaluation et un jeu sur la transition des territoires littoraux, LittoWag.**

Ce jeu a notamment été présenté lors de notre **temps fort du 15 novembre 2023** (voir plus bas). **L'équipe de la MSH SUD a également profité d'une réunion d'équipe en 2022** (le 15 décembre 2022) **pour tester le jeu** et faire des retours aux chercheurs pour faire évoluer certains éléments.

Malheureusement, la communauté Littoral n'a pas pu mobiliser ces outils à d'autres moments. Les éléments de capitalisation autour des ateliers, du jeu ou du jury citoyen ne nous ont pas été remontés et nous espérons que des liens pourront être faits par la suite avec les autres porteurs engagés dans des projets similaires.

*Pour le projet LAGAM - AATRE/* <https://agoraedebat.aatre.org/>

Plusieurs rencontres ont été faites avec Sylvain Pioch et Maëlle Banton. Stéphanie Bost a pu notamment participer à la **journée de restitution du 30 novembre 2023<sup>25</sup>** sur le projet. Le séminaire de clôture "*Littoral en débat(s). Quelles solutions pour s'adapter, entre avis d'experts et concertation citoyenne ?*", a permis de croiser d'autres dynamiques intéressantes, notamment sur d'éventuelles possibilités de continuité avec l'ADEME ou encore sur des outils spécifiques à valoriser.

Ce projet a notamment permis de travailler sur des concertations spécifiques autour de l'hydrogène vert en Occitanie, du projet d'extension du périmètre de la réserve naturelle marine de Banyuls-Cerbère ou aux habitants de Marseillan de penser la stratégie de gestion du littoral. Accompagnés par le LISODE<sup>26</sup> et CartoDébat<sup>27</sup>, ce projet de recherche avait plusieurs objectifs, dont celui de mobiliser les outils multimédia pour mieux faire participer les citoyens (en lien avec la thèse de Maëlle Banton).

---

<sup>25</sup> Programme de la journée en annexe 8

<sup>26</sup> <https://www.lisode.com/accueil/>

<sup>27</sup> <https://cartodebat.com/>

Ces deux projets de recherche ont développé des outils qui restent aujourd'hui peu relayés par les acteurs locaux. La communauté Littoral en a eu écho lors de différents temps de mobilisation. La Guinguette Volante<sup>28</sup> du CPIE Bassin de Thau les a mis en avant. Cependant, leur coexistence pose question et mériterait un suivi-évaluation spécifique pour comprendre comment ces outils et ces démarches pourront être mobilisés au-delà de ces expérimentations. **Le rôle d'intermédiation propre à Trait d'union aurait pu être très intéressant à exploiter sur une démarche de tiers-veilleur sur le financement spécifique de la Région à cette démarche exploratoire.**

## 2/ Acteurs société civile

Les liens bilatéraux ont également été renforcés avec les **Petits Débrouillards Occitanie**<sup>29</sup> qui ont choisi la thématique de la Mer pour leurs orientations stratégiques 2024. A ce titre, plusieurs rencontres avec la co-direction (Sébastien Martarèche et Emilie Plegat) ont été organisées. Un accompagnement spécifique de Trait d'Union a été mis en place pour les appuyer sur la création d'un projet de fin d'études porté avec le Master Gestion de l'Environnement (en lien avec Julie Deter - MARBEC). Celui-ci a débouché sur l'accueil d'un groupe de 3 étudiants permettant aux Petits Débrouillards d'évaluer leur Science Tour sur les outils dédiés aux questions maritimes déployés dans les lycées de la Région (voir dans leur rapport d'activités).

Un partenariat fort s'est par ailleurs établi avec la **Prud'homie de pêcheurs de Palavas-Carnon** dès 2022. Un appui spécifique de Trait d'Union a été mis en place suite à une remontée de demande sociale. Un premier stage a été pris en charge par la Prud'homie pour revoir leur réglementation et leurs orientations juridiques. Eva Jaouen, accueillie de juin à septembre 2022, a été recrutée suite à un entretien auquel Stéphanie Bost avait déjà été associée. Très régulièrement en lien avec Trait d'Union, Eva et la prud'homie sont devenus des partenaires importants sur les questions maritimes. Outre leur implication dans les séminaires et autres instances de concertation locale et nationale (voir plus haut), ils portent ainsi la voix des usagers pêcheurs dans différents projets et Stéphanie Bost a toujours eu à coeur de les associer. **Leur présence assidue et leur volonté de co-construire avec Trait d'Union des temps forts, des outils et plus largement de réfléchir à une stratégie des Communs halieutiques illustre parfaitement le travail partenarial mis en place dans cette communauté apprenante.** Le stage développé en 2024 a permis l'accueil de Jeanne Guillermin<sup>30</sup>, prolongeant cette réflexion. La démarche ayant été itérative, un nouvel opus s'ouvre pour la rentrée 2024 avec une enquête plus quantitative, portée par Hélène Rey-Valette, Cécile Bazart et les étudiants du Master Eau. La convention est en cours de signature (en date du 18/10/2024).

Les relations avec **Agropolis International** ont également été renforcées grâce à l'organisation de la journée de novembre 2023.

**Un pas de côté sur les questions méditerranéennes** a été également fait pour aborder la question de la sécheresse et de la gestion en eaux dans le cadre d'un webinar proposé

<sup>28</sup> <https://www.cpiebassindethau.fr/la-guinguette-volante-fete-les-10-ans-de-lobservatoire-de-la-cote-sa-bleuse-catalane/>

<sup>29</sup> <https://www.lespetitsdebrouillardsoccitanie.org/>

<sup>30</sup> Stage orienté anthropologie, autour de la perception de la prud'homie par les acteurs locaux, voir en annexe 9 le mémoire réalisé par cette étudiante

avec le Centre d'Actions et de Réalisations Internationales (**CARI**) et le réseau régional multi-acteurs de la coopération (**Occitanie Coopération**) le 5 octobre 2023<sup>31</sup> grâce à un partenariat fort entre **G-eau**, Trait d'Union, le CARI et Occitanie Coopération. Ce webinaire a mobilisé plusieurs partenaires associatifs au Sud pour présenter leurs démarches: Kynarou, Koassanga, AGIRabcd Hérault et la chercheuse Marielle Montginoul (G-eau).

### **3/ Une démarche exemplaire et exploratoire pour Trait d'Union**

Cette démarche exploratoire, portant tant sur l'animation d'une communauté, que sur l'organisation de temps forts et d'actions concrètes a été une réelle opportunité pour Trait d'Union et plus largement pour la MSH SUD.

Les liens construits, les réalisations et les événements ont permis d'asseoir des représentants des communautés universitaires et associatives et de leur offrir des lieux de croisements. Les représentants des collectivités territoriales ont également régulièrement été associés. Plusieurs projets auraient pu être prolongés en interne de la MSH mais n'ont pas pu aboutir : appel à projets MSH sur la thématique de la Méditerranée, cycle de conférences construit sur le sujet... Ces éléments constituent autant de perspectives à mobiliser pour l'avenir.

Quelques ateliers transversaux ont été réalisés sur la thématique: un premier en 2022, ainsi qu'un atelier le 6 février 2024 permettant à l'équipe de la MSH SUD de découvrir les expositions présentées (Empreintes) et les partenaires (CAUE34). Cependant, ces démarches n'ont pas su nourrir un axe de travail spécifique.

---

<sup>31</sup><https://www.oc-cooperation.org/formation/webinaire-secheresse-agroecologie-vers-de-nouvelles-app-roches/>

## **B/ Echanges et liens avec les institutions locales et nationales**

Les travaux menés avec les acteurs locaux ont pu aboutir à différentes activités telles que présentées ci-dessus. Certaines d'entre elles ont pu trouver un écho national.

### **1/ Un ancrage dans les institutions locales**

Du côté partenaires institutionnels, outre les liens avec la Direction Plan Littoral 21 de la Région Occitanie ou avec le Département de l'Hérault avec qui Stéphanie Bost a pu régulièrement échangé, cette démarche a également permis de se rapprocher du **CIHEAM**, de l'**Agence d'Urbanisme de Perpignan (AURCA)**, le **CPIE Bassin de Thau**, le **Syndicat Mixte des Milieux et des Rivières (SMMAR) de l'Aude**<sup>32</sup>, le **Parc Naturel de la Narbonnaise (PNR)**, la **Métropole de Montpellier**. Même si aucun projet n'a spécifiquement abouti, les liens ont été renforcés et plusieurs perspectives pourraient aboutir: projets européens avec le CIHEAM par exemple, partage d'outils avec le PNR.

Le travail initié sur ces deux années et demies a permis d'asseoir la légitimité d'un acteur comme la MSH SUD de se positionner sur un chantier aussi vaste que les questions littorales, ouvrant à l'interdisciplinarité et au travail inter-acteurs. Les démarches ainsi portées pendant cette période ont offert une **réelle reconnaissance auprès des partenaires** à Stéphanie Bost.

Outre sa proximité avec les acteurs comme le CAUE 34 ou les Petits Débrouillards Occitanie et des chercheurs issus de différents sujets liés au littoral, elle a été conviée à prendre part à différents réseaux pour son expertise sur le sujet. A ce titre, Pierre Teillaud, responsable de la **Maison du Littoral** pour le Département de l'Hérault l'a associée au **Conseil Scientifique** du futur équipement porté par le Département.

### **2/ Un ancrage dans les débats nationaux**

La démarche a également été repérée par les acteurs de la **Commission Nationale du Débat Public (CNDP)**. En effet, la CNDP a mené du 20 novembre 2023 au 26 avril 2024 une enquête d'ampleur sur la planification maritime et notamment sur la biodiversité marine et l'éolien en mer. Ce débat national a eu lieu sur le territoire des façades maritimes de la France métropolitaine, en s'appuyant sur des acteurs locaux pour chaque façade maritime.

Après plus de 5 mois de consultations et près de 400 événements dans le pays, les documents de bilan sont désormais disponibles sur le site <https://www.debatpublic.fr/la-mer-en-debat>

Les référents de l'organisation du débat en Méditerranée se sont tournés vers notre collectif pour s'impliquer dans différents temps forts. Ils ont pris part à notre rencontre du 15 novembre 2023 (mais le débat n'avait pas encore été officiellement lancé). La venue des deux référentes (Magalie Martin et Mathilde Salles) a permis de s'entretenir par la suite avec Sébastien Fourmy.

---

<sup>32</sup> <https://www.smmar.fr/le-smmar/notre-organisation/>

Le lien a également été établi avec les référents du Master URBA et un atelier spécifique CNDP a pu être mené avec les étudiants le 11 janvier 2024 après-midi, auquel Stéphanie Bost a pu être associée.



*Crédit photo : Master URBA*

Le lien avec la prud'homie de pêcheurs de Palavas Carnon a également été facilité, si bien que Eva Jaouen a même pu participer aux différents débats nationaux.

Les éléments sont détaillés dans plusieurs documents, dont l'un est particulièrement utile en prévision de prolonger ces démarches sur la Méditerranée et qui **compile les recommandations et demandes de réponse sur la méthode et spécifiquement sur la façade maritime de la Méditerranée**<sup>33</sup>. Le lien avec la garante et référente régionale pour la CNDP (Audrey Richard-Ferrouddhi) s'est également renforcé.

---

<sup>33</sup> <https://www.debatpublic.fr/la-mer-en-debat/le-debat-en-mediterranee-4680>



## C/ Un travail ancré qui autorise à de nouveaux portages?

### 1/ La fin d'un cycle avec la MSH

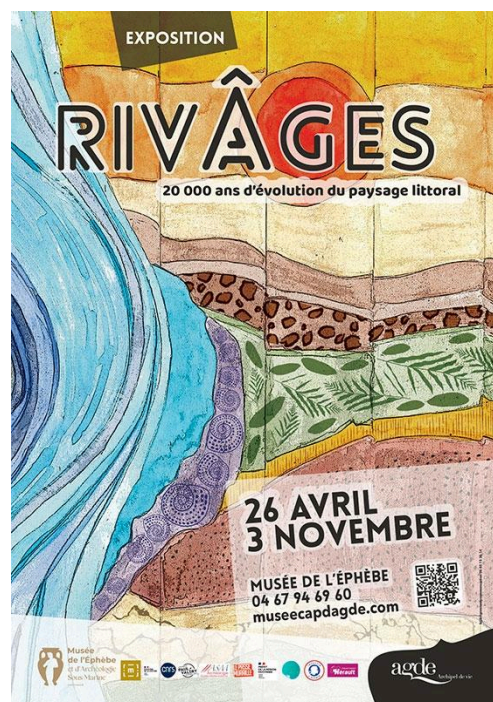
Le travail d'ensembliser ainsi créé a permis l'émergence d'une communauté apprenante que les acteurs (collectivités, acteurs associatifs, chercheurs) appelaient de leurs vœux. Stéphanie Bost animait cette communauté sur les moyens propres de la MSH au titre de ses missions Sciences/ Société, qui dépassait le seul cadre de Trait d'Union. Son départ de la MSH SUD vers ALLISS en septembre 2024 nécessite des arbitrages sur les priorités laissées à la personne recrutée et les orientations Littoral n'apparaissent pas en premier plan.

### 2/ L'ancrage CAUE 34

Le CAUE 34 avait déjà pleinement inscrit cette question à l'agenda de ses actions. Notre partenariat a renforcé sa volonté de se rapprocher du monde académique sur le sujet et de valoriser les démarches science/ société en lien avec les questions d'aménagement.

#### **Assemblée Générale/**

Dans la continuité, le CAUE 34 a proposé une table ronde pour son Assemblée Générale le 13 juin 2024 **autour de ces enjeux littoraux**. L'ouverture s'est faite avec un visionnage du film dévoilant les mystères des transformations qui ont façonné ce territoire au fil du temps, lié à l'[exposition "RivÂges"](#) présentée jusqu'au 3 novembre 2024 au Musée de l'Éphèbe au Cap d'Agde. Le film et l'exposition ont été pensés par le laboratoire de recherche Archéologie des sociétés méditerranéennes (ASM - UMR 5140) et notamment par Benoit Devillers, chercheur et Natalia Staniszewska, en CIFRE pour l'association Le Passe Muraille.



Cette journée a également permis de proposer une table-ronde dans la continuité, favorisant des échanges entre spécialités. A ce titre, plusieurs intervenants ont été associés pour présenter différentes approches. Alexandre Brun (enseignant chercheur UPVM3 – Responsable du Master PROJET et administrateur du CAUE) est intervenu sur une approche contemporaine de l'occupation du littoral et ses perspectives. Le CEREMA a présenté une "Projection du trait de côte et analyse des enjeux au niveau national – Échéance à 5 ans & Horizons 2050 et 2100" – à partir d'une illustration de démarches tendanciennes liés à l'appropriation des territoires par rapport aux mobilités du trait de côte. Le Département de l'Hérault a pu témoigner des actions et de la politique engagées, mettant en perspective l'évolution des 87 km de côtes, en présentant notamment sa stratégie Hérault Littoral et en revenant sur le concours d'idées architectural "Habiter le Littoral, demain !" La Ville de Frontignan a fait écho, par la voix de Loïc Linares (conseiller municipal délégué à l'aménagement durable à Frontignan et VP Sète Agglopolé Méditerranée), de son Plan Partenarial d'Aménagement, engageant une réflexion sur la recomposition spatiale face aux risques littoraux.

<https://www.caue34.fr/agenda/table-ronde-habiter-le-littoral-demain/>

### ***Maison du Littoral/***

Le CAUE 34 est impliqué dans le futur projet de la Maison du Littoral. Florence Fombonne-Rouvier est intégrée au Conseil Scientifique. L'ambition de rapprocher les chercheurs de ce lieu s'appuie également sur des maîtres de conférence avec qui nous avons travaillé (Alexandre Brun - LAGAM, Stéphane Ghiotti - ARTDEV ou encore Benoit Devillers - ASM). Des acteurs associatifs sont également impliqués et il sera important de voir de quelle manière le Département peut s'appuyer sur les logiques d'intermédiation propres au dispositif Trait d'Union pour faciliter l'animation entre ces deux univers professionnels distincts.

### **3/ Quelles suites?**

**Il conviendra d'interroger les suites à donner à la démarche exploratoire** ainsi menée. Plusieurs projets pourraient en découler et pourraient offrir des démarches interdisciplinaires. L'intérêt de la communauté scientifique est palpable. Les acteurs associatifs et collectifs sont nombreux à travailler sur le sujet.

Pour la MSH SUD, un seul chantier reste en suspens: celui concernant la Fête de la Science 2025, car la Médiathèque Centrale de Montpellier valorise une exposition autour des Océans et proposera plusieurs événements autour de l'eau et du littoral, dont une bibliothèque humaine le 24 octobre 2024.

**L'année 2025 s'apprête à être une année charnière en la matière** puisque l'année a été décrétée par le Président de la République "année des océans", qui verra se tenir **la 3ème conférence des Nations Unies pour l'Océan à Nice**. *"Proclamé en 2017 par l'Assemblée générale des Nations unies, le site Décennie de l'Océan 2021-2030 vise à stimuler la science océanique et la production de connaissances afin d'inverser le déclin de l'état du*

*ystème océanique et de catalyser de nouvelles opportunités pour le développement durable de ce gigantesque écosystème marin.”<sup>34</sup>*

Ce moment spécifique ouvrira-t-il de nouvelles perspectives sur l’avenir de nos océans et sur la préservation spécifique de la Méditerranée? Peut-on parler d’un “nouveau moment des océans” ?<sup>35</sup>

Les temps forts sont amenés à se multiplier et rythmeront le calendrier des acteurs de la médiation culturelle et scientifique. **Les Journées européennes du patrimoine, qui se tiendront les 20 et 21 septembre 2024, seront dédiées aux enjeux maritimes et la Fête de la science 2025 aura pour thème les océans.** Même le loto de la biodiversité s’attachera aux sites emblématiques maritimes. L’ensemble de ces éléments aura donc une portée auprès d’une partie des acteurs Sciences/ Société. Les **orientations des acteurs locaux** : laboratoires, associations et politiques publiques locales joueront dès lors un **rôle majeur dans la définition d’une priorité sur ce sujet et d’une mise en oeuvre effective.**

---

<sup>34</sup><https://oceandecade.org/fr/news/united-nations-general-assembly-adopts-resolution-confirming-2025-edition-of-un-ocean-conference-in-france/>

<sup>35</sup> Frozel Barros, Natália. « 2021-2030 : Le (nouveau) moment des océans ? Sociohistoire des océans dans les dispositifs d’observance onusiens », Jean-Vincent Holeindre éd., *Annuaire français de relations internationales*. 2022. Éditions Panthéon-Assas, 2022, pp. 679-698.

## BIBLIOGRAPHIE

Balocco A., Calmettes A., Lajarge R. Les sciences territoriales et la question de l'habitabilité. *CIST2014 - Fronts et frontières des sciences du territoire*, Collège international des sciences du territoire (CIST), Mar 2014, Paris, France. pp.12-1 - <https://hal.science/hal-01353413>

Banton M., Pioch S., Beck E., Voiseux N., L'audiovisuel pour améliorer la participation au processus de concertation citoyenne dans le cadre de projets d'aménagement : expérimentation et potentiel de transférabilité. *GéoProximitéS*, 2024, Recherches-actions participatives, 1|2024. [hal-04468247](https://hal-04468247)

Cadoret A. et Lavaud-Letilleul V., « Des « cabanes » à la « cabanisation » : la face cachée de l'urbanisation sur le littoral du Languedoc-Roussillon », *Espace populations sociétés* [En ligne], 2013/1-2 | 2013, mis en ligne le 31 octobre 2015, consulté le 23 octobre 2024. URL : <http://journals.openedition.org/eps/5378> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/eps.5378>

Ferrand N., Latune J. Projet TI LITTORAL+ / LITTOPART. TI-LITTORAL+-3, Inrae. 2023, pp.1-17. <https://hal.inrae.fr/hal-04232657v1>

Frozel Barros, Natália. « 2021-2030 : Le (nouveau) moment des océans ? Sociohistoire des océans dans les dispositifs d'observance onusiens », Jean-Vincent Holeindre éd., *Annuaire français de relations internationales*. 2022. Éditions Panthéon-Assas, 2022, pp. 679-698.

Ghiotti S., « Les lagunes et les territoires littoraux d'Occitanie entre inondation, pollution, biodiversité et métropolisation », *Sud-Ouest européen* [En ligne], 47 | 2019, mis en ligne le 10 octobre 2019, consulté le 23 octobre 2024. URL : <http://journals.openedition.org/soe/5428> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/soe.5428>

Salles J.-M., Rey-Valette H., Montgruel R. Les observatoires de la mer et du littoral : du suivi des interactions hommes-milieux à la coordination des acteurs. *Développement durable et territoires*, 2021, 12 (3). [hal-03429163](https://hal-03429163)

Soysüren, Ibrahim, Lülüfer Körükmez, et Cansu Demirel-Akbaş. « De la complexification des rôles d'Izmir dans les mouvements migratoires : bien plus qu'un espace de transit », *Hommes & Migrations*, vol. 1343, no. 4, 2023, pp. 93-99.

Rapports du PNR Narbonnaise La Mer Monte - suite aux projets sur 2018 et 2019

## SITOGRAPHIE

Site dédié aux ODD et au Sommet des Océans en 2025 à Nice  
<https://oceandecade.org/fr/news/united-nations-general-assembly-adopts-resolution-confirming-2025-edition-of-un-ocean-conference-in-france/>

Site dédié au Débat Public sur les façades maritimes françaises  
<https://www.debatpublic.fr/la-mer-en-debat>

Site du CAUE 34  
<https://www.caue34.fr/>

Site de cartographies  
[www.cartomundi.fr](http://www.cartomundi.fr)

## **ANNEXES**

Annexe 1 - Programme et retours d'expérience Izmir

Annexe 2 - Liste des participants

Annexe 3 – Carnet réalisé par le CAUE pour les visites

Annexe 4 – Présentation des étudiants sur les graus

Annexe 5 - Carnet spécifique réalisé par le CAUE

Annexe 6 - Présentation du 19 février de Cécile Coudrin

Annexe 7 - Présentation du 19 février de Cléa Gillet

Annexe 8 - Programme de la journée dédiée au programme AATRE

Annexe 9 - Mémoire de Jeanne Guillermain, réalisé dans le cadre du dispositif Trait d'Union



# Séminaire Métropolitain d'Izmir

Programme

Organisé par :

## AViTeM

Agence des Villes et Territoires  
Méditerranéens Durables



**CAMPUS  
AFD** AGENCE FRANÇAISE  
DE DÉVELOPPEMENT

Soutenu par :

  
**MINISTÈRE  
DE L'EUROPE  
ET DES AFFAIRES  
ÉTRANGÈRES**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

  
**AMBASSADE  
DE FRANCE  
EN TURQUIE**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**AFD**  
AGENCE FRANÇAISE  
DE DÉVELOPPEMENT

**INSTITUT  
FRANÇAIS**  
Turquie

  
**İZMİR  
METROPOLITAN  
MUNICIPALITY**

## 1. CONTEXTE

Dans un contexte de croissance urbaine rapide, la Municipalité Métropolitaine d'Izmir est un des acteurs clés pour assurer un développement plus cohésif et durable.

Izmir, 3<sup>e</sup> ville du pays avec près de 4 millions d'habitants, est la 3<sup>e</sup> ville industrielle du pays, dont 10% de la population active travaille dans le secteur agricole. Le port d'Izmir est en outre le 2<sup>e</sup> en capacité de transbordement de containers. Implantée au fond d'une baie de la mer Égée, qui forme un chenal de près de 70 km, la ville s'est progressivement étendue sur les collines et vallons, tout en gagnant sur la mer. La conurbation en forme de fer à cheval a favorisé des axes de déplacement routier longeant la côte. Aujourd'hui peuplée de 4 millions d'habitants, les prévisions pour 2050 de la population d'Izmir sont de 8,1 millions, soit près d'un doublement. La Métropole d'Izmir couvre près de 12 000 kilomètres carrés.

Une Municipalité progressiste a construit son ambition politique autour de 4 axes : « Harmonie avec la nature, Harmonie entre nous, Harmonie avec notre passé et Harmonie avec le changement ».

Le séminaire métropolitain d'Izmir mettra en exergue, dans une perspective comparative, la politique économique, sociale et urbaine de la Municipalité Métropolitaine, et plus globalement les dynamiques de projets à l'œuvre sur ce territoire. Le projet, les projets, la gouvernance, les gouvernances seront appréhendées, dans un aller-retour entre la vision prospective globale et les thématiques plus sectorielles de projets.

Mettant en œuvre des stratégies ambitieuses de transformation écologique de la ville et de promotion de la démocratie sociale, l'exemple de la Métropole d'Izmir sera mis en valeur et présenté tout au long de la semaine. L'accent sera mis sur les grandes orientations de la stratégie métropolitaine, placée sous le signe de la « Citta Slow » : conception d'une ville apaisée, privilégiant les mobilités douces, entretenant des relations de réciprocité et d'équilibre avec ses espaces ruraux et naturels, promouvant la production alimentaire locale... Les potentialités de l'économie sociale et solidaire seront mises en débat – un domaine dans lequel la Municipalité Métropolitaine d'Izmir met en place des politiques ambitieuses, et qu'elle considère comme un champ d'action essentiel pour associer les politiques de mitigation et d'adaptation face au changement climatique au renforcement de la cohésion et à la diminution des inégalités sociales.

## 2. PROGRAMME

La traduction turc-français et français-turc est assurée pour l'ensemble du séminaire.

### Dimanche 20 novembre - jour d'arrivée

#### **18h : Rencontre de bienvenue avec l'ensemble des participants**

Lieu : Restaurant La Cigale (à proximité de l'hôtel, et de l'Institut Français)

#### **19h : Mise en perspective institutionnelle : différents échelons, répartition des compétences et organisation de la gouvernance interinstitutionnelle**

*Intervenante : Camille IMBERT, Cheffe de Projets Formation, AVITEM*

### Lundi 21 novembre - A l'écoute des grandes orientations politiques des dirigeants d'Izmir et à la découverte du territoire

Izmir comme Métropole du Développement durable et de la coopération en Méditerranée.

Nous avons choisi d'ouvrir le Séminaire Métropolitain d'Izmir par des prises de parole des représentants politiques, qui seront suivies d'un débat ouvert avec les principaux représentants de la société civile, autour des trois grandes questions présentées ci-après.

#### **8.30 : Départ de l'hôtel, pour aller en tramway jusqu'au Centre des Arts Adnan Saygun**

*Aller à la station Kulturpark (7mins de marche), prendre la ligne T2 du tramway (23 mins, 9 arrêts) et descendre à la station Fahrettin Altay*

*Lieu : Centre des Arts Ahmed Adnan Saygun (A.A.S.S.M), Mehmet Ali Akman, Mahallesi, Mithatpaşa Cd. No:1087, 35290 Konak/Izmir, Turquie.*

#### **9.00 – 9.30 : Accueil des participants – café**

#### **9.30 – 10.15 : Ouverture du séminaire par les autorités**

- Tunç SOYER, Maire de la Municipalité Métropolitaine d'Izmir
- Son Excellence Naciye Gökçen KAYA, Représentante d'Izmir du Ministère des Affaires Étrangères
- Olivier GAUVIN, Consul Général de France à Istanbul
- Xavier d'ARGOEUVES, Délégué Adjoint à l'Action Extérieure des Collectivités Territoriales (DAECT) pour le Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères Français
- Philippe MEUNIER, Ambassadeur, Directeur Général de l'AVITEM

*Modération : Deniz Hünler, Présentatrice du protocole, Municipalité Métropolitaine d'Izmir*

**10.15 – 10.30 : Pause-café**

**10.30 – 11.15 : Économie sociale, retour d'expérience de la Municipalité Métropolitaine d'Izmir et partage de bonnes pratiques**

*Modérateur : Mr. Onur ERYÜCE, Conseiller du Maire de la Municipalité Métropolitaine de Izmir*

*Intervenants :*

- Dr. Aylin Ciqdem Köne
- Dr. Akın Erdoğan
- Mr. Unal Örnek's

Mise en débat

1. Face aux injonctions locales (climat, inégalités, perte d'emploi, etc.), l'économie libérale ne peut continuer à fonctionner à fonctionner sur les règles de de la concurrence. Quel rôle peut jouer l'économie sociale ?
2. En quoi l'échelle métropolitaine est-elle pertinente pour développer l'économie sociale ?

La Municipalité Métropolitaine d'Izmir insiste sur la diminution des inégalités territoriales et sociales à travers une politique de péréquation, et de mise en capacité de l'ensemble des territoires en fonction de leurs spécificités. L'économie sociale participe de cette politique métropolitaine de solidarité.

3. En quoi la coopération entre grandes villes méditerranéennes et/ou entre acteurs des territoires peut-elle s'avérer une ressource, dans cet effort commun de développement de l'économie sociale ?

Les villes et les territoires sont des acteurs cruciaux de la mutation méditerranéenne en cours. Echanges d'expérience, coproduction de projets, mise en réseaux des acteurs, et partage d'outils et de méthodes de travail, permettent l'élévation de la qualité des projets et leur mise en synergie.

L'AVITEM, à travers ses Séminaires Métropolitains a pour ambition de contribuer à la mise en réseau méditerranéenne et internationale.

**11.15 – 12.15 : Mise en perspective historique, géographique et urbaine de la Métropole d'Izmir**

*Intervenante : Cânâ BILSEL, Professeure du Département d'Architecture de l'Université Technique du Moyen-Orient (METU-ODTU), Ankara, Turquie.*

*Animation : Marie BADUEL, Directrice Stratégie de l'AVITEM*

**12.15 – 12.45 : Départ en tramway (ligne T.2) pour la rue Dario Moreno**

**12.45 – 13.15 : Ascenseur Historique d'Izmir**

*Ascension par l'Ascenseur d'Izmir : en haut, vue panoramique sur la baie d'Izmir*

**13.15 – 14.30 : Repas au restaurant Le Gênois (dans la tour de l'ascenseur d'Izmir)**

**14.30 – 15.00 : Retour au Centre des Arts Adnan Saygun en tramway**

### **15.00 – 15.45 : Présentation de la stratégie globale de mobilité de l'IMM**

*Intervenant : Hamidreza YAZDANI, Chef de l'équipe "Mobilité intelligente", Directeur du département de la planification du Transport Durable*

#### Enjeux abordés :

- Quelle est la vision et les objectifs de l'IMM pour la mobilité de la région métropolitaine ?
- Quelle est la réalité de la mobilité aujourd'hui ? Présentation des enjeux et des principales questions, parts modales, émissions de GES, etc.
- Quel est le modèle économique et le mode de gouvernance ?

### **15.45 – 16.30 : Panel de discussion sur les enjeux de la mobilité de l'IMM**

*Participants :*

- Doğan ŞALVA, Agence Française de Développement, Chargé de Projets Urbains
- Marine Karcher, Agence Française de Développement, Directrice Adjointe pour l'AFD en Turquie
- Sönmez ALEV, Directeur Général Adjoint de İZBAN et Directeur Général du Métro
- Hamidreza YAZDANI, Chef de l'équipe "Mobilité intelligente", Directeur du département de la planification du Transport Durable

#### Objectifs :

Discuter des principaux enjeux de mobilité de l'IMM & présenter la diversité des acteurs de la mobilité.

#### Sujets abordés :

- Quels sont les enjeux de coordination/connexion des infrastructures (nœuds multimodaux & multipolaires) ?
- Quels sont les enjeux de la consolidation et de l'extension des réseaux d'infrastructures de transport ?
- Quels services futurs seront proposés ? Quels modèles économiques sont envisagés ? Quels leviers d'offre et de demande peuvent être activés pour proposer plus de services de mobilité et augmenter les taux d'utilisation ?

### **16.30 – 17.30 : première restitution, temps d'échanges**

*Retour en tramway jusqu'à l'hôtel Izmir Palas*



## Mardi 22 novembre - Transformation urbaine à partir du concept-clé de « Citta Slow » et renouvellement urbain du Grand Bazar

Le concept de “Citta Slow” désigne un modèle de développement urbain associant amélioration de la qualité de vie vers une ville apaisée, selon des principes de transition écologique (piétonisation, mobilités douces, circuits courts et productions locales...) et de mixité sociale et fonctionnelle. Créé en 1999 en Italie à partir du concept de « slow food », la Slow City essaime partout dans le monde (Chine, Amérique Latine, Afrique...). Si ce modèle a d’abord été mis en place par des petites villes et villages, Izmir est la première aire métropolitaine à en faire sa stratégie de développement, sur l’initiative du Maire Tunç Soyer. Le Maire d’Izmir l’avait déjà expérimenté à partir de 2009, au cours d’un mandat précédent en tant que Maire d’une petite ville, Seferihisar, appartenant à l’aire métropolitaine d’Izmir.

A Izmir, deux quartiers pilotes ont été choisis pour expérimenter ce modèle en zone urbaine densément peuplée. Les équipes de la Municipalité Métropolitaine ont déployé une méthode participative, s’appuyant sur de nombreux entretiens et des focus groups avec des habitants, des ONGs, d’autres institutions publiques... Ils y ont eu recours pour faire un état des lieux des problématiques de ces deux quartiers, puis pour co-concevoir l’aménagement de certains espaces publics. En intervenant d’abord sur deux quartiers, la Municipalité Métropolitaine cherche à ancrer sa stratégie de développement « Citta Slow » dans une approche bottom-up et sur des modèles urbains économes en ressources et adaptés aux usages d’une population diversifiée. A terme, 15 quartiers devraient être transformés selon le concept « Citta Slow », pour un budget total de 200 millions d’euros. Ils seront à répartir sur 15 plans-programmes, votés par les habitants du quartier selon une logique de budget participatif.

*Animation de la journée : Marie BADUEL, Directrice Stratégie AVITEM.*

**8.30 : départ de l’hôtel Izmir Palas Otel, en IZBAN pour le quartier Demirköprü**

*Mini-bus privé : départ de l’hôtel*

**9.00 – 10.15 : Visite du quartier Demirköprü avec l’équipe Citta Slow**

*Visite organisée par l’équipe Citta Slow de la Municipalité Métropolitaine. Rencontre avec Bülent KÖSTEM, Coordinateur de Citta Slow International en Turquie et Responsable du programme Citta Slow de la Municipalité Métropolitaine.*

Ce quartier habité par de nombreux immigrés originaires d’autres régions de Turquie et des Balkans, connaît une première étape de réhabilitation qui transforme sa qualité urbaine : originellement composé de maisons à deux étages, des droits à construire sont donnés aux propriétaires qui les élèvent jusqu’à 5 ou 6 étages. S’en suit une densification, mais sans réflexion urbaine, sans qualification des espaces publics.

**Présentation de la Citta Slow :**

- Origine du projet : analyse de la démarche « Seferihisar », par laquelle le maire d’Izmir s’est engagé dans le concept Citta Slow ;
- Modèle de développement urbain : ambitions écologiques, de ville apaisée, de retour au local...
- Outils de la transformation urbaine : espaces publics, mobilité collective et douce, économie sociale et solidaire (coopératives d’habitants...), équipements (centres sociaux, logements ...)

- Gouvernance du projet : concertation des habitants pour le diagnostic et l'intervention sur les espaces publics, coordination inter-départements municipaux (espaces verts et jardins, mobilités, voirie, etc.), relation aux élus et communication générale autour du projet.

**10.15 – 11.00 : Retour en mini bus privé et ferry jusqu'au quartier Kemeraltı, le Grand Bazar**  
*Départ en mini-bus jusqu'aux locaux de l'IZDOGA*

**11.00 – 11.15 : Pause-Café**

**11.15 – 13.00 : présentation de la stratégie de développement métropolitain de Izmir**  
*Rencontre avec Güven EKEN, élu et membre du conseil d'administration de IZDOGA*

**13.00 – 14.30 : Déjeuner dans les locaux historiques d'IZDOGA**

*Les participants du séminaire sont invités par IZDOGA à déjeuner dans leurs locaux historiques*

**15.00 – 16.00 : Rencontre avec Sergenç INELER, Directeur General de TARKEM, pour une présentation du projet de revitalisation de Kemeraltı**

*Lieu : locaux de TARKEM*

**Focus sur la Tarkem**

La société d'économie mixte **TARKEM** est créée en 2012 avec pour projet primordial : « Comment faire revivre ce quartier ? ». Trois orientations sont alors posées :

- Une gouvernance collective : TARKEM est une société d'économie mixte dont les parts sont possédées : à 50% par des acteurs privés, à 40% par des institutions publiques (Municipalité Métropolitaine et Etat), 10% par des acteurs de la société civile (chambres de commerces et d'industries, associations d'artisans).
- Les acteurs sont liés par un Accord de partenariat, par lequel ils s'engagent à prévenir la gentrification du quartier.
- Un projet global, construit : (i) à partir d'ambitions politiques : mettre l'Histoire au cœur de l'expérience de ce quartier ; permettre à des gens de tout âge et secteurs de la société de fréquenter ce quartier ; (ii) à partir de données précises ; (iii) à partir d'un cadre de cohérence d'interventions spatialisé.

Des projets expérimentaux sont menés, dont la réhabilitation du marché, de nombreux équipements.

En termes de tactique, Tarkem privilégie des réhabilitations à fort potentiel économique (restaurants, hôtels, auberges de jeunesse...). L'économie sociale et solidaire est un axe essentiel de ce développement (création d'incubateur pour ONG...). Bien au-delà de la simple réhabilitation physique, des écoles et centres de formation sont créés : formation à la gastronomie, transmission par les artisans de leurs savoirs-faires aux jeunes générations... Des actions de communication cherchent à impliquer la population et surtout les plus jeunes (vidéothon, mise en récit du quartier...) Une dimension internationale est donnée à ce projet notamment via le programme « Reinventing Cities », d'Horizon Europe, visant à former artisans et commerçants. TARKEM fait également partie du nouveau projet Horizon Europe appelé EHHUR (Eyes, Hands, Hearts urban Revolution) avec IZTECH et Demir Energy.

Le modèle économique de TARKEM repose en partie sur des financements privés qui bénéficient de défiscalisations au titre de la responsabilité sociale et environnementale des entreprises.

**16.00 – 18.00 : Visite du quartier de Kemeralti, le « Grand Bazar » : un exemple d'une politique de renouvellement urbain**

*Visite d'opérations de réhabilitations emblématiques du Grand Bazar, en présence du directeur général de TARKEM ou d'un autre représentant.*

Quartier historique d'Izmir, créé par Alexandre le Grand, les cycles de son expansion reflètent celle de la puissance commerciale de la ville à l'international, entre Orient et Occident. Sa composition reflète l'histoire cosmopolite, entre quartiers ottomans, francs, juifs et arméniens. Le Grand Bazar abrite un patrimoine historique de grande qualité, malgré des destructions partielles lors des tremblements de terre et des incendies qui ont frappé Izmir. Il se situe aujourd'hui sur la liste temporaire des Patrimoines Culturels de l'UNESCO.

**20.00 : dîner commun, lieu à déterminer**

## **Mercredi 23 novembre - Métropole et Baie d'Izmir : entre potentiel de développement puissant de la Blue Economy, enjeux de dépollution et de gestion des risques.**

*Animation de la journée par Amine BENAÏSSA, architecte-urbaniste, professeur associé Sorbonne Université, consultant d'AVITEM.*

### **8.45 : Départ de l'hôtel jusqu'à la Chambre de Commerce Maritime (DTO)**

### **9.15 – 10.15 : Présentation de la stratégie du Port d'Izmir et des perspectives de développement de l'Economie bleue**

*Rencontre avec Dr. Saygın Can OĞUZ, Agence régionale de développement d'Izmir (IZKA), Département de la Croissance Bleue.*

Vieux de 500 ans, le Port d'Izmir est le premier né d'un réseau de ports métropolitains. Un premier axe fort de la stratégie de la Municipalité Métropolitaine, portée par l'IZCA, est de passer de ce port historique à l'organisation d'un archipel de ports métropolitains. L'Agence régionale de développement d'Izmir est une structure à gouvernance publique-privée, regroupant l'Etat turc, la Métropole d'Izmir et de grandes entreprises privées.

Un nouveau port en eau profonde est planifié, ainsi qu'une complémentarité entre les ports existants : plaisance, pêche, logistique, etc. Cette nouvelle échelle suppose une réflexion d'ensemble entre les ports, le système multimodal métropolitain et la distribution des espaces d'activités, de logistique et de transformation. Un second axe est d'assurer une transition écologique de ces ports, en œuvrant à la réduction des émissions de CO2, en favorisant l'intermodalité avec des transports non-polluants, l'accompagnement et le soutien financier à des start-ups d'innovations dans les clean technologies, etc.

### **10.15 – 10.45 : La Baie d'Izmir dans le cadre de la stratégie métropolitaine d'Harmonie avec la Nature.**

La feuille de route élaborée dans le cadre de la stratégie « harmonie avec la nature » du maire Tunç Soyer est mise en œuvre étape par étape.

Dans le cadre de la stratégie « Harmonie avec la nature », le maire de la Municipalité Métropolitaine d'Izmir, Tunç Soyer, a souligné qu'ils avaient identifié trois raisons principales de la pollution de la baie et a déclaré : « Dès que nous avons pris nos fonctions, nous avons pris des mesures pour éliminer le manque d'infrastructures de séparation des eaux de pluie. C'était la première de ces raisons et nous avons fait des pas importants vers sa solution. Nous avons déterminé que le second concerne les erreurs de conception du projet plutôt obsolète du Grand Canal, qui devrait purifier l'ensemble d'Izmir. Enfin, nous avons vu que l'eau de la station d'épuration de Çiğli était rejetée dans l'un des points les plus étroits et de faible profondeur dans la baie intérieure. Aujourd'hui, nous avons une feuille de route scientifique très claire sur la manière de nettoyer le golfe. Nous mettons en œuvre ce plan patiemment et avec une entière détermination.

*Présentation : Kemal KILIÇ, Direction du Changement Climatique et des Energies Propres*

- *Baie et (dé)pollution : la feuille de route scientifique et le modèle économique*

- *Stratégie d'adaptation et gestion des risques naturels entre planification et projets : tsunamis, montée des eaux.*

**10.45 – 11.00 : Pause-Café**

**11.00 – 12.30 : Visite du Port**

*Intervenant : Yusuf ÖZTÜRK, Président de la Chambre de Commerce Maritime de Turquie à Izmir*

**12.30 : Déjeuner libre**



## Jeudi 24 novembre – Régénération par la Nature comme stratégie de développement métropolitain

*Journée co-animée par Marie BADUEL, Koray VELIBEYOGLU, professeur d'urbanisme et Hamidreza YAZDANI, chef d'équipe de la "mobilité numérique", chef de la direction de la planification du transport durable.*

La métropole d'IZMIR a engagé un projet de structuration métropolitaine à partir de plusieurs « couches » territoriales/corridors territoriaux qui donnent une perspective aux rapports de voisinage entre la nature, l'urbain, l'agriculture. Une approche en termes de connectivité construit ces nouveaux assemblages par des mobilités durables, des complémentarités économiques, des circuits agricoles, etc. La stratégie de renouvellement par les infrastructures vertes constitue une approche multiscalaire, de l'échelle métropolitaine aux micro-espaces et joue avec un renouveau de l'agriculture, pour favoriser une production locale et agroécologique.

Le programme Urban Green-Up : Villes et communautés intelligentes Horizon 2020 est à l'origine de ce projet de régénération territoriale par des solutions basées sur la nature

Le projet vise à remodeler les villes en fonction de leurs structures naturelles.

a) développer la méthodologie, b) renforcer la capacité des autorités locales et des parties prenantes à mettre en œuvre des solutions basées sur la nature plus efficacement et à réduire les impacts du changement climatique c) préparer un "Projet de Re-naturalisation dans la Planification Urbaine », d) envisager de vastes actions de mise en œuvre dans les trois villes de Valladolid (Espagne), Liverpool (Angleterre) et Izmir. Le projet vise également à créer un modèle en contrôlant efficacement les données à obtenir à partir de ces applications et en les généralisant en utilisant ce modèle en dehors de l'Europe.

### **8.30 : Départ en bus pour un site emblématique de la stratégie de la MMI en termes d'harmonie avec la nature**

**10.00 – 10.30 : Pause-café dans le centre historique de Bergama (Vieux Bazar)**

**10.30 – 11.00 : Départ en bus pour la plaine de Kozak (Village de Göbeller)**

**11.00 – 12.15 : Déjeuner avec un menu local emblématique, et visite du site de Göbeller - Pratiques agroécologiques**

*Présentation : Mert ALDEMİR (IZDOGA) sur les méthodes de production locale et agroécologique*

*Visite d'un site d'élevage pastoral (Göbeller Village), vendant son lait à la municipalité métropolitaine.*

**12.15 – 12.45 : Départ en bus pour le village de Demircidere**

*Visite du site : Grand Rocher du Géoparc IDA MADRA*

*Présentation : géologue travaillant à IZTECH*

## **12.45 – 15.30 : Présentations dans l'Hôtel & Restaurant Kozak Orman**

1. *Présentation par Koray VELIBEYOGLU de la stratégie de régénération par la transition écologique pour le territoire métropolitain d'Izmir*
2. *Présentation par Hamidreza YAZDANI, Stratégie de mobilité dans un contexte régional plus large (connexion inter-villes et le dernier kilomètre dans les zones rurales).*
3. *Présentation de Mert ALDEMİR (IZDOGA), architecte et membre de l'équipe de la stratégie "Une autre agriculture est possible" de la municipalité métropolitaine d'Izmir.*

*Questions et réponses sur les stratégies métropolitaines basées sur la nature, entre recompositions territoriales et stratégies sectorielles ? Zoom sur la stratégie alimentaire métropolitain ?*

*Pause-café : rafraîchissements fournis par l'hôtel*

## **15.30 : Retour en bus à l'hôtel à Izmir**

## **19.00 – 21.00 : Conférence publique à l'Institut Français d'Izmir - Culture et développement des Métropoles – Un échange entre Izmir, Alger et Marseille**

*Intervenants :*

- *Onur ERYUCE, Conseiller du Maire d'Izmir*
- *Ferhat KENTEL, sociologue spécialiste de la Turquie.*
- *Jean-François CHOUGNET*
- *Christian SCHNELL, Directeur de l'Institut Français de Turquie à Istanbul précédemment directeur des affaires culturelles de la ville de Metz*
- *Amine BENAÏSSA, architecte-urbaniste, professeur associé Sorbonne Université*

*Conclusion par Philippe Meunier, DG AVITEM, Ambassadeur*

*Animation et conclusion par Marie BADUEL, Directrice Stratégie AVITEM*

## Vendredi 25 novembre : Gouvernement et gouvernance métropolitaine

Izmir est gouvernée par une Municipalité Métropolitaine, et elle comprend 11 districts municipaux et une trentaine de municipalités. Son économie est encore très diversifiée, avec parmi la population active 10% d'agriculteurs, 30% dans l'industrie et 60% dans les services tertiaires. L'enjeu métropolitain est de conserver cette diversité tout en créant les conditions d'un dialogue respectueux entre des sociologies très différentes et des développements parfois contradictoires.

### **8.40 : départ en tramway jusqu'au lieu de la table-ronde : Small Hall, Centre des Arts Adnan Saygun**

*Aller à la station Kültürpark (7mins de marche), prendre la ligne T2 du tramway (23 mins, 9 arrêts) et descendre à la station Fahrettin Altay.*

### **9.30 – 10.30 : Les fondements de la gouvernance de la Municipalité Métropolitaine d'Izmir** *Présentation par Nilay KÖKKILINÇ, Présidente du Conseil Municipal, Porte-Parole du Groupe Parlementaire*

*Dialogue et questions avec les participants.*

### **10.30 – 10.45 : Pause-Café**

### **10.45 – 11.45 : La Métropole comme espace de réciprocités territoriales**

*Interventions de deux Maires, d'une commune rurale et d'une commune industrielle autour de la question suivante : en quoi l'appartenance à un espace métropolitain favorise le développement de votre commune ?*

*Intervenants en cours d'identification*

*Dialogue et questions avec les participants*

### **11.45 – 12.15 : The Mediterranean Academy comme acteur de l'aide à la décision, par le lien avec le monde universitaire et de la recherche**

*Intervention par Melek DEMIR ou Ece Aykkin BUKER.*

*Dialogue et questions avec les participants.*

### **12.15 – 14.00 : Déjeuner libre**

### **14.00 – 17.00 : Atelier de construction collective de la synthèse du Séminaire**

### **17.00 ou 17.30 : Clôture du Séminaire**

**Restitution aux élus et acteurs du territoire, par les participants du Séminaire de la synthèse de leurs enseignements et réflexions autour du développement métropolitain d'Izmir**

**20h : Dîner de fin de séminaire**

**PRESENTS 21/02/2023**

<b>NOM</b>	<b>PRENOM</b>	<b>STRUCTURE</b>	<b>ROLE</b>
BRUN	Philippe	Les Petits Débrouillards	Coordinateur d'activités
CHEUTIN	Béatrice	Rectorat	IEN Lettres Histoire Géographie/ Cheffe de Mission EDD/ Doyenne IEN-2D ET EG IO
DUPORTAL	Anne-Claire	Occitanie Coopération	Chargée de mission Observatoire
FOMBON ROUVIER	Florence	CAUE 34	Directrice
GHIOTTI	Stéphane	CNRS/ ART DEV	Chercheur
GOMIS	David	3M	Chargé de mission Biodiversité et Culture Scientifique/ Pôle Biodiversité Paysage Agroécologie et Alimentation/
JEZIORSKI	Agnieszka	UM/ LIRDEF	Chercheuse
LANZELLOTTI	Provence	AURCA	Chargée d'études littoral et risques
LATUNE	Julie	UMR G-eau - INRAE	Coordinatrice Litto'Part
LAVAUD-LETILLEUL	Valérie	UPVM/ labo ART DEV	Chercheuse/ MCF Urbanisme
MENON	Lyra	Agropolis International	Responsable communication et médiation scientifique
PIEYRE	Michel	Département 34	Directeur Mission Développement Durable et Prospective DETIE
POYER	Elodie	Rectorat	Professeur Hist/géo et référente DD pour le Rectorat sur le 34
RICHARD	Alexandre	Région Occitanie	Chargé d'études littoral
ROSI	Emma	Les Petits Débrouillards	Service Civique
VALEGEAS	Francois	UPVM/ labo ART DEV	Chercheur / MCF Urbanisme

**EXCUSES**

<b>NOM</b>	<b>PRENOM</b>	<b>STRUCTURE</b>	<b>ROLE</b>
BANDELIER	John	Kimiyo	Directeur
BALUFIN	Etienne	SMAAR	Coordonnateur GEMAPI secteur Aude aval, animateur SAGE Basse Vallée de l'Aude
BARDIN	Sandra	Chaire Unesco ICIREWARD	Administratrice Scientifique de Projets KIM WATERS / Centre UNESCO
BRUN	Alexandre	UPVM/ LAGAM	MCF Urbanisme & Aménagement
DETER	Julie	MARBEC	Chercheuse
DEVILLERS	Benoît	ASM	MCF / Chercheur
LACROIX	Denis	IFREMER	Chercheur
MARTARECHE	Sébastien	Les Petits Débrouillards	Co-directeur
MENNECHET	Sandie	Chaire Unesco ICIREWARD	Responsable administrative, cheffe de projet ICIREWARD

MOSCARELLI	Fernanda	LAGAM	Coordinatrice projet StoryMaps
PESCHE	Denis	CIRAD	Chercheur/ Directeur ART DEV
PUJOL	Benoît	CNRS/ CRIOBE	MCF / Chercheur
RIERA	Léa	IRD	Chercheuse - postdoc
SIMOENS	Céline	EPF	Responsable Coordination PPI & Etudes Prospectives
STANISLEWSKA	Natalia	ASM	Doctorante CIFRE Le Passe Muraille
VIELLEVIGNE	Damien	Cites & Territoires / Maison Architecture	Architecte/ Président
WASSILI	Joseph	EPF	Chargé de mission / Direction Traitement des copropriétés et restructuration urbaine

### PRESENTS 15 juin 2023

NOM	PRENOM	STRUCTURE	ROLE
BANTON	Maëlle	UPVM/ AATRE	Doctorante
DAUM	Hannah	Kimiyo	Chargée de projets animation scientifique
DE BLIC	Anne-Lise	CPIE Bassin de Thau	Coordination événementielle & pédagogique
EL SAMRANI	Marc	L'atelline + LIFAM	Chargé de mission + Doctorant CIFRE
FOMBONNE ROUVIER	Florence	CAUE 34	Directrice
GOMIS	David	3M	Chargé de mission Biodiversité et Culture Scientifique/ Pôle Biodiversité Paysage Agroécologie et Alimentation/
LAVAUD- LETILLEUL	Valérie	UPVM/ labo ART DEV	Chercheuse/ MCF Urbanisme
MARTARECHE	Sébastien	Les Petits Débrouillards	Co-directeur
MORESSA	Anaïs	Instant Science	Coordinatrice Projets et Médiation Montpellier
REINERT	Magali	ESJ PRO	Journaliste et professeure
STANISLEWSKA	Natalia	ASM	Doctorante CIFRE Le Passe Muraille
VOLLE	Rose- Marie	UPVM/ labo DIPRALANG	MCF FLE
<b>A DISTANCE</b>			
BALUFIN	Etienne	SMMAR	Coordonnateur GEMAPI secteur Aude aval, animateur SAGE Basse Vallée de l'Aude
GHIOTTI	Stéphane	CNRS/ ART DEV	Chercheur
LATUNE	Julie	UMR G-eau - INRAE	Coordinatrice Litto'Part
MENON	Lyra	Agropolis International	Responsable communication et médiation scientifique
SANS	Kriss	SMMAR	Chargé de mission aménagement du territoire



## EXCUSES

NOM	PRENOM	STRUCTURE	ROLE
ADELL-LEGRAND	Typhaine	PNR Narbonnaise	
BARDIN	Sandra	Chaire Unesco ICIREWARD	Administratrice Scientifique de Projets KIM WATERS / Centre UNESCO
BERRY-CHIKHAOUI	Isabelle	UPVM/ ARTDEV	Chercheuse & MCF
BRUN	Alexandre	UPVM/ LAGAM	MCF Urbanisme & Aménagement
CHEUTIN	Béatrice	Rectorat	IEN Lettres Histoire Géographie/ Cheffe de Mission EDD/ Doyenne IEN-2D ET EG IO
COSTES	Cyril	GRAOU	Architecte
DEDIEU	Olivier	Maison de l'Europe	Directeur
DETER	Julie	MARBEC	Chercheuse
DEVILLERS	Benoît	ASM	MCF / Chercheur
DUPEUBLE	Thierry	CIHEAM-M	Directeur
DUPORTAL	Anne- Claire	Occitanie Coopération	Chargée de mission Observatoire
JEZIORSKI	Agnieszka	UM/ LIRDEF	Chercheuse
LACROIX	Denis	IFREMER	Chercheur
MENNECHET	Sandie	Chaire Unesco ICIREWARD	Responsable administrative, cheffe de projet ICIREWARD
PESCHE	Denis	CIRAD	Chercheur/ Directeur ART DEV
PIEYRE	Michel	Département 34	Directeur Mission Développement Durable et Prospective DETIE
POYER	Elodie	Rectorat	Professeur Hist/géo et référente DD pour le Rectorat sur le 34
PUJOL	Benoît	CNRS/ CRIOBE	MCF / Chercheur
RICHARD	Alexandre	Région Occitanie	Chargé d'études littoral
VALEGEAS	Francois	UPVM/ labo ART DEV	Chercheur / MCF Urbanisme
VALEGEAS	Francois	UPVM/ labo ART DEV	Chercheur / MCF Urbanisme
VIELLEVIGNE	Damien	Cites & Territoires / Maison Architecture	Architecte/ Président

# Empreintes humaines Habiter le littoral

2 expositions // 2 échelles

## Carnet de jeux



## Micro climats

Réalisée par le GRAOU  
(Groupe de Recherche en  
Architecture OUvert.e)  
et produite par la MSH  
(Maison des Sciences  
de l'Homme)



# Mission Racine

À l'origine des stations  
touristique du littoral

Réalisée par les CAUE d'Occitanie



## Bienvenue dans l'exposition

### Empruntes Humaines - Habiter le littoral

qui présente et questionne les modes d'habiter le littoral d'hier et d'aujourd'hui par le biais de 2 expositions à 2 échelles :

#### -Mission Racine

Une exposition réalisée à l'occasion des 60 ans de la « Mission Racine », Les CAUE d'Occitanie (Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement), en partenariat avec la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles Occitanie) ont souhaité mettre en lumière l'histoire de la création de stations touristiques dont l'impact sur la région a été et reste considérable.

#### - Micro Climats

Une exposition qui propose un panel d'habitats et de dispositifs spatiaux observés pendant les périodes estivales 2022 et 2023 sur le littoral d'Occitanie. Ils ont comme dénominateur de former des exemples d'« aménagements » légers de bord de mer. La MSH (Maison des Sciences de l'homme) a soutenu ce travail de recherche embarquée proposé par le GRAOU (Groupe de Recherche d'Architecture OUvert.e) pour nourrir une approche sensible du littoral languedocien, en vue d'offrir des outils pour interroger l'avenir de ce territoire si proche, si lointain.

Présentée par le **CAUE de l'Hérault**

Une association d'intérêt public créée en 1977 par une loi sur l'architecture. Son objectif est d'encourager la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement sur le territoire départemental.

Ses 4 Missions principales sont:

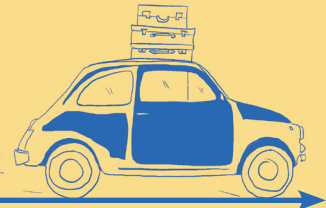
- Informer et sensibiliser tous les publics
- Conseiller les particuliers
- Accompagner les collectivités dans leurs projets
- Former les professionnels et les élus

Pour en savoir plus : [www.caue34.fr](http://www.caue34.fr)

Ce livret-jeu a été réalisé au CAUE de l'Hérault par Joséphine Guillemain.

# Sur la route des vacances !

Les Grandes réformes sociales



Naissance de la Mission Racine

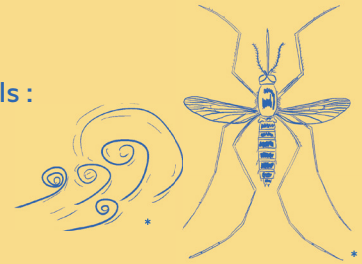
## Quelle était la destination des français avant l'aménagement du littoral ?

### Le littoral sauvage :

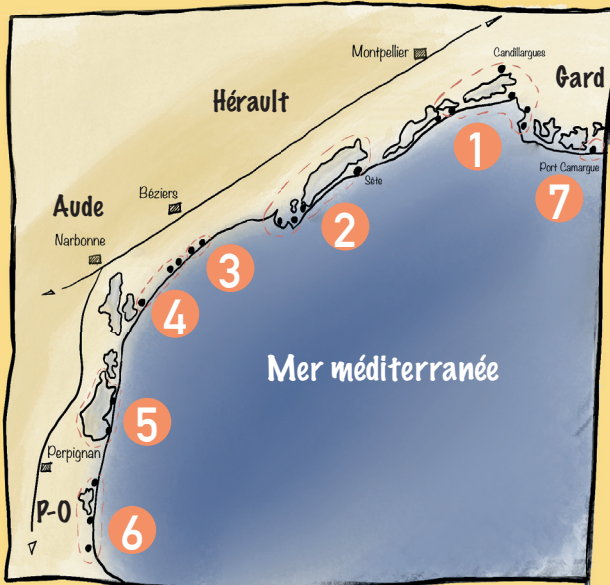
« Nous avons quatre ennemis à vaincre, deux naturels : les \_\_\_\_\_\* et le \_\_\_\_\_\* ; deux autres créés par la main de l'homme : la spéculation et la laideur des constructions. »

Citation de Pierre Racine reportage l'INA

«Languedoc Roussillon : nouvelle Floride ?»



## Nommes les 6 unités touristiques de la Mission Racine



1	.....
2	.....
3	.....
4	.....
5	.....
6	.....
7	Port Camargue

# Les acteurs principaux de la Mission Racine

Relie les personnages aux textes descriptifs

George Pompidou



- Je suis le président de la République Française entre 1959 et 1969.

Jean Le Coureur



- Je suis le paysagiste concepteur de la Grande-Motte

Pierre Racine



- Je suis l'architecte en chef chargé de l'aménagement de la Grande-Motte puis de Port-Camargue.

Pierre Pillet



- J'ai été premier ministre puis président de la République entre 1962 et 1974.

Charles de Gaulle



- Je suis le conseiller d'état chargé de la Mission interministérielle d'aménagement du littoral du Languedoc-Roussillon qui prendra par la suite mon nom.

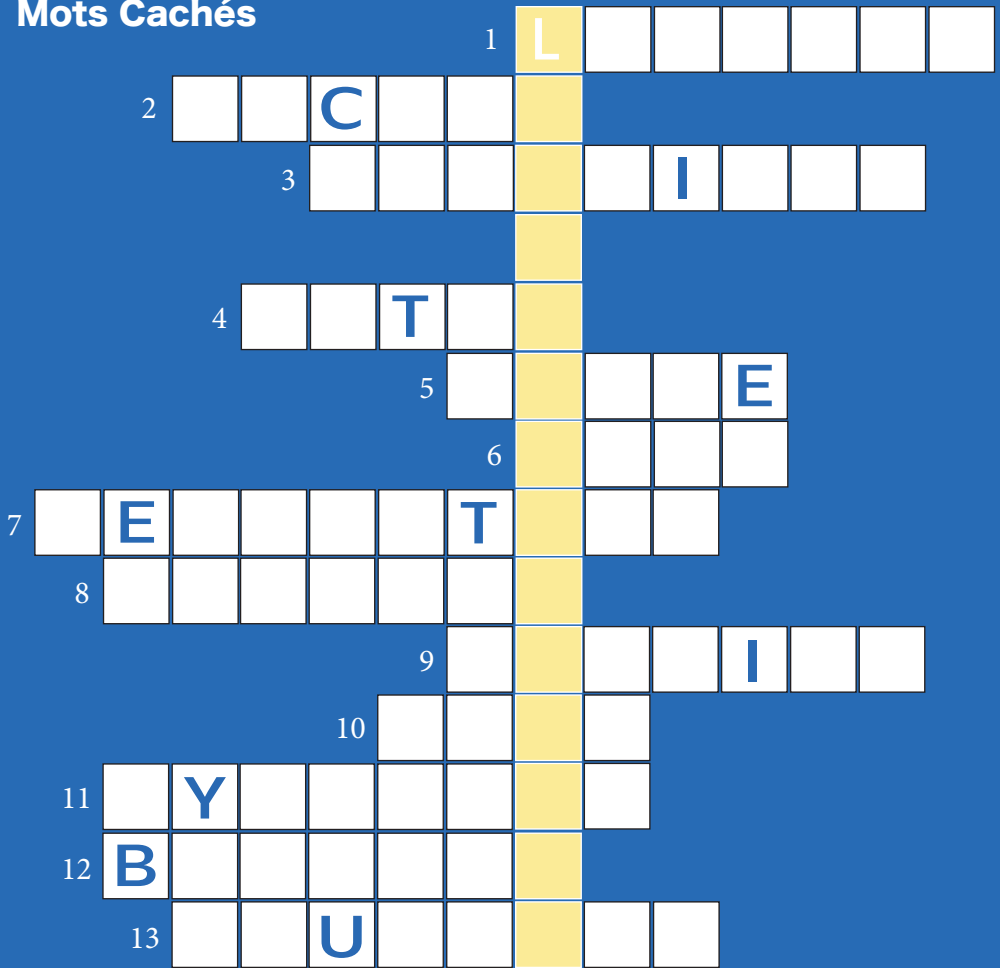
Jean Ballardur



- Je suis l'architecte en chef chargé de l'aménagement du Cap d'Agde.

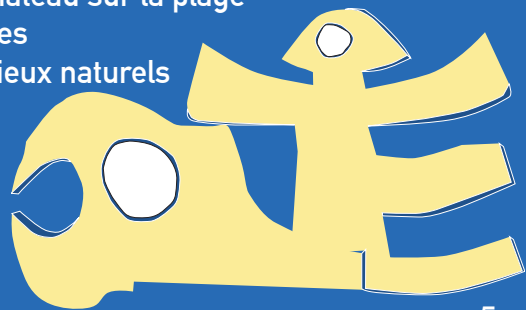


# Mots Cachés



- 1- Activités effectués lors de temps libre
- 2- Nom de la Mission d'aménagement du littoral
- 3- Insecte invasif qui pique en été
- 4- Boue de construction
- 5- Il est indispensable pour faire un château sur la plage
- 6- Élément naturel qui pousse les voiles
- 7- Indispensable dans les villes et milieux naturels
- 8- Lieu de vie des campeurs
- 9- Grand mammifère marin
- 10- Destiné à accueillir des bateaux
- 11- La forme des bâtiments du levant
- 12- Une pierre volcanique
- 13- Un synonyme de vacancier

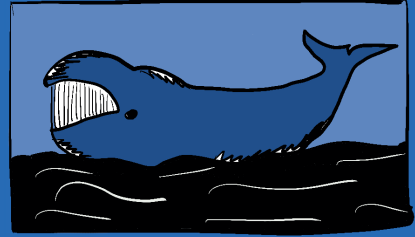
**Figures de proues  
du sculpteur  
Albert Marchais**



Pour créer une ville nouvelle, l'inspiration des architectes et artistes se trouvent dans les éléments tels que les animaux, la nature mais également dans l'histoire, les couleurs, les usages, les matières et les symboles.



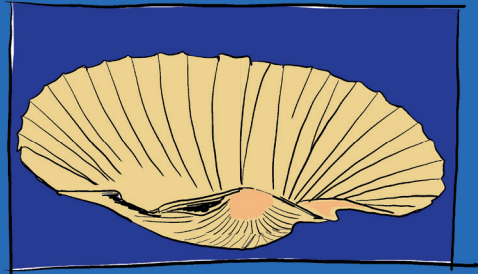
a - La ville méditerranéenne



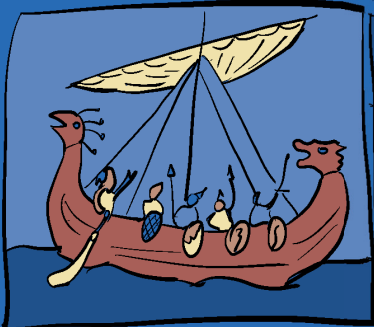
b- La Baleine



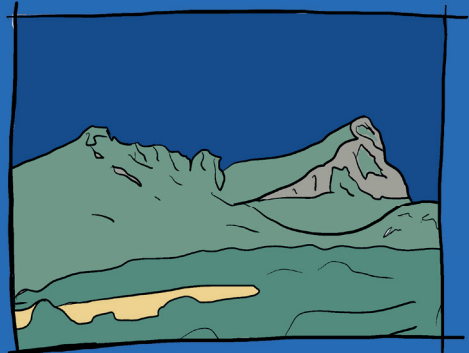
c- L'Escargot



d- Le coquillage

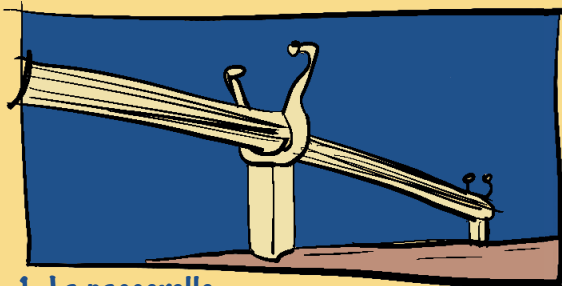


e- Le bateau des vikings

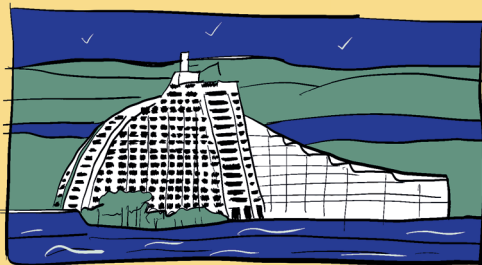


f- Le Pic Saint-Loup

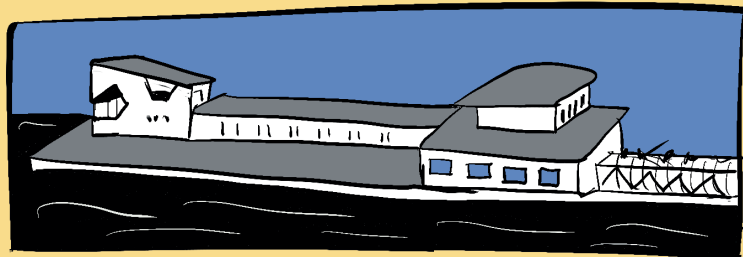
Retrouves, sur la page d'à côté, l'élément qui a influencée chaque création ci-dessous (note la lettre correspondante à côté).



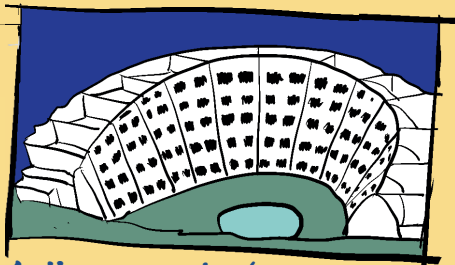
1- La passerelle



2- La grande pyramide



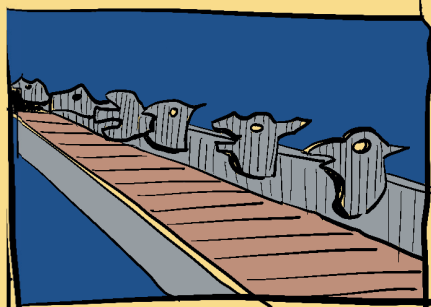
3- La capitainerie



4- Une conque de vénus



5- La ville nouvelle



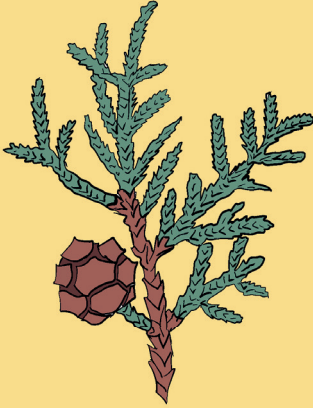
6- Les Navigardes

« J'ai donné ce gabarit aux immeubles de la Grande Motte parce qu'il est à l'image des collines qui manquent à cette étendue plate et parce qu'il étage des terrasses qui prolongent les séjours intérieurs vers le soleil. »

Jean Balladur, architecte en chef de la Grande Motte, 1923-2002

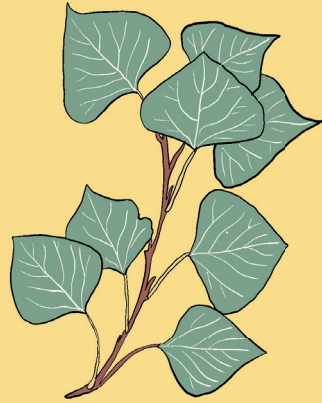
## La ville dans un parc

La végétation a une place importante dans la conception de la Grande-Motte car elle représente 1/3 de l'aménagement public de la ville.



Olivier de Bohème

Sauras-tu reconnaître quatre des essences d'arbres utilisés en observant leurs feuilles ?



Quel est le rôle de la pyramide pour la végétation ?

---



Pin pignon

Cyprès

Peupliers

Platane

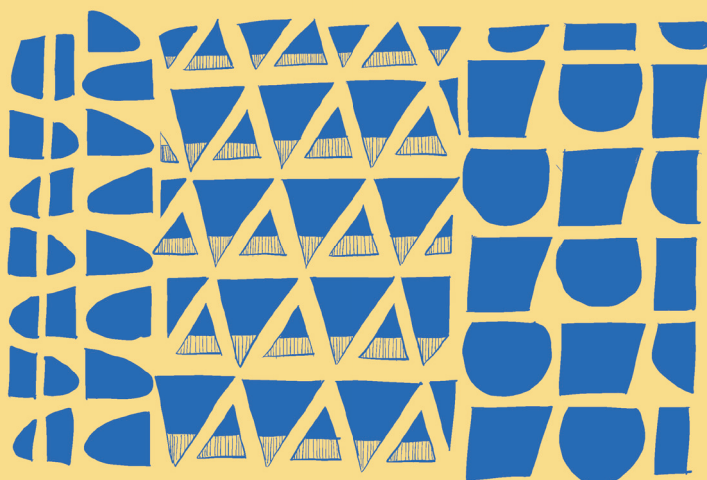
Pin d'Alep

Pin pignon

Même les bâtiments enfilent leurs maillots de bain pour aller à la plage !  
Repères-les en les coloriant sur cette façade.



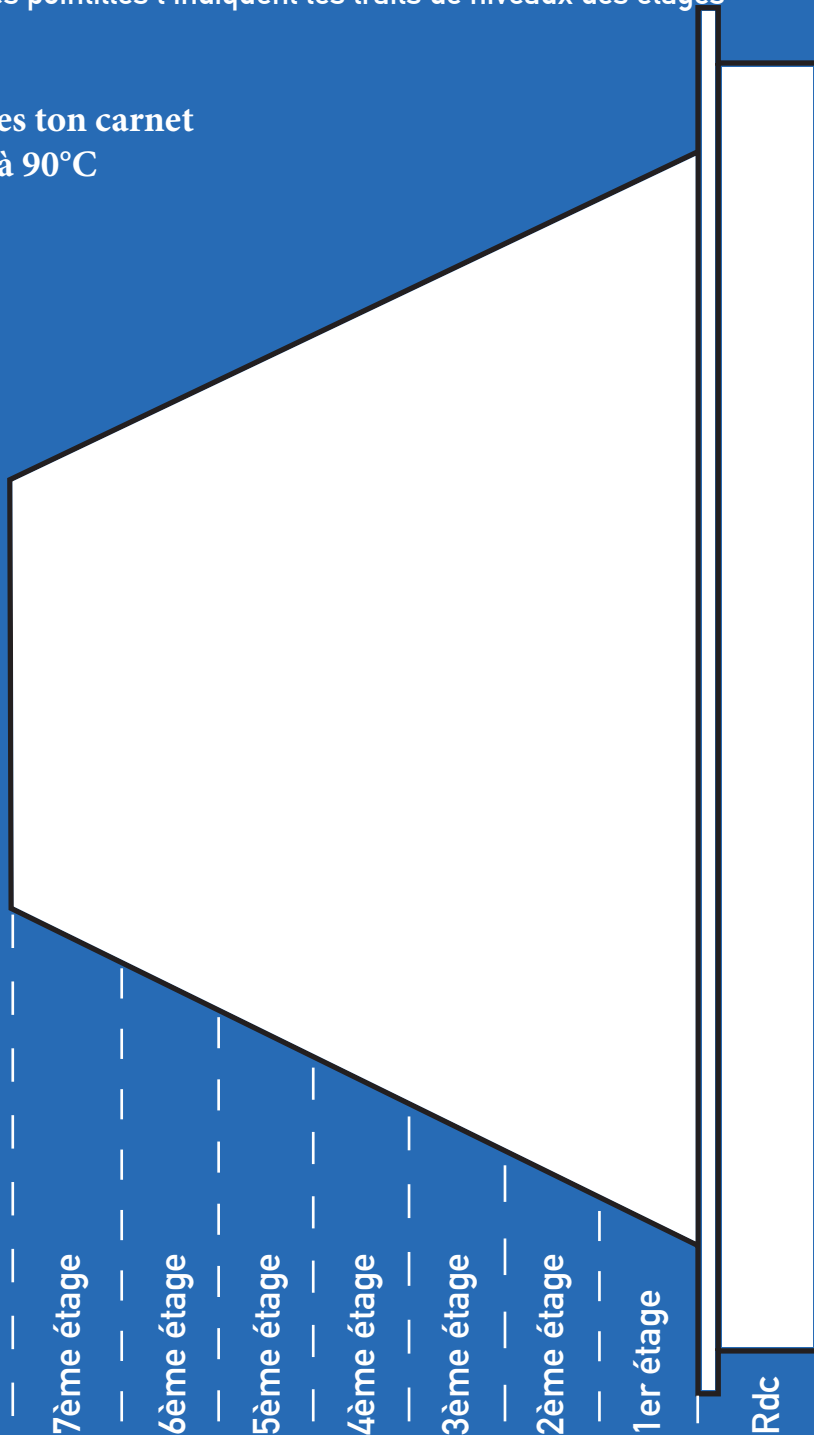
Chaque bâtiment de la Grande Motte se différencie par sa résille en béton qui peut prendre différentes formes.





Toi aussi crées ta propre résille en béton sur la pyramide !  
Les pointillés t'indiquent les traits de niveaux des étages

Tournes ton carnet  
à 90°C



L'occupation du territoire peut prendre des formes plus légères limitant l'empreinte que l'on laisse derrière soi.



Avant de dessiner ton «Micro Climat», observe bien l'exposition et décris en quelques mots les différents rapports que tu entretiens avec ton environnement :

Rapport au ciel :

Rapport au sol :

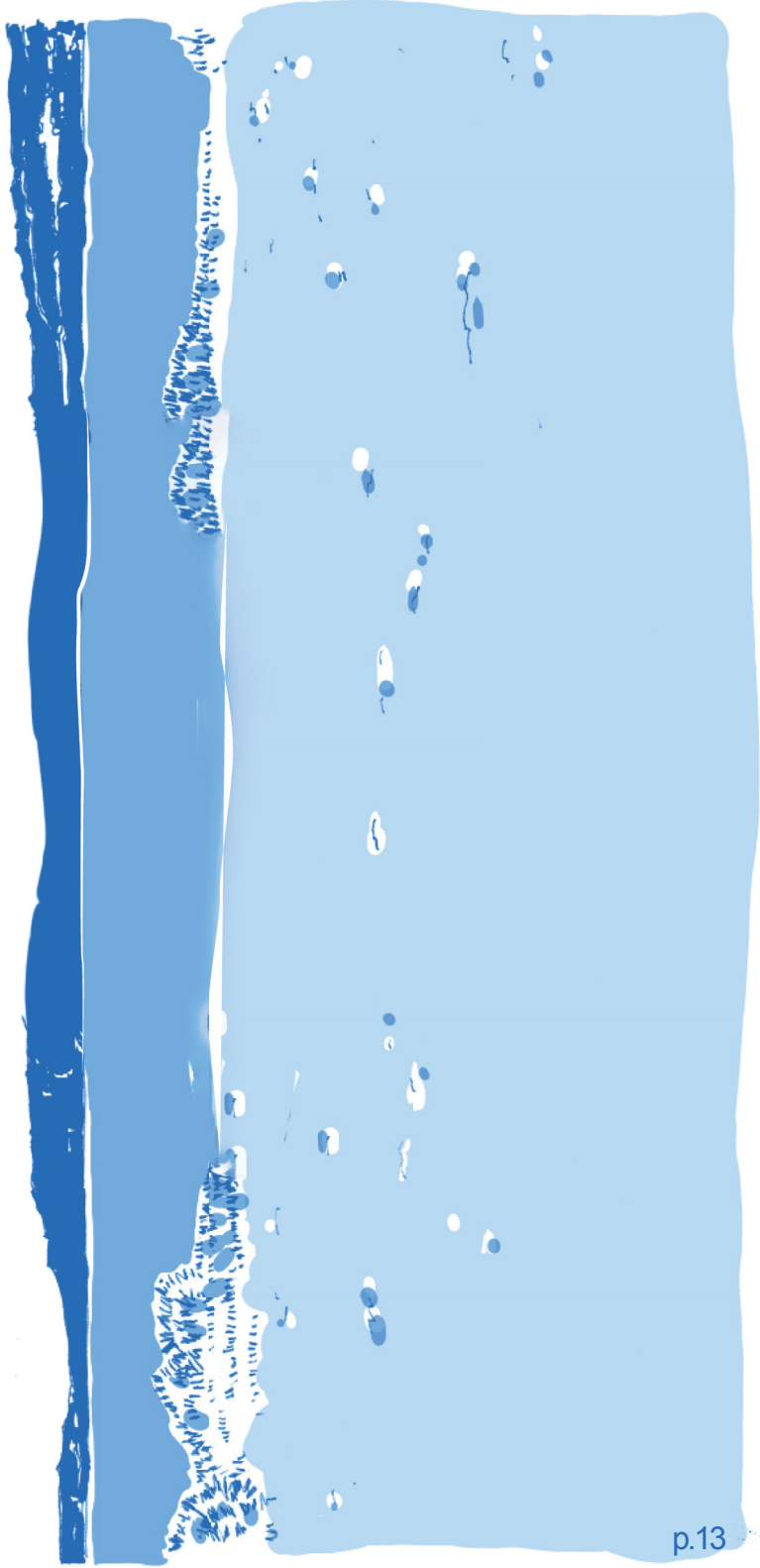
Rapport au temps :

Rapport aux autres :

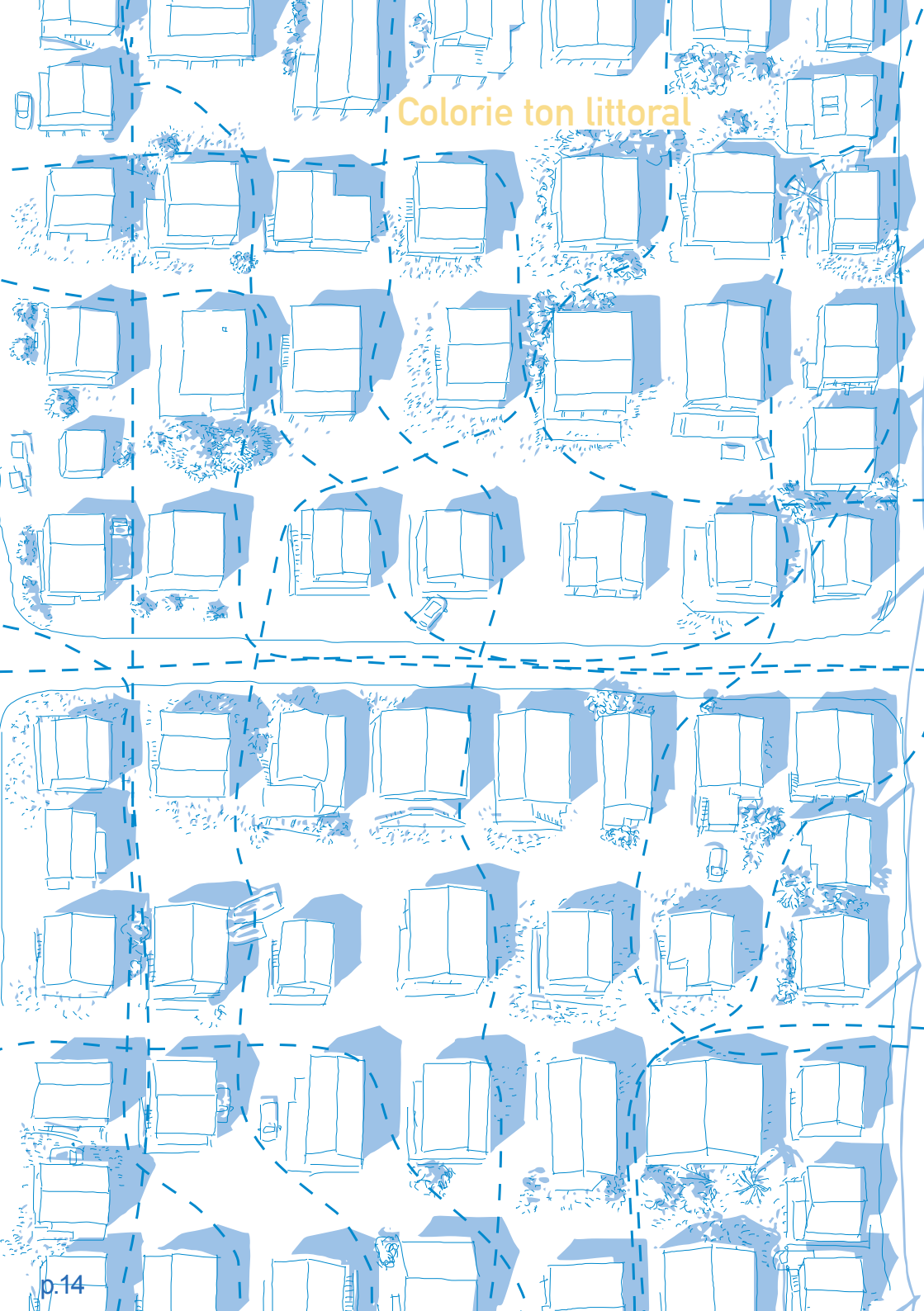
Rapport au mouvement :

Tourne ton  
carnet à 90°

Imagine et dessine ton «Micro Climat» pour les vacances sur le littoral.



# Colorie ton littoral



# Solutions

Page 3:

- Quelle était la destination des français avant l'aménagement du littoral ?

**La Costa Brava**

- « Nous avons quatre ennemis à vaincre, deux naturels : **les Moustiques** et **le vent** ; deux autres créés par la main de l'homme : la spéculation et la laideur des constructions.»

- Les six unités touristiques de la Mission Racine sont : 1/ **Grande-Motte**, 2/ **Cap d'Agde**, 3/ **Gruissan**, 4/ **Port Leucate**, 5/ **Port Barcarès**, 6/ **Saint-Cyprien**

Pages 4 et 5 :



Je suis le président de la République Française entre 1959 et 1969.

Je suis le paysagiste concepteur de la Grande-Motte

Je suis l'architecte en chef chargé de l'aménagement de la Grande-Motte puis de Port-Camargue.

J'ai été premier ministre puis président de la République entre 1962 et 1974.

Je suis le conseiller d'état chargé de la Mission interministérielle d'aménagement du littoral du Languedoc-Roussillon qui prendra par la suite mon nom.

Je suis l'architecte en chef chargé de l'aménagement du Cap d'Agde.

## Mots Cachés

1- Loisirs

2- Racine

3- Moustique

4- Béton

5- Sable

6- Vent

7- Végétation

8- Camping

9- Baleine

10- Port

11- Pyramide

12- Basalte

13- Tourisme

**Les Navigardes**

Pages 6 et 7 : a/5 - b/3 - c/1 - d/4 - e/6 - f/2

Pages 8 et 9 :



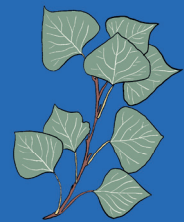
Cyprés



Olivier de Bohême



Platane



Peupliers

**La pyramide protège la végétation du vent**

\*Les dessins sur les pages 12 à 14 ont été réalisés par le GRAOU.





GESTION & GOUVERNANCE

01 FÉVRIER 2024



# GESTION ET GOUVERNANCE DES LAGUNES D'OCCITANIE. LES GRAUS, UN ANGLE MORT ?

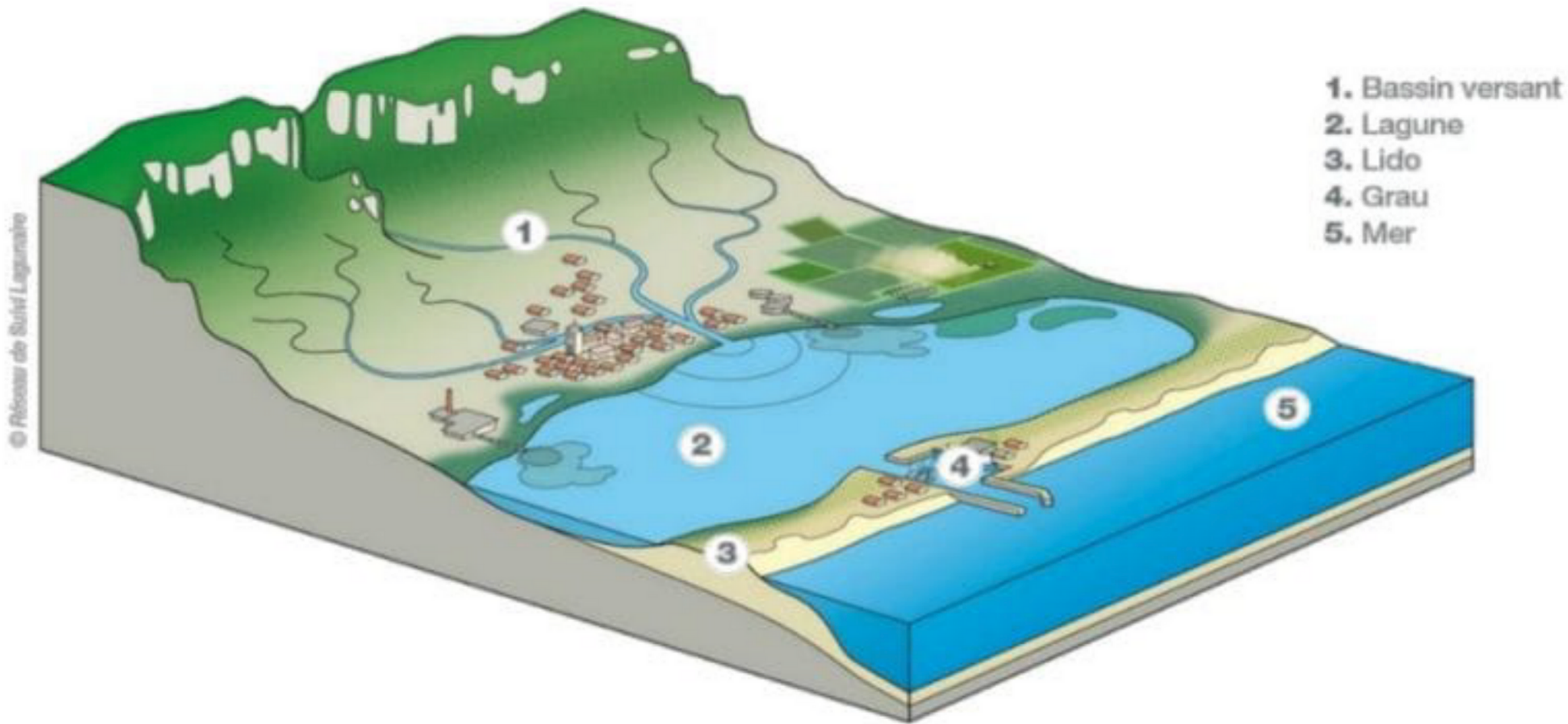
*Encadrants : Sophie RICHARD et Stéphane GHIOTTI*

Master 2 Sciences de l'eau - Parcours Eau & Société



# QU'EST-CE QU'UN GRAU ?

# Lagune





# LE GRAU

Graus ouverts

Graus intermittents

Graus fermés

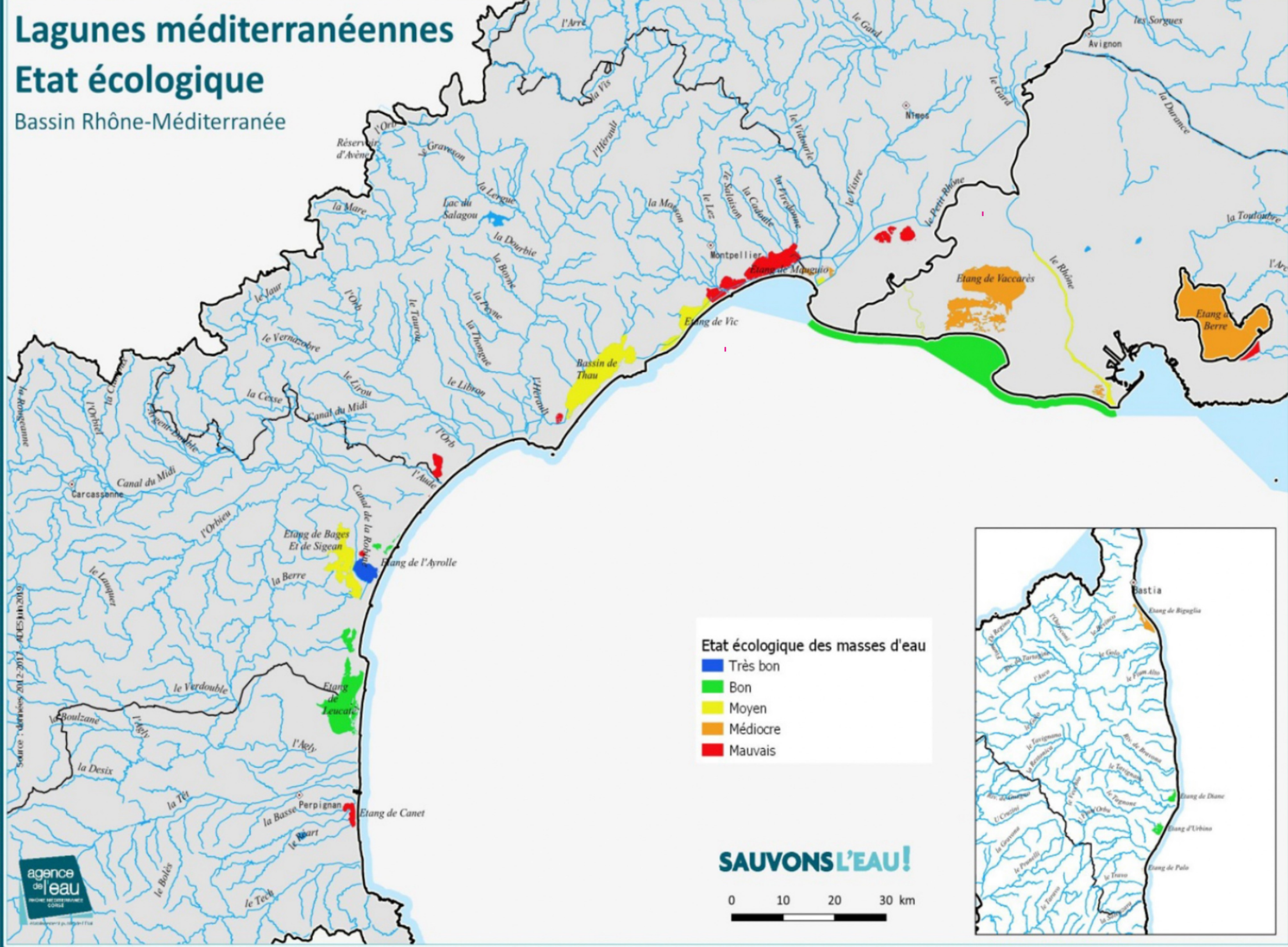




# Lagunes méditerranéennes

## Etat écologique

Bassin Rhône-Méditerranée



### Lagunes

- 4 Corse
- 8 PACA
- 23 Languedoc Roussillon

85 000 hectares

Richesse écologique



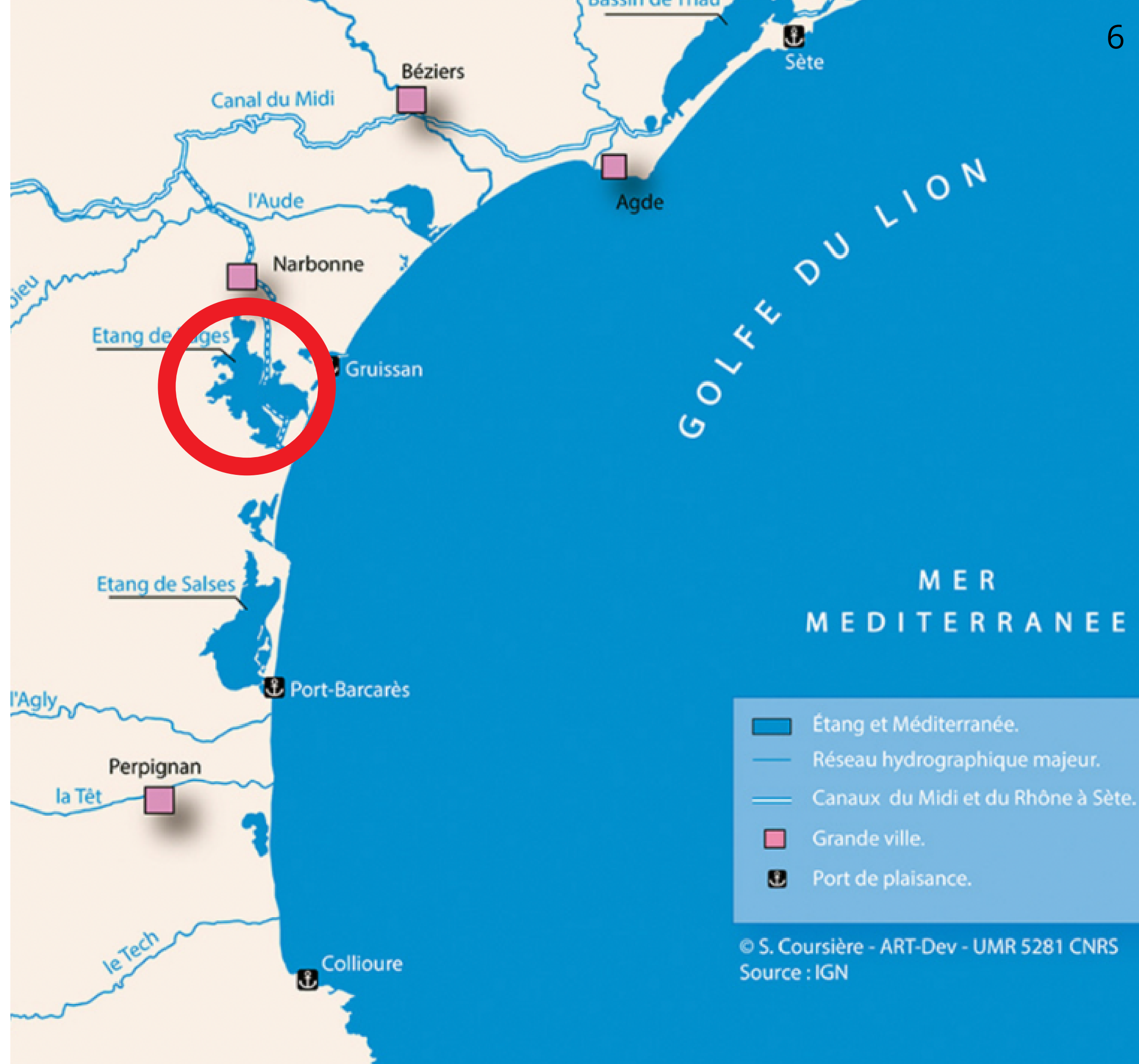
# GRAU DE BAGES SIGEAN

## BASSIN VERSANT DE L'AUDE



**SUPERFICIE DU BASSIN VERSANT :**

**6150 KM<sup>2</sup>**





# GRAU DE BAGES SIGEAN



## DATES CLÉS

- 1704-1789 : artificialisation du grau et essor du port de commerce Port la Nouvelle
- 1789-1994 : Phases de déclin et d'essor du port liées à la conjoncture nationale et au développement fluvial et portuaire des autres départements
- 1994-2024 : Stabilisation des activités et projet d'extension du port porté par la Région Occitanie



# GRAU DE LA NOUVELLE : UNE INTERFACE ENTRE TERRE ET MER

## ÉTANG BAGES-SIGEAN

- 3 700 ha
- Alimenté en eau douce et eau salée
- Activités : baignage, pêche, conchyliculture, nautisme
- Enjeux: pollutions domestiques, phytosanitaires, pollution au cadmium, salinité,
- Des objectifs DCE pour le "Bon état" de l'État Bages-Sigean (masses d'eaux de transition)

## PORT DE PORT-LA-NOUVELLE

- Un port aux multiples fonctions des activités de pêche, de plaisance et de commerce
- Le 1er port national pour l'export de blé dur
- Le 1er port français de Méditerranée pour l'export de céréales
- Le 2e port français de Méditerranée pour l'import d'hydrocarbures





# GRAU DE LA NOUVELLE

## DES AMÉNAGEMENTS PERMANENTS POUR L'ACTIVITÉ PORTUAIRE



### Aménagements permanents:

- Une darse petit métiers, une darse de pêche et une darse pétrolière,
- Un bassin de plaisance avec un aménagement de pontons (N=17) et de catway
- Des bouées de mouillage tout au long du grau
- Deux quais (possiblement pour le commerce)
- Une station d'avitaillement
- Une jetée à l'aval du grau

Crédits photo et illustration : Région Occitanie



# GRAU DE NOUVELLE

## DES ENJEUX POUR LA PRÉSERVATION DE L'ÉTANG BAGES SIGEAN

### Aménagements et recherche scientifique

#### 2004 : Enlèvement du barrage à vannes

- Installé en 1952 pour limiter les sédiments provenant de l'étang
- Impacte la migration des poissons et compromet l'activité de pêche
- Impact négatif sur les échanges mer-lagune (= confinement de la lagune)

#### 2004-2007 : Estimation des débits et modélisation des échanges mer-lagune

##### Contexte de l'étude scientifique :

- Acquérir des connaissances sur les échanges mer-lagunes
- Installer des courantomètres pour mesurer les débits du grau sur des périodes assez longues

#### 2010-2012 : Étude sur la salinité et retrait d'embâcles

##### Contexte de l'étude scientifique :

- Étude sur la salinité de l'étang Bages-Sigean
- Évaluer les changements de salinité induits par des modifications d'aménagement (grau, canal de la robine)



Parc naturel régional de la  
Narbonnaise en Méditerranée



**DREAL Occitanie**  
Direction Régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement  
d'Occitanie



Enlèvement du barrages à vannes - Grau de la Nouvelle - Crédits photos: Pole Relais Lagunes



Embâcles sous le pont SNCF - Crédits photos : Pole Relais Lagunes - IFREMER - PNRNM



# GRAU DE NOUVELLE

## DES ENTRETIENS RÉGULIERS POUR L'ACTIVITÉ PORTUAIRE

### Des opérations de dragage annuelles pour limiter l'ensablement des zones de navigation

- Arrêté préfectoral d'autorisation de dragage annuel délivré par le préfet de l'Aude à la région Occitanie

### Des prescriptions pour réduire l'incidence des opérations de dragage sur les poissons dans le grau

- "Afin de réduire l'incidence des opérations de dragage sur les poissons et notamment sur les civelles, les dragages de nuit des chenaux intérieurs sont interrompus du 1er décembre au 31 mars."

### Suivi de la courantologie et de la turbidité pour préserver l'étang

- "Un protocole de suivi de la turbidité est mis en œuvre à l'entrée de l'étang de Bages-Sigean et en aval du bassin à pétrole lors des opérations de dragage, pendant une période de 1 an."

Zone à draguer	Cote de dragage (m ZH)
Darse des petits métiers / petite plaisance	- 4,1
Darse de pêche / grande plaisance	- 6,6
Chenal Est 1	- 7,1
Chenal Est 2	- 8,6
Bassin au pétrole	- 8,7
Chenal aval 1	- 8,7
Chenal aval 2	- 11
Petit bassin	- 9
Grand bassin	- 15,9
Chenal d'accès	- 18,1



Crédits illustrations : Préfecture de l'Aude - Arrêté d'autorisation de dragage - 2022



Crédits photo : Civelles : PHOTOPQR/QUEST FRANCE



Bouchon vaseux et panache turbide de l'estuaire de la Gironde, mars 2011. © MODIS/NASA





*Crédits photo : Port Europe, 2023*

# PROJET D'EXTENSION DU PORT

UNE IMPRESSION VISUELLE DE FERMETURE DU GRAU !



*Crédits photo : Port Nouvelle releasing opportunity, 2023*



*Crédits photo : J. Clodomar, 2023*



# UN PROJET D'EXTENSION DU PORT AU DÉTRIMENT DES ENJEUX ÉCOLOGIQUES ?

Témoignage de Laurent, pêcheur amateur

*“ Les nouveaux travaux d’extension du Port de la Nouvelle depuis 2017 impactent les courants et la présence de poissons, ainsi que la pêche amateur. La digue à la sortie du grau donne l’impression que le grau est fermé et barré, ce qui n’est pas le cas. ” (2023)*







# ÉMERGENCE D'UNE CONTROVERSE ?



**Objet : Avis portant sur le dossier de demande d'autorisation unique au titre du code de l'environnement – Projet d'extension du port de Port-la-Nouvelle présenté par la Région Occitanie.**

Sète, le 16 mai 2017

## Avis sur les conclusions de l'étude d'impact de l'extension du port de Port-La-Nouvelle sur les échanges mer-lagune

Les informations fournies dans l'étude d'impact ne sont pas suffisantes pour entériner les conclusions relatives à l'impact de l'aménagement sur i) : les échanges entre la lagune de Bages-Sigean et la mer<sup>6</sup>; ii) : la qualité de l'eau<sup>7</sup>.

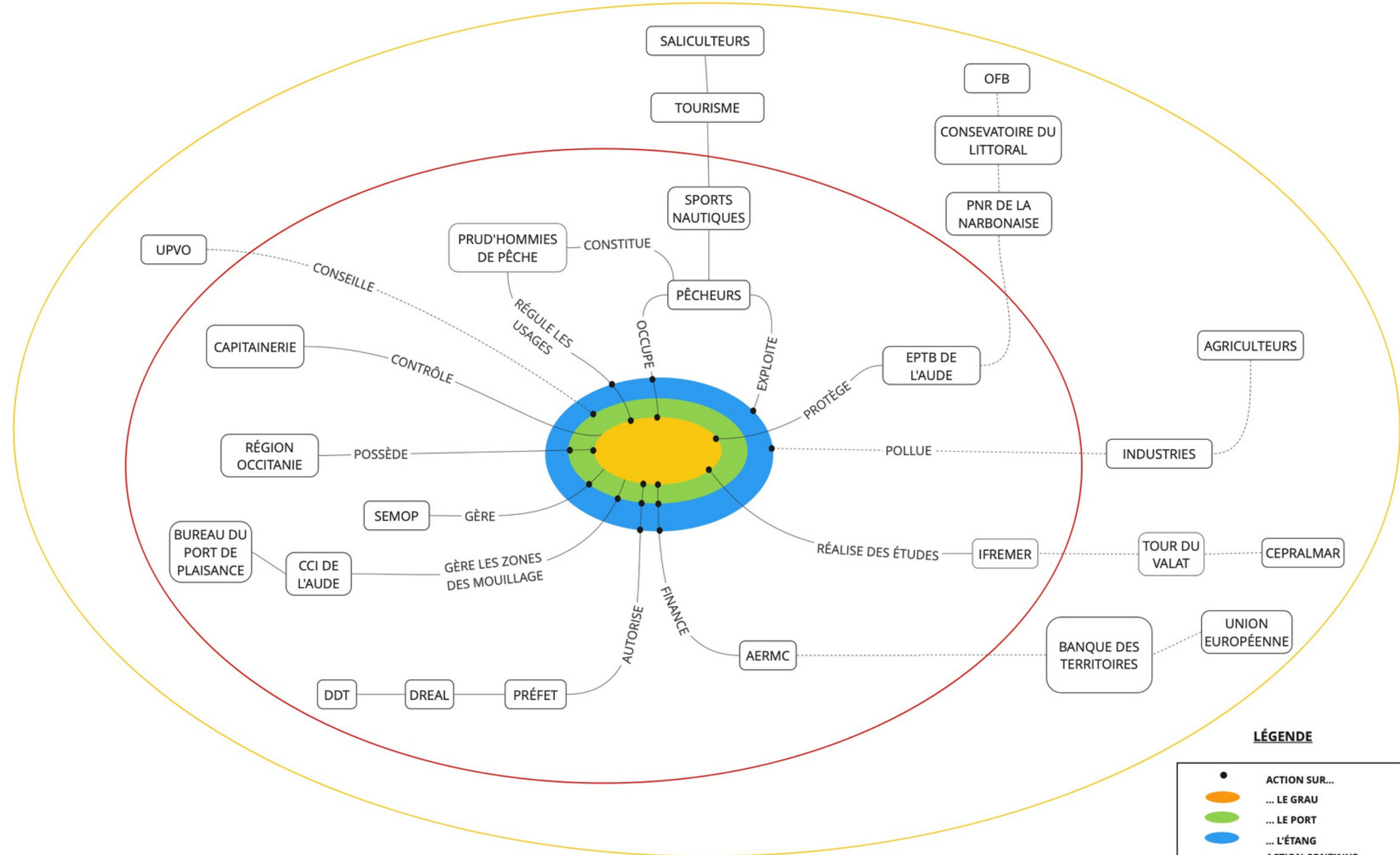
## Avis sur l'étude de modélisation des panaches turbides pendant les travaux de dragage<sup>8</sup>

Les informations fournies dans l'étude d'impact ne sont pas suffisantes pour entériner les conclusions relatives à l'impact des travaux de dragage sur l'évolution des panaches turbides dans la lagune de Bages-Sigean.

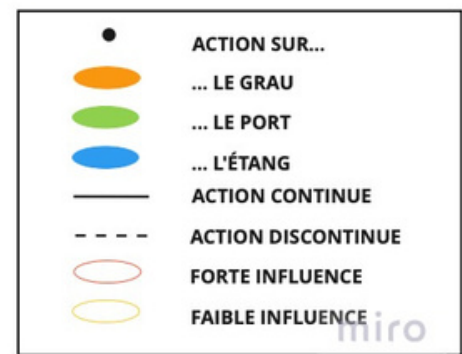
# GRAU DE NOUVELLE

## Cartographie des acteurs

### GOUVERNANCE



#### LÉGENDE





# QUEL AVENIR POUR LA GESTION DU GRAU ?

## Grau de la nouvelle : Un corridor écologique et un chenal portuaire

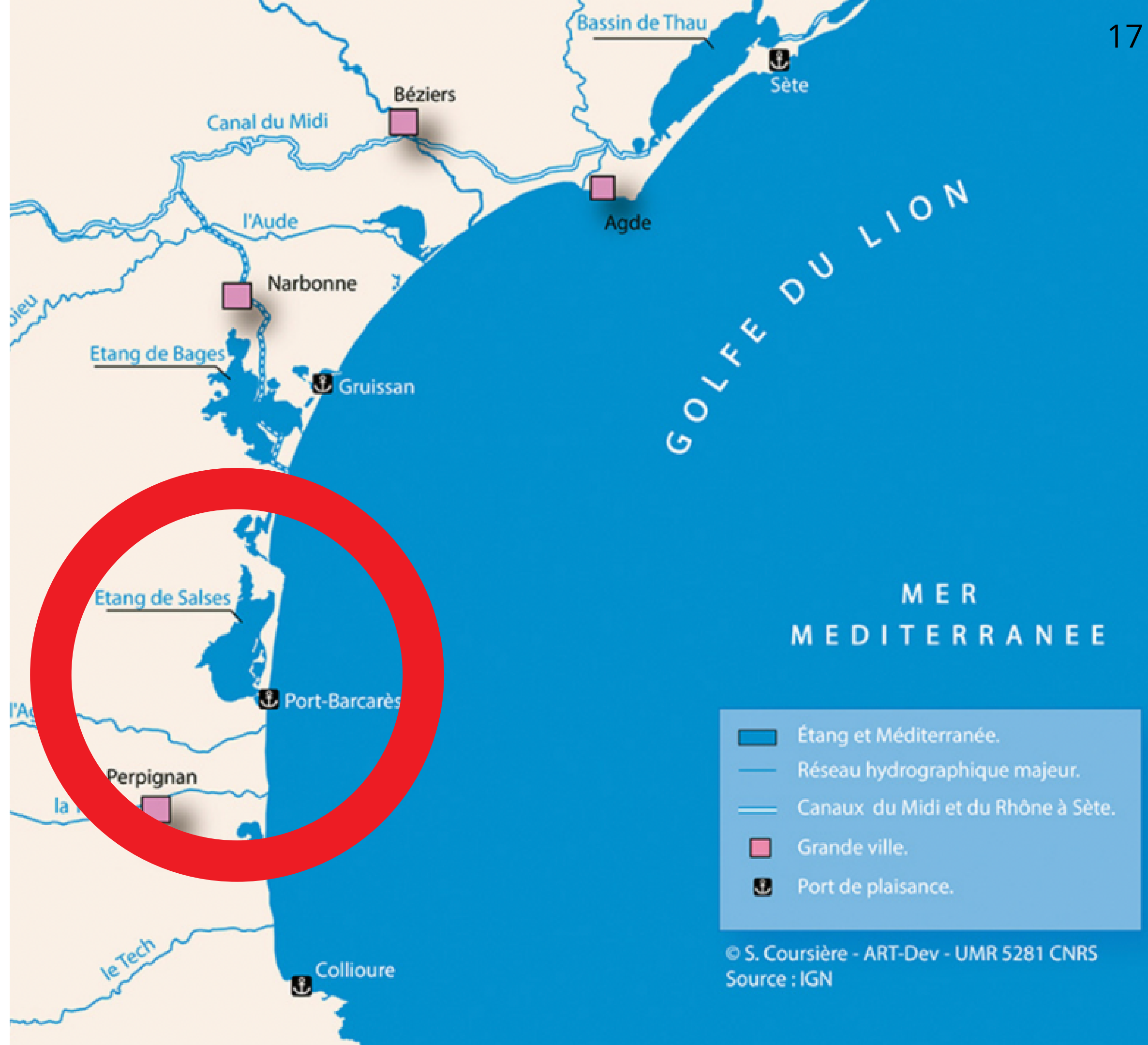
- Une gestion circonstancielle pour l'étang mais très opérationnelle pour le fonctionnement du port
- Le projet d'extension du port, vers une montée en puissance des enjeux portuaires ?



# ÉTANG DE SALSSES-LEUCATE

surface 5 400 ha  
Profondeur : 3,5m  
Label: RAMSAR

- GRAU CONCHYLICOLE:  
NATUREL
- GRAU DE LA CORRÈGE:  
ARTIFICIEL
- GRAU DE ST ANGE:  
NATUREL /ARTIFICIEL

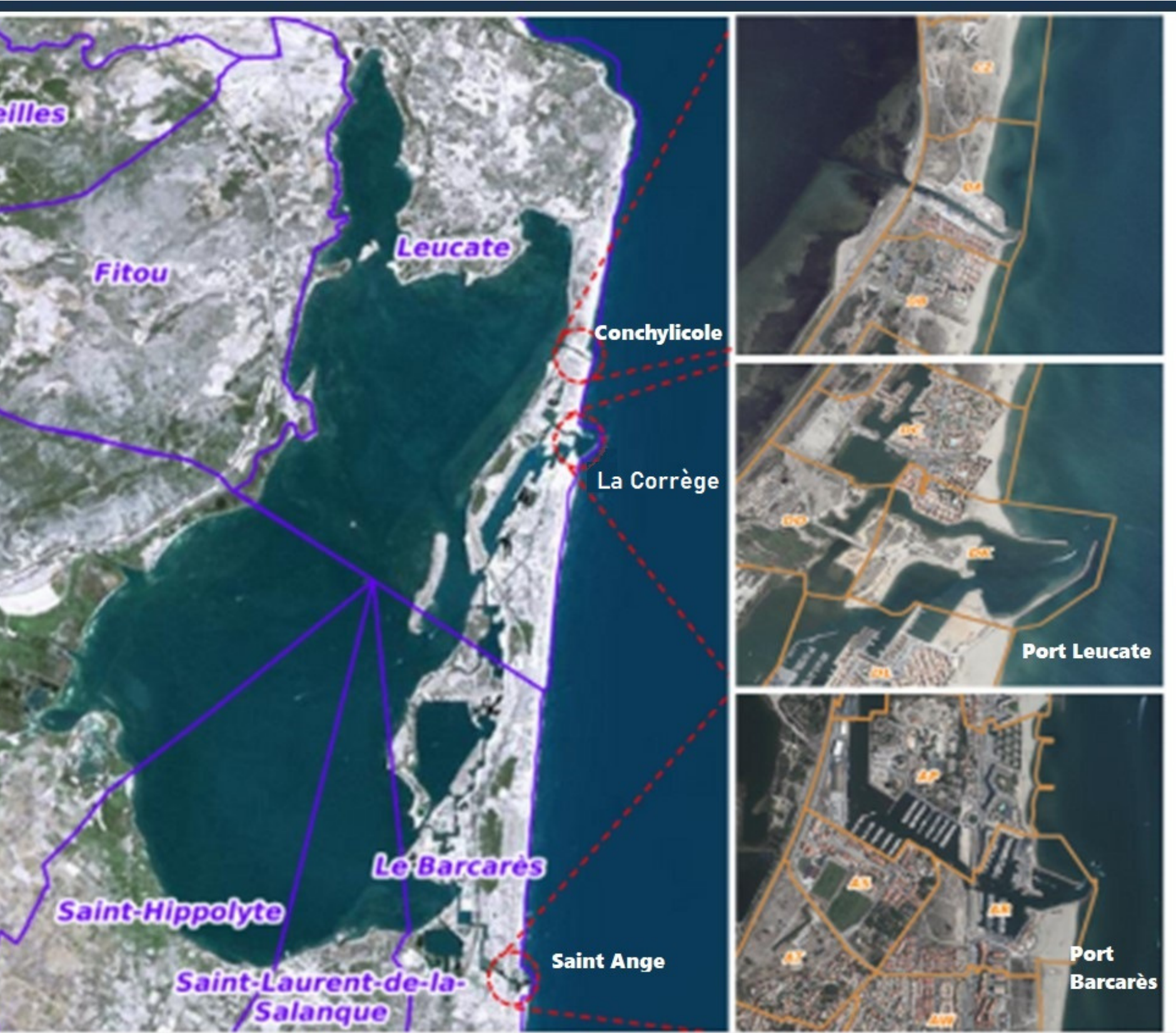


	Étang et Méditerranée.
	Réseau hydrographique majeur.
	Canaux du Midi et du Rhône à Sète.
	Grande ville.
	Port de plaisance.

© S. Coursière - ART-Dev - UMR 5281 CNRS  
Source : IGN



## AMÉNAGEMENTS



### CARTE D'IDENTITE DES GRAUS

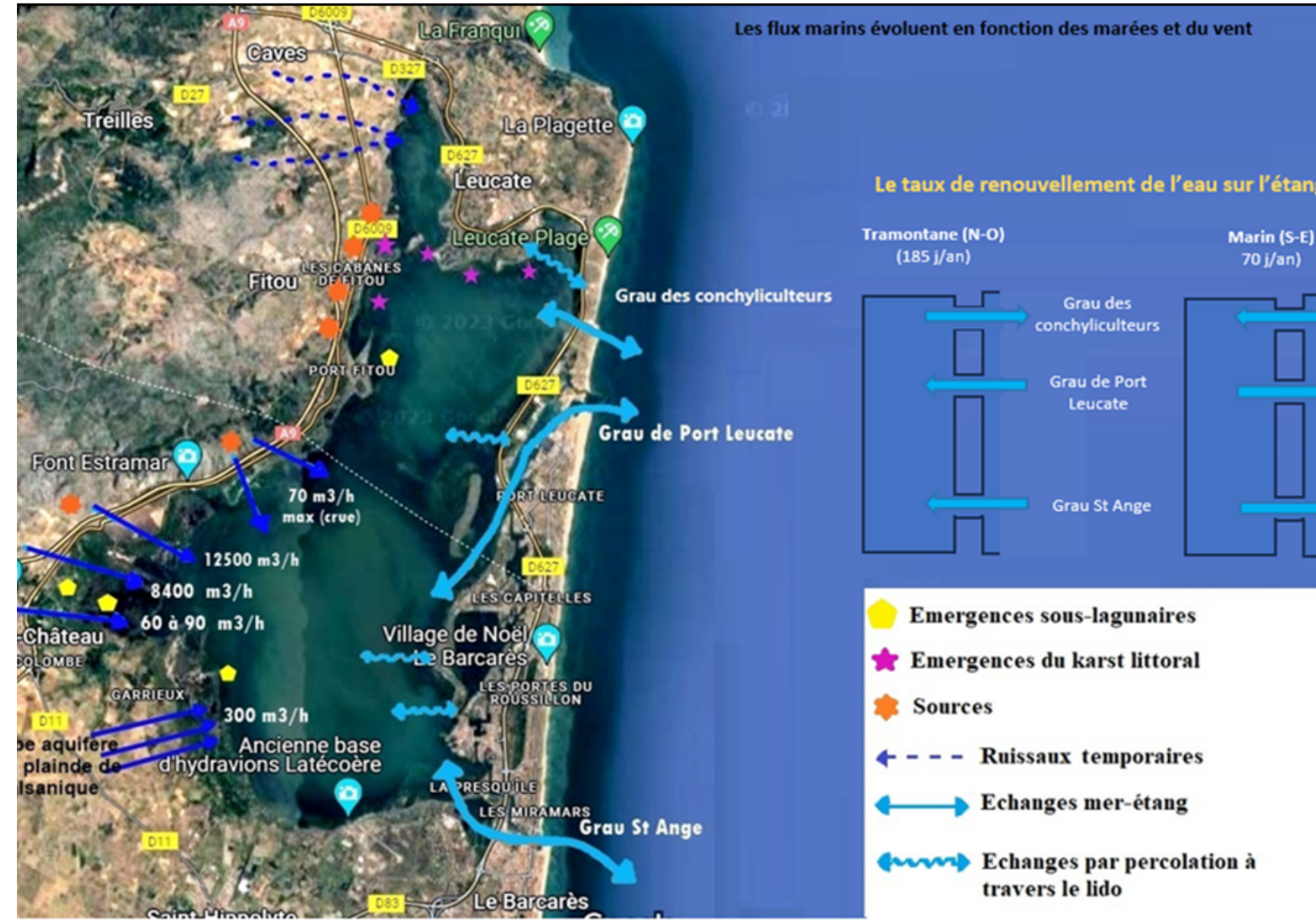
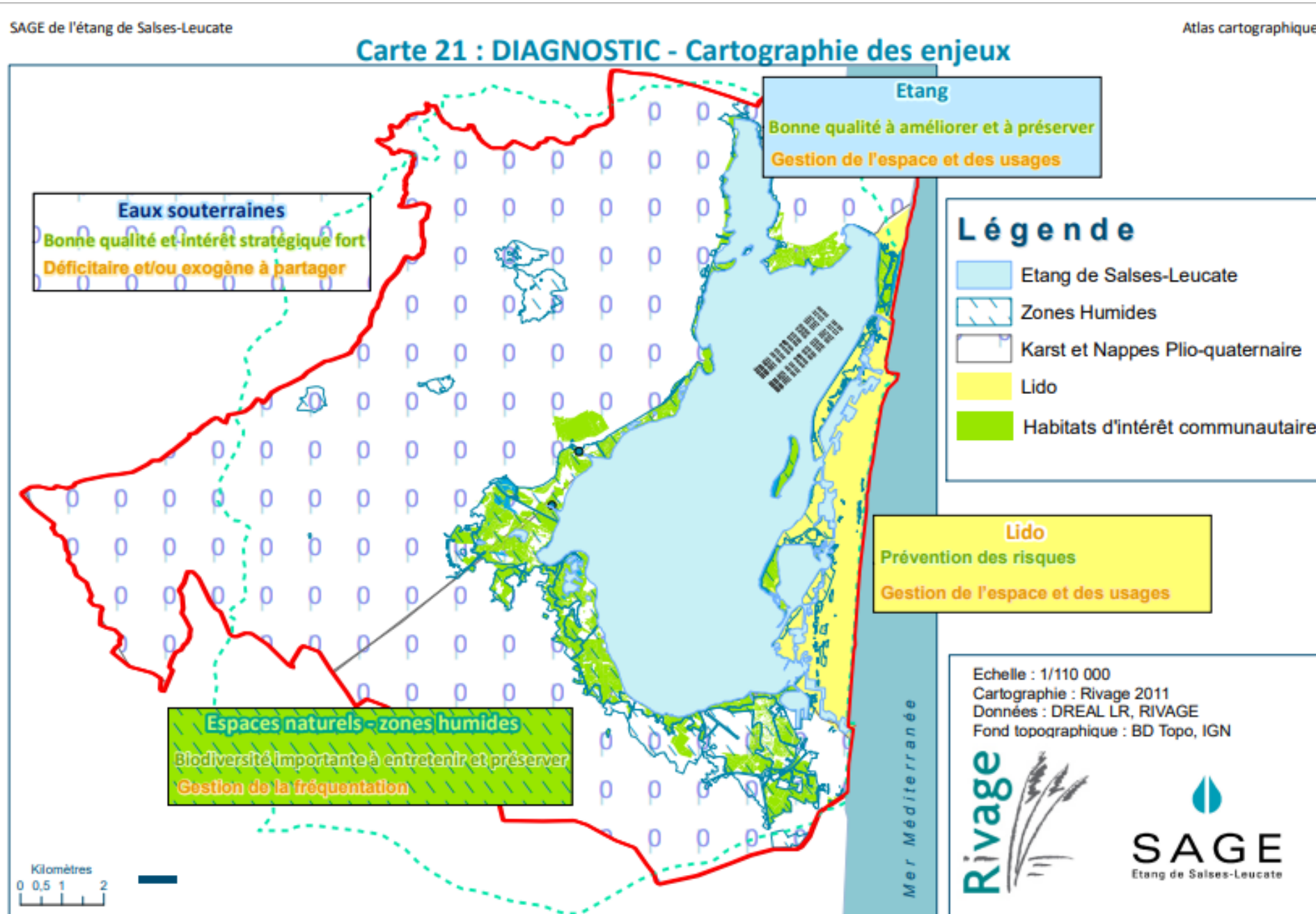
	GRAU CONCHYLICOLE	GRAU DU PORT LEUCATE	GRAU DE SAINT ANGE	ETANG SALSES LEUCATE
<b>NATURE ET DATE DE CREATION</b>	Naturel (le plus ancien)	Artificiel (1968)	Naturel (1965)	
<b>SUPERFICIE</b>	L= 500m ; l=24 m ; Prof= 0,5-1,5 m	L= 3000m ; l= 50 m ; Prof= 4 m	L= 2000m ; l= 30 m ; Prof= 20m	L= 14000m ; l= 6500 m ; Prof= 4 m
<b>VOLUME D'EAU (STOCKAGE)</b>	Pas estimé	Pas estimé	Pas estimé	90 Mm3
<b>ACTIVITÉS/ USAGES</b>	Conchyliculture	pêche/ plaisancier	pêche/ plaisancier	sports nautiques Plaisancier/ pêche
<b>GESTIONNAIRE/ PROPRIETAIRES</b>	Syndicat conchylicole/DPM	Capitainerie/ ETAT	Capitainerie/ ETAT	ETAT/ Collectivités
<b>EQUIPEMENTS</b>	Digue/vanne/ lotissement conchylicole	grille /vanne /port/ stations balnéaire	grille /vanne /port/ stations balnéaire	tables conchylicoles



# ETANG DE SALSE - LEUCATE

## ENJEUX

- **ETANG : ZONES HUMIDES + INVERSAC**





# ETANG DE SALSES-LEUCATE

AMÉNAGEMENTS

ENJEUX



**GRAU DU PORT BARCARES :**

- **BRACONNAGE**
- **CONTINUITE ECOLOGIQUE**
- **ENSABLEMENT**

**GRAU DU PORT LEUCATE:**

**RECONNAISSANCE**

**GRAU CONCHYLICOLE :**

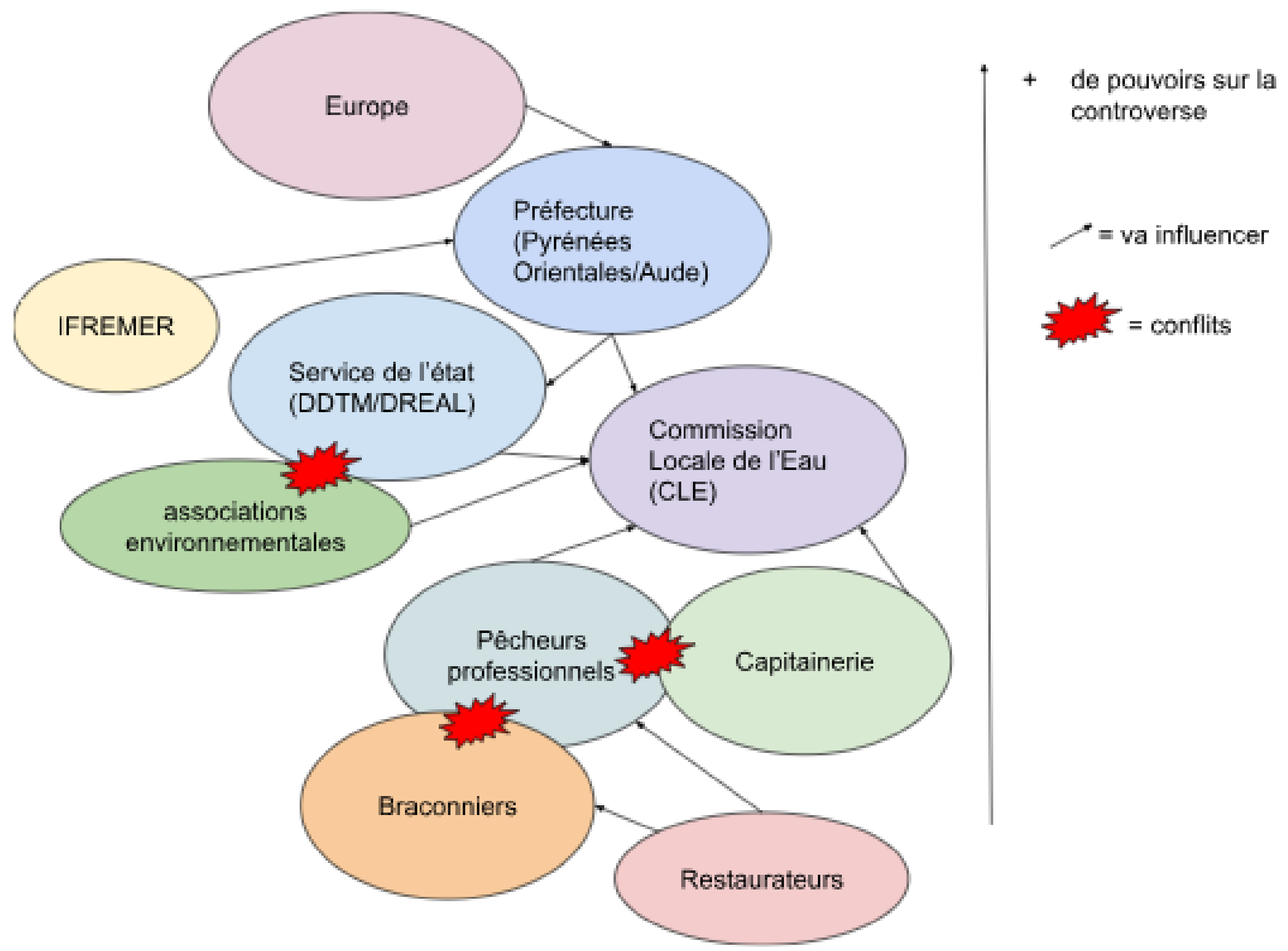
**ENSABLEMENT**



# ETANG DE SALSE - LEUCATE

## GRAUS: INVISIBLE ,OUBLIE,MECONNAISSANT

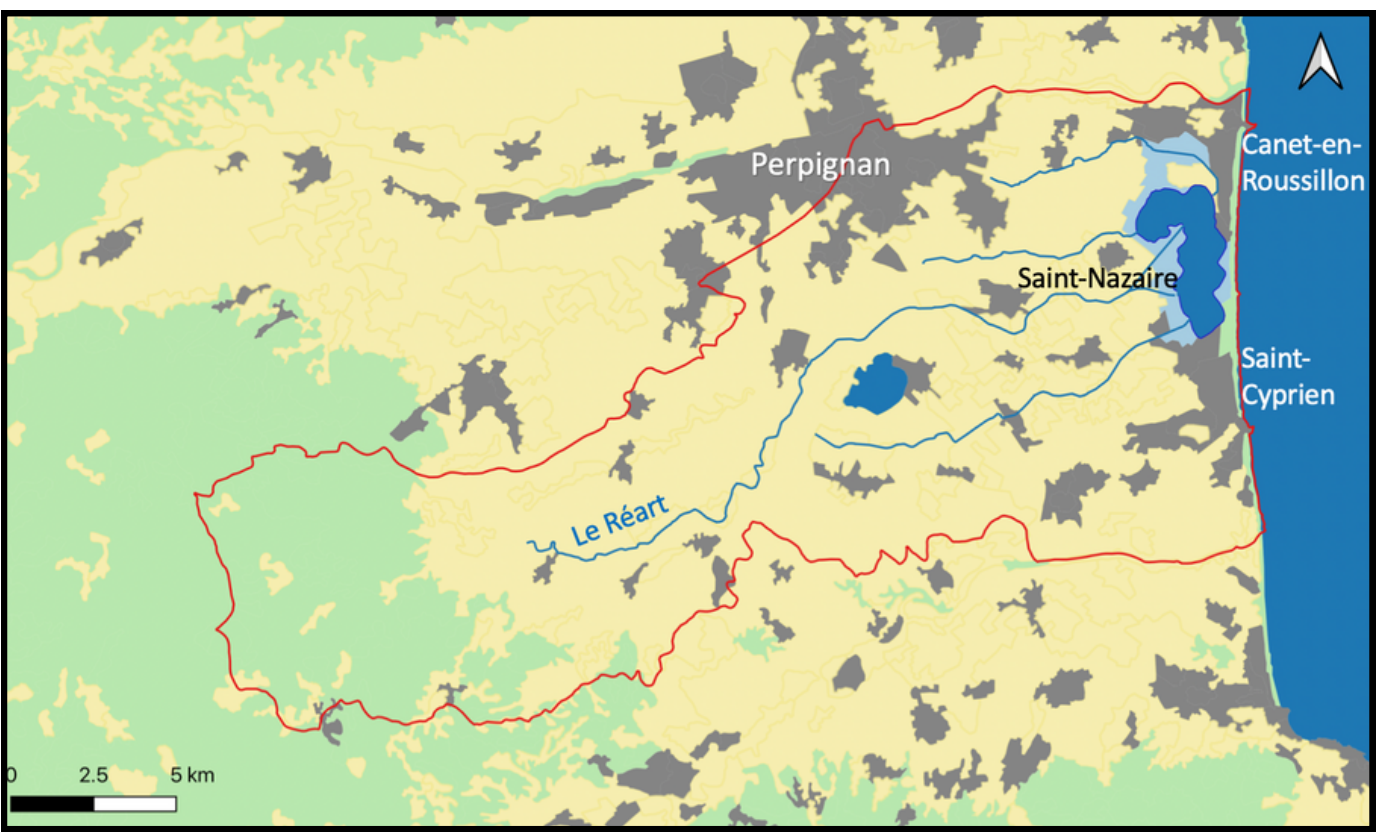
# GOUVERNANCE



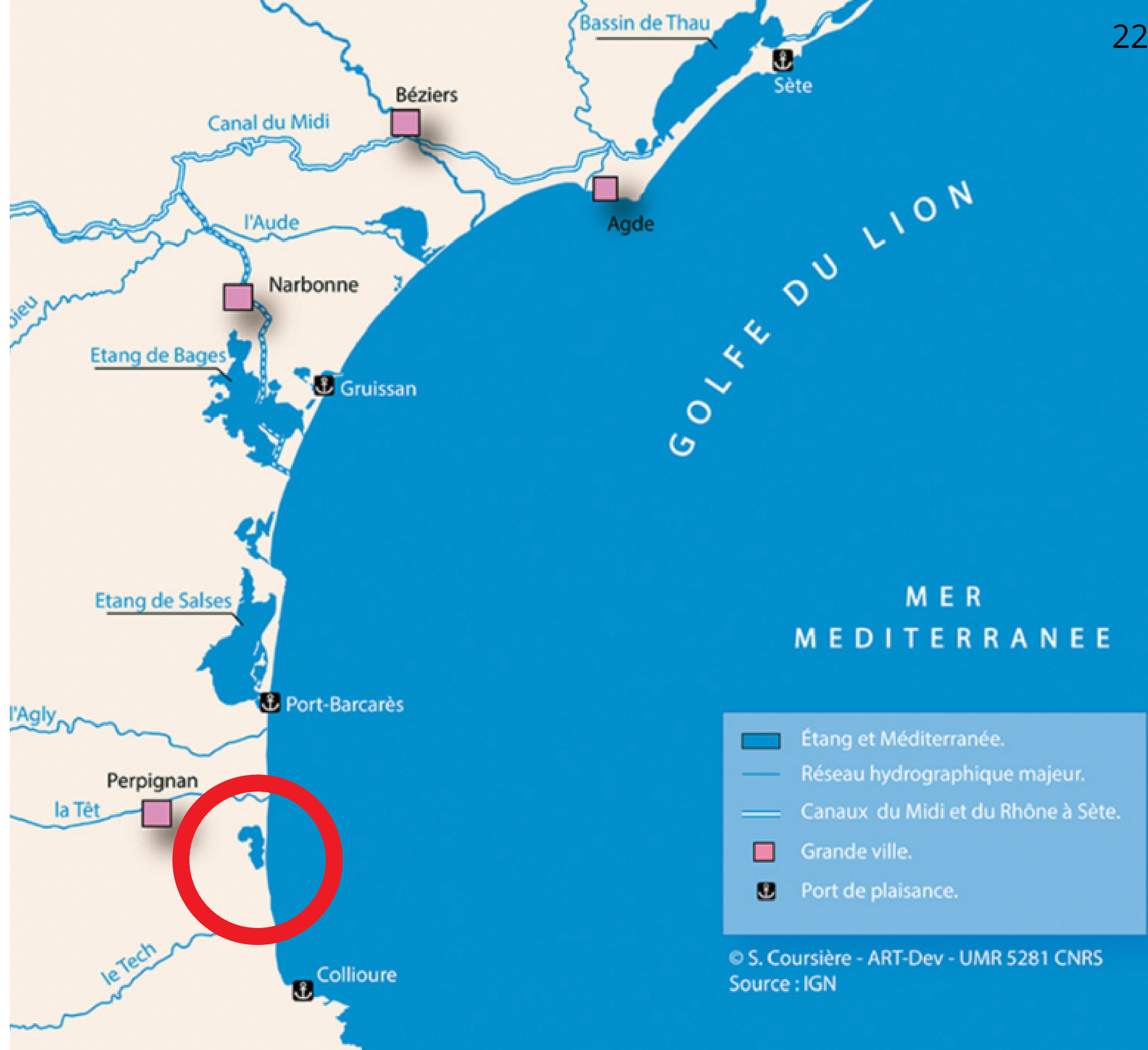


# GRAU DE CANET ST NAZAIRE

SUPERFICIE DU BASSIN VERSANT :  
**270 KM<sup>2</sup>**



**POUR UN ETANG DE...**  
**...4,8 KM<sup>2</sup> ET UNE PROFONDEUR DE 1M**



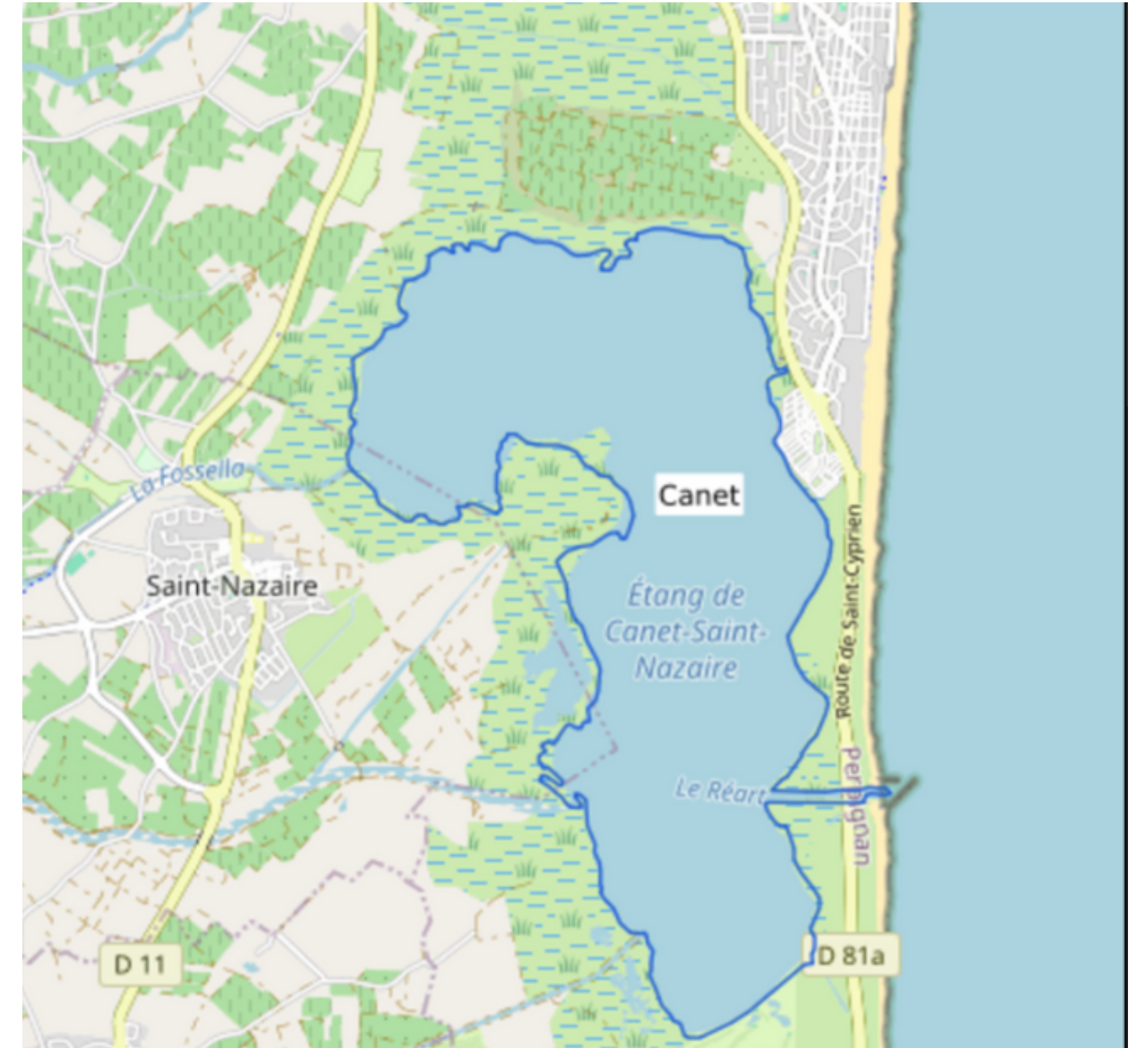


# GRAU DE CANET ST NAZAIRE

AMÉNAGEMENTS

ENJEUX

GOVERNANCE



1954 - VOIE LITTORALE (D81A)

DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE/  
AMÉNAGEMENT DU LITTORAL



# GRAU DE CANET ST NAZAIRE

## INSTRUMENTALISATION POLITIQUE DU GRAU



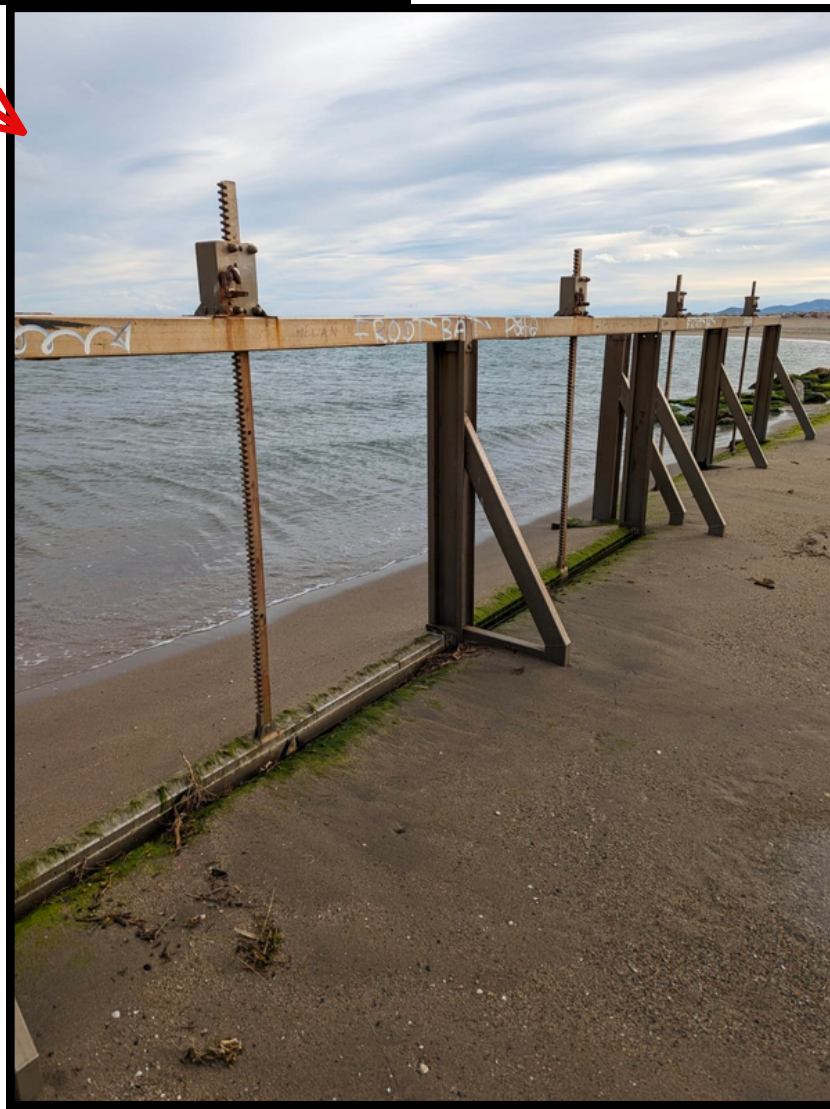
**1981 : BARRAGE EN SABLE**

**1990 : BARRAGE A VANNES +0,50 NGF**

**1994/1995 : ABAISSEMENT DU BARRAGE A +0,30 NGF**



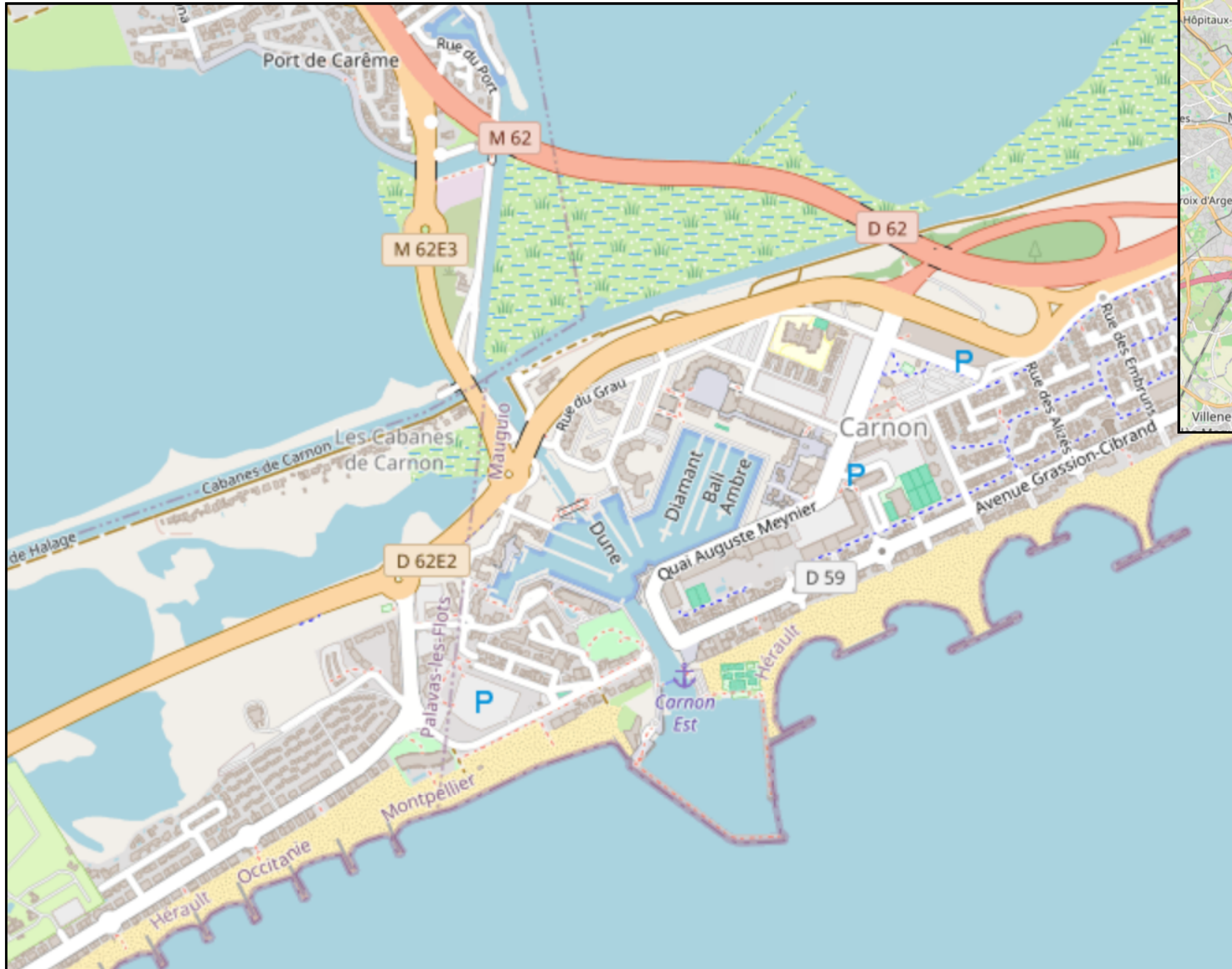
# GRAU DE CANET ST NAZAIRE



**QUELLE GESTION À L'AVENIR ?  
LAISSER-FAIRE OU INTERVENTIONNISME ?**





# LE GRAU DE CARNON



Carte : Source OpenstreetMap

## Le Grau :

-  -Bassin Versant de l'Or
-  -Canal de Rhône à Sète  
-porte de Carnon  
--> Gouvernance complexe



# GRAU DE CARNON

## AMÉNAGEMENTS

## ENJEUX

## GOUVERNANCE

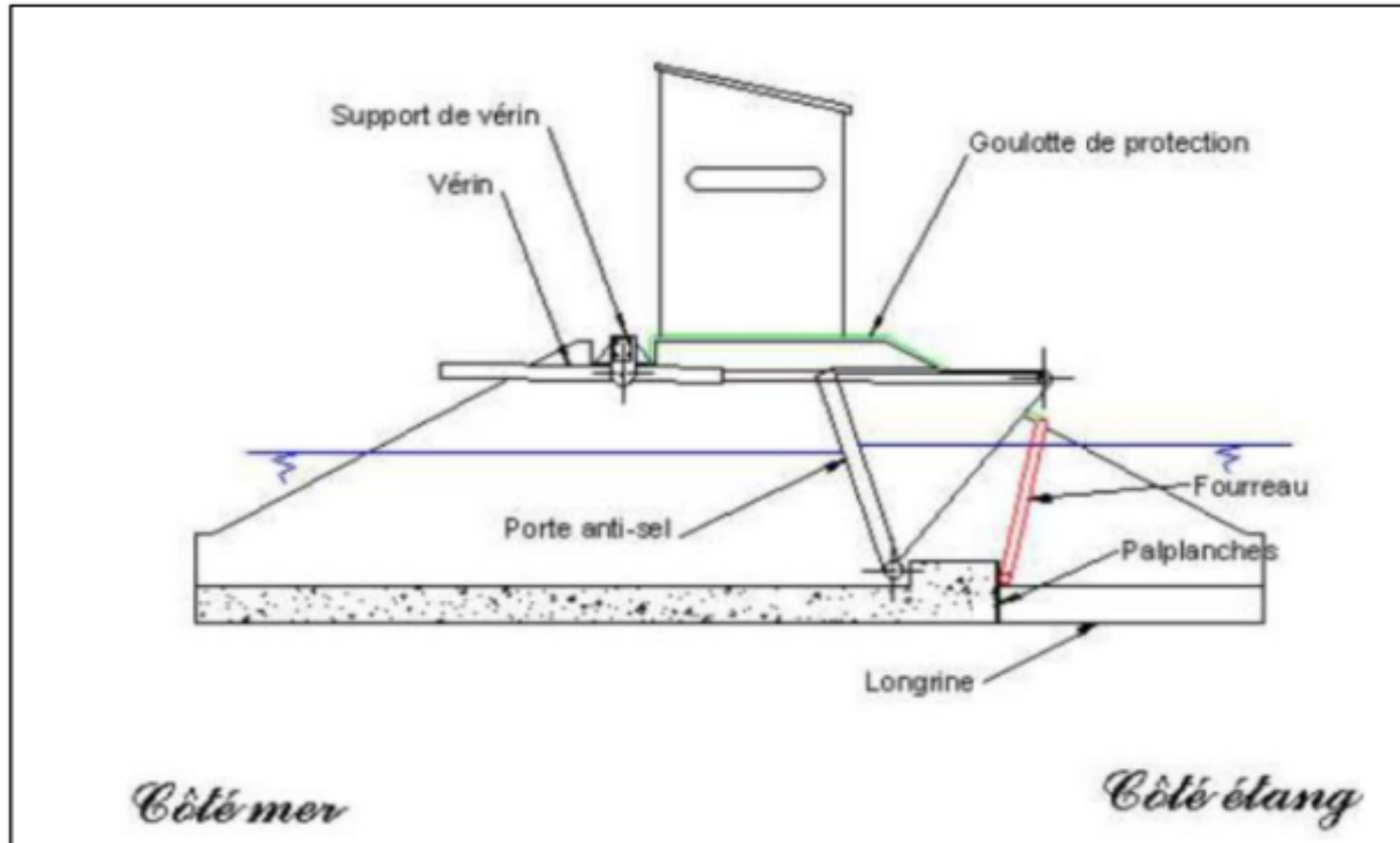


Figure 4 : Expertise Porte anti-sel de Carnon - CD34, Diagnostic et Scénarios", Département Hérault, 20/07/2016

### Construction de la porte et positionnement des acteurs

- L'ancien barrage à sel est remplacé par une porte moderne plus en amont du grau.



- le Conseil Départemental (ancien Conseil Général),
- la Délégation Régionale à l'Architecture et à l'Environnement (DRAE)
- le Syndicat Mixte de Gestion de l'Etang de l'Or (SMGEO)
- la commune Mauguio-Carnon
- les pêcheurs et chasseurs, regroupés en associations (exemple : l'Association des Chasseurs Maritimes de l'Etang)

***La porte du grau, un aménagement au coeur de la gouvernance de la lagune***



# GRAU DE CARNON

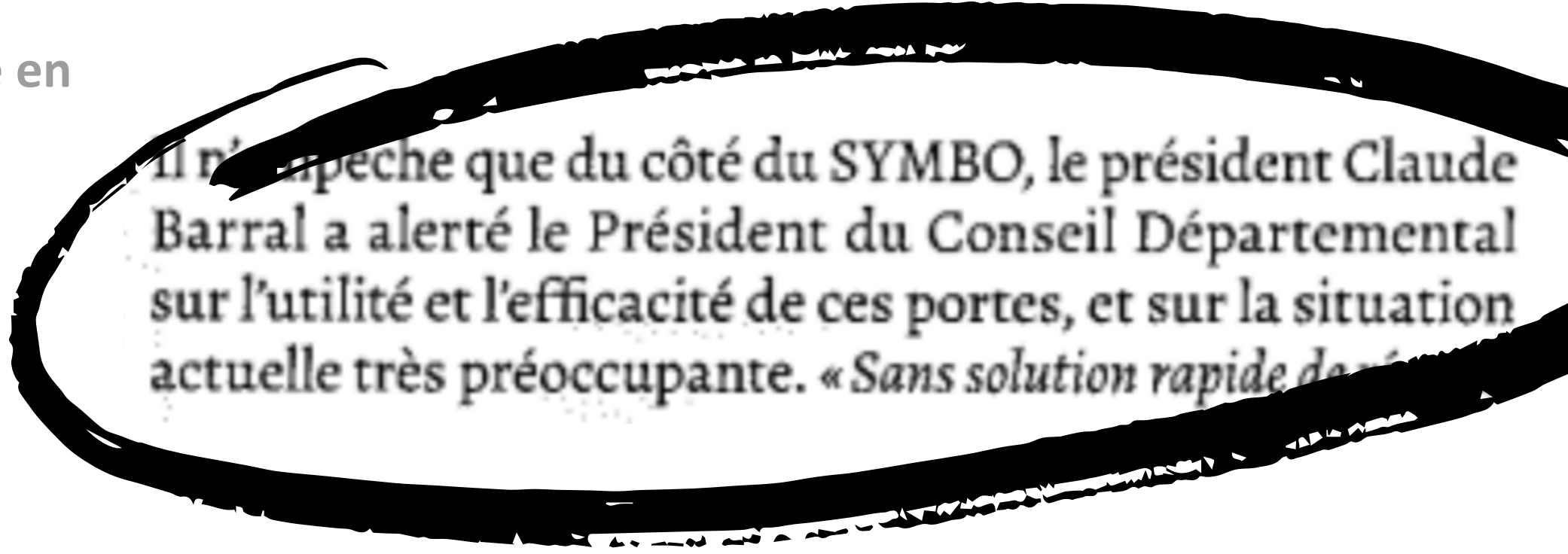
## AMÉNAGEMENTS

## ENJEUX

## GOVERNANCE

Le dysfonctionnement de la porte de Carnon ou la remise en question du paradigme de la salinité

- 2016 : cassure d'un élément de la porte
- La question de la propriété de la porte = au coeur de la gouvernance du grau
- Rejet de leur responsabilité de la part des acteurs institutionnels



*Coupures de presse, Revue La Chasse dans l'Hérault, Octobre 2016*



# GRAU DE CARNON

La remise en question du récit de la salinité?

- L'étude IFREMER
- Des acteurs qui n'arrivent pas à se mettre d'accord



“Il ressort de ces simulations qu’aucune situation n’améliore significativement les indicateurs dans leur ensemble.”

*Synthèse de l'Etude du fonctionnement hydrodynamique de l'étang de l'Or, Bilanimports/exports et hiérarchisation des sources de matière”, SYMBO, décembre 2019”*



“la salinité de l'étang bat des records tous les mois depuis 2017” (Agent du SYMBO)

***Le statu quo autour de la porte du Grau de Carnon illustre donc une gouvernance large mais figée***





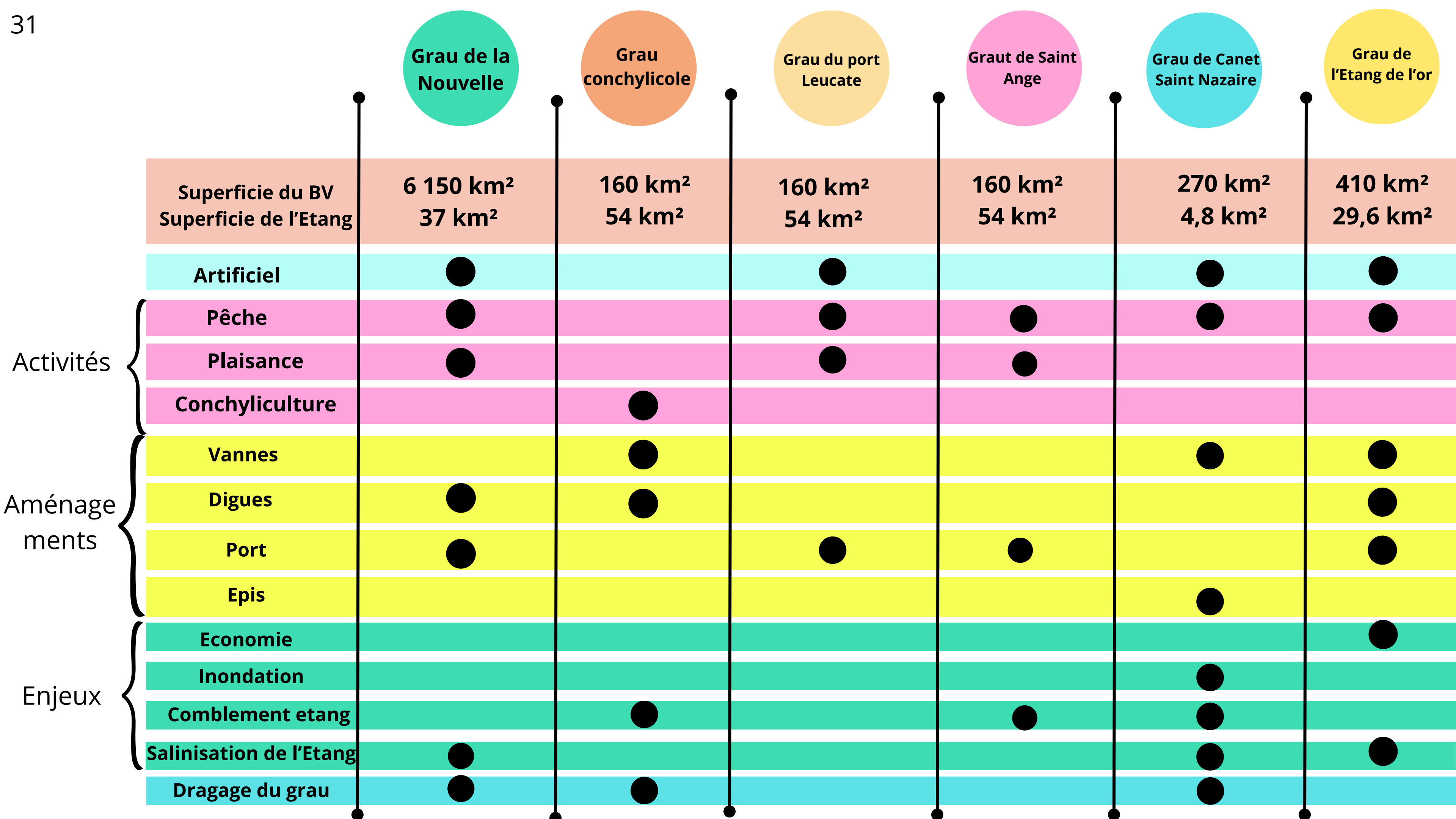


# CONCLUSION

## Les graus en Occitanie, des espaces d'interconnexion entre des milieux et les acteurs

- Des aménagements et des enjeux hétérogènes qui modèlent les gouvernances de chacun
- Des gouvernance néanmoins similaires sur certains points : superposition d'acteurs et d'échelles.





**MERCI POUR VOTRE  
ATTENTION !**

**QUESTIONS -  
RÉPONSES**

# empreintes humaines

au fil du rivage...

5 décembre 2023 - 1<sup>er</sup> mars 2024

## Atelier participatif

**Samedi 6 février 2024**

**Battle d'architecture**

*Comment habiter demain le littoral héraultais ?*

Micro climats

Habiter « tempérement » le littoral

&

Mission Racine

À l'origine des stations touristiques du littoral





## Atelier proposé dans le cadre de l'exposition

### « Empreintes humaines au fil du rivage... »

qui présente et questionne les modes d'habiter le littoral d'hier et d'aujourd'hui à l'appui de 2 expositions à 2 échelles :

#### - Mission Racine

Une exposition réalisée à l'occasion des 60 ans de la « Mission Racine ». Les CAUE d'Occitanie (Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement), en partenariat avec la DRAC Occitanie (Direction Régionale des Affaires Culturelles) ont souhaité mettre en lumière l'histoire de la création des stations touristiques dont l'impact sur la région a été et reste considérable.

#### - Micro Climats

Une exposition qui propose un panel d'habitats et de dispositifs spatiaux observés pendant les périodes estivales 2022 et 2023 sur le littoral d'Occitanie. Ils ont comme dénominateur commun de former des exemples d'« aménagements » légers de bord de mer. La MSH SUD (Maison des Sciences de l'Homme) a soutenu ce travail de recherche embarquée, proposé par le GRAOU (Groupe de Recherche d'Architecture OUvert.e), pour nourrir une approche sensible du littoral languedocien, en vue d'offrir des outils pour interroger l'avenir de ce territoire si proche, si lointain.

Deux expositions présentées et soutenues par le CAUE de l'Hérault. Le CAUE est une association d'intérêt public créée en 1977 par une loi sur l'architecture. Son objectif est d'encourager la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement sur le territoire départemental.

Ses 4 Missions principales sont :

- Informer et sensibiliser tous les publics
- Conseiller les particuliers
- Accompagner les collectivités dans leurs projets
- Former les professionnels et les élus

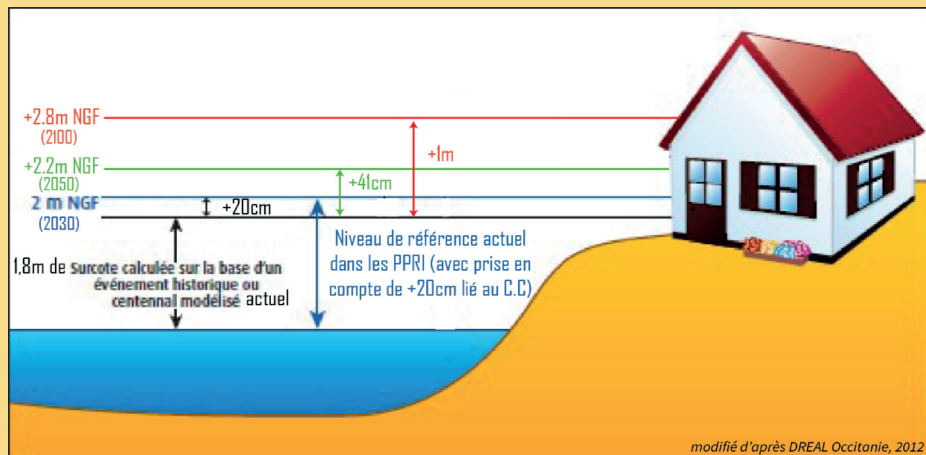
Pour en savoir plus : [www.caue34.fr](http://www.caue34.fr)

Ce carnet a été réalisé au CAUE de l'Hérault par Charline Texier, étudiante en architecture

Dans le cadre de sa mission de sensibilisation, le CAUE 34 vous propose un atelier participatif d'une journée, ouvert à tous : amateur, connaisseurs, professionnels, étudiants, débrouillards ou juste curieux.

## Problématique :

Le littoral héraultais est confronté, sur ses 90 km de côtes, à plusieurs problèmes liés au changement climatique, dont la montée des eaux, le risque de submersion marine, le recul du trait de cote.



## Objectif :

Faire prendre conscience des enjeux que représente le littoral.

Réfléchir à des projets d'architecture vertueuse sur le thème de l'habitat de demain (en 2050) sur le littoral héraultais, conçus, produits et présentés en équipe.

## Thème de l'atelier :

Nous vous invitons à prendre en compte les contraintes du changement climatique et de l'empreinte écologique dans vos réflexions et vos propositions d'habitat.

Quelle stratégie développer dans l'urbanisme et l'architecture ?

Les propositions doivent intégrer l'idée d'adaptation, de réversibilité, de disparition, de nomadisme... mais également l'objectif de confort d'été (dans le sud-est, à partir de 2050, le record de température est estimé à 50,4°C).

## Organisation :

Les participants seront répartis en 4 équipes composées de participants d'horizons hétérogènes. Chaque équipe tirera au sort un sujet d'étude, dans son contexte environnemental.

## Mise en situation :

Les propositions sont à situer en interface du littoral héraultais. Elles devront prendre en compte les effets induits par le changement climatique comme évoqué plus haut. Elles décriront les nouvelles manières d'habiter ce territoire (modes de vie, usages) et les grands principes d'aménagement, selon différentes typologies, situations et temporalités :

## L'habitat touristique innovant sur l'une des stations littorales.

Sites de référence : La Grande-Motte ou Le Cap D'Agde

## L'habitat permanent : ville côtière et rétro-littoral.

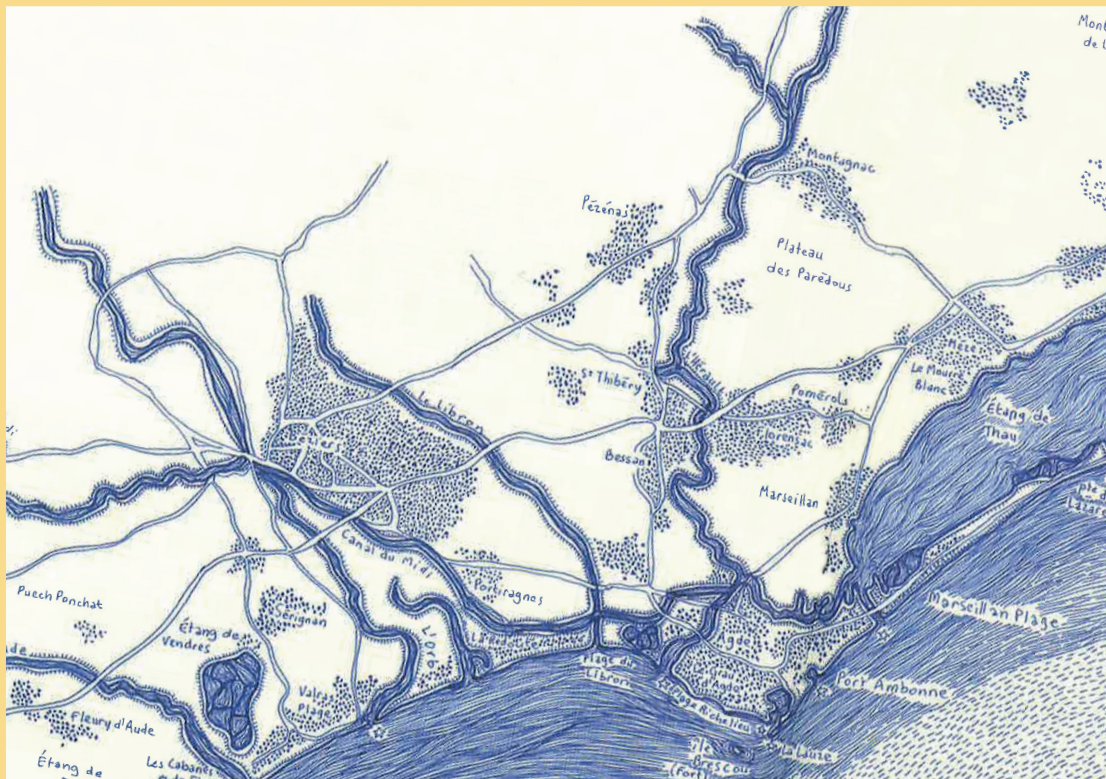
Sites de référence : Frontignan, Villeneuve-lès-Maguelone, Agde, Sète

## L'habitat temporaire (installation éphémère, durant une journée, une semaine...).

Sites : lidos

## La cabane.

Sites : canaux, étangs





## Détail de la proposition :

Les équipes projettent de nouveaux modes d'habiter associés à la typologie et au contexte tirés au sort.

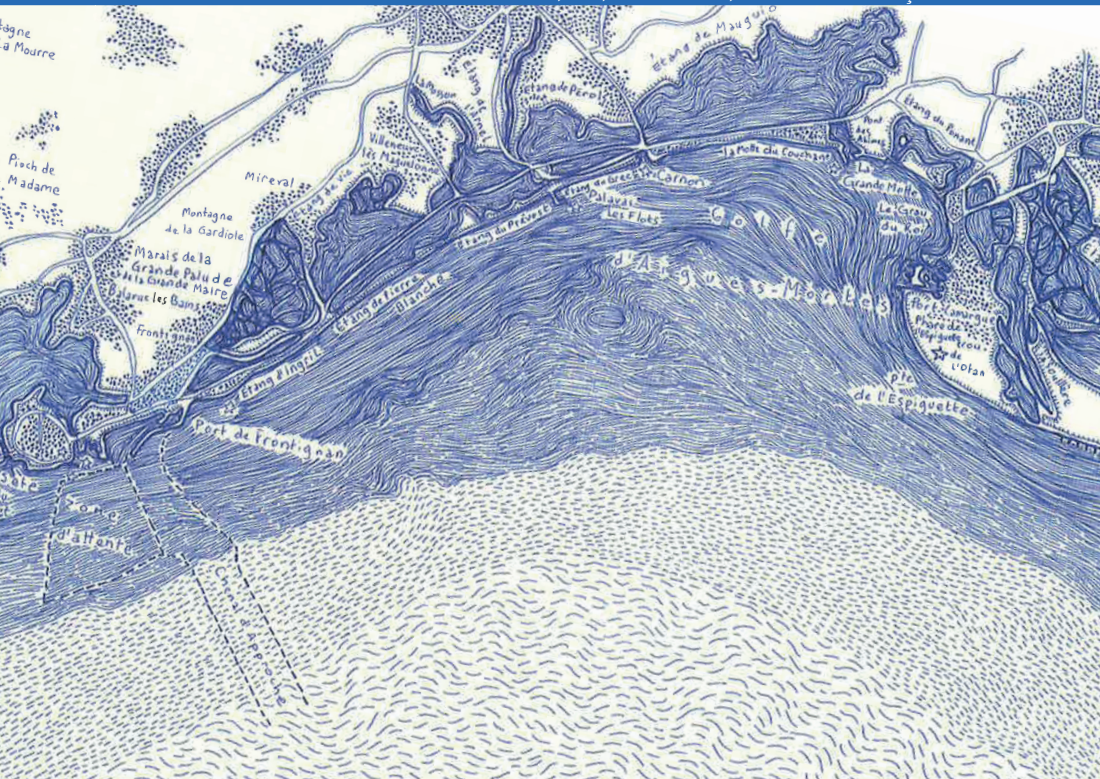
Les participants sont invités à réfléchir et à modéliser des logements (individuels, collectifs, hôteliers...) en les insérant dans un paysage à habiter.

Les propositions devront intégrer la problématique du réchauffement climatique et des écomatériaux.

La plus grande liberté est laissée aux participants concernant les propositions à formuler.

Les maquettes de chaque équipe devront avoir des dimensions maximales de 0,50 x 0,50m.

©Marine Le Breton, 2023. *Cartes Marines. Poésie du littoral français en 130 cartes.* E/P/A.



## **Animateurs de la journée :**

- Cyril Costes, architecte, GRAOU
- Anne-Marie Llanta, architecte, CAUE 34
- Florence Fombonne-Rouvier, directrice du CAUE 34
- Lucie Perrier, architecte, GRAOU
- Anne Verdier, architecte, CAUE 34



## **Composition du jury :**

- Stéphanie Bost, Coordinatrice Trait d'Union, MSH Sud
- Florence Fombonne-Rouvier, directrice du CAUE 34
- Patrick Buffard, architecte-conseiller, CAUE 34 et enseignant ENSAM
- Fernanda Moscarelli, architecte-urbaniste et docteure en géographie et aménagement de l'espace à Montpellier

# Programme de la journée :

10h - RDV au CAUE 34 - Accueil des participants

10h15 - Présentation de la double exposition « Empreintes humaines au fil du rivage... »

11h - Constitution des équipes - Tirage au sort des sujets et sites et lancement du concours - 1<sup>er</sup> temps de réflexion pour le lancement du projet

12h30 - Buffet offert pour la pause-déjeuner



13h30 - Réalisation des maquettes des projets

16h - Présentation des projets et délibération du jury

17h - Remise des prix et verre de l'amitié





# Le logement entre ville et station

Pour une géographie des systèmes de logement  
du littoral montpelliérain dans un contexte  
d'hybridation touristique-résidentielle

**Cécile Coudrin**

Doctorante en géographie et aménagement

Université Paul Valéry Montpellier 3, UMR ART-Dev 5281

# I. LA PROBLÉMATIQUE ET LA MÉTHODOLOGIE DE MA THÈSE



# L'enjeu de l'accès au logement littoral

2 niveaux d'analyse :

1. Temps court : hausse de +30% des prix immobiliers littoraux ces 5 dernières années\*
2. Temps long : attractivité touristique et résidentielle du littoral

→ *Problématique : De quelle manière les trajectoires des territoires littoraux, différenciées sur le plan de leurs fonctions touristiques et résidentielles, expliquent les valeurs des logements sur le littoral ?*

→ Analyser les **usages**, les **formes** et les **valeurs** associées aux logements littoraux

# Mon cas d'étude : *Le littoral montpelliérain*

## → MÉTHODES MIXTES

### 1. Enquête sociologique

Trois communes d'enquête :

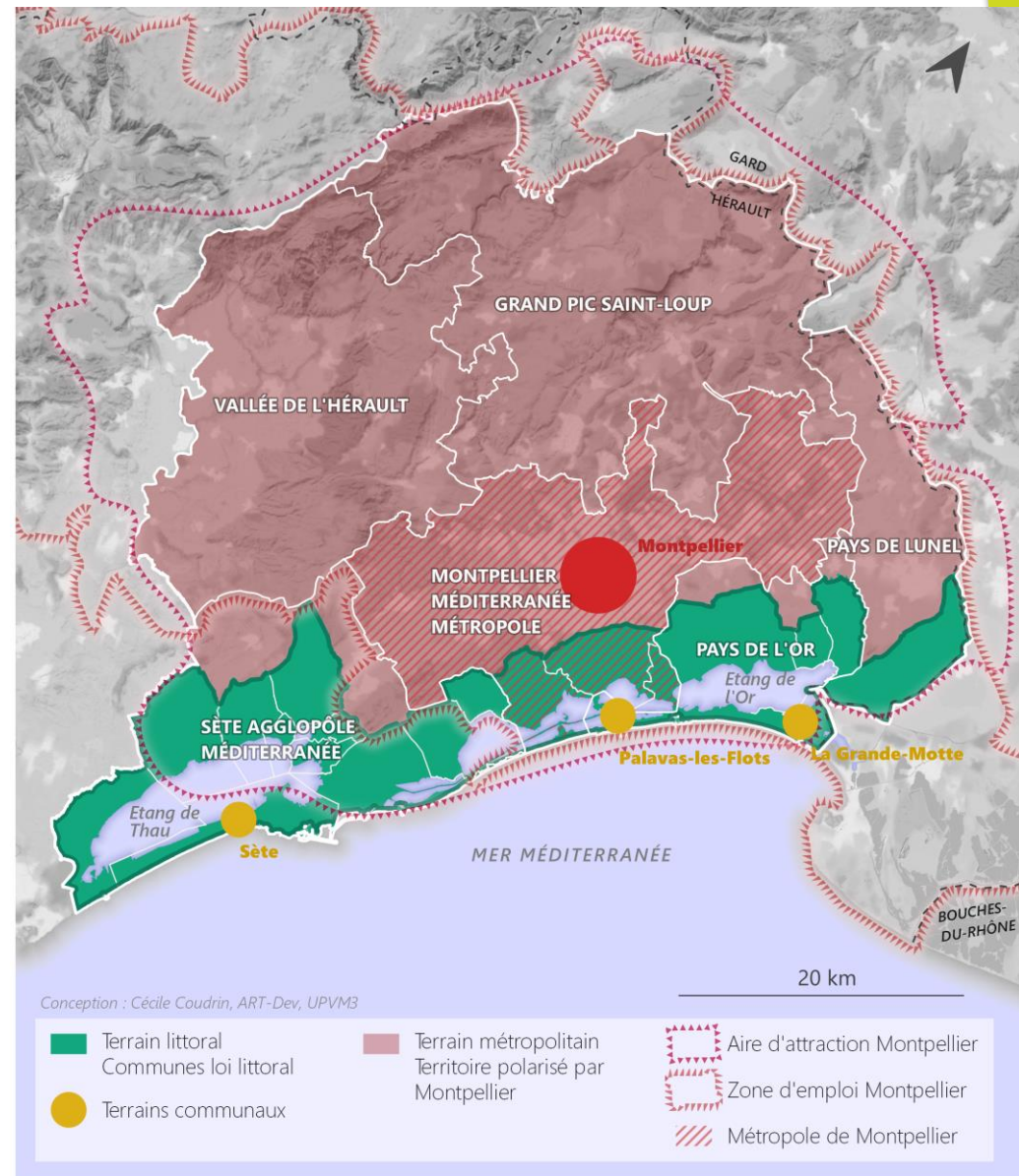
- Sète
- Palavas-les-Flots
- La Grande Motte

→ Entretiens

+ Analyse de documents

+ Observations de terrain

### 2. Analyse de données



Réalisation : Cécile Coudrin, UPVM3, UMR ART-Dev 5281

## II. UN EXEMPLE D'ANALYSE : LES TRAJECTOIRES DE LOGEMENT



# 1. Le logement familial intergénérationnel de villégiature

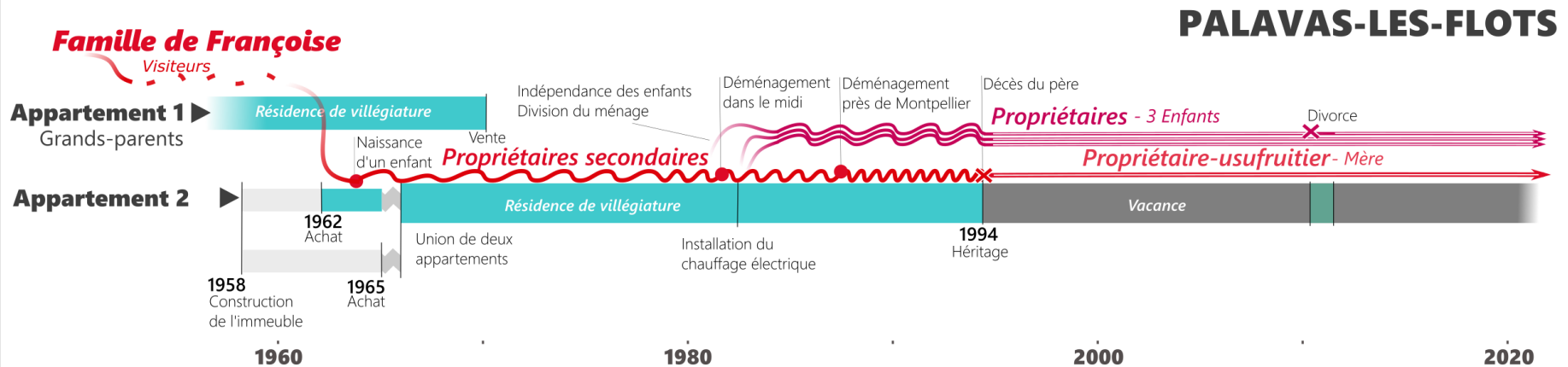


Figure : La famille de Françoise à Palavas-les-Flots : de l'appartement de vacances à la vacance de l'appartement, 1950-2022

« Moi, depuis le décès de Papa, j'ai jamais refoutu les pieds à Palavas. Ça remue trop de choses. On voyait Papa arriver du bateau avec ses maquereaux et tout ça, donc Maman n'a plus de plaisir à y aller »  
Françoise

Photo : Immeubles de promotion construits dans l'après-guerre à Palavas-les-Flots →



Cliché : C. Coudrin

## 2. Le logement de l'habitant-touriste

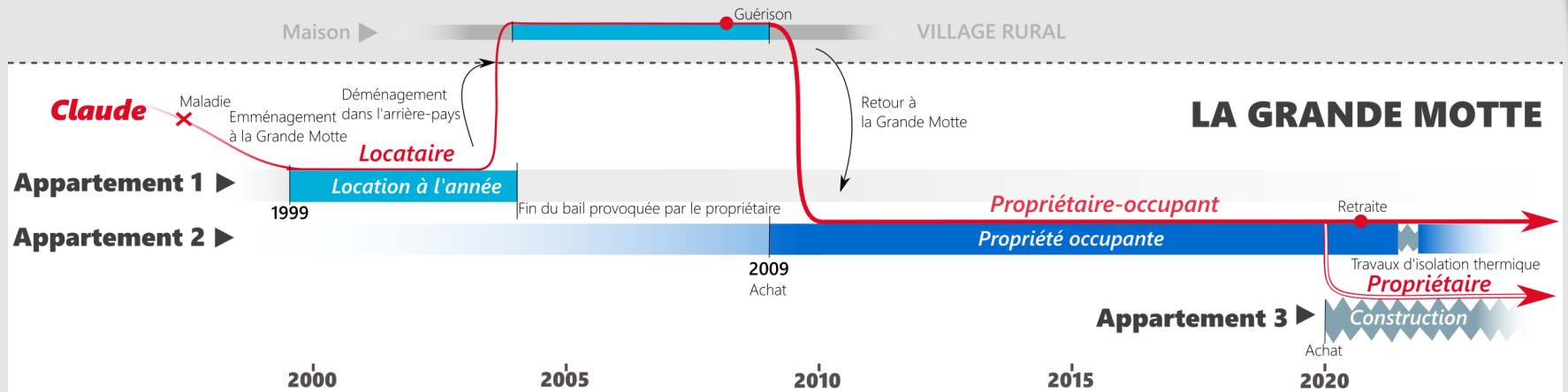


Figure : Claude à la Grande Motte : de la villa périurbaine à l'appartement de station touristique, 1999-2022

*« C'est le Club Med ! Tout est proposé à la Grande Motte [...]. Je descends, je vais taper une balle de golf, j'reviens, mais c'est fantastique ! Je me sens en vacances, je me sens en villégiature ! »*

Claude

Photo : Résidence touristique à la Grande Motte conçue par l'architecte en chef Jean Balladur →



### 3. Le logement coup de cœur du professionnel de la requalification immobilière

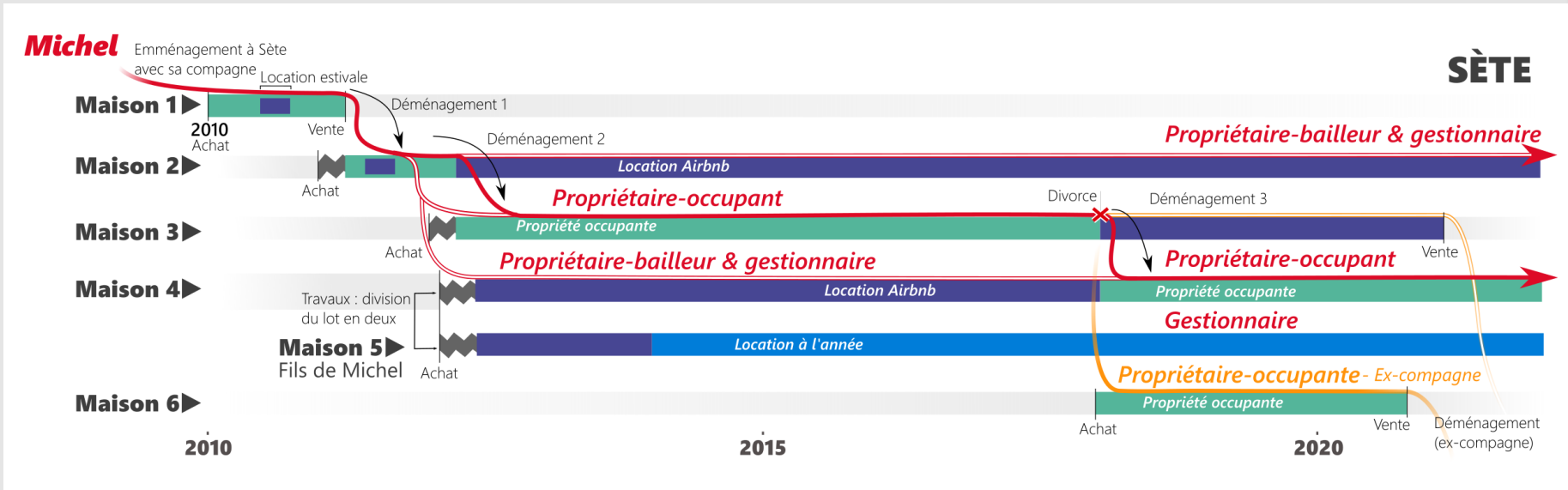


Figure : Michel à Sète : l'imbrication d'un désir de rivage et d'une stratégie immobilière, 2010-2022

« J'ai eu un flash avec le petit port, le bordel, les barraques, les pêcheurs »  
Michel

Photo : Petites maisons d'un quartier d'habitat traditionnel de pêcheur, à Sète →



Cliché : C. Coudrin



# Les spécificités du logement littoral

1. La capacité à fixer un double investissement
2. La complexité des usages du logement et leur vitesse de changement
3. La plasticité d'un logement ancien en vue de sa requalification

Merci de votre attention



# Évolution géomorphologique de la basse vallée de l'Orb (Hérault, 34), vers une reconstitution paléogéographique des paysages littoraux durant l'Holocène : co-influences humain/environnement



Cléa Gillet

Doctorante Université Paul Valéry Montpellier 3

Institu Méditerranéen de Biodiversité et d'Écologie marine et continentale Aix-Marseille

Laboratoire Archéologie des Sociétés Méditerranéennes

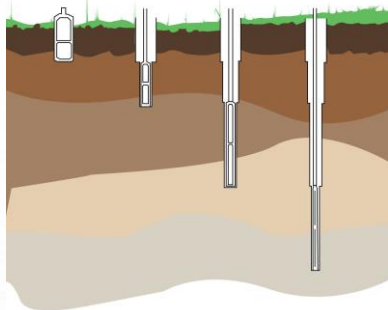
Equipe Archéologie des Milieux et des Ressources



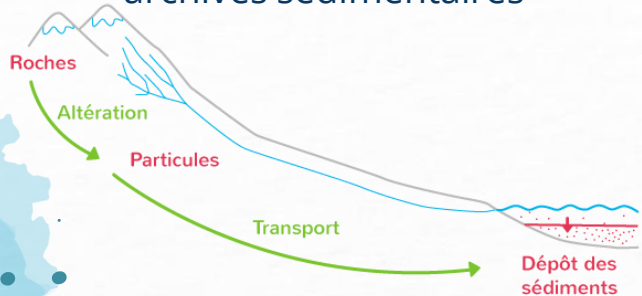


## Géomorphologie

Etude de la forme des paysages et recherche à expliquer leur mise en place et leur évolution



Grâce à l'étude des archives sédimentaires



# Emprunte

## Géoarchéologie

Co-évolution  
humain/environnement

## Archéologie

Analyser les traces humaines afin de restituer l'histoire et l'environnement



Esperou & Roques (2011)



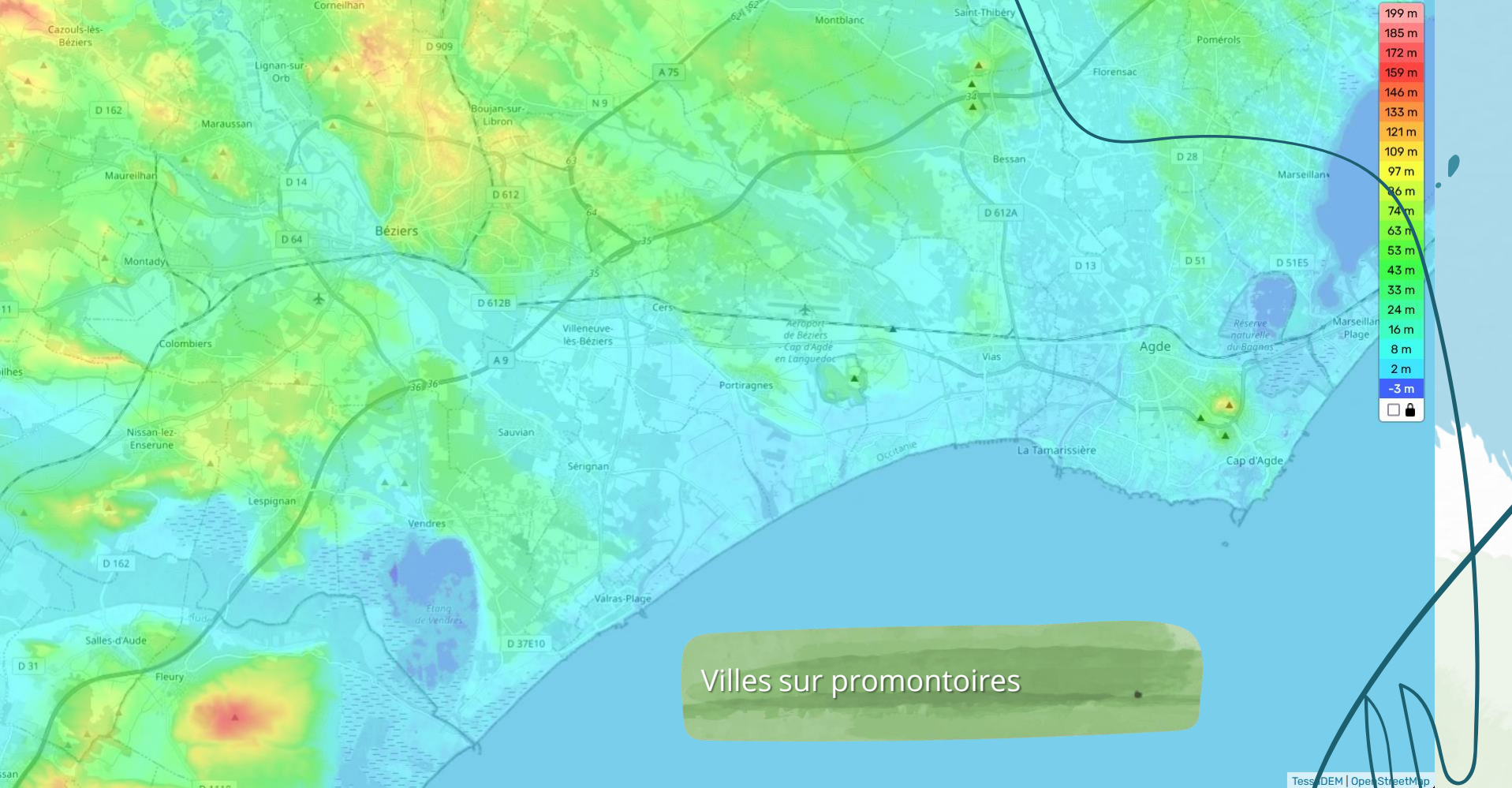
Photos: SRI  
Universitat  
de Lleida  
Alonso &  
Rovira  
(2009)



- Vide scientifique
- Travaux déjà menés
- Densité d'occupation à travers les âges
- Côte d'accumulation







Villes sur promontoires





?



Volcanisme Pléistocène  
Villes sur promontoire rocheux

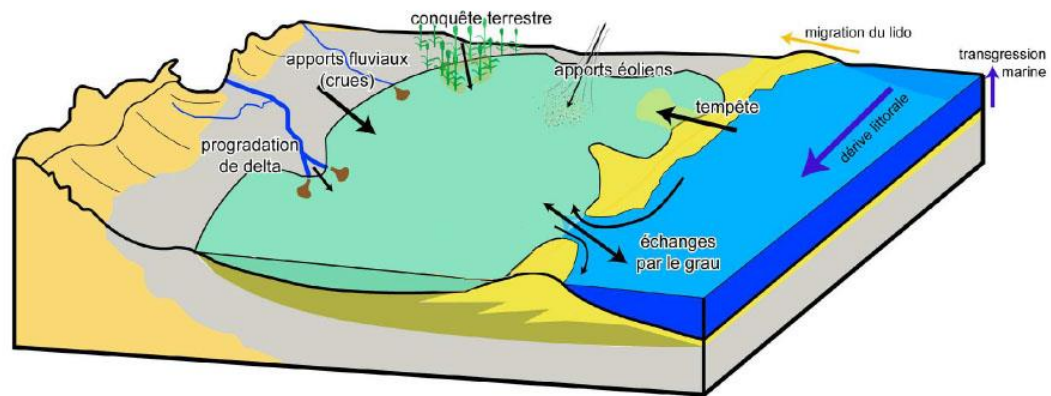


Échelle 1 : 91 312

0 2 km

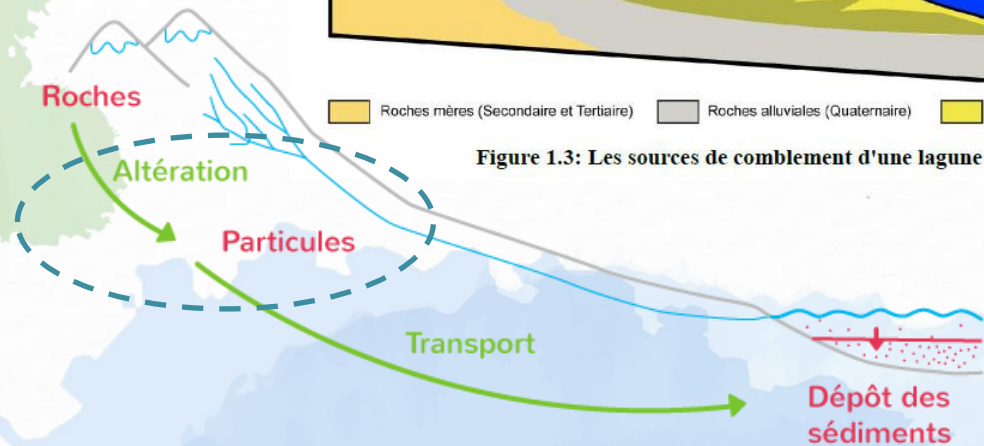
- Attractif
- Piège sédimentaire

# Lagune

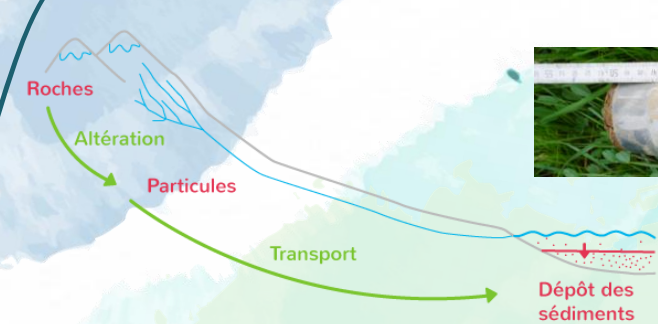


Roches mères (Secondaire et Tertiaire)
  Roches alluviales (Quaternaire)
  Cordon sableux (Holocène)
  Sédiments lagunaires

Figure 1.3: Les sources de comblement d'une lagune (d'après Castaings, 2008)

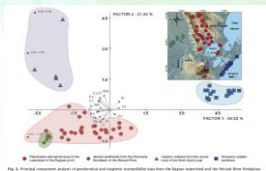






## Paléoécologie basée sur les biocénoses

### Géochimie

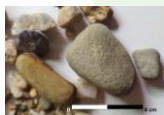


### Provenance

### Granulométrie



Sables grossiers

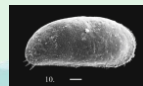


Galets

### Déplacement



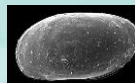
*Theba pisana*  
 \*pulmoné continental  
 \*milieux calmes  
 \*strate herbacée littorale



*Cyprideis torosa*  
 \*eaux saumâtres  
 \*granulométrie fine  
 \*schorres



*Pavicardium exiguum*  
 \*étangs littoraux  
 \*substrat solide  
 \*désalure  
 \*matière organique



*Loxoconcha elliptica*  
 \*près des arrivées  
 d'eau douce  
 \*substrats limoneux

### Conditions de dépôt

### Antiquité



### Âge du fer

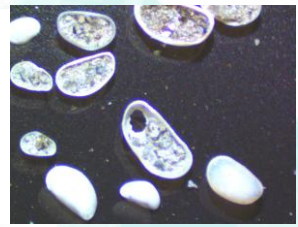
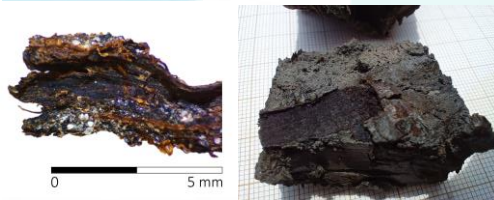
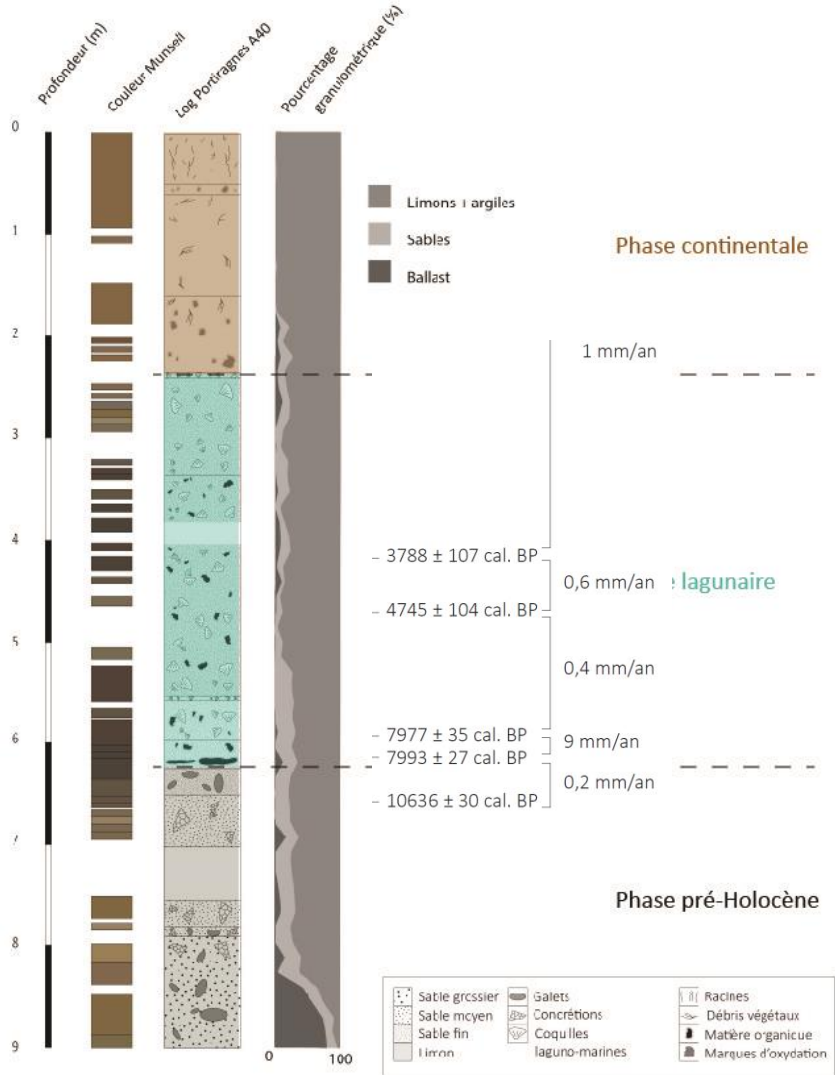


### Néolithique



↑ Temps





- Attester la présence de la lagune
- Dater
- Bilan sédimentaire

# En conclusion

- Les différents facteurs de modélisation du paysage laissent une empreinte
- Ces empreintes permettent de reconstituer les paysages du passé
- L'influence de l'être humain est aujourd'hui considéré comme un de ces facteurs de modélisation.



*Merci pour votre attention !*

# Bibliographie de la présentation

- N. Alonso & N. Rovira (2009) – Consommation et traitement des produits végétaux à Lattara entre -475 et -350, *Lattara* 21, 58 p.
- J.-L. Esperou & P. Roques (2011) - La préhistoire récente en Biterrois : l'occupation de la plaine du Biterrois oriental du Néolithique aux âges des métaux, *Pro Baeteris*, 260 p.



# THANKS



Do you have any questions?  
addyouremail@freepik.com  
+91 620 421 838  
yourcompany.com

**CREDITS:** This presentation template was created  
by **Slidesgo**, including icons by **Flaticon**,  
infographics & images by **Freepik**

Please keep this slide for attribution

## PROGRAMME

**9h : Accueil café**

**9h30 : Ouverture** et propos introductif

**10h-12h : Le temps du bilan**

- Présentation du projet et de l'équipe AATRE  
Projection vidéo: les temps forts du projet
- Bilan des travaux & publications scientifiques  
Principaux résultats par rapport aux objectifs initiaux
- Table ronde scientifique: regards croisés sur les apports du projet et ses perspectives pour la recherche

**12h30 : Déjeuner (buffet)**

**14h-16h : Agora du littoral**

- Présentation des grands enjeux en région liés à la résilience & à la concertation citoyenne.
- Table ronde des acteurs du terrain: échanges avec les partenaires du projet sur leurs retours d'expérience
- Grand débat sur l'intérêt de la participation et l'adaptation au changement climatique en Occitanie

**17h : Conclusion** de la journée



Année universitaire 2023-2024

**RAPPORT DE FIN D'ÉTUDE**  
**MASTER Gestion des Littoraux et des Mers**

mention : management public

**ETUDE ET ANALYSE CRITIQUE DE LA PLACE DE LA PRUD'HOMIE DES PATRONS  
PÊCHEURS DE PALAVAS-LES-FLOTS DANS LE MAILLAGE INSTITUTIONNEL**

par

**Jeanne GUILLERMIN**  
Montpellier Management

Stage effectué à la Prud'homie des patrons pêcheurs de Palavas-les-Flots avec le dispositif Trait  
d'Union de la Maison des Sciences de l'Homme Sud (MSH SUD)

1 Quai François Vical, 34250 Palavas-les-Flots

Du 22/04/2024 au 31/08/2024

**Tutrices de stage** : Stéphanie Bost (MSH SUD), Eva Jaouen (Prud'homie de Palavas-les-Flots)

**Responsables de la formation** : Hélène Rey-Valette, Cécile Bazart, Yann Leredde (UM),  
Sylvain Pioch (UM3)





## REMERCIEMENT

J'adresse en premier lieu mes remerciements à ma tutrice, Stéphanie Bost, pour son investissement, son aide et ses bons conseils tout au long de mon stage. Merci également pour les ateliers proposés par la MSH avec Caroline Sophie Donati que je remercie aussi chaleureusement. Ces derniers ont été d'une grande aide pour mieux cerner l'univers de la recherche et des sciences participatives. Ils m'ont permis d'avoir une meilleure perspective des thématiques et des projets portés par le dispositif Trait d'Union et plus généralement par la MSH.

Je remercie également Eva et Baptiste pour leur accueil et leur bienveillance. Merci à vous deux d'avoir cru en moi et de m'avoir donné l'opportunité de participer à la vie de la prud'homie à mon échelle. J'ai énormément appris à vos côtés. C'était un réel plaisir de travailler auprès de vous et cette expérience restera de bons souvenirs que je n'oublierai jamais. La prud'homie de Palavas restera une institution chère à mon cœur. Je ne peux que lui souhaiter un avenir florissant, riche en projets ambitieux pour la communauté. Je crois sincèrement en la pérennité de cette institution dont beaucoup doutent encore de sa légitimité. Vous êtes l'avenir de la pêche en Méditerranée. Puisse le futur vous apporter de belles choses.

Un grand merci à Hélène Rey-Valette pour son aide au cours de mon stage, notamment pour la conception de mon guide d'entretien et pour certains points de cadrage qui m'ont permis d'aborder sereinement mon rapport de fin d'étude.

Je tiens également à remercier les pêcheurs de la prud'homie pour leur gentillesse et pour le temps précieux qu'ils m'ont accordé aux cours de mes différents entretiens et pour certaines discussions plus informelles. C'était un réel plaisir d'échanger et d'en apprendre davantage sur le monde de la pêche artisanale, un milieu dont j'ignorais encore jusqu'à présent les réalités. J'apporte une attention toute particulière à Bruno, pour les sorties en mer, pour m'avoir fait découvrir les réalités de la pêche en mer et pour toutes ces longues discussions au bureau le matin.

J'aimerais également témoigner ma gratitude auprès de tous les intervenants des structures et des institutions pour avoir accepté de répondre à mes questions, pour toutes les discussions et les échanges cordiaux qui m'ont permis d'aider la prud'homie de Palavas et d'alimenter mes réflexions.

J'apporte enfin toute mon affection à mes amis Sofia, Laure, Arthur, Hortense, Safaa, Dylan, Loic et Autumn qui m'ont soutenu tout au long de cette année universitaire dans les pires moments comme les meilleurs. L'année n'aurait pas été si douce sans votre présence à mes côtés.

## LISTE DES ABREVIATIONS

<b>CEPRALMAR</b>	centre d'étude pour la promotion des activités lagunaires et maritimes
<b>CRPMEM</b>	Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins
<b>OP</b>	Organisme de producteurs
<b>DDTM</b>	Direction départementale des territoires et de la mer
<b>DIRM</b>	Direction Interrégionale de la Mer
<b>DML</b>	Délégation à la Mer et au Littoral
<b>SYMBO</b>	Syndicat mixte du bassin de l'Or
<b>EPTB</b>	Etablissement public territorial de bassin
<b>SYBLE</b>	Syndicat du Bassin du Lez
<b>FAO</b>	Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
<b>SPMO</b>	Syndicat Professionnel des Pêcheurs Petits Métiers d'Occitanie
<b>UCPPM</b>	Union des communautés des prud'hommes pêcheurs de Méditerranée



## SYNTHÈSE

Particularités de la Méditerranée française, les prud'homies se définissent comme des communautés de patrons pêcheurs qui s'organisent et gèrent, ensemble, sur un territoire donné, un bien commun. Elles veillent, sous l'égide des prud'hommes élus parmi leurs pairs, au partage équilibré des ressources avec une gestion adaptée au territoire face aux enjeux sociaux, environnementaux, économiques et politiques. Modèle particulier de gestion décentralisée, les prud'hommes se voient confiés des pouvoirs disciplinaires, réglementaires et juridiques afin de gérer les pêcheurs et la ressource.

Les prud'homies ont su perdurer dans le temps, survivant à des événements historiques tels que la Révolution française. Longtemps considérées comme de véritables gestionnaires de la pêche par les pouvoirs royaux et les administrations, les prud'homies ont vu leur place privilégiée peu à peu s'éroder au fil des années, face à la mise en place d'une tutelle par l'administration, l'industrialisation de la pêche ou encore l'arrivée de nouveaux enjeux économiques, environnementaux, politiques et sociaux. Leur place en tant qu'acteur du milieu de la pêche est aujourd'hui remise en question par plusieurs chercheurs (Nicolas Pehau, 2008), (François Féral, 2021) qui évoquent leur "*déclin*" et une perte de légitimité en tant que gestionnaire. Cependant, la prud'homie de Palavas semble jouir depuis quelques années d'une véritable place auprès des acteurs du milieu de la pêche. Cela ne l'empêche néanmoins pas de se questionner sur la véritable nature de sa légitimité institutionnelle face au manque de considération de certains acteurs à l'échelle nationale et européenne.

L'objectif de ce rapport est d'identifier les leviers qui permettent à la prud'homie de Palavas d'avoir une place privilégiée en tant que gestionnaire des pêches au coeur du maillage institutionnel, de relever les éléments qui l'empêchent d'atteindre cette pleine légitimité et d'imaginer des solutions pour y remédier. Au travers de nombreuses recherches documentaires et d'entretiens semi-directifs effectués auprès de pêcheurs et d'acteurs du milieu de la pêche et de l'environnement en lien avec les prud'homies, plusieurs hypothèses ont pu être extraites. La prud'homie de Palavas brille par sa présence au sein de nombreuses réunions où elle est invitée, et par son implication dans de nombreux projets. Néanmoins, elle se heurte toujours à des difficultés persistantes comme les manques de moyens qui lui sont alloués, et les différents rôles que lui confèrent les textes de loi qui se trouvent parfois effacés par la pluralité d'acteurs qui partagent ces mêmes rôles. La méconnaissance de ces rôles peut également être un véritable frein. Pour tenter de renforcer sa légitimité institutionnelle, des solutions pourront ainsi être envisagées notamment par les acteurs et les pêcheurs. Entre autres, la nécessité de clarifier les rôles de chacun pour endiguer les tensions, la nécessité de renforcer les liens en prenant en compte les besoins de chacun ou encore la nécessité d'octroyer aux prud'homies des moyens humains et financiers pour tendre vers leur bon fonctionnement.

## SOMMAIRE

<b>REMERCIEMENTS.....</b>	<b>3</b>
<b>LISTE DES ABREVIATIONS.....</b>	<b>4</b>
<b>SYNTHÈSE.....</b>	<b>5</b>
<b>SOMMAIRE.....</b>	<b>6</b>
<b>PRÉLUDE.....</b>	<b>7</b>
<b>1. INTRO.....</b>	<b>10</b>
<b>2. MÉTHODOLOGIE.....</b>	<b>13</b>
2.1. Contextualisation de la place des prud'homies dans le maillage institutionnel.....	14
2.2. Entretien de perception des prud'homies.....	14
2.2.1. identification des acteurs.....	14
2.2.2. conception des guides d'entretiens.....	15
2.2.3. traitement des données.....	16
<b>3. ANALYSE DE LA PLACE DE LA PRUD'HOMIE DE PALAVAS DANS LE MAILLAGE INSTITUTIONNEL.....</b>	<b>17</b>
<b><i>3.1 CONTEXTUALISATION DE LA PLACE DES PRUD'HOMIES.....</i></b>	<b><i>17</i></b>
3.1.1. Une institution ancienne, reconnue peu à peu par les administrations.....	17
3.1.2. Une institution tenace, mise en péril par l'avènement d'une politique libérale des pêches.....	20
3.1.3. Une institution survivante, très hétérogène sur le territoire méditerranéen de nos jours.....	23
<b><i>3.2 LES HYPOTHÈSES SOULEVÉES PAR LES ENTRETIENS ET LES RECHERCHES DOCUMENTAIRES.....</i></b>	<b><i>26</i></b>
3.2.1. Une prud'homie investie à de nombreux égards.....	27
3.2.2. Perception des prud'homies : une reconnaissance relatives de ses rôles.....	33
<b><i>3.4 PROPOSITIONS ET SOLUTIONS POUR TENDRE VERS UNE MEILLEURE LÉGITIMITÉ INSTITUTIONNELLE.....</i></b>	<b><i>35</i></b>
3.4.1. Renforcer les liens préexistants entre acteurs et la prud'homie.....	35
3.4.2. Renforcer la légitimité de la prud'homie en renforçant la notion de communauté.....	38
3.4.3. Améliorer les connaissances mutuelles pour atténuer les hostilités et les préjugés.....	39
3.4.4. Poursuivre les actions de valorisation de la prud'homie.....	40
3.4.5. Augmenter les moyens de la prud'homie.....	40
<b>4. CONCLUSION.....</b>	<b>41</b>
<b>5. INSERTION PROFESSIONNELLE.....</b>	<b>41</b>
5.1. Chronogramme.....	41
5.2. Remarque personnelles sur le travail en entreprise.....	41
5.3. Difficultés rencontrées.....	42
5.4. Bilan du stage, bilan personnel, universitaire et professionnel.....	42
<b>BIBLIOGRAPHIE.....</b>	<b>42</b>
<b>TABLE DES MATIÈRES.....</b>	<b>44</b>
<b>ANNEXES.....</b>	<b>44</b>

## PRÉLUDE

- **Présentation des structures d'accueil**

- *Trait d'union*

À l'interface entre science et société, Trait d'Union est un dispositif porté par la Maison des sciences de l'homme Sud "*Sciences et société unies pour un autre Développement*" (MSH SUD), une unité d'appui et de recherches (UAR). Ce dispositif permet de créer des liens entre acteurs territoriaux, chercheurs et étudiants afin d'échanger, partager et travailler ensemble sur des problématiques et des projets de territoire d'intérêts communs.

Trait d'union s'appuie sur trois étapes clefs : *faire émerger dans un premier temps un sujet* en accueillant une demande ou en la dégageant par des enquêtes auprès d'acteurs territoriaux pour cerner leurs besoins. Dans un second temps, *la phase d'incubation du projet* permet de mettre en lien les acteurs pertinents pour le projet concerné et de le co-construire à l'aide d'un médiateur Trait d'Union. Enfin, la dernière étape, *la phase de suivi du projet* permet au médiateur d'accompagner le projet au cours de sa mise en œuvre et son évolution<sup>1</sup>.

Ce stage est issu de cette démarche. Cette initiative a été proposée à la prud'homie de Palavas-les-Flots par Stéphanie Bost, coordonnatrice à trait d'union.

- *Prud'homie des patrons pêcheurs de Palavas-les-Flots*

La prud'homie des patrons pêcheurs de Palavas-les-Flots est un organisme de droit privé chargé de missions de service public<sup>2</sup>. Établie par le décret du 30 juin 1936 définissant les limites entre les prud'homies de Palavas-les-Flots et du Grau-du-Roi, elle compte à ce jour 55 patrons pêcheurs de petits métiers qui pratiquent la pêche sur un territoire s'étendant de Frontignan jusqu'aux limites du département de l'Hérault<sup>3</sup>. Cette délimitation lui permet de couvrir 12 communes du littoral incluant 30 km de côte et 8 étangs salés (Vic, Pierre Blanche, l'Arnel, L'Or, Méjean, Pérols, Prevot, Grec). Ces différents territoires permettent une diversité des espèces des techniques de pêche. Les capéchades, filets maillants ou encore trémaills prennent part à cette diversité<sup>4</sup>.

---

<sup>1</sup> <https://www.mshsud.org/sciences-societe/trait-dunion/>

<sup>2</sup> Conseil d'état, 18 juillet 2022, décision n° 459789

<sup>3</sup> Décret du 15 juillet 1993, n°93-56

<sup>4</sup> CHABOUD Christian, CAZALET Bertrand, REYES Nastassia, RUBIN Alex "*Enquête sur les petits métiers de la pêche en Languedoc-Roussillon*" Programme POLYPECHE, UMR MARBEC, IRD, SAS MAREPOLIS, mars 2015



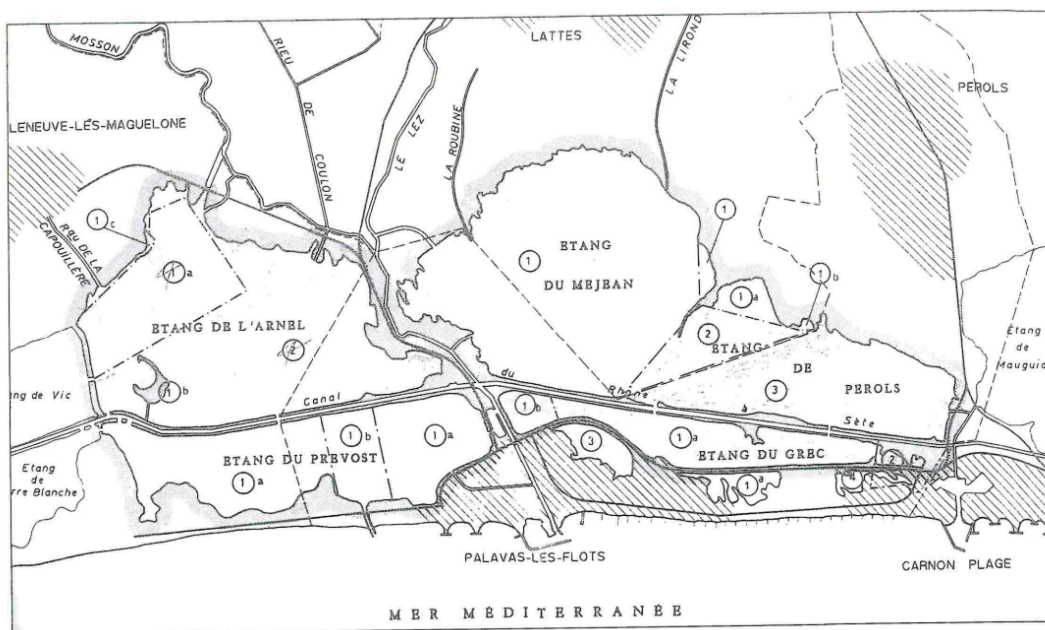


figure n°1 : illustration des étangs Palavasiens. Source : Mairie de Palavas-les-Flots

La prud'homie emploie à ce jour une chargée de mission, Eva Jaouen, dont un projet de thèse CIFRE a été récemment validé par l'Association nationale de la recherche et de la technologie (ANRT). L'élaboration d'un plan de gestion halieutique pour la prud'homie de Palavas-les-Flots est également prévue dans son sillage. L'institution comprend également à ses têtes quatre patrons pêcheurs prud'hommes : M. Baptiste Canville (1er prud'homme), M. Laurent Pezzotti (2eme prud'homme), M. Anthony Benezeth (3eme prud'homme) et M. Thomas Lumbreras (4eme prud'homme).

Ses locaux mis à disposition par la Mairie se situent au 1 quai François Vical. C'est en son sein que les pêcheurs peuvent se réunir pour les tirages de poste et pour des réunions sur des thématiques spécifiques (réglementations des étangs...).

- **Présentation des missions**

Les missions ont pu voir le jour grâce à la collaboration entre la prud'homie de Palavas-les-Flots et le dispositif Trait d'Union de la Maison des Sciences de l'Homme (MSH Sud). Cette collaboration perdure depuis 2022 avec l'arrivée d'Eva Jaouen en tant que stagiaire à la prud'homie, durant cette période, dont la mission concernait les problématiques liées à la mise à jour de la réglementation prud'homale. Ainsi, la première mission de ce stage consistait à l'élaboration d'entretiens auprès de pêcheurs et d'acteurs du milieu de la pêche afin de cerner leur perception des prud'homies et plus

particulièrement celle de Palavas-les-Flots. La sélection des acteurs interrogés s'est effectuée en amont, après avoir listé une trentaine d'acteurs pertinents. Deux guides d'entretiens ont donc été créés à cette occasion, un premier à l'attention des pêcheurs et un deuxième à l'attention des acteurs du milieu de la pêche.

L'objectif, après traitement des données, est de déterminer les connaissances des acteurs et des pêcheurs de la prud'homie, tant sur un niveau réglementaire que fonctionnel et d'identifier des leviers qui pourraient être mis en place pour améliorer les interactions entre acteurs et pêcheurs. Ces informations ont ensuite été retranscrites sous forme de comptes rendus, de schémas et enfin de support de vulgarisation à destination des pêcheurs afin de mieux cerner les rôles et les relations que chacun entretient au cœur de ce mille-feuille administratif.

Plus secondairement, certaines missions ont permis de prendre part à la vie de la prud'homie, au travers de réunions auprès d'acteurs divers, soucieux de collaborer et discuter avec la prud'homie sur différents projets et thématiques (crabe bleu, questions des communs, projet de radar...).

## 1. INTRO

La filière pêche en Occitanie est considérée comme la première flotte de Méditerranée et la seconde en France. Avec à sa tête plus 1200 marins pêcheurs pour plus de 600 navires<sup>5</sup>, la pêche artisanale domine les pratiques de pêche sur le territoire. Catégorisée comme pêche de petits métiers, elle jouit d'une forte polyvalence aussi bien dans ses techniques de pêche que dans ses engins déployés. Son qualificatif réside notamment dans la taille de ces derniers (comprise entre 9 et 12m), dans le temps de sortie en mer n'excédant pas les 24h et dans sa limitation à la bande côtière. Elle cohabite avec d'autres types de pêche tels que les thoniers et les chalutiers, également présents sur le territoire et dans certains ports<sup>6</sup>.

Si les pêcheurs artisanaux sur le territoire sont nombreux, il n'est pas rare de les voir se regrouper sous forme de communauté appelée "prud'homie". La France abrite aujourd'hui un total de 33 prud'homies sur son littoral. Elles s'étendent entre les régions Occitanie, Provence Côte d'Azur et la Corse et se limitent aux eaux territoriales françaises dans l'exercice de leur activité de pêche. On en dénombre 11 en Occitanie, 18 en Provence-Alpes-Côte d'Azur et 4 en Corse.

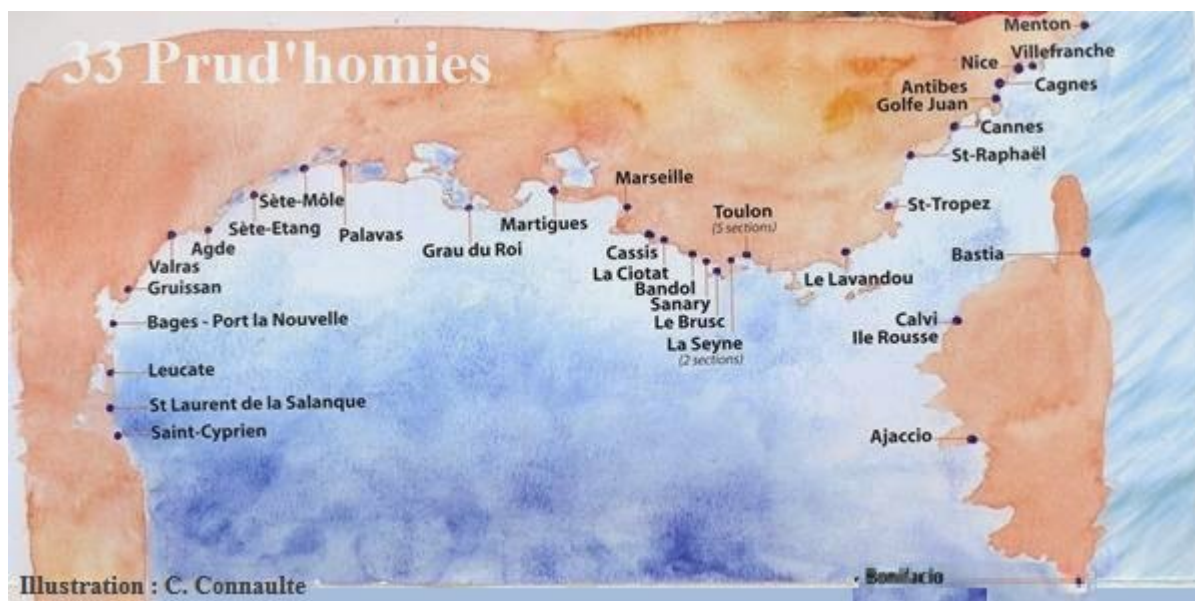


figure n°2 : illustration des 33 prud'homies de méditerranée. Source : Christian Connault, l'encre de mer, 2015

Les prud'homies des patrons pêcheurs trouvent leur origine au Moyen-âge, au Xème siècle à Marseille. Spécificités de la Méditerranée française, elles sont considérées comme les premières institutions maritimes dans le monde. Leur naissance s'est traduite par une volonté de créer une

<sup>5</sup> Données du Comité régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins (CRPMEM)

<sup>6</sup> Port de Sète et du Grau-du-Roi, à titre d'exemple



communauté d'artisans pêcheurs pour faire face aux nombreuses difficultés du métier et aux caractéristiques particulières du territoire littoral<sup>7</sup>.

Ces prud'homies se présentent sous la forme de communautés de patrons pêcheurs qui s'organisent et gèrent, ensemble, sur un territoire donné, un bien commun<sup>8</sup>. Ces instances veillent au partage équilibré des ressources avec une gestion adaptée au territoire face aux enjeux sociaux, environnementaux, économiques et politiques. Ce modèle de gestion permet d'éviter tout type de concurrence entre les pêcheurs et d'endiguer de potentiels conflits liés à la ressource. Les prud'homies veillent également à préserver le renouvellement de la ressource sur le territoire en limitant l'effort de pêche. Les missions et les compétences des prud'homies sont délimitées par un décret de 1859<sup>9</sup>. Ainsi, les prud'homies possèdent des pouvoirs réglementaires, juridictionnels et disciplinaires sous l'égide des prud'hommes au nombre minimum de trois et maximum de cinq, élus parmi leurs pairs<sup>10</sup> tous les trois ans. Pour être éligible, ces derniers doivent avoir au moins 25 ans et avoir une expérience d'au minimum 10 ans en tant que patron pêcheur au sein de la prud'homie. Ils agissent sur leur temps libre, en plus de leur activité de pêche. Considérés comme des hommes "sages", ce sont ces prud'hommes qui usent des pouvoirs juridictionnels et réglementaires afin de gérer les pêcheurs et la ressource. Ils leur confèrent, à titre d'exemple, la possibilité de se parer de nouvelles réglementations à l'échelle de leur prud'homie, en plus des réglementations européennes, nationales et locales auxquelles elles sont déjà soumises, dans le respect de la hiérarchie des normes. Ces règles sont opposables à tous les pêcheurs professionnels et à la plaisance<sup>11</sup>. Les prud'homies s'octroient également des pouvoirs de police de la pêche et de constatation des infractions et peuvent mettre en place un tribunal pour gérer des conflits entre pêcheurs et prendre des décisions contraignantes.

Bien que les prud'homies bénéficient d'une forme de pouvoirs décentralisés<sup>12</sup>, elles demeurent cependant sous la tutelle administrative des affaires maritimes<sup>13</sup> qui contrôlent l'exercice de leurs pouvoirs.

---

<sup>7</sup> BRES Aurélie "Valoriser les usages par une institution corporative : les prud'homies de pêche méditerranéennes." Pierre Mousseron. Valoriser les usages : Approches..., Institut des usages, pp.129-152, 2020, Collection Droit des usages, 978-2-9571817-0-4. fihal-02899505

<sup>8</sup> TEMPIER Elisabeth "Mode de régularisation de l'effort de pêche et le rôle des prud'homies : les cas de Marseille, Martigues et le Bruse" Université Aix-Marseille, 1985

<sup>9</sup> Décret du 19 Novembre 1859 portant réglementation de la pêche côtière dans le cinquième arrondissement maritime

<sup>10</sup> Articles 5 à 16 et 18 du décret de 1859

<sup>11</sup> Décret 12 janvier 1932 soumettant les règles édictées par les prud'hommes opposables aux plaisanciers

<sup>12</sup> FERAL François. "Un hiatus dans l'administration et la politique des pêches maritimes : les prud'homies de pêcheurs en Méditerranée". In: Norois, n°133-135, Janvier-Septembre 1987. Espaces côtiers et sociétés littorales. Colloque international des 28, 29 et 30 novembre 1986 à Nantes. pp. 355-369.

<sup>13</sup> gérées par le service de la DML pour le cas de Palavas-les-Flots

Depuis leur début au Moyen-Âge, ces institutions ont su perdurer dans le temps, survivant à des événements historiques tels que la Révolution où les corporations - dont elles prenaient la forme - furent abolies. Leur mode organisationnel leur permet une grande polyvalence, et une adaptabilité aux enjeux du territoire et à ses évolutions.

Cependant, Elisabeth Tempier, économiste de formation et chercheuse, explique dans ses travaux de recherches “[les prud’homies] leur caractère séculaire ne doit pas faire illusion : persistance ne signifie pas pour autant permanence “. Ce constat est également partagé et complété par d’autres chercheurs qui évoquent la “dévitalisation des prud’homies” (François Féral, 2021), “le déclin d’une ancienne corporation” (Nicolas Pehau, 2008). Bien que les prud’homies aient maintenu leur place sur le littoral méditerranéen, leur légitimité se trouve fragilisée par de nouveaux enjeux du territoire.

Entre industrialisation de la pêche, conflits d’usage, réglementations européennes et nationales de plus en plus strictes et peu adaptées aux réalités locales, raréfaction de la ressource et enjeux climatiques, les pêcheurs de petits métiers se trouvent impactés à de nombreux égards. Par déclinaison, les prud’homies n’échappent pas à ces difficultés. Ces dernières peuvent, pour la plupart, affecter la place des prud’homies en tant que gestionnaire de la pêche. En effet, si l’existence des prud’homies et leur légitimité juridique est affirmée par les textes de droit, leur légitimité institutionnelle en tant qu’acteur au cœur du maillage institutionnel est cependant remise en question à plusieurs reprises, et ce, par de nombreux chercheurs et par certaines prud’homies elles-mêmes. Une perte de leurs pouvoirs s’observe depuis plusieurs années, qu’elle soit induite par l’absence d’exercice de leur pouvoir ou par l’arrivée progressive dans le temps de nouveaux gestionnaires de la pêche sur le territoire, de plus en plus nombreux, partageant des compétences similaires aux siennes. À travers ce millefeuille administratif, certaines prud’homies comme celle de Palavas-les-Flots semblent se frayer une place. Sollicitée par de nombreux acteurs du milieu sur différents projets ou diverses réunions telles que les commissions locales de l’eau ou encore les commissions lagunaires, cette dernière semble jouir d’une place privilégiée auprès des acteurs locaux. Néanmoins, la prud’homie de Palavas-les-Flots a conscience qu’il existe encore des freins à sa légitimité en tant qu’acteur du milieu, notamment au niveau de leur intégration par certains acteurs territoriaux, mais également à l’échelle nationale et européenne.

De ce fait, face à cette divergence entre les travaux scientifiques attestant du déclin des prud’homies, l’intérêt porté à l’égard de la prud’homie de Palavas-les-Flots et les autres prud’homies de Méditerranée qui peinent à se gérer, une réflexion peut être soulevée :

*Quels sont les leviers qui ont permis à la prud'homie de Palavas-les-Flots de se forger une place dans le maillage institutionnel ? Quelles sont les lacunes qui persistent encore dans sa quête de légitimité institutionnelle auprès des acteurs du milieu de la pêche et quelles seraient les réponses de la prud'homie de Palavas-les-Flots pour renforcer sa place et gagner davantage de légitimité ?*



## 2. MÉTHODOLOGIE

L'objectif de ce mémoire est d'identifier les leviers qui ont permis à la prud'homie des patrons pêcheurs de Palavas-les-Flots d'obtenir une certaine légitimité institutionnelle auprès des acteurs du milieu de la pêche. Il sera également question d'établir les limites qui peuvent se heurter à elle, et les points à améliorer pour que la prud'homie puisse, à l'avenir, renforcer sa place et demeurer pérenne dans le paysage institutionnel.

Ce rapport se traduit sous la forme d'une réflexion en 3 axes, conjuguant recherches documentaires et résultats obtenus aux cours d'entretiens semi-directifs auprès de pêcheurs et d'acteurs du milieu des pêches et de l'environnement. Les résultats des entretiens ne se suffisant pas à eux seuls pour répondre à la problématique, ce choix de réflexion semble de ce fait plus pertinent et intéressant à développer. Si les parties "*résultat*" et "*analyse*", initialement prévues dans certaines méthodologies de rapport de fin d'études n'apparaissent pas distinctement comme des intitulés de partie à part entière, elles seront néanmoins incluses au fil des axes abordés pour compléter et renforcer les éléments extraits des diverses recherches documentaires.

Ainsi, une contextualisation de la place des prud'homies en tant qu'acteur du milieu de la pêche est nécessaire afin de mieux cerner son évolution au cours du temps et de faire un état des lieux global de celles-ci pour mieux comprendre où elles se situent aujourd'hui dans le paysage institutionnel (**PARTIE 1**). Dans un second temps, il sera question d'identifier les éléments (à partir des résultats des entretiens et des recherches documentaires) qui permettent à la prud'homie de Palavas-les-Flots d'asseoir sa légitimité institutionnelle parmi les acteurs, mais également de vérifier s'ils ne comportent pas des limites (**PARTIE 2**). Enfin, il sera question d'étudier les propositions, les projets et les actions à mettre en place pour accentuer et renforcer cette légitimité au sein du maillage institutionnel (**PARTIE 3**).

### 2.1. Contextualisation de la place des prud'homies dans le maillage institutionnel

Pour effectuer cette contextualisation, des recherches documentaires ont été effectuées, à partir de thèses retraçant l'histoire des prud'homies, des travaux de recherches et des articles en ligne. Cette partie s'appuie en grande partie sur les travaux de thèses de Delphine Rauch et Elisabeth Tempier pour les éléments historiques.

Les difficultés se posent concernant le cas de la prud'homie de Palavas-les-Flots. L'accès à certains ouvrages spécifiques ou archives la concernant s'est révélé relativement compliqué. Les discussions avec les pêcheurs présents dans la prud'homie depuis plusieurs décennies ont cependant permis d'éclairer certaines zones d'ombre.

## 2.2. Entretien de perception des prud'homies

L'objectif des entretiens de perception des prud'homies est dans un premier de temps de déterminer les connaissances des acteurs et des pêcheurs de la prud'homie, tant sur un niveau réglementaire que fonctionnel et d'identifier des leviers qui pourraient être mis en place pour améliorer les interactions entre acteurs et pêcheurs (cf. PRÉLUDE).

### 2.2.1. Identification des acteurs

TYPOLOGIE D'ACTEURS	SOUS-CATÉGORIES		NOMBRE D'INDIVIDUS INTERROGÉS
Services déconcentrés de l'Etat	DDTM 34 - service de la DML		3
Collectivités territoriales	Mairie de Palavas-les-Flots	Port de Palavas-les-Flots	1
		Elus	0 (en attente)
	Communauté d'agglomérations du Pays de l'Or		0 (en attente)
Pêcheurs	pêcheurs professionnels		5
	pêcheurs amateurs (loup blanc, magasin d'articles de pêche)		2
	prud'homies		2
Structures d'accompagnements et de représentation de la pêche/pêcheur	OP Sathoan		2
	OP du Sud		1
	CEPRALMAR		1
	CRPMEM	Elus	0 (en attente)
		Membre permanents	2
Etablissements publics	SYMBO		1
	EPTB Lez		1
<b>total</b>			<b>21</b>

Le choix des acteurs s'est effectué sur la base des liens déjà tissés par la prud'homie de Palavas-les-Flots avec certains acteurs. Une première ébauche a permis d'identifier une trentaine d'acteurs. Une seconde sélection plus approfondie s'est effectuée par la suite après une réflexion avec la prud'homie de Palavas.

La stratégie employée visait à sélectionner une diversité d'acteurs, en fonction de :

- leur domaine d'activité
- leur localité
- leurs compétences
- leur forme structurelle

figure n°3 : tableau des acteurs sélectionnés pour les entretiens et le nombre final d'individus interrogés

### **2.2.2. conception des guides d'entretiens**

Pour mieux cerner les perceptions des acteurs du milieu de la pêche et des pêcheurs de la prud'homie de Palavas-les-Flots, deux guides d'entretien ont été conçus en suivant une stratégie précise. Il s'agit d'entretien semi-directif<sup>14</sup>, ciblé après une sélection d'acteurs et de pêcheurs précis (voir supra) avec l'aide de Baptiste Canville et Eva Jaouen, avec une approche qualitative.

Ces entretiens se traduisent sous la forme de rendez-vous en face à face, dans les locaux des institutions concernées et sur les quais auprès des pêcheurs, pendant les périodes de ventes. Il s'agit des créneaux horaires les plus adaptés au regard de leur sortie en mer et leur temps de repos.

Ces choix ont été privilégiés à d'autres formes d'entretiens. D'une part, les entretiens semi-directifs permettent davantage de souplesse dans la formulation des questions et des réponses<sup>15</sup>. Les questions pourront être adaptées en fonction des interlocuteurs et ces derniers pourront obtenir plus de liberté dans la forme et le temps de réponse. Il s'agit d'une option plus pertinente que celle des entretiens directs. De plus, le choix du semi-directif permet d'établir une ligne directrice dans l'articulation des questions et des catégories choisies pour mener à bien les entretiens. Il offre ainsi un cadre plus avantageux et plus intéressant que les entretiens non-directifs.

Les deux guides d'entretien suivent des schémas similaires. La première, à l'attention des **acteurs** se divise en 3 catégories<sup>16</sup> :

- *Présentation des acteurs interrogés*
- *Liens avec les prud'homies et celle de Palavas-les-Flots*
- *Relation à la pêche*

La grille à l'attention des **pêcheurs** se divise quant à elle en quatre parties<sup>17</sup> :

- *Présentation du pêcheur interrogé*
- *Liens à la prud'homie de Palavas-les-Flots*
- *Liens avec les acteurs du monde de la pêche*
- *Relation à la pêche*

---

<sup>14</sup> BRINKMANN Svend. “*Qualitative interviewing*”. Oxford University Press, 2013

<sup>15</sup> VAN CAMPENHOUDT Luc, MARQUET Jacques, QUIVY Raymond “*Manuel de recherche en sciences sociales*”. Dunod, « Psycho Sup », 2017, ISBN : 9782100765416. DOI : 10.3917/dunod.vanc.2017.01.

<sup>16</sup> voir annexe n° 1

<sup>17</sup> voir annexe n° 2



Ces choix de similitude ont pour objectif de regrouper plus facilement les données et pouvoir faire des comparaisons, si nécessaire, entre les réponses des pêcheurs et des acteurs.

### **2.2.3. traitement des données**

Un compte rendu global a été envisagé pour extraire les données pertinentes au regard des différents axes qui ressortent des entretiens. Il est important de noter toutefois que les données extraites à destination de la prud'homie, pour le bien de la mission confiée, ne sont pas toutes utilisées pour répondre à la problématique de ce rapport de fin d'études de par de l'angle de réflexion choisi. Il sera donc nécessaire d'effectuer un tri supplémentaire pour ne garder que les éléments pertinents pour y répondre. Ces éléments seront ensuite complétés par différentes ressources documentaires pour renforcer ces éléments de réponse.

Ainsi, à l'issue des entretiens, plusieurs axes ont pu être dégagés pour alimenter la réflexion de ce mémoire :

- *Le degré de connaissances des prud'homies des pêcheurs et des acteurs*
- *Les liens qu'entretiennent les acteurs et les pêcheurs avec les prud'homies*
- *Les liens des pêcheurs avec les acteurs du milieu de la pêche*
- *Les attentes de chacun vis à vis de la prud'homie*
- *Difficultés rencontrées dans les relations prud'homies/acteurs*
- *Proposition d'actions pour améliorer les interactions entre prud'homie et acteurs*

### 3. ANALYSE DE LA PLACE DE LA PRUD'HOMIE DE PALAVAS DANS LE MAILLAGE INSTITUTIONNEL

#### **3.1 CONTEXTUALISATION DE LA PLACE DES PRUD'HOMIES**

Il s'agira dans cette partie de comprendre le contexte dans lequel les prud'homies ont évolué et d'étudier la place qu'elles avaient au cours du temps, en tant qu'acteur légitime dans la gestion des pêches. Les prud'homies ont su perdurer dans le temps depuis les prémices de leur existence au Moyen-Age (3.1.1.), mais non sans difficulté face à de nombreux événements historiques auxquels elles ont dû faire face (3.1.2.). Si les prud'homies demeurent encore présentes sur le territoire aujourd'hui, beaucoup d'entre elles gardent des séquelles des difficultés qu'elles ont traversées dans le passé (3.1.3.).

##### **3.1.1. Une institution ancienne, reconnue peu à peu par les administrations**

###### 3.1.1.1. Une existence peu claire au Moyen-Age

Si l'existence des prud'homies remonte au Moyen-âge, le terme "*prud'homie*" n'est pas apparu dans son sillage. En effet, d'autres institutions similaires les ont précédées comme le Consulat de la mer et les confréries de pêcheurs<sup>18</sup>.

Il n'est pas possible à ce jour de déterminer précisément la date d'existence des institutions prud'homales. Cependant, des écrits permettent d'attester ses premières traces. Un premier texte évoquera pour la première fois la notion de "*prud'hommes*". Il s'agit d'une charte datant de 1431, rédigée par les patrons pêcheurs de Marseille concernant les réglementations de pêche et les élections des prud'hommes<sup>19</sup>. Les prud'homies reposent ici sous la forme de corporation de métiers agissant aux abords des ports de Méditerranée. Cette forme permet en effet aux individus de même métier de se réunir ensemble. Les prud'homies gèrent ainsi, en communauté, la ressource marine d'un territoire donné, en veillant au partage équilibré de la ressource et en rassemblant tous les professionnels de la pêche rattachés au port de ce territoire<sup>20</sup>. La communauté procède à des élections de prud'hommes,

---

<sup>18</sup> RAUCH Delphine. "*Les prud'homies de pêche à l'époque contemporaine (1790-1962) : la permanence d'une institution hybride en Méditerranée française*". Droit. Université Nice Sophia Antipolis, 2014.

<sup>19</sup> TEMPIER Elisabeth "*Mode de régularisation de l'effort de pêche et le rôle des prud'homies : les cas de Marseille, Martigues et le Brusc*" Université Aix-Marseille, 1985

<sup>20</sup> FERAL François. "*Grandeurs et misères des prud'homies de pêcheurs de Méditerranée*". Colloque internationale du Laboratoire Méditerranéen de droit public : Droit(s) de la Mer Méditerranée, Laboratoire Méditerranéen de droit public, Oct 2022, Naples, Italie. fihal-04634773f

choisit parmi les patrons pêcheurs de cette dernière, afin de gérer des pouvoirs juridictionnels, disciplinaires et réglementaires.

#### 3.1.1.2. Une existence affirmée sous l'ancien régime

C'est sous l'ancien régime que les prud'homies ont su gagner en légitimité. De par leurs pouvoirs et leurs compétences, elles participent à l'administration des ports et exercent toujours leurs pouvoirs disciplinaires, réglementaires et juridictionnels. Les communautés de patrons pêcheurs et leurs pouvoirs sont reconnus à cette époque par la monarchie, et par déclinaison, le roi. Cette reconnaissance permet la création de prud'homie notamment à Marseille et à Toulon. Elle sera également renforcée par leur reconnaissance par les seigneurs et les pouvoirs locaux.

Les textes de droit viennent également renforcer cette légitimité, à travers plusieurs Ordonnances<sup>21</sup> et par de nombreuses lettres patentes. Par ailleurs, le Conseil d'État statue à de nombreuses reprises en faveur des prud'homies, confirmant leurs pouvoirs juridictionnels.

Malgré des remises en question des pouvoirs des prud'homies vers la fin de l'Ancien Régime, les pouvoirs royaux manifestent toujours leur soutien à ces institutions. Au regard de cette légitimité, de nombreux pêcheurs souhaitent se réunir en prud'homie.

#### 3.1.1.3. Une existence maintenue malgré la révolution

La Révolution française signe la fin des corporations de métiers<sup>22</sup>. La liberté d'entreprendre est affirmée, tandis que les groupements et associations professionnelles réunissant aussi bien des patrons que des salariés sont abolis. Les prud'homies, associées à une forme de corporations de métiers, ont contesté cette interdiction. La prud'homie de Marseille envoie des pêcheurs quérir l'Assemblée nationale afin de faire valoir leurs droits auprès des députés de l'époque, avec le soutien de la prud'homie de Toulon. Sous la pression des patrons pêcheurs, l'Assemblée adopte en 1780 un décret<sup>23</sup> qui conserve l'existence des prud'homies et leurs droits associés. Ce décret permet la création d'un véritable modèle de prud'homie et signe le début d'une uniformité des prud'homies sur le littoral méditerranéen, en autorisant leur création sur les ports pour quiconque souhaiterait en faire la demande.

---

<sup>21</sup> Grandes ordonnances royales, ordonnance des Eaux et forêts, l'ordonnance de la Marine

<sup>22</sup> Loi le Chapelier, 14 juin 1791 et Le décret d'Allarde, 2 mars 1791

<sup>23</sup> Décret du 8 décembre 1790 relatif aux pêcheurs des différents ports du royaume



Ce maintien permet aux institutions prud'homales d'asseoir leur légitimité et de voir le nombre de pêcheurs se réunir en prud'homie accroître.

#### 3.1.1.4. Une existence consacrée par les textes juridiques

Un premier cadre juridique sera fixé pour les prud'homies par un décret-loi du 9 janvier 1852 qui encadre l'exercice de la pêche maritime. Ce dernier dépossède les prud'homies de leur pouvoir correctionnel découlant de leurs compétences juridictionnelles, initialement conféré par les textes de droit antérieurs. Ce pouvoir est désormais confié aux tribunaux de droit commun<sup>24</sup>.

Le décret-loi impérial de 1859<sup>25</sup> marque un tournant dans l'histoire des prud'homies. Il fixe un véritable cadre juridique pour les prud'homies, permettant de moderniser et clarifier certaines zones d'ombres en matière de réglementation. L'Etat les reconnaît en parallèle comme chargée d'une mission d'intérêt général et possédant certaines prérogatives de puissances publiques. Ainsi, les prud'homies font partie intégrante du dispositif administratif décentralisé. Le décret précise également qu'elles sont sous la tutelle de la Marine, qui contrôle désormais l'exercice de ses pouvoirs. Cette dernière contrôle également les élections prud'homales dont leur présence est indispensable pour veiller à la régularité de l'élection. Elle s'octroie également un droit de regard sur le contrôle du budget, qui, une fois voté, doit être soumis au préfet maritime ou chef de service de la Marine.

Le décret confirme également la reconnaissance de ses pouvoirs par les autorités administratives. Il prévoit enfin l'adhésion obligatoire pour les patrons pêcheurs et pour les marins du secteur d'une prud'homie à cette dernière.

Bien qu'il ait été modifié à plusieurs reprises au cours du temps, ce texte demeure aujourd'hui toujours applicable aux prud'homies.

---

<sup>24</sup> MABILE Sébastien “*L'institution prud'homale en Méditerranée : Analyse juridique*”, Etude pour la Prud'homie de Pêche de Saint-Raphaël, mai 2007

<sup>25</sup> Décret-loi du 19 novembre 1859 sur la police de la pêche dans le cinquième arrondissement maritime de Toulon

### **3.1.2. Une institution tenace, mise en péril par l'avènement d'une politique libérale des pêches**

#### 3.1.2.1. Une industrialisation des pêches dans les années 60 et des réglementations peu adaptées aux pêcheurs de petits métiers

Ainsi, les règles de droit édictées dans les textes au cours du temps confèrent aux prud'homies une légitimité juridique. Cependant, si cette légitimité est tenace malgré la présence d'une tutelle par les affaires maritimes, leur force et leurs droits se trouvent compromis avec l'arrivée des politiques productivistes dans les années 60. Ces modèles affectent la pêche artisanale au profit d'une pêche industrielle qui poursuit une logique de modernisation de la pêche. L'Etat français de l'époque investit dans cette industrialisation, en créant des plans de relance et de développement en faveur des thoniers et des chalutiers dont les flottes augmentent désormais de plus en plus<sup>26</sup>.

L'industrialisation de la pêche en France et en Europe entraîne la naissance de nouvelles réglementations qui s'appliquent à ces deux échelles. Une généralisation de la réglementation étatique et opérée par la mise en place d'une première politique commune des pêches (PCP) dans l'Union européenne en 1983. L'objectif de cette politique est de garantir sur le long terme la durabilité des activités de pêche et aquacole, tout en étant économiquement, socialement intéressante<sup>27</sup> et dans un souci d'exploitation durable de la ressource. Elle opère ainsi une réorganisation des politiques de pêche en Europe et par déclinaison en France. Cependant, cette gestion centralisée est jugée, par de nombreux pêcheurs et acteurs, inadaptée aux institutions prud'homales. En effet, les mesures envisagées ne s'adaptent pas aux réalités du terrain et à certaines localités spécifiques. La PCP sera révisée à plusieurs reprises par la suite, mais demeura toujours vue d'un mauvais œil et très contestée par les pêcheurs de petits métiers.

Ainsi, ce nouveau système libéral entre en contradiction avec les valeurs de la prud'homie à différents égards. D'une part, il renforce la compétitivité entre les pêcheurs professionnels là où le système prud'homal prône le partage équilibré de la ressource. Dans un second temps, l'application des quotas de pêches et de licences de pêche réduit la polyvalence octroyée à la pêche de petits métiers et aux prud'homies. Enfin, la logique productiviste s'oppose à la régulation de l'effort de pêche opérée par les institutions prud'homales. La production mondiale dans les années 60 augmente drastiquement, en

---

<sup>26</sup> VAZ Sandrine, LAFFARGUE Pascal "Pêche : ce que la science nous dit de l'impact du chalutage sur les fonds marins", The conversation, Ifremer, 15 décembre 2021

<sup>27</sup> VERDINS Rudolfs, POPESCU Irina "La politique commune de la pêche: origines et évolution", Fiches techniques sur l'Union européenne, Parlement Européen, 2024

opposition à une ressource marine qui diminue et se raréfie de plus en plus<sup>28</sup>. Ainsi, il est possible d'observer une forme de "privatisation des droits de pêche" avec des droits individuels et transférables<sup>29</sup> (cf. quotas de pêche). Considérée dans un premier temps comme un mythe, elle semble désormais s'approcher de la réalité<sup>30</sup>. Les pêches intensives s'accroissent dès le début de l'industrialisation.

Malgré ces divergences, les prud'homies demeurent toujours présentes sur le territoire et sont parvenues à s'adapter aux évolutions des modèles de gestion européens et nationaux toujours en inadéquation avec ses valeurs. Néanmoins, face à ces difficultés, une perte d'investissement de la part des prud'hommes s'observe concernant la gestion des prud'homies. Son rôle de représentation des pêcheurs perd peu à peu en légitimité<sup>31</sup>. Leur présence se fait plus rare aux assemblées et aux élections. De moins en moins de jugement seront rendus<sup>32</sup>. Il est possible de parler à l'époque, dans les années 70, d'une "véritable crise des institutions de la prud'homie" (F. Féral, G. Camilleri, 1996), qui se poursuivra des décennies plus tard, questionnant ainsi leur pérennité.

En parallèle, une diminution conséquente des pêcheurs s'observe aujourd'hui en France et en Méditerranée. Ce phénomène, visible depuis plusieurs décennies<sup>33</sup> est également présent au sein des prud'homies et s'étend peu à peu dans le temps<sup>34</sup>. Certains pêcheurs parlent de la mort du métier<sup>35</sup>, face à des pêcheurs qui vieillissent, un manque de relève chez les jeunes et face à la ressource que tend à se raréfier de plus en plus avec le temps. Cette baisse serait en partie responsable de cette perte d'engagement au sein des prud'homies de Méditerranée.

### 3.1.2.2. L'effacement progressif des prud'homies dans le maillage institutionnel

L'apparition de ces nouvelles structures administratives compétentes en matière de gestion des pêches a bouleversé le fonctionnement des institutions prud'homales. Elles peuvent apparaître comme une

---

<sup>28</sup> GASCUEL Didier, « *Exploitation des ressources marines : quand la crise écologique compromet l'alimentation des pays du Sud* », Pour, 2009/3-4 (N° 202-203), p. 49-56.

<sup>29</sup> MOYSAN Véronique "Les quotas individuels transférables", Neptunus, 1998, 4 (2), pp.1-5. fihal-03785713f

<sup>30</sup> ROS Nathalie "La privatisation des mers et des océans : du mythe à la réalité", Patrick Chaumette. Transforming the Ocean Law by Requirement of the Marine Environment Conservation - Le Droit de l'Océan transformé par l'exigence de conservation de l'environnement marin, Marcial Pons, 2019

<sup>31</sup> CAMILLERI Gérard, FERAL François "Les politiques publiques de gestion des pêches en Méditerranée", Université de Perpignan, Faculté de Droit et des Sciences Économiques, Centre d'analyse politique et Ifremer, 1996

<sup>32</sup> RAUCH Delphine. "Les prud'homies de pêche à l'époque contemporaine (1790-1962) : la permanence d'une institution hybride en Méditerranée française". Droit. Université Nice Sophia Antipolis, 2014.

<sup>33</sup> ZELTNER-REIG C. "Pêche professionnelle en mer en France : chiffres clés, perspectives, évolution et enjeux : Quels enjeux pour ce secteur d'activité en mutation ?" Association Planet-Mer, 2022, mise à jour en 2024

<sup>34</sup> ESCARD François « Solutions anciennes de la question sociale. Corporation et prud'homie des pêcheurs de Martigues », Revue générale internationale scientifique littéraire et artistique, juillet 1896, t. 3, p. 485.

<sup>35</sup> FRENOT Eric "Les prud'homies de pêche de Méditerranée", 180° la culture Food, 2022



forme de concurrence à l'égard des prud'homies. Cela s'explique par les compétences similaires qu'elles partagent avec ces dernières<sup>36</sup>. Il est possible de souligner la création des comités de pêche et des Organismes de producteurs (OP). Les comités régionaux sont ainsi chargés, entre autres, de représenter les intérêts des pêcheurs professionnels sur le territoire. Ainsi, la prud'homie doit désormais partager ce rôle de représentation des pêcheurs professionnels à l'échelle territoriale, un rôle dont la légitimité s'est érodée au profit de ces institutions<sup>37</sup>. Les OP jouent également un rôle dans la représentation des pêcheurs. Contrairement aux comités où les pêcheurs sont directement inclus dans leur volonté de représentation du métier, les OP représentent les pêcheurs qui adhèrent à elles. Elles s'occupent de l'organisation de la pêche et gèrent les droits de pêche en distribuant des sous-quotas à l'échelle de ses adhérents<sup>38</sup>. Elles sont reconnues à l'échelle européenne contrairement aux prud'homies. Ces institutions possèdent également davantage de moyens (financiers, matériels...) ce qui leur donne de nombreux avantages et une meilleure marge de manœuvre dans l'exercice de leurs compétences.

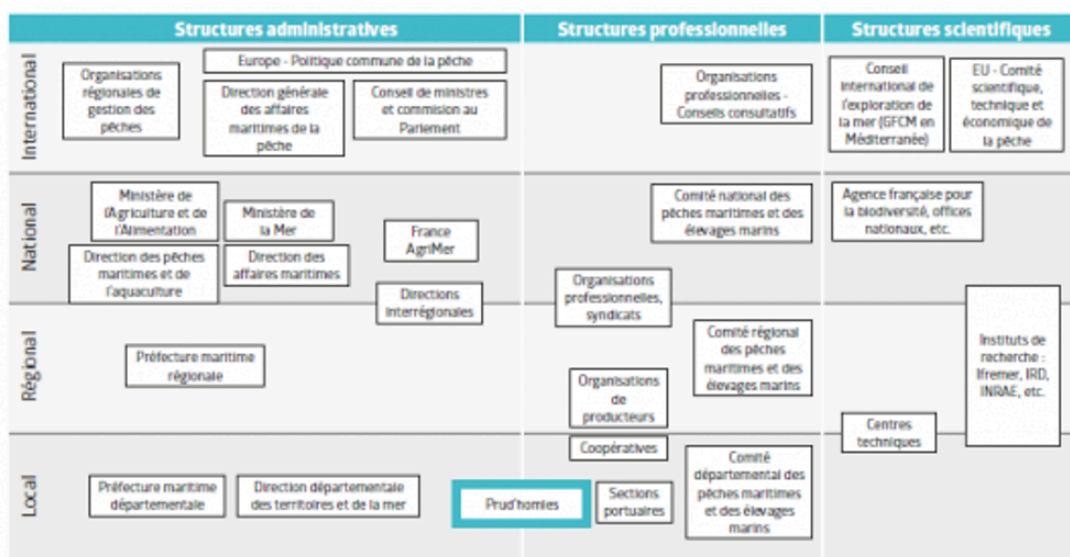


figure n°4 : tableau de l'articulation des différents acteurs en fonction de leur forme structurelle et leur champ d'action.

Crédit : Axel Wurtz

À cela, s'ajoutent également les enjeux liés aux nouveaux usagers sur les espaces littoraux et maritimes. Des tensions peuvent se créer comme avec la plaisance et la pêche amateur, qui concurrencent les activités de pêche professionnelle<sup>39</sup>. De ce fait, avec ces nouveaux acteurs sur le plan

<sup>36</sup> Loi n° 91-411 du 2 mai 1991 relative à l'organisation interprofessionnelle des pêches maritimes et des élevages marins et à l'organisation de la conchyliculture

<sup>37</sup> PEHAU Nicolas "La prud'homie de pêcheurs en Méditerranée : de la corporation à une nouvelle forme de communauté de pêcheurs ?". In: La Méditerranée autour de ses îles. Actes du 128e Congrès national des sociétés historiques et scientifiques, « Relations, échanges et coopération en Méditerranée », Bastia, 2003. Paris

<sup>38</sup> Article L921-4 du Code rural et de la pêche maritime

<sup>39</sup> entretien pêcheurs prud'homie de Palavas, juin 2024 et entretien pêcheurs amateurs/plaisance à Palavas, juillet 2024

institutionnel, les prud'homies peinent à retrouver leur légitimité d'antan. Ainsi, faute d'invitation, les prud'homies ne participent plus à certaines instances d'échange entre acteurs locaux. Le cas des commissions nautiques<sup>40</sup> peut servir d'exemple pour souligner le propos.

Ces éléments cités précédemment cumulés avec sa tutelle par les affaires maritimes, les prud'homies se trouvent peu à peu remises en question en tant qu'acteur du milieu de la pêche au cœur du maillage institutionnel.

Ainsi, la disparition des pêcheurs de petits métiers est symptomatique d'un manque de considération de la part des institutions étatiques. Malgré les revendications, les caractéristiques du modèle prud'homal et la considération des enjeux locaux ne sont pas prises en compte.

### **3.1.3. Une institution survivante, très hétérogène sur le territoire méditerranéen de nos jours**

Face aux difficultés traversées par les prud'homies au cours du temps, une question se pose quant à l'état actuel des prud'homies sur le territoire méditerranéen et leur place en tant qu'acteur légitime dans la gestion du milieu des pêches.

#### 3.1.3.1 Un effacement toujours persistant

Dans un document technique publié par la FAO<sup>41</sup>, François Féral souligne que, parmi une série de fonctions que possèdent les prud'homies, ces dernières ne bénéficient pas d'une influence sur les décisions politiques et qu'elles ne possèdent pas de moyen de mobilisation. Il précise également qu'elles ne sont pas reconnues en tant qu'institution et que si elles ont été incluses dans le passé au sein de l'administration de la Marine, *“elles sont aujourd'hui déconsidérées et exclues des politiques des pêches”*.

Ce constat coïncide avec certains échanges effectués auprès d'acteurs en lien avec les pêcheurs et les prud'homies. Ainsi, le Centre d'étude pour la promotion des activités lagunaires et maritimes (CEPRALMAR) confirme que les prud'homies aujourd'hui sont relativement limitées. Elles souffrent d'un manque de reconnaissance de la part des certains acteurs et de la population. Ce manque les

---

<sup>40</sup> échange avec François Féral, août 2024

<sup>41</sup> FERAL François *“Sociétés maritimes, droit et institutions des pêches en Méditerranée occidentale”*, Revue synthétique des droits collectifs et des systèmes décentralisés de discipline professionnelle, FAO document technique sur les pêches, 2001

empêcherait de répondre de manière autonome, limitant ainsi leurs fonctions<sup>42</sup>. Ce manque de reconnaissance est notamment visible à l'échelle nationale et européenne<sup>43</sup>. Les pêcheurs et par déclinaison, les prud'homies ont moins de poids qu'avant. Ils souffrent notamment des préjugés sur le métier. Cependant, pour d'autres acteurs comme les Organismes de producteurs (OP), les prud'homies sont des acteurs respectés, notamment à l'échelle locale<sup>44</sup>. Néanmoins, ce n'est pas le cas de toutes, car ces dernières ne sont pas toutes impliquées et actives dans leur rôle de gestionnaire de la pêche au sein de ce maillage institutionnel<sup>45</sup>.

### 3.1.3.2. Des prud'homies hétérogènes sur le territoire méditerranéen

Le Comité régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins d'Occitanie<sup>46</sup> (CRPMEM) constate une vraie hétérogénéité dans la gestion des prud'homies et de leur présence en tant qu'acteur actif dans le milieu de la pêche. Ainsi, à titre d'exemple, sur les onze prud'homies d'Occitanie, seulement deux d'entre elles sembleraient avoir une gestion active. Les prud'homies du Gruissan et de Palavas-les-Flots ressortent comme des exemples de prud'homies fonctionnelles. Cette première est considérée comme *“le modèle par excellence”* par Elisabeth Tempier<sup>47</sup>. Pour cette deuxième, les acteurs rencontrés au cours des entretiens ont tenu à féliciter son dynamisme et sa présence sur différents fronts, au travers de divers projets ou à de nombreuses réunions où elle est conviée. Sa présence est souvent opposée à d'autres prud'homies qui manquent parfois à l'appel<sup>48</sup> et où il est parfois difficile de prendre contact. Cette hétérogénéité s'observe également en Provence-Alpes-Côte d'Azur et n'est de ce fait pas inhérente à l'Occitanie<sup>49</sup> : certains pêcheurs sentent une perte de légitimité des prud'homies par rapport à avant. Certains affirment même ne plus croire en l'institution prud'homale telle qu'elle est aujourd'hui. Le rôle des prud'hommes semble donc considérablement réduit.

En parallèle, certaines prud'homies tentent de se remettre en marche comme au Grau-du-Roi où un poste à temps plein a été ouvert cette année. Le cas de Port la Nouvelle est également notable. D'autres ont essayé de se reprendre en main, non sans difficultés, comme à la prud'homie d'Agde où l'un des prud'hommes élus a finalement quitté ses fonctions. Ce dernier souligne les relations

---

<sup>42</sup> Entretien avec le CEPRALMAR, juin 2024

<sup>43</sup> Entretien OP du Sud, juillet 2024

<sup>44</sup> Entretien OP Sathoan, juin 2024

<sup>45</sup> Entretien CRPMEM, août 2024

<sup>46</sup> Il est important de souligner que le CRPMEM d'Occitanie a fusionné avec le comité départemental des pêches et de l'élevage marin de l'Hérault (CDPMEM) en 2012

<sup>47</sup> BIRAND Gaël *“les prud'homies ou l'autogestion des pêcheurs en Méditerranée”*, le peuple Breton, 17 mars 2017

<sup>48</sup> Entretien CRPMEM, août 2024

<sup>49</sup> SPADONI Sara *“La prud'homie de pêche : d'institution coutumière à acteur de la cogestion. Les conditions nécessaires pour cette mutation : cas d'étude du Var”*, Sciences du Vivant [q-bio]. 2021.



compliquées avec l'administration : *"l'administration se fiche de tout"*<sup>50</sup> et le manque de moyens qui lui sont alloués pour pouvoir endosser son rôle de premier prud'homme<sup>51</sup>. L'OP Sathoan évoque même *"le déclin"* de la prud'homie d'Agde<sup>52</sup>. Enfin, d'autres s'effacent comme celle de Sète, préférant se reposer sur certains acteurs comme les OP (pour les adhérents) et le comité régional, compétent en matière de représentation des pêcheurs professionnels<sup>53</sup>.

Au regard de ces éléments, il est possible d'observer une véritable divergence dans la gestion de chacune des prud'homies. Si certaines sont parvenues à faire face aux difficultés du passé, d'autres peinent encore à s'en relever.

### 3.1.3.3. Une prud'homie particulière, le cas de Palavas-les-Flots

Au-delà d'être une station balnéaire, Palavas-les-Flots est, depuis son origine, un village marqué par l'univers de la pêche. Construite en collaboration avec les pêcheurs, la ville est aujourd'hui toujours marquée par la culture de la pêche. Si la présence des pêcheurs était déjà bien ancrée sur le territoire depuis sa création, c'est à partir de 1936 que la prud'homie de Palavas-les-Flots fut établie par décret. A l'époque, il était possible d'y comptabiliser 220 pêcheurs reconnus et qualifiés comme *"inscrits maritimes"*. Les pêcheurs avaient régulièrement l'habitude de travailler ensemble, en communauté, notamment lors de la pêche au thon<sup>54</sup>. Ce nombre a néanmoins considérablement chuté jusqu'à aujourd'hui, atteignant les 55 artisans pêcheurs en 2024 avec un taux élevé de retraités. Ces chiffres sont notamment liés à la forte baisse de la ressource halieutique sur le secteur et à la mort de certains pêcheurs<sup>55</sup>. De plus, entrer dans une prud'homie aujourd'hui, notamment celle de Palavas-les-Flots devient plus complexe qu'autrefois : *"Avant, tu voulais entrer dans la prud'homie, c'était facile. Maintenant, c'est plus dur. C'est des droits d'usage"*. Les liens avec certains acteurs du milieu des pêches se sont parallèlement affaiblis comme avec par exemple les affaires maritimes, très à l'écoute jusqu'à la centralisation du service où un éloignement a pu s'observer. De même pour la présence de certains scientifiques de l'IFREMER et du CNRS, dont la présence semble s'être limitée dans le temps<sup>56</sup>.

L'un des pêcheurs précise la forte présence des patrons pêcheurs prud'hommes dans la vie de la prud'homie. Cependant, à l'époque, dans les années 80, la gestion de la prud'homie se limitait au

---

<sup>50</sup> *"Gérald Chambre n'est plus le premier Prud'homme d'Agde : "L'administration se fiche de tout"*, le Midi Libre, Publié le 25/11/2021

<sup>51</sup> RAYNAUD Olivier *"Agde : le ras-le-bol du Prud'homme pêcheur"*, le Midi Libre, Publié le 16/05/2019

<sup>52</sup> Entretien avec l'OP Sathoan, juin 2024

<sup>53</sup> Entretien avec le CEPRALMAR, juin 2024

<sup>54</sup> VICAL François *"Ma vie de pêcheur"*, Mairie de Palavas-Les-Flots, 1994

<sup>55</sup> LACAZE Paul *"livre Sobriquets"* (listant les pêcheurs de Palavas-les-Flots et leur surnom), mairie de Palavas-les-Flots, 2013

<sup>56</sup> Entretien avec un patron pêcheur de Palavas-les-Flots, juin 2024

tirage des postes<sup>57</sup> et à la gestion des conflits. C'est à partir de la crise des anguilles, espèces très pêchées sur le territoire et très réglementées par l'Etat, que les prud'hommes ont commencé à se réapproprier certaines de leurs fonctions jusqu'à présent laissées de côté, pour tenter de porter la voix des pêcheurs et faire part de leur mécontentement dans les années 2000<sup>58</sup>. Malgré cet élan, certains pêcheurs constatent une évolution dans la gestion de l'institution, avec une perte de liberté dans leur pratique de la pêche avec une prud'homie qui peine à agir pour régler ces difficultés. Certaines décisions prises par les prud'hommes ne semblent plus contenter tous les pêcheurs comme autrefois. Avec les complications administratives et les réglementations de plus en plus strictes, la gestion peut s'avérer relativement compliquée.

Cependant, tous les pêcheurs interrogés ont conscience de l'importance de l'institution prud'homale et de sa nécessité pour des pêcheurs de petits métiers comme eux : *“C'est bien la prud'homie. Avant il n'y en avait pas. C'était plus bordélique”*, *“La prud'homie est indispensable [...] c'est un garde fou”*.

En parallèle, de nombreux acteurs en lien avec la prud'homie de Palavas-les-Flots, constatent une gestion active. Sa présence à certaines réunions ou encore commissions est vivement saluée. Cette dernière prend également part à de nombreux projets, depuis plusieurs années. Sa gestion semble être plus efficace en comparaison à d'autres prud'homies de méditerranée.

Ainsi, si les prud'homies demeurent toujours présentes dans le paysage institutionnel depuis le Moyen-Âge, et ce, malgré les difficultés qui se sont imposées à elles au fil des années, beaucoup d'entre elles gardent des séquelles, peinent à fonctionner et à trouver une place auprès des acteurs du milieu de la pêche. Si elles avaient une place privilégiée et une véritable reconnaissance par le passé, beaucoup de travaux de recherches attestent des difficultés de retrouver cette place d'antan. Ce n'est cependant pas le cas de toutes les prud'homies, comme le souligne le cas de la prud'homie de Palavas-les-Flots, qui, malgré certaines difficultés identifiées par les pêcheurs, semble gagner un nouveau souffle et prendre part au paysage institutionnel du territoire. Il sera question d'analyser son cas dans une deuxième partie, afin de comprendre ce qui permet à cette dernière d'asseoir sa légitimité institutionnelle auprès des acteurs du milieu de la pêche. Il s'agira également de vérifier si cette légitimité n'est finalement pas relative.

---

<sup>57</sup> Entretien avec un patron pêcheur de Palavas-les-Flots, juin 2024

<sup>58</sup> LE NY Ollivier *“Pour l'anguille, les pêcheurs palavasiens s'arc-boutent contre l'État”*, le Midi Libre, Publié le 18/12/2012

## **3.2 LES HYPOTHÈSES SOULEVÉES PAR LES ENTRETIENS ET LES RECHERCHES DOCUMENTAIRES**

Il s'agit ici de se baser sur les hypothèses formulées au cours des différents entretiens semi-directifs, de certains constats et à des diverses recherches documentaires, qui pourraient démontrer l'origine de la place privilégiée de la prud'homie de Palavas dans le maillage institutionnel. Cette partie s'attèle donc à restituer les données extraites des entretiens, à les analyser et à les critiquer tout en complétant ces hypothèses avec des recherches documentaires. Dans un premier temps, il est possible de notifier le grand investissement de la prud'homie de Palavas-les-Flots de par sa présence à de nombreuses réunions et son implication dans divers projets (3.2.1). Sa perception par les acteurs et les pêcheurs jouent également un rôle non négligeable dans la place qu'elle entretient aujourd'hui au coeur du maillage institutionnel (3.2.2).

### **3.2.1. Une prud'homie investie à de nombreux égards**

Les premiers résultats des entretiens ont révélé que la prud'homie de Palavas-les-Flots est investie et vivante depuis plusieurs années.

#### 3.3.1.1. Par sa présence

##### ***Une présence notable aux réunions...***

Ce qualificatif de “vivante” se traduit dans un premier temps par sa présence. La prud'homie est sollicitée à de nombreuses commissions et réunions par les acteurs du milieu. Parmi celles-ci, il est possible de noter les commissions locales de l'eau, les commissions lagunes, les commissions qualité de l'eau, Natura 2000 (via les comités de pilotage) où leurs expériences du terrain sont sollicitées. Pour de nombreux acteurs, comme le SYMBO et le SYBLE, les patrons pêcheurs possèdent la connaissance du terrain que les acteurs n'ont pas. Leur présence est nécessaire pour mieux comprendre les réalités du terrain<sup>59</sup>.

##### ***Des interactions fréquentes avec les acteurs du milieu...***

Les acteurs soulignent également leur présence par les interactions que les prud'homies initient auprès d'eux, notamment par la transmission des informations. En effet, la prud'homie de Palavas-les-Flots est soucieuse de partager des informations et d'obtenir des retours de la part des acteurs, ce qui n'est malheureusement pas le cas de toutes les prud'homies dont il est parfois difficile d'initier un contact

---

<sup>59</sup> entretien SYMBO, juillet 2024 et entretien SYBLE, août 2024



et d'envisager une transmission des informations complète auprès de tous les patrons pêcheurs<sup>60</sup>. Concernant la prud'homie de Palavas-les-Flots, les informations sont transmises quotidiennement par mails ou par SMS, avec des relances si nécessaire afin que tous les pêcheurs soient informés.

Le CEPRALMAR évoque des échanges fréquents avec l'institution palavasiennne, notamment pour sa sollicitation concernant divers projets. Il s'agit de la prud'homie avec laquelle l'association a le plus de contacts.



Certains acteurs soulèvent tout de même un manque de lien et de proximité avec la prud'homie de Palavas-les-Flots. Si cependant, ces derniers souhaiteraient initier davantage le contact, la publication mensuelle du journal prud'homal, édité par Eva Jaouen avec l'aide de Baptiste Canville le premier prud'homme est un vrai atout pour les acteurs qui peuvent ainsi avoir une perspective des projets et des actions menées par la prud'homie tous les mois<sup>61</sup>. Cette initiative a vivement été saluée par certains acteurs interrogés.

Figure n°5 : journal prud'homal, édition avril 2024. crédit : Eva Jaouen

La Délégation à la Mer et au Littoral (DML) souligne également l'importance de la transmission de ces informations. Elle précise, notamment sous le prisme des réglementations prud'homales<sup>62</sup>, l'importance de la communication. Certaines prud'homies refusent en effet de transmettre une partie de leur réglementation. Cela s'explique en particulier par la perte de confiance des pêcheurs au regard de certaines administrations. Pour la DML, cela pourrait jouer en leur défaveur. La valorisation et la transmission de ces règles pourraient montrer aux administrations que les prud'homies sont compétentes pour s'autogérer. Elle ajoute enfin qu'être ouvert à la discussion révèle qu'un acteur local comme la prud'homie est capable d'être responsable et autonome dans sa gestion des pêcheurs et de la ressource. À ce titre, la prud'homie de Palavas-les-Flots respecte ces obligations et transmet sa réglementation et lui remet également sa comptabilité annuelle.

Ainsi, au regard des éléments précédents, la présence de la prud'homie de Palavas-les-Flots au sein des réunions et sa communication active auprès des acteurs locaux lui permet de gagner en légitimité,

<sup>60</sup> entretien CRPMEM, août 2024

<sup>61</sup> entretien SYBLE, août 2024

<sup>62</sup> nb : toutes prud'homies rattachées aux affaires maritimes de ce secteur doivent obligatoirement transmettre

démontrant ainsi sa capacité à se gérer de manière autonome, malgré la tutelle imposée par les textes de droit depuis le décret de 1859.

### ***Mais une présence limitée...***

Néanmoins, si la présence de la prud'homie de Palavas-les-Flots est notable dans de nombreuses réunions locales, certains acteurs continuent de souligner l'importance de renforcer leur présence. Cette volonté se heurte parfois à l'absence de conciliation entre les emplois du temps des pêcheurs prud'hommes et les horaires de réunion. Certains pêcheurs présents aux réunions s'alternent, et il peut être difficile de suivre l'évolution des discussions au fil des mois et des années<sup>63</sup>.

En parallèle, la présence des prud'homies à des échelles plus grandes comme l'échelle nationale et européenne est quasiment inexistante. Cela peut s'expliquer par leur manque d'effectifs, un manque d'organisation régionale et un manque de reconnaissance à l'échelle nationale et européenne, là où d'autres organismes comme les OP, sont reconnus à ces échelles. La légitimité institutionnelle des prud'homies se limite donc à des échelles restreintes. Celle de Palavas-les-Flots n'y fait pas exception.

De plus, certains acteurs comme pêcheurs soulignent le manque d'action de la part des pêcheurs lorsque certains problèmes surviennent. *“Quand les gens veulent parler (pêcheurs), ils ne le font pas”*, évoque par exemple l'un des pêcheurs en s'appuyant sur les réunions pour cadrer certains points concernant la pêche en étang. *“Les pêcheurs gueulent beaucoup, mais n'agissent pas vraiment.”* précise l'OP Sathoan.

À ces égards, il est possible d'observer des difficultés de dialogue entre pêcheurs et prud'homie, et pêcheurs et acteurs.

### ***et des difficultés à faire confiance à certains acteurs...***

À la prud'homie de Palavas-les-Flots, certains pêcheurs interrogés témoignent une vraie perte de confiance à l'égard de certains acteurs. Certains pêcheurs évoquent leur *“dégout”* face à l'inaction et le manque de considération des administrations face aux difficultés et aux pressions du métier. *“Si les gens étaient vraiment impliqués, ça bougerait”*, *“Avant, on rencontrait beaucoup de monde, on perdait du temps pour des gens qui ne nous écoutaient pas”*. De plus, un sentiment émane des échanges avec les pêcheurs. Certains acteurs semblent manquer d'intérêt et de connaissances au sujet des prud'homies, ce qui pourrait, d'après eux, être la source des difficultés à se faire entendre<sup>64</sup>.

---

<sup>63</sup> entretien SYMBO, juillet 2024

<sup>64</sup> entretien avec un patron pêcheur, juin 2024

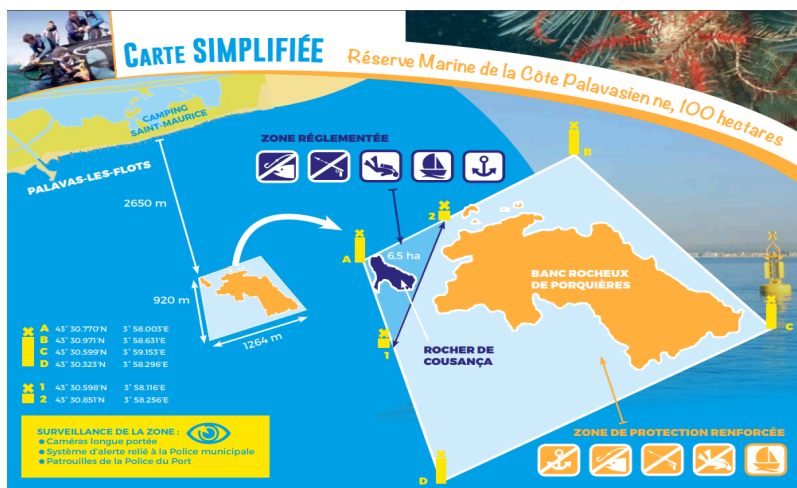
En parallèle, un lien de confiance semble s’être tissé avec le CRPMEM, vers lequel les pêcheurs se tournent en cas de difficultés, notamment pour des questions administratives jugées de plus en plus complexes au fil des années. Cependant, pour le comité et d’autres acteurs, les pêcheurs ne savent pas toujours vers qui se tourner lorsqu’ils rencontrent des difficultés spécifiques et ignorent parfois l’identité des acteurs compétents pour répondre à leur interrogation.

Ainsi, de nombreuses tensions persistantes sont notables entre pêcheurs et administrations, entravant parfois certains dialogues et créant, des deux côtés, un manque de compréhension des liens et des rôles de chacun. Il est aussi possible d’envisager des blocages venant des deux côtés et des difficultés à dialoguer.

### 3.3.1.2. Par son implication dans la mise en place de nombreux projets

La prud’homie de Palavas-les-Flots brille également par son implication à travers de nombreux projets. Cette implication démontre sa volonté d’étendre sa gestion à différentes échelles et gagner en légitimité aux yeux des acteurs dans sa volonté de préserver la ressource.

#### *Des pêcheurs conscients des enjeux environnementaux et écologiques : la mise en place d’une zone de cantonnement, pour préserver la ressource marine...*



L’une des actions les plus notables de la prud’homie est son initiative à la mise en place de la réserve marine de la côte palavasienne, en 2016, face à la raréfaction croissante de la ressource marine sur le territoire<sup>65</sup>. Cette démarche résulte d’une véritable volonté de la part des pêcheurs de préserver et protéger la faune et la flore locales.

figure n°6 : carte de la réserve marine de la côte palavasienne (RMCP). Crédit Mairie de Palavas-les-Flots

Cette initiative, vivement saluée par beaucoup d’acteurs, révèle une véritable conscience des pêcheurs de la prud’homie des enjeux climatiques qui affectent de plus en plus les milieux. Ces derniers

<sup>65</sup> SALADINI Albert, DI RAIMONDO Gilles “A Palavas-les flots, nous mesurons toute l’utilité de la réserve marine”, Méditerranéo, France 3, 2021

acceptent ainsi volontairement de ne pas pêcher dans cette zone de cantonnement. Cette réserve fait désormais partie de l'une des grandes fiertés de la prud'homie de Palavas-les-Flots. L'un des pêcheurs interrogés souhaite même renforcer la protection du territoire avec la mise en place d'une nouvelle zone de cantonnement.

D'autres cas similaires sont notables sur le territoire méditerranéen. Des prud'homies comme celle de Saint Raphaël qui est à l'initiative d'une zone de cantonnement à Cap Roux, dans le but de préserver la ressource halieutique<sup>66</sup>, soutenu par le Fond européen pour la Pêche<sup>67</sup>.

### ***Des pêcheurs soucieux de valoriser la prud'homie par des projets ambitieux...***

#### *- Conserverie*

Un projet de conserverie, validé par les pêcheurs de la prud'homie, est en cours d'avancement. Soutenue par le CEPRALMAR, la Région et de nombreux acteurs locaux, la conserverie a pour objectif de valoriser les espèces locales tout en passant par un circuit court. Ce projet vise à promouvoir ainsi une pêche artisanale, locale et durable.

#### *- Faire connaître la prud'homie par la sensibilisation et la vulgarisation*

En parallèle, un projet de film est en cours de préparation, initié par la prud'homie de Palavas. Cette dernière souhaite faire un film sur les différentes prud'homies de méditerranée, et nombreuses d'entre elles ont répondu à l'appel dès le premier jour où un mail a été envoyé pour proposer ce projet. Des réunions pour acquérir des financements ont déjà été initiées. L'objectif final du film est de valoriser les prud'homies et de les vulgariser aux yeux du grand public avec une volonté, in fine, de la diffuser dans les universités et dans des espaces dédiés. Un autre projet ambitieux porté par les prud'homies et la volonté de les inscrire au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Enfin, depuis l'an dernier, la prud'homie de Palavas-les-Flots organise occasionnellement des visites guidées afin de présenter la prud'homie et le travail des pêcheurs au grand public, en partenariat avec l'office du tourisme de Palavas-les-Flots. De nouvelles journées de visite sont prévues cette année, après le succès de l'édition précédente. La prud'homie fait également de la sensibilisation chez les jeunes des écoles de la ville, et souhaite envisager la création d'un "*musée des pêcheurs*" en

---

<sup>66</sup> TEMPIER Elisabeth "*Prud'homies de pêche de Méditerranée française*", Association L'Encre de mer et Prud'homie des patrons-pêcheurs de Sanary, 2013

<sup>67</sup> europe-en-france-gouv "*Soutien aux pêcheurs de la prud'homie de Saint-Raphaël*", 2023



s'appuyant sur l'exemple déjà existant à Étaples sur la Côte d'Opale d'un musée géré par les pêcheurs<sup>68</sup>.

Ces divers projets permettent ainsi à la prud'homie de se frayer une place en tant qu'acteur actif du milieu des pêches, soucieux des enjeux environnementaux qui l'affectent. Ces projets permettent en premier lieu de valoriser l'institution à de nombreux égards et de viser à la faire connaître du grand public, notamment avec sa volonté de la faire inscrire en tant que patrimoine mondial de l'UNESCO, dont le dossier est déjà en cours, ou encore par son projet de musée qui reste encore à ses prémises. Cette reconnaissance à venir pourrait permettre de renforcer davantage sa légitimité institutionnelle.

### 3.3.1.3. Par les moyens humains mobilisés pour tendre vers sa bonne gestion

#### **La nécessité d'un leader influent...**

Les acteurs interrogés soulignent à plusieurs reprises l'importance du premier prud'homme dans le fonctionnement d'une prud'homie. En effet, le premier prud'homme exerce les pouvoirs juridictionnels, disciplinaires, réglementaires et de police des pêches. Il veille à la bonne gestion des pêcheurs et de la prud'homie (cf. introduction). Considéré par certains pêcheurs comme un "*représentant*", son rôle est primordial au sein de la prud'homie et de son bon fonctionnement. Les prud'homies reposent ainsi sur la nécessité d'avoir un bon leader qui puisse répondre aux attentes et agir quand il est nécessaire. La reconnaissance de la légitimité est reconnue par les pêcheurs, par le processus des élections, mais elle ne se limite cependant pas à cette dernière uniquement.

A Palavas, le premier prud'homme, Baptiste Canville, est connu des acteurs pour la grande majorité. Sollicité pour différentes interviews<sup>69</sup> ou échanges sur la prud'homie et la pêche professionnelle. Sa présence aux réunions et son implication dans la mise en place de projet permettent de crédibiliser son rôle de leader, nécessaire au bon fonctionnement d'une institution et d'une communauté. Depuis les élections, les pêcheurs concernés ne remettent pas en question son rôle.

#### ***L'embauche d'une chargée de mission...***

De plus, l'embauche depuis bientôt un an d'Eva Jaouen, chargée de mission à la prud'homie de Palavas, permet d'aider cette dernière dans sa gestion des pêcheurs et de la ressource marine. Elle peut ainsi apporter ses connaissances et ses compétences sur certains points techniques et effectuer une

---

<sup>68</sup> <https://www.mareis.fr/decouvrir-mareis/la-visite-de-mareis/>

<sup>69</sup> De nombreux articles sont disponibles sur le Midi Libre, à titre d'exemple.

traduction de certains termes pour les rendre plus compréhensibles aux pêcheurs. Elle prévoit également l'élaboration d'un futur plan de gestion halieutique au et au cœur de sa thèse CIFRE. Ces deux projets apporteront un nouveau point de cadrage et permettront à la prud'homie de renforcer sa gestion et affirmer sa légitimité aux yeux des acteurs du milieu.

### ***Mais qui manque néanmoins de moyens humains et financiers...***

Les prud'homies ne sont pas toutes égales dans les moyens qu'elles peuvent mobiliser. Cela s'entend par les moyens humains et financiers qui se révèlent étroitement liés l'un à l'autre. Si des prud'homies peuvent compter sur la présence des prud'hommes à certaines réunions, leur implication ne peut cependant pas se limiter à leur présence. Les prud'hommes agissent bénévolement parfois, et sur leur temps libre, en plus de leur emploi du temps de pêcheurs professionnels. Les prud'homies doivent également se charger de la comptabilité, la transmission des informations, la participation à des projets et parfois la communication. Cela nécessite parfois d'avoir un secrétariat et des postes fixes pour gérer convenablement toutes ces missions<sup>70</sup>. Certaines prud'homies bénéficient de ce privilège, comme c'est le cas au Grau-du-Roi. Cela nécessite cependant des fonds, que certaines prud'homies ne peuvent pas mobiliser. Les prud'hommes doivent parfois remplir toutes ces fonctions, ce qui peut s'avérer compliqué au regard des nombreux rôles qu'ils occupent déjà.

A Palavas-les-Flots, depuis l'arrivée d'Eva Jaouen, la chargée de mission, certains rôles ont pu lui être délégués. Cependant, ses futures missions comprenant une thèse CIFRE et un plan de gestion halieutique ne lui permettront certainement plus de s'occuper de certaines de ces tâches.

Ainsi, la prud'homie de Palavas-les-Flots pourra, à l'avenir, se trouver impactée par le manque de moyens qui lui sont alloués.

### **3.2.2. Perception des prud'homies : une reconnaissance relative de ses rôles**

#### 3.2.2.1. Un relais de transmission pour les acteurs

Les prud'homies sont avant tout perçues par les acteurs comme un relais pour la transmission des informations. Les acteurs transmettent leurs informations à la prud'homie qui les transmet ensuite aux pêcheurs de cette même prud'homie et inversement. Il s'agit donc de moyen d'échange bilatéral. Les pêcheurs aident à faire remonter les informations du terrain à certains acteurs qui n'ont pas les connaissances du terrain. Ce sont des agents de terrain, avec de nombreuses connaissances. Cette

---

<sup>70</sup> TEMPIER Elisabeth "Les prud'homies de pêche de Méditerranée" L'Encre de Mer, 2013

notion de relais d'information a été citée par l'intégralité des acteurs interrogés. De ce fait, les acteurs voient les prud'homies comme des interlocuteurs privilégiés du monde de la pêche. À titre d'exemple, le CRPMEM d'Occitanie qui, de par ses compétences, représente les pêcheurs professionnels de la région et encadre plus de 1200 marins pêcheurs jugent la présence des prud'homies indispensables. Passer par leur intermédiaire pour transmettre et recueillir des informations est plus simple que de passer par chaque pêcheur un à un. Cependant, comme développées dans la partie précédente (3.3.1.2.), la circulation des informations et leur transmission dépendent des prud'homies et de leur implication. A cet égard, la prud'homie de Palavas-les-Flots reste très à l'écoute et transmet régulièrement les informations.

#### 3.2.2.2. Outil de représentation pour les pêcheurs

De manière générale, les pêcheurs interrogés s'accordent à affirmer que la prud'homie de Palavas-les-Flots joue un rôle de "*représentation*" auprès des acteurs du milieu de la pêche. L'un des pêcheurs précise qu'elle permet d'entrer plus facilement en interaction avec les acteurs de la pêche. Ils sont également conscients de son rôle de gestion des conflits.

#### 3.2.2.3. Mais d'autres rôles à réaffirmer, parfois oubliés par les acteurs

##### ***Des rôles effacés...***

On constate ainsi une divergence entre les perceptions des pêcheurs et des acteurs sur le rôle des prud'homies. Instance de représentation pour les pêcheurs, relais de transmission pour les acteurs. Les prud'homies ont cependant d'autres compétences que la transmission d'informations. Son rôle de représentation des pêcheurs professionnels se partage avec d'autres acteurs comme les comités régionaux et les OP. La représentation des prud'homies reste finalement cantonnée à l'échelle locale et certaines organisations prennent parfois leur relais, effaçant ainsi leur rôle.

##### ***Une connaissance parfois restreinte des prud'homies sources de tensions...***

Dans l'ensemble, les acteurs interrogés sur leur connaissance de la définition de la prud'homie, de ses compétences et de ses droits ont délivré une définition succincte. Les acteurs les plus proches des prud'homies sont néanmoins parvenus à délimiter leur compétence et leur rôle comme la DML et l'OP Sathoan. Ces derniers ajoutent qu'ils n'hésitent pas à se renseigner au préalable et à se documenter régulièrement à leur sujet. Pour d'autres acteurs moins proches des prud'homies de

manière générale, leur connaissance se limite généralement à des suppositions ou des descriptions en surface comme le SYMBO ou le SYBLE. Néanmoins, ces acteurs affirment une réelle volonté de mieux connaître les prud'homies. Ils attendent cependant que cette démarche découle de la prud'homie elle-même, plutôt que d'initier eux même le contact.

Pour des acteurs n'ayant pas de lien avec les prud'homies, comme les pêcheurs amateurs<sup>71</sup>, ces derniers avouent ne pas connaître ce que sont les prud'homies. Au cours de ces échanges, des tensions ont pu être évoquées entre ces pêcheurs amateurs et les pêcheurs professionnels. En lien avec ces constats précédents, les acteurs interrogés s'accordent sur le fait que les pêcheurs souffrent de nombreux préjugés sur la pêche. Certains les dépeignent comme des individus peu soucieux des enjeux environnementaux<sup>72</sup>, peu respectueux de la ressource<sup>73</sup>... Cependant, les pêcheurs de petits métiers et de nombreuses prud'homies dont celle de Palavas sont soucieux et conscients des enjeux environnementaux (cf. projet de zone de cantonnement). L'un des pêcheurs de la prud'homie précise : *“D'un côté, tu as des pêcheurs qui sont mal vus, les gens ont des visions biaisées, et en face, tu as des experts qui pensent tout savoir alors que c'est faux”*. Il est possible d'envisager une corrélation entre la méconnaissance de la prud'homie, de ses fonctions et les tensions existantes.

Une question se pose également quant à la connaissance et la perception des prud'homies du grand public et notamment des habitants de la méditerranée. Une meilleure connaissance des prud'homies de ces derniers pourrait-elle améliorer sa légitimité ? A cet égard, un projet collectif est envisagé pour les étudiants du master GLM au cours de l'année 2024-2025, afin d'identifier les perceptions des habitants de Palavas-les-Flots.

### ***Des rôles délaissés...***

Certains autres de leurs pouvoirs sont parfois délaissés, comme le rôle disciplinaire dont l'exercice peut sembler fastidieux. Au cours d'un échange, François Féral insiste sur la nécessité des pêcheurs de se réapproprier leur pouvoir que les textes juridiques leur confèrent toujours. Cette réappropriation est nécessaire pour accroître la crédibilité de la prud'homie et montrer à ceux qui pourraient l'oublier, les pouvoirs effectifs des prud'homies. User de ses droits, légitimés par les textes juridiques, serait ainsi nécessaire.

---

<sup>71</sup> entretien pêcheurs amateurs et plaisanciers, juin 2024

<sup>72</sup> BIGET Denis *“Les marins-pêcheurs au sein de la culture maritime contemporaine”*, Bulletin Pêche et Développement n° 176, mai 2020, Collectif pêche & développement, 2020

<sup>73</sup> entretien avec des pêcheurs plaisanciers et amateurs, juillet 2024



### ***Des pêcheurs conscients des limites dans l'exercice des rôles de la prud'homie...***

Ainsi, les pêcheurs interrogés ont conscience de la légitimité institutionnelle limitée de la prud'homie. L'un d'entre eux souhaiterait qu'elle pèse davantage aux yeux des administrations, mais se doute que ce souhait est utopique. Ils souhaitent cependant que les prud'hommes continuent de faire leur rôle habituel car ils sont relativement satisfaits par leur gestion.

### ***Mais des pêcheurs qui ont foi en l'institution...***

Cependant, les pêcheurs croient en la légitimité de l'institution prud'homale. Cette croyance est une force non négligeable. Ce n'est pas le cas dans toutes les prud'homies : Par opposition, dans le Var, certains acteurs et pêcheurs remettent en question le maintien des prud'homies sur le territoire<sup>74</sup>. De plus, les pêcheurs de la prud'homie ont conscience des enjeux climatiques, de la disparition de la faune et la flore et des problèmes liés aux ressources qui frappent le secteur de la pêche. Ils sont soucieux de la préservation de la ressource et de leur protection. Le premier prud'homme a conscience du rôle que la prud'homie peut avoir sur ces problématiques et de son rôle à porter leur voix d'acteurs sur le terrain.

Ainsi, la prud'homie de Palavas-les-Flots a su se construire une place parmi les acteurs du milieu des pêches. Sa présence régulière au cœur des instances d'échanges et dans l'élaboration de nombreux projets lui octroie une bonne base pour asseoir une crédibilité en tant qu'acteur et une légitimité institutionnelle. Cependant cette dernière demeure toujours relative, de par ses difficultés à exercer pleinement tous les rôles qui lui sont attribués, par un manque mutuel de connaissance dans les rôles des prud'homies et des acteurs locaux ou encore les manques de moyens qui lui sont alloués. Cependant, ces difficultés ne sont pas des fatalités et des solutions ont et pourront être envisagées pour s'imposer davantage dans le maillage institutionnel et renforcer la légitimité de la prud'homie.

---

<sup>74</sup> SPADONI Sara “*La prud'homie de pêche : d'institution coutumière à acteur de la cogestion. Les conditions nécessaires pour cette mutation : cas d'étude du Var*”, Sciences du Vivant [q-bio]. 2021.

### **3.4 PROPOSITIONS ET SOLUTIONS POUR TENDRE VERS UNE MEILLEURE LÉGITIMITÉ INSTITUTIONNELLE**

Au regard des éléments précédents, il est nécessaire d'envisager des solutions pour tenter de renforcer la légitimité institutionnelle de Palavas-les-Flots. Certaines propositions suivantes ont été extraites des entretiens effectués auprès des pêcheurs et des acteurs du territoire. D'autres sont déjà en cours d'élaboration et ont été envisagées par la prud'homie de Palavas-les-Flots de son propre chef. Il s'agit de faire une liste exhaustive avec les propositions et solutions les plus pertinentes et intéressantes à traiter. Il est ainsi possible de noter la nécessité de renforcer les liens déjà préexistants entre les pêcheurs et les acteurs, mais en prenant en considération les besoins de chacun pour que ces liens demeurent pérennes (3.4.1). Il est nécessaire de se questionner également sur l'effectivité de la notion de "communauté" qui fondent le socle des prud'homie et de faire en sorte de la renforcer (3.4.2). Cette quête de légitimité institutionnelle passe également par une meilleure connaissance des prud'homies et des acteurs gravitant autour d'elles (3.4.3). La prud'homie doit également poursuivre ses efforts de valorisation de l'institution (3.4.4). Enfin, il est nécessaire pour qu'une prud'homie soit fonctionnelle de lui allouer des moyens qu'elle n'est pas toujours capable de mobiliser seule (3.4.5).

#### **3.4.1. Renforcer davantage les liens préexistants entre acteurs et prud'homie**

##### 3.4.1.1. Avec les prud'homies

En 2013, les chercheurs affirmaient la présence de liens relativement faibles entre les prud'homies de méditerranée<sup>75</sup>. En effet, les prud'homies jouissent d'une indépendance dans leur mode de fonctionnement. Chacune se fixe ses propres règles en fonction des réalités du terrain et de ses objectifs. Les interactions entre prud'homies ne se font donc pas nécessairement de manière instinctive. La création de lieux d'échange entre prud'homies pourrait permettre aux prud'homies de faire part de leurs difficultés, leur avancée et de porter des valeurs et des idées communes. L'alliance entre prud'homies pourrait permettre de s'imposer davantage auprès des acteurs et créer une véritable force de cohésion et gagner en légitimité.

La création d'un Syndicat professionnel des Pêcheurs Petits Métiers du Languedoc Roussillon, renommé plus tard Syndicat Professionnel des Pêcheurs Petits Métiers d'Occitanie (SPMO), avait été initiée par des patrons pêcheurs de prud'homie en 2010. Ce projet ambitieux avait permis de mettre en

---

<sup>75</sup> CHABOUD Christian, CAZALET Bertrand, REYES Nastassia, RUBIN Alex "Enquête sur les petits métiers de la pêche en Languedoc-Roussillon" Programme POLYPECHE, UMR MARBEC, IRD, SAS MAREPOLIS, mars 2015

place des actions fortes pour revendiquer le droit des pêcheurs de petits métiers et se faire entendre à l'échelle nationale et européenne. Le Syndicat a pu, en 2017, saisir le Conseil d'État sur les problématiques de répartition des quotas de thon rouge. Il s'agit d'une action retentissante pour les pêcheurs de petits métiers affectés par le faible taux de quotas de ce poisson qui leur sont attribués.

Il existe à ce jour, une Union des prud'homies appelée Union des communautés des prud'hommes pêcheurs de Méditerranée (UCPPM) Créé en 1993, ce n'est qu'à partir de 2015 que les patrons pêcheurs des prud'homies ont décidé de la reprendre en main<sup>76</sup>, laissée à l'abandon depuis sa création face à l'absence de moyens et de disponibilités<sup>77</sup>. La volonté de mettre en place une vraie fédération des prud'homies se concrétise depuis cette date. Aujourd'hui, l'Union perdure toujours. La prud'homie de Palavas-les-Flots souhaiterait tout de même s'appuyer davantage sur l'Union pour que les prud'homies puissent gagner en légitimité en portant des revendications et des projets en commun (cf. 3.3.1.2).

#### 3.4.1.2. Avec les acteurs

##### *Accentuer la présence des prud'homies et leurs interactions avec les acteurs*

Au cours des différents entretiens menés auprès des acteurs du milieu de la pêche et de l'environnement, une demande similaire a été formulée à plusieurs reprises : renforcer la présence des prud'homies aux réunions où ces dernières sont conviées. Si la prud'homie de Palavas-les-Flots est relativement présente, ce n'est pas toujours le cas de toutes les prud'homies<sup>78</sup> (cf. 3.2.1). Les acteurs interrogés proposent de renforcer les interactions par la création de nouvelles instances d'échanges, comme la création de lieux d'échange entre plusieurs prud'homies pour faire des points réglementaires ou en augmentant le nombre de permanence. Certains pêcheurs expriment également la volonté de tisser de nouveau des liens avec des scientifiques, comme cela a déjà pu se faire par le passé.

---

<sup>76</sup> LEPIGEON Alain “Des pêcheurs des trois comités méditerranéens relancent l'Union des prud'homies” Le marin, Ouest France, 12 mars 2024

<sup>77</sup> TEMPIER Elisabeth “Prud'homies de pêche de Méditerranée française”, Association L'Encre de mer et Prud'homie des patrons-pêcheurs de Sanary, 2013

<sup>78</sup> Exemple pour l'une des commissions lagunaires organisées par le SYMBO en 2016 où deux prud'hommes de Palavas-les-Flots étaient présents contre aucun pour la prud'homie du Grau-du-Roi (cf. Réunion Commission Lagune & Zones humides du 9 juin 2016)

### *Mais il faut les inviter*

L'invitation des pêcheurs ne doit cependant pas se limiter aux réunions et aux commissions locales. Le manque de sollicitation à l'égard des pêcheurs a pu être notifié comme le cas particulier du sommet de Brest, concernant l'avenir des océans où aucun pêcheur n'a été convié à participer<sup>79</sup>. Leur présence est nécessaire lorsque des thématiques les concernent de manière directe et indirecte. Des pêcheurs de la prud'homie soulignent le manque de prise en considération de leur revendication : *“c'est pas facile de se faire entendre”*, *“on est trop souvent pris à la légère”*. De ce fait, il est fondamental d'inclure davantage les pêcheurs et par déclinaison, les prud'homies dans les instances d'échanges et de décisions à toutes les échelles. Les pêcheurs sont soucieux des problématiques environnementales liées au monde de la pêche.

De plus, il est nécessaire pour les acteurs de prendre en considération les emplois du temps des prud'hommes. Ces derniers agissent bénévolement en plus de leur activité de pêche. Les réunions organisées par l'administration se déroulent régulièrement en après-midi, durant les horaires de repos des pêcheurs ou lorsqu'ils repartent parfois en mer. De ce fait, leur absence peut se traduire par un manque de disponibilité et non de volonté. Tous les acteurs interrogés n'ont pas conscience de ces faits comme ont pu le soulever certains pêcheurs de la prud'homie de la prud'homie de Palavas-les-Flots au cours de différentes discussions à ce sujet. Il est donc nécessaire de trouver un terrain d'entente pour que pêcheurs et acteurs puissent se rencontrer et échanger autour de problématiques communes.

À cela s'ajoute aussi l'effort de la part des organisateurs de ces réunions d'adapter leurs discours. Certains intervenants abordent des langages techniques et bureaucratiques, parfois peu adaptés aux pêcheurs qui ont parfois des difficultés à suivre.

Offrir de plus en plus de lieux d'échange aux pêcheurs et aux prud'homies pourrait permettre d'augmenter leurs présences sur différents fronts, les impliquer davantage dans les processus de décision et accroître ainsi leur légitimité institutionnelle en rendant leur invitation dans ces lieux d'échanges systématiques. Un effort sera aussi nécessaire de la part des pêcheurs qui devront renforcer leur présence pour accroître leur légitimité aux yeux des acteurs.

---

<sup>79</sup> LE SANN Alain *“L'exclusion des pêcheurs des lieux de décision sur l'avenir des océans préfigure-t-elle la fin de la pêche ?”* Samedi 12 mars 2022, Bulletin Pêche et Développement 198, mars 2022



### **3.4.2. Renforcer la légitimité de la prud'homie en renforçant la notion de communauté**

Le fonctionnement de la prud'homie repose sur la notion de communauté. Cette communauté fait la force de cette institution et est l'un des piliers fondamentaux pour sa bonne gestion. Avec les politiques des pêches qui renforcent la compétitivité au sein de l'activité professionnelle, l'esprit communautaire tend parfois à s'éroder. Dans le Var, pêcheurs et acteurs déplorent la perte de cet esprit dans certaines prud'homies au profit d'un individualisme dans certaines flottilles<sup>80</sup>.

A Palavas-les-Flots, au sein de la prud'homie, l'existence de cette notion est questionnée. Certains pêcheurs interrogés présents depuis plusieurs décennies à la prud'homie parlent avec nostalgie de l'esprit communautaire d'avant. Le sentiment de communauté était renforcé par l'organisation de repas entre pêcheurs et les réunions se déroulaient en convivialité avec la présence notable de certains élus municipaux. Un autre pêcheur souligne qu'aujourd'hui, cet esprit n'est plus le même qu'avant. De plus, les prud'hommes semblent moins présents que dans les années passées. Les contacts se font de moins en moins. Des tensions sont également notées au niveau des étangs entre les pêcheurs. Ces étangs sont source de tensions du fait de leurs nombreuses réglementations, de leur taille plus contraignante que la mer ou des conflits d'usages.

Si l'esprit communautaire de la prud'homie de Palavas-les-Flots est toujours questionné par beaucoup et conscientisé par le premier prud'homme, l'organisation de repas entre pêcheurs, en dehors des réunions pour les étangs, pourrait être un bon début avant la mise en place d'actions plus fortes. La fête de la Saint-Pierre<sup>81</sup>, organisée cette année exclusivement par les pêcheurs de la prud'homie<sup>82</sup>, a été un bon début pour réaffirmer l'esprit communautaire chez les pêcheurs. Si l'absence de bons nombres d'entre eux a pu être notifiée, les pêcheurs présents ont été très ravis de cette fête, retrouvant pour certains une part de nostalgie.

François Féral insiste sur le fait "*qu'il faut des hommes pour faire fonctionner une prud'homie*". Une prud'homie fonctionne certes, avec des prud'hommes investis (cf. partie 3.2), mais elles fonctionnent aussi avec tous les autres patrons pêcheurs. La légitimité de l'institution prud'homale est dépendante de son bon fonctionnement. De ce fait, renforcer l'esprit communautaire demeure nécessaire pour gagner en crédibilité auprès des acteurs du milieu. De plus, renforcer le sentiment d'appartenance à une communauté permet d'accentuer la participation des membres d'une communauté et son

---

<sup>80</sup> SPADONI Sara "*La prud'homie de pêche : d'institution coutumière à acteur de la cogestion. Les conditions nécessaires pour cette mutation : cas d'étude du Var*", Sciences du Vivant [q-bio]. 2021.

<sup>81</sup> Appelée également fête de la mer ou fête des pêcheurs, elle célèbre Saint-Pierre, le saint patron pêcheur, durant une messe et une bénédiction en mer où seront également honoré les disparus en mer

<sup>82</sup> la Mairie de Palavas-les-Flots organise généralement la fête de la Saint-Pierre

implication<sup>83</sup>. Les pêcheurs pourraient ainsi prendre part à de nombreux projets et être acteurs directs dans la mise en place de ces derniers. Le sentiment de confiance pourra par déclinaison se renforcer également à l'égard des prud'hommes. Le juriste Paul Émile-Marie Couronnat explique notamment que, *“c'est la confiance des pêcheurs dans les prud'hommes par eux nommés qui a déterminé la confiance de l'État.”*<sup>84</sup>.

De ce fait, une étude sur la perception de l'esprit communautaire au sein de la prud'homie pourrait être pertinente pour d'une part, faire un état des lieux de ce qu'il reste aujourd'hui de cet esprit de communauté et d'autre part, déterminer la stratégie à adopter pour le renforcer.

### **3.4.3. Améliorer les connaissances mutuelles pour atténuer les hostilités et les préjugés**

Les entretiens concernant les relations qu'entretiennent les pêcheurs de la prud'homie de Palavas-les-Flots et les acteurs du milieu de la pêche révèlent une connaissance très généraliste des acteurs les entourant. Certains d'entre eux peinent à savoir vers qui se tourner. De plus, les tensions persistantes entre pêcheurs et acteurs impactent le dialogue et la volonté de connaître les rôles et les compétences de chacun.

Les sources d'un conflit peuvent en effet naître d'une méconnaissance (cf. 3.2.2). La connaissance de chacun est primordiale pour tenter d'adoucir les dialogues et permettre aux pêcheurs de ne plus se perdre à travers le millefeuille administratif qu'est aujourd'hui le monde de la pêche. Les pêcheurs, ont, de leur côté, conscience de la nécessité de tisser des liens avec les acteurs du milieu *“c'est nécessaire”*, *“il faut avoir le lien avec ces acteurs [...], tu es obligé de les connaître”*.

Ainsi, pour tenter d'améliorer la connaissance des pêcheurs sur certains acteurs et renforcer leur confiance envers certaines institutions, la prud'homie de Palavas a souhaité mettre en place des fiches *“acteurs”* dans l'objectif de vulgariser le rôle des acteurs du monde de la pêche<sup>85</sup>. L'objectif est d'améliorer la connaissance des pêcheurs sur les divers acteurs avec lesquels ils peuvent entretenir des liens, et dans un deuxième temps, les inciter à solliciter davantage ses acteurs lorsqu'ils en ont besoin et à tenter d'endiguer les tensions liées à la méconnaissance de ces acteurs.

---

<sup>83</sup> FALLAH Nima, *“Distributed Form of Leadership in Communitie of Practice”*. International Journal Emerging Sciences, 1(3), 357-370, 2011

<sup>84</sup> COURONNAT Paul-Emile-Marie, *“De la Juridiction des prud'hommes pêcheurs de la Méditerranée”*, Toulouse, Impr. de Vialelle et Perry, 1904, VI-152 p.

<sup>85</sup> Voir annexe n°5

#### **3.4.4. Poursuivre les actions de valorisation de la prud'homie**

La prud'homie de Palavas-les-Flots démontre une réelle implication dans sa volonté de valoriser la prud'homie et le travail des pêcheurs. La prud'homie prévoit déjà de nombreux projets visant à valoriser et à promouvoir la prud'homie à différentes échelles. Il est donc nécessaire pour elle de poursuivre sur cette lignée, dans sa quête vers une meilleure légitimité institutionnelle. Ce souhait est notamment formulé par certains acteurs interrogés.

#### **3.4.5. Augmenter les moyens des prud'homies**

Au regard des éléments évoqués précédemment (cf. 3.3.1.3), les prud'homies dont celle de Palavas-les-Flots souffrent d'un réel manque de moyens financiers et humains, impactant ainsi sa gestion efficace. Pour que les prud'homies puissent être gérées convenablement, il est nécessaire de leur octroyer des moyens. Si les pêcheurs soulèvent une meilleure inclusion de la part des acteurs et une volonté de les solliciter sur différents projets, certains d'entre eux questionnent le manque d'aide financière que certains d'entre eux pourraient leur apporter. À titre d'exemple, la prud'homie ne bénéficie d'aucune aide financière extérieure. À Agde, un patron pêcheur avait notamment souligné le manque de moyen pour exercer pleinement ses fonctions de prud'hommes<sup>86</sup>. Les comités régionaux pourraient par exemple remplir ce rôle afin de dégager des financements.

Ainsi, la prud'homie de Palavas doit renforcer les actions qu'elle mène déjà au quotidien pour gagner en légitimité. Cela passe par le renforcement des liens tout en prenant en considération les emplois du temps des pêcheurs et leur langage. Les pêcheurs doivent également jouer le jeu pour que ces liens puissent s'entretenir mutuellement. Les valeurs tirées de la notion de communauté doivent être également questionnées et renforcées pour espérer voir les pêcheurs s'investir davantage dans la vie et les projets de la prud'homie et ne plus la voir simplement comme un outil de représentation des pêcheurs professionnels. La prud'homie doit également poursuivre ses efforts de valorisation et doit veiller à la sensibilisation des pêcheurs sur les rôles de la prud'homie et des acteurs qui les entourent, afin de limiter les conflits et les hostilités. Enfin, il est nécessaire que la prud'homie trouve des financements pour poursuivre sa bonne gestion, qui est nécessaire pour poursuivre ses efforts pour tendre vers une meilleure légitimité. Les acteurs qui sollicitent régulièrement les prud'homies pourraient notamment les aider dans ce sens.

---

<sup>86</sup> RAYNAUD Olivier "Agde : le ras-le-bol du Prud'homme pêcheur", le Midi Libre, Publié le 16/05/2019

#### 4. CONCLUSION

La survie des prud'homies depuis le Moyen-Âge démontre une réelle force et ténacité. Beaucoup d'entre elles gardent les séquelles du passé et les nombreuses pressions actuelles, créant une véritable entrave dans leur rôle de gestionnaire de la pêche (conféré par les textes juridiques) au cœur du maillage institutionnel.

La prud'homie de Palavas-les-Flots doit sa vivacité à l'effort de ses prud'hommes au cours du temps, de par leur présence et leur investissement dans de nombreux projets, mais également grâce aux aides dont elle a pu bénéficier. François Féral, Eva Jaouen et de nombreux acteurs locaux ont pu, à de nombreuses reprises, lui offrir un nouveau souffle et lui permettre de rester dans l'avenir du temps. Cependant, cette quête vers une meilleure légitimité institutionnelle ne peut se faire sans la volonté et l'implication croissante des pêcheurs de la prud'homie. Si Baptiste Canville est force de proposition et est très engagé dans l'avenir de la prud'homie, rien n'assure qu'il souhaite conserver sa place de prud'homme indéfiniment.

De plus, la prud'homie devra faire face aux pressions perpétuelles qui s'imposent aux pêcheurs professionnels et à l'arrivée de nouveaux enjeux du territoire, s'additionnant à ceux déjà préexistants. L'implication renforcée des pêcheurs est plus que nécessaire dès à présent pour envisager la pérennité de l'institution et assurer la relève dans les années à venir. Cependant, la foi accordée par les pêcheurs de Palavas-les-Flots en l'institution présage déjà un avenir prometteur.

La prud'homie doit également compter sur la coopération des acteurs du milieu de la pêche et de l'environnement. Il est nécessaire de renforcer les liens avec ces acteurs et que ces derniers incluent et soutiennent davantage les pêcheurs de la prud'homie et ce, à différentes échelles. Cela passe notamment par la délimitation des rôles de chacun. L'avenir de la ressource et sa préservation ne peut se faire sans la présence des pêcheurs. Les connaissances et leur vécu méritent d'être écoutés pour tendre, ensemble, acteurs et pêcheurs, vers un avenir encourageant de la ressource.

Je terminerai cette conclusion par une dernière phrase marquante de Baptiste Canville qui apporte de l'espoir quant à l'avenir de la prud'homie : *«une légitimité, ça se cultive»* et cette légitimité doit se cultiver avec les pêcheurs de la prud'homie.

Les projets à venir sont nombreux et plus ambitieux les uns que les autres. Le projet de thèse CIFRE d'Eva Jaouen et son plan de gestion halieutique en sont des exemples prometteurs.



## 5. INSERTION PROFESSIONNELLE

### 5.1. Chronogramme

Missions/mois	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT
réunions diverses					
entretiens					
délimitations des acteurs					
fiches acteurs et schémas					

### 5.2. Remarque personnelles sur le travail en entreprise

De par mes expériences professionnelles passées au sein d'une intercommunalité, le travail à la prud'homie a été en premier lieu déroutant, notamment avec sa gestion en petit comité, par le premier prud'homme Baptiste Canville et par Eva Jaouen, chargée de mission. Cependant, ce changement de cadre m'a offert une autre vision du fonctionnement du monde professionnel. Travailler au plus près des pêcheurs sur des missions qui les concernent est un avantage non négligeable. Cette proximité est un privilège dont beaucoup d'autres structures travaillant sur des missions en lien (aussi bien direct que indirect) avec les pêcheurs et le monde de la pêche de manière générale ne bénéficient pas.

Malgré les nombreuses sollicitations d'Eva et Baptiste sur différents fronts et leurs propres missions, leur présence quotidienne a facilité le bon déroulé du stage. C'était un réel plaisir de travailler quotidiennement à leurs côtés. Les pêcheurs étaient également très bienveillants à mon égard, les discussions ont toujours été très cordiales et enrichissantes.

### **5.3. Difficultés rencontrées**

La durée du stage a été un réel frein concernant le déroulé des missions. La faculté de Montpellier n'autorisant pas les stages au-delà du 31 août, il a été nécessaire d'écourter sa durée et de revoir le planning des missions. De ce fait, au regard de l'évolution de mes missions, un mois supplémentaire aurait été bénéfique pour produire davantage de travaux pour la prud'homie de Palavas-les-Flots. Cette difficulté se pose également concernant ce rapport de fin d'étude. Trouver un sujet n'a pas été aisé. Un mois de plus aurait également permis d'envisager une meilleure perspective concernant ma réflexion. Néanmoins, je reste satisfaite de ma production, même si elle aurait mérité quelques recherches supplémentaires et quelques ajouts pour renforcer certains propos.

### **5.4. Bilan du stage, bilan personnel, universitaire et professionnel**

Ce stage a été très enrichissant et m'a permis de découvrir le milieu de la pêche artisanale en méditerranée. Il m'a appris la réalité de la pêche professionnelle aujourd'hui, une pêche dont j'avais des idées reçues avant d'apprendre à connaître ce milieu. Les pêcheurs à la base de la chaîne de ce maillage institutionnel. Leur voix doit compter dans la balance. Ce sont des acteurs qu'il faut continuer à solliciter et à écouter.

Je ne souhaitais pas, avant ce stage, travailler sur des thématiques liées à la pêche. Désormais, c'est une possibilité que j'envisage professionnellement. Je tiens également à souligner les valeurs portées par le dispositif traité d'Union et sa volonté de lier les acteurs du territoire et le monde de la recherche. C'est une approche très intéressante qu'il est nécessaire de mettre davantage en avant. J'apprécie particulièrement ses démarches et les valeurs que ce dispositif porte. L'univers de la recherche est également une voie que j'envisageais déjà depuis un moment. Ce stage m'a permis de renforcer cette possibilité d'avenir.

Concernant le bilan de l'année universitaire, l'une des forces de ce master est, à mes yeux, les nombreuses sorties de terrain des vendredis. Je souhaite néanmoins notifier mon ressenti concernant le manque d'encadrement dans la recherche de stage. J'ai éprouvé de nombreuses difficultés durant ma recherche qui ont rendu cette période très compliquée à relativiser. Peut-être qu'un meilleur suivi des étudiants dans leur démarche serait nécessaire pour que tout le monde puisse aborder sereinement la fin de l'année.

## BIBLIOGRAPHIE

### - *Prud'homie, histoire et contextualisation*

RAUCH Delphine Rauch “*Les prud'homies de pêche à l'époque contemporaine (1790-1962) : la permanence d'une institution hybride en Méditerranée française*”, Droit. Université Nice Sophia Antipolis, 2014

PEHAU Nicolas “*La prud'homie de pêcheurs en Méditerranée : de la corporation à une nouvelle forme de communauté de pêcheurs ?*”. In: La Méditerranée autour de ses îles. Actes du 128e Congrès national des sociétés historiques et scientifiques, « Relations, échanges et coopération en Méditerranée », Bastia, 2003. Paris

TEMPIER Elisabeth “*mode de régulation de l'effort de pêche et le rôle des prud'homies : le cas de Marseille, Matrigues, le Brusç*” Université d'Aix-Marseille II Faculté des Sciences économiques Centre d'Etudes des Relations Sociales Contrat de recherche IFREMER n° 84 / 3173, avril 1985

MABILE Sébastien “*L'institution prud'homale en Méditerranée : Analyse juridique*”, Etude pour la Prud'homie de Pêche de Saint-Raphaël, mai 2007

BOSC Yannick “*Les prud'homies et la Révolution française : naissance d'un modèle*”, Article de la revue de l'Encre de mer n°38-40, 2017

### - *prud'homie, généralités*

BLAYO Alain, TEMPIER Elisabeth “*Fiche d'inventaire du patrimoine culturel immatériel en France : pratique des prud'homies de pêche en méditerranée*”, Association L'Encre de mer, Webmaster du réseau Culturemer.net, 2021

BRES Aurélie Brès “*Valoriser les usages par une institution corporative : les prud'homies de pêche méditerranéennes*”. Pierre Mousseron. Valoriser les usages : Approches.., Institut des usages, pp.129-152, 2020, Collection Droit des usages, 978-2-9571817-0-4.

TEMPIER Elisabeth “*Prud'homie et bien commun*”, billet de blog, Médiapart, édition CAMédiat, Frioul 2014

CIBOT Valérie, COQBLIN Michel “*Prud'homies de pêcheurs : sentinelles républicaines et maritimes*”, film documentaire, 52min, France, 2016

### - *Prud'homie, légitimité et réflexion sur sa place aujourd'hui*

FERAL François “*Un hiatus dans l'administration et la politique des pêches maritimes : les prud'homies de pêcheurs en Méditerranée*”. In: Norois, n°133-135, Janvier-Septembre 1987. Espaces côtiers et sociétés littorales. Colloque international des 28, 29 et 30 novembre 1986 à Nantes. pp. 355-369.

FERAL François “*Grandeurs et misères des prud’homies de pêcheurs de Méditerranée*”. Colloque internationale du Laboratoire Méditerranéen de droit public : Droit(s) de la Mer Méditerranée, Laboratoire Méditerranéen de droit public, Oct 2022, Naples, Italie.

SPADONI Sara “*La prud’homie de pêche : d’institution coutumière à acteur de la cogestion. Les conditions nécessaires pour cette mutation : cas d’étude du Var*”, Sciences du Vivant [q-bio]. 2021.

WURTZ Axel “*Les prud’homies de Méditerranée : institution ancestrale et avenir de la petite pêche*”, actes de la Journée des Innovations pour une Alimentation Durable, JIPAD 2021, institut Agro de Montpellier, Chaire UNESCO Alimentations du monde, 2021

CAMILLERI Gérard, FERAL François “*Les politiques publiques de gestion des pêches en Méditerranée*”, Université de Perpignan, Faculté de Droit et des Sciences Économiques, Centre d’analyse politique et Ifremer, 1996

**- Pêche petits métiers**

REYES Nastassia, BAHUCHET Serge, WAHICHE Jean-Dominique “*Quelle définition des “ petits métiers ” de la pêche ? : De l’analyse juridique à l’ethnoécologie des pêcheurs lagunaires languedociens*”. Revue d’ethnoécologie, 2015, Anthropologie de la conservation, 7, ff10.4000/ethnoecologie.2221ff.

**- Palavas-les-Flots, généralités**

JEANJEAN Christian “*L’histoire de Palavas-les-Flots et des palavasiens*”, Mairie de Palavas-Les-Flots, 2013

VICAL François “*Ma vie de pêcheur*”, Mairie de Palavas-Les-Flots, 1994

**- sitographie**

Bloc L’encre de Mer : <https://l-encre-de-mer.fr/>

Archimer, Ifremer : <https://archimer.ifremer.fr/>

Légifrance (pour les règles de droit) : <https://www.legifrance.gouv.fr/>

Site des comités des pêches : <https://www.comite-peches.fr/>



## TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENT.....	3
LISTE DES ABREVIATIONS.....	4
SYNTHÈSE.....	5
SOMMAIRE.....	6
PRÉLUDE.....	7
1. INTRO.....	10
2. MÉTHODOLOGIE.....	14
2.1. Contextualisation de la place des prud'homies dans le maillage institutionnel.....	14
2.2. Entretien de perception des prud'homies.....	15
2.2.1. Identification des acteurs.....	15
2.2.2. conception des guides d'entretiens.....	16
2.2.3. traitement des données.....	17
3. ANALYSE DE LA PLACE DE LA PRUD'HOMIE DE PALAVAS DANS LE MAILLAGE INSTITUTIONNEL.....	18
<b>3.1 CONTEXTUALISATION DE LA PLACE DES PRUD'HOMIES</b> .....	18
3.1.1. Une institution ancienne, reconnue peu à peu par les administrations.....	18
3.1.1.1. Une existence peu claire au Moyen-Age.....	18
3.1.1.2. Une existence affirmée sous l'ancien régime.....	19
3.1.1.3. Une existence maintenue malgré la révolution.....	19
3.1.1.4. Une existence consacrée par les textes juridiques.....	20
3.1.2. Une institution tenace, mise en péril par l'avènement d'une politique libérale des pêches	20
3.1.2.1. Une industrialisation des pêches dans les années 60 et des réglementations peu adaptées aux pêcheurs de petits métiers.....	21
3.1.2.2. L'effacement progressif des prud'homies dans le maillage institutionnel.....	22
3.1.3. Une institution survivante, très hétérogène sur le territoire méditerranéen de nos jours... 24	24
3.1.3.1. Un effacement toujours persistant.....	24
3.1.3.2. Des prud'homies hétérogènes sur le territoire méditerranéen.....	25
3.1.3.3. Une prud'homie particulière, le cas de Palavas-les-Flots.....	26
<b>3.2 LES HYPOTHÈSES SOULEVÉES PAR LES ENTRETIENS ET LES RECHERCHES DOCUMENTAIRES</b> .....	28
3.2.1. Une prud'homie investie à de nombreux égards.....	28
3.3.1.1. Par sa présence.....	28
3.3.1.2. Par son implication dans la mise en place de nombreux projets.....	31
3.3.1.3. Par les moyens humains mobilisés pour tendre vers sa bonne gestion.....	33
3.2.2. Perception des prud'homies : une reconnaissance relatives de ses rôles.....	34
3.2.2.1. Un relais de transmission pour les acteurs.....	34
3.2.2.2. Outil de représentation pour les pêcheurs.....	35
3.2.2.3. Mais d'autres rôles à réaffirmer, parfois oubliés par les acteurs.....	35
<b>3.4 PROPOSITIONS ET SOLUTIONS POUR TENDRE VERS UNE MEILLEURE LÉGITIMITÉ INSTITUTIONNELLE</b> .....	38
3.4.1. Renforcer davantage les liens préexistants entre acteurs et prud'homie.....	38

3.4.1.1. Avec les prud'homies.....	38
3.4.1.2. Avec les acteurs.....	39
3.4.2. Renforcer la légitimité de la prud'homie en renforçant la notion de communauté.....	40
3.4.3. Améliorer les connaissances mutuelles pour atténuer les hostilités et les préjugés.....	42
3.4.4. Poursuivre les actions de valorisation de la prud'homie.....	42
3.4.5. Augmenter les moyens des prud'homies.....	42
<b>4. CONCLUSION.....</b>	<b>43</b>
<b>5. INSERTION PROFESSIONNELLE.....</b>	<b>43</b>
5.1. Chronogramme.....	43
5.2. Remarque personnelles sur le travail en entreprise.....	44
5.3. Difficultés rencontrées.....	44
5.4. Bilan du stage, bilan personnel, universitaire et professionnel.....	44
<b>BIBLIOGRAPHIE.....</b>	<b>45</b>
<b>TABLE DES MATIÈRES.....</b>	<b>47</b>
<b>ANNEXES.....</b>	<b>48</b>

## LISTE DES FIGURES ET DES ANNEXES

- **FIGURES**

**Figure n°1** : illustration des étangs Palavasiens. Source : Mairie de Palavas-les-Flots (**page 8**)

**Figure n°2** : illustration des 33 prud'homies de méditerranée. Source : Christian Connault, l'encre de mer, 2015 (**page 10**)

**Figure n°3** : tableau des acteurs sélectionnés pour les entretiens et le nombre final d'individus interrogés. Crédit : Jeanne Guillermin (**page 15**)

**Figure n°4** : tableau de l'articulation des différents acteurs en fonction de leur forme structurelle et leur champ d'action. Crédit : Axel Wurtz (**page 23**)

**Figure n°5** : journal prud'homal, édition avril 2024. crédit : Eva Jaouen (**page 29**)

**Figure n°6** : carte de la réserve marine de la côte palavasiennne (RMCP). Crédit Mairie de Palavas-les-Flots (**page 31**)

- **ANNEXES**

**Annexe n°1** : guide d'entretien pour les pêcheurs

**Annexe n°2** : guide d'entretien pour les acteurs

**Annexe n°3** : tableau des acteurs sélectionnés pour les entretiens semi-directifs

**Annexe n°4** : décret 1859

**Annexe n°5** : exemple d'une fiche acteur à destination des pêcheurs

## ANNEXES

### Annexe n°1 : guide d'entretien pour les pêcheurs

#### GRILLE ENTRETIEN PÊCHEURS

PÊCHEURS
----------

##### **PARTIE 1 - Connaissance de l'acteur interrogé**

- Peux-tu te présenter ?
  - Quel est ton activité professionnelle ? Quand travailles-tu (emploi du temps, horaire...)  
? Où et depuis combien de temps ?
- 

##### **PARTIE 2 - Rapport à la prud'homie**

- Depuis combien de temps es-tu pêcheur ? *Pourquoi* es-tu pêcheur ?
  - Depuis combien de temps es-tu dans la prud'homie ?
  - Quel lien as-tu avec la prud'homie des patrons pêcheurs ? Pourquoi as-tu pris ton bon prud'homie ?
  - Qu'est-ce que la prud'homie pour toi ? Sais-tu ce que peut/ne peut pas faire la prud'homie (connaissances des compétences...) ?
  - Qu'attends-tu de la prud'homie ? *Pourquoi* ?
  - Quel(s) action(s) voudrais-tu que la prud'homie mette en place ? Pourquoi cette/ces action(s) ?
  - As-tu des choses à proposer pour la prud'homie ? *Pourquoi* ? Pourquoi ne pas l'avoir proposé avant ?
- 

##### **PARTIE 3 - Représentation de la pêche**

- Qu'est-ce que la pêche pour toi en méditerranée ? Qu'est-ce que la pêche pour toi à la prud'homie ?
  - Sais-tu ce que tu peux faire/ne pas faire en tant que pêcheur à la prud'homie ?
  - Rencontres-tu des difficultés en tant que pêcheur ? Lesquelles ?
- 

##### **PARTIE 4 - Lien avec les acteurs**

- Connais-tu des acteurs de la pêche ? Qui sont ces acteurs pour toi ?
- Y-a-t-il des acteurs que tu aimerais rencontrer ? Lesquels ? *Pourquoi* ?
- Y-aurait-il des actions à mettre en place pour améliorer les interactions avec certains acteurs ? Lesquelles ? *Pourquoi* ?



- Y-a-t-il des points de blocages sur lesquels il manque la présence de certains acteurs ?
  - Tu penses que la prud'homie peut t'aider ? D'autres acteurs pourraient aider ? Sur quels points ? *Pourquoi ?*
- 

## **Annexe n°2 : guide d'entretien pour les acteurs**

<b>ACTEURS</b>
----------------

### **PARTIE 1 - Connaissance de l'acteur interrogé**

- Pouvez-vous vous présenter ?
  - Quel est votre activité professionnelle ? Quand travaillez-vous ? (Emploi du temps, horaire...) ? Où et depuis combien de temps ?
  - Pourquoi cette activité ?
- 

### **PARTIE 2 - Rapport avec la prud'homie**

- Quel est votre lien avec les prud'homies ? (de manière générale) ? Travaillez-vous avec elle(s) ? Sur quel(s) point(s) ? *Pourquoi ?*
  - Avez-vous des liens avec la prud'homie des patrons pêcheurs de Palavas-les-Flots ?
  - Connaissez-vous les prud'hommes ? Si oui Lesquels ? Qu'est-ce qu'ils représentent pour vous ?
  - Quels sont vos intérêts de travailler avec la/les prud'homie(s) ?
  - Qu'est-ce que la prud'homie des patrons pêcheurs pour vous ? Savez-vous ce que peut/ne peut pas faire la prud'homie (connaissances des compétences...) ? Depuis combien de temps existe-t-elle selon vous ?
  - Quelle(s) attente(s) avez-vous vis-à-vis de la prud'homie/prud'hommes ? *Pourquoi ?*
  - Y-aurait-il des actions à mettre en place pour améliorer les interactions avec la prud'homie ? *Lesquelles ? Pourquoi ?*
  - Avez-vous déjà mené des actions avec la prud'homie ? *Lesquelles ?*
  - Si vous deviez donner trois mots clé pour évoquer la prud'homie ?
- 

### **PARTIE 3 – Représentation de la pêche**

- Avez-vous des interactions directes avec les pêcheurs ? Est-ce qu'ils vous sollicitent ? (si oui) *Pourquoi ?*

- Connaissez-vous les difficultés que peuvent rencontrer les pêcheurs ? (en méditerranée et à la prud'homie)
- Observez-vous des tensions entre les pêcheurs et l'administration/institution ?
- Est-ce que vous observez des différences entre la pêche d'avant et celle d'aujourd'hui ? (Chez les pêcheurs et vous en matière de gestion/dans votre travail)
- Comment vous projetez-vous dans l'avenir de la pêche en tant qu'acteur du milieu ?

### **Annexe n°3 : tableau des acteurs sélectionnés pour les entretiens semi-directifs**

ACTEURS	DESCRIPTION (à compléter après les entretiens)	Champ d'action	MISSIONS (en lien avec l'environnement et la pêche)
<b>DML</b> (Délégation à la Mer et au Littoral pour l'Hérault et le Gard)	Services de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer	Département du Gard et de l'Hérault	<p>Gestion des marins et des navires professionnels</p> <p>Gestion du domaine public maritime (délimitation, autorisation, contrôle des titres d'occupation, concessions de plage)</p> <p>Administration de la plaisance/loisirs nautiques (permis bateau, immatriculations, mutation de propriété...)</p> <p>Mise en œuvre des réglementations sectorielles en pêche professionnelle et de loisir et pour la navigation/circulation marine</p> <p>Police des plans d'eau, de la sûreté portuaire et des matières dangereuses</p> <p>Police des pêches, de la navigation, de l'environnement</p> <p>Suivi des activités de pêche, conchylicoles, cultures marines</p> <p>Plan de lutte contre les pollutions marines</p> <p>Gestion des affaires portuaires</p>
<b>CEPRALMAR</b> (centre d'étude pour la promotion des activités lagunaires et maritimes)	favorise le développement durable du secteur des pêches/des cultures marines/GIZC.	Région Occitanie et Pyrénées Méditerranée au niveau national	<p>Accompagnement (stratégie, montage et évaluation de projets)</p> <p>Promotion de la GIZC</p> <p>Promotion des métiers de la mer</p> <p>Encourager les démarches participatives et concertées entre acteurs</p>
<b>Organisme de producteurs Sathoan</b> (Société Coopérative Maritime des Pêcheurs de Sète Môle)	regroupe ~90 navires de pêche sur l'ensemble de la façade de méditerranée française qui organisent leur activité sur le plan économique	Façade Méditerranée française	<p>Gestion des droits de pêche (gestion des quotas...)</p> <p>Organisation du marché</p> <p>Représentation des pêcheurs professionnels</p> <p>Accompagnement des pêcheurs professionnels</p>
<b>Le Loup Blanc</b> (magasin)	vente d'articles de pêche et de chasse	Palavas-Les-Flots	Vente et conseil sur les articles de pêche et de chasse

CRPMEM (Comités Régionaux des Pêches Maritimes et des Elevages Marins)		Région Occitanie	Assure la promotion/représentation des intérêts généraux des professionnels de la pêches/élevages marins
			Elabore/applique les réglementations en matière de gestion des ressources halieutiques
			Participe à l'élaboration des réglementations encadrant l'usage des engins et la cohabitation des métiers de la mer
			Participe à la réalisation d'actions économiques et sociales en faveur de leurs membres
			Participe aux politiques publiques de protection/mise en valeur de l'environnement
			Apporte un appui scientifique et technique à leurs membres
Communauté d'Agglomération du Pays de l'Or	Intercommunalité qui englobe 8 communes	Candillargues, La Grande Motte, Lansargues, Mauguio-Caron, Mudaison, Palavas-les-Flots, Saint-Aunès et Valergues	Limiter le bouleversement climatique et s'y adapter
			Préserver la biodiversité et limiter les pollutions
			Protection et mise en valeur des espaces naturels sensibles/remarquables (hors GEMAPI)
Mairie de Palavas-Les-Flots + Etus	Collectivité	Commune de Palavas-Les-Flots	Soutien à la pêche (petits métiers) avec la réserve marine de la côte palavasiennne
			La protection de l'environnement
			Gestion du trait de côte
Ports de Palavas-Les-Flots	EPIC composé du port de plaisance (1 130 places ), du port fluvial Bassin Paul Riquet (333 places ) et du Lez (235 places ) + embouchure du Lez pour les pêcheurs (83 places )	Commune de Palavas-Les-Flots	Abrite les bateaux + tarification
			Gestion administrative/technique des ports
SYMBO	Syndicat mixte	Bassin versant / Etang de l'or	
5 Pêcheurs Prud'homme des Patrons pêcheurs de Palavas-Les-Flots (nb : à définir encore avec Baptiste et Eva )			
SYBLE			

## Annexe n°4 : décret 1859

### DECRET du 19 novembre 1859

#### Portant règlement sur la pêche maritime côtière dans le 5ème arrondissement maritime (arrondissement de Toulon).

Modifié par :

Dt 26 décembre 1890	Dt 26 juillet 1929	A. 15 février 1957
Dt 28 décembre 1912	Dt 19 novembre 1930	A. 23 février 1959
Dt 28 avril 1922	Dt 27 janvier 1932	A. 14 mars 1960
Dt 24 avril 1923	Dt 30 novembre 1934	A. 19 mai 1960
Dt 15 janvier 1924	Dt 30 avril 1936	A. 8 juillet 1960
Dt 25 novembre 1924	Dt 16 juin 1937	A. 01 décembre 1960
Dt 15 janvier 1925	Dt 24 septembre 1937	A. 19 février 1962
Dt 12 décembre 1925	A. 12 mai 1948	A. 12 avril 1963
Dt 27 mars 1926	A. 28 septembre 1948	A. 29 avril 1963
Dt 09 juin 1927	A. 04 juin 1951	A. 02 juin 1964
Dt 01 octobre 1927	A. 5 juillet 1952	A. 17 février 1965
Dt 18 mai 1928	A. 21 février 1955	A. 01 août 1969
		Dt 90-95 25 janvier 1995
		Dt 95-1208 14 novembre 1995
		Dt 2000-515 du 13 juin 2000

### TITRE I

#### Police de la pêche côtière. Dispositions préliminaires.

- Exercice général de la police : *Articles 1<sup>er</sup> à article 16 inclus*
- Attributions, droits, devoirs, statut des prud'hommes : *articles 17 à 22 inclus*
- Séances de réunion des prud'homies : *article 23*
- Procédure devant le tribunal prud'homal : *articles 24 à 27 inclus*
- Costume : *article 28*
- Les auxiliaires des prud'homies (secrétaire archiviste et trésorier) : *articles 29 à 32*
- Les gardes des prud'homies : *article 33 et 34*
- Revenus, dépenses, budget des prud'homies : *articles 35 à 37*



(voir également les articles 31, 32, 43, 45 )

- Contribution de la demi – part : *articles 38 à 42*
- Procès au nom de la prud’homie : *article 44.*
- Teinture des filets : *article 46*
- Pouvoir disciplinaire : *article 47*
  - Amendes
  - Cadre d’exercice du pouvoir disciplinaire.
- Tirages des postes : *article 48*
- Pêcheurs étrangers : *article 50*
- Création, extension ou suppression de prud’homie : *article 51*
- Autorité maritime : *article 52*
- Indépendance, dignité des agents : *article 53*

## TITRE II

**Limites de l’arrondissement. – Limites de la pêche maritime.**

## TITRE III

**Distance à laquelle les pêcheries doivent se tenir.**

## TITRE IV

**Epoques et heures où la pêche est ouverte.**

## TITRE V

**Rets, filets, engins, modes de pêche prohibés.**

## TITRE VI

**Pêche en flotte.**

TITRE VII

**Conservation du frai et du coquillage.**

TITRE VIII

**Mise en vente, emploi du frai.**

TITRE IX

**Appâts défendus.**

TITRE X

**Pêcheries.**

TITRE XI

**Pêche à pied.**

TITRE XII

**Mesures d'ordre.**

TITRE XIII

**Dispositions générales.**

*Article premier*

Le règlement dont la teneur suit sera exécuté dans l'étendue de la circonscription du cinquième arrondissement maritime.

TITRE I

**Police de la pêche maritime côtière, dispositions préliminaires.**

*Articles 1, 2, 3*  
*Supprimés*

*Article 4*

*Prud'homies*

L'institution de communautés ou juridictions de pêcheurs, connue dans la Méditerranée sous le nom de prud'homies, sera désormais régie par les dispositions suivantes, qui abrogent tous les actes antérieurs sur la matière, en ce qu'ils ont de contraire au présent décret.

*Article 5*

*(modifié par décrets du 19 mars 1936, du 14 novembre 1995 et du 13 juin 2000.)*

Sont membres des communautés de prud'homme les patrons pêcheurs titulaires d'un rôle d'équipage qui ont exercé leur profession pendant un an dans la circonscription de la prud'homie à laquelle ils demandent à appartenir.

Le droit à l'inscription sur la liste électorale en vue de l'élection des prud'hommes est subordonné à l'obligation de réunir, abstraction faite de toute réduction ou annulation appliquée pour insuffisance d'activité de navigation ou pour défaut de professionnalité, neuf mois d'armement dans la période de douze mois prenant fin le 15 novembre de l'année de l'élection et de justifier, en outre, de l'acquittement des taxes d'abonnement à la prud'homie, jusqu'au 1er octobre précédant le jour des élections.

Sont, toutefois, maintenues les dispositions antérieurement prévues, au bénéfice des communautés de Banyuls et de Collioure et suivant lesquelles la période de neuf mois d'armement visée au paragraphe précédent est réduite à six mois pour les patrons pêcheurs de ces communautés. La même disposition est applicable aux prud'homies de Corse et du département du Var.

*Article 6*

*(modifié par décret du 21 juin 1933, B.M. 219).*

Le nombre des prud'hommes pêcheurs de chaque communauté est fixé suivant son importance, par le Directeur de l'Inscription maritime à trois, quatre ou cinq.

Il pourra exceptionnellement, être porté à six ou sept sur demande motivée des prud'homies intéressées formulée au moins trois mois avant la date des élections prud'homales.

*Article 7*

*(modifié par décret du 2 octobre 1927, B.M. 487).*

Les fonctions de prud'hommes ne peuvent être exercées que par des marins français ou naturalisés depuis au moins dix ans au moment de l'élection.

Les prud'hommes sont choisis parmi les anciens patrons de bateaux, les maîtres au cabotage, les capitaines au long cours, les armateurs de bateaux de pêche et les anciens administrateurs ou officiers de la Marine possédant des connaissances spéciales en matières de pêche.

Ils doivent avoir au jour de l'élection dépassé l'âge de 30 ans, à l'exception du premier prud'homme qui doit avoir au moins 35 ans révolus.

*Article 8*

Les parents ou alliés, jusqu'au troisième degré inclusivement, ne peuvent être simultanément nommés aux fonctions de prud'homme pêcheur.

Les patrons qui ont été condamnés à des peines afflictives ou infamantes, ainsi que ceux qui ont subi trois condamnations par application de la loi du 9 janvier 1852 (R.), ne peuvent être nommés à aucun des emplois de la communauté.

Sont également exclus de tout emploi de la communauté les patrons qui sont restés débiteurs de la caisse de la prud'homie.

*Article 9*

La liste des patrons pêcheurs est constamment affichée dans la salle de la prud'homie.

Les inscriptions et radiations n'ont lieu que sur la production d'une pièce émanée de l'autorité maritime, énonçant les titres d'admission ou les motifs de radiation.

*Article 10*

*(modifié par décret du 2 octobre 1927, B.M. 487).*

L'administrateur de l'Inscription maritime préside la prud'homie réunie en assemblée générale ; il peut cependant déléguer cette présidence soit à un officier d'administration, soit à un chef de section, soit, en ce qui concerne les prud'homies situées dans un préposé de l'Inscription maritime à l'agent d'administration ou au commis de l'Inscription maritime chargé de ce préposé.



*Article 11*  
*(modifié par décret du 2 octobre 1927, B.M. 487).*

Les élections prud'homales ont lieu tous les trois ans, la première élection faite sous ce régime ayant lieu en décembre 1927.

Tous les trois ans, le premier dimanche de la dernière quinzaine de décembre ou le lendemain de Noël, les patrons pêcheurs sont convoqués à l'effet de procéder, sous la présidence de l'administrateur de l'Inscription maritime ou de son délégué, à l'élection des prud'hommes pêcheurs.

Cette élection a lieu au scrutin secret sur appel nominal fait par le secrétaire archiviste de tous les membres de la communauté.

L'administrateur ou son délégué qui a présidé l'assemblée et les prud'hommes en exercice composent le bureau et procèdent au dépouillement des votes.

Les résultats de cette opération sont constatés dans un procès verbal signé par le président et le secrétaire archiviste de la prud'homie.

Lorsque des irrégularités ont vicié le résultat de l'élection, le Ministre chargé de la Marine marchande peut en prononcer l'annulation, soit sur la proposition de l'Administrateur de l'Inscription maritime, transmise avec avis par le Directeur de l'Inscription maritime, soit sur la demande d'un ou plusieurs patrons électeurs présentée à l'autorité maritime locale, dans les trois jours consécutifs à l'élection et transmise par cette autorité par la voie hiérarchique avec le dossier de l'enquête dont elle aura fait l'objet.

La décision du Ministre chargé de la Marine marchande fixera, s'il y a lieu, la date de la nouvelle élection.

*Article 12*

Les élections des prud'hommes pêcheurs sont individuelles ; elles commencent par le président, lequel doit être choisi exclusivement parmi les anciens prud'hommes, et se continuent par ordre de priorité jusqu'à celui qui occupera le dernier rang.

*Article 13*

L'élection se détermine par la majorité absolue des voix. Dans le cas où les candidats réunissant le plus de voix ne l'auraient pas obtenue, il serait procédé à une nouvelle épreuve qui, en tout état de cause, conférerait la charge au candidat qui réunirait le plus grand nombre de voix.

S'il y a égalité dans les suffrages, la préférence sera donnée au plus âgé.

*Article 14*

*(modifié par décret du 21 juin 1933, B. M., 219)*

Un suppléant prud'homme, dans les juridictions où les prud'hommes sont au nombre de trois ou quatre, deux dans celles où ils sont au nombre de cinq et, éventuellement, trois dans les juridictions dans lesquelles les prud'hommes sont au nombre de six au moins, sont élus dans la même forme et remplacent les prud'hommes titulaires en cas d'empêchement pour cause de maladie constatée ou autres motifs dont l'appréciation appartient au Directeur de l'Inscription maritime.

*Article 15*

*(modifié par décret du 2 octobre 1927, B. M., 487)*

Les prud'hommes pêcheurs nommés pour trois ans à compter du 1er janvier qui suit les élections sont indéfiniment rééligibles. Ils entrent en fonctions le 1er janvier qui suit la date des élections. Toutefois, au cas où des élections auraient dû être reportées à une date postérieure au 31 décembre de l'année au cours de laquelle elles auraient dû avoir lieu normalement, le point de départ de la période triennale de validité des pouvoirs des prud'hommes élus dans ces conditions est fixé au 1er janvier qui précède la date des élections.

Au cas où le nombre des prud'hommes est réduit à moins de trois unités au cours d'une période triennale, il est procédé dans les formes ordinaires à une élection complémentaire en vue du remplacement des membres qui ont cessé leurs fonctions.

Les pouvoirs des nouveaux élus expirent en même temps que ceux des autres prud'hommes élus lors de l'élection générale.

Aucune élection complémentaire ne peut avoir lieu six mois avant la date normale des élections.

*Article 16*

*(modifié par décret du 2 octobre 1927)*

Les prud'hommes pêcheurs et les suppléants nouvellement nommés ne peuvent entrer en service qu'après avoir prêté le serment ci-après devant l'administration de l'inscription maritime :

"Je jure de remplir avec conscience et loyauté les fonctions de prud'homme pêcheur."

Il est dressé procès-verbal de cette prestation de serment.

*Article 17*

*(Attributions, droits, devoirs, statut des prud'hommes.)*

Les attributions des prud'hommes pêcheurs sont déterminées ainsi qu'il suit :

1° Ils connaissent seuls, exclusivement et sans appel, révision ou cassation, de tous les différends entre pêcheurs, survenus à l'occasion de faits de pêche, manoeuvres et dispositions qui s'y rattachent, dans l'étendue de leur juridiction.

Par suite, et afin de prévenir, autant que possible, les rixes, dommages ou accidents, ils sont spécialement chargés, sous l'autorité du commissaire de l'Inscription maritime :

De régler, entre les pêcheurs, la jouissance de la mer et des dépendances du domaine public maritime ;

De déterminer les postes, tours de rôle, sorts ou baux, stations et lieux de départ affectés à chaque genre de pêche ;

D'établir l'ordre suivant lequel les pêcheurs devront caler leurs filets de jour et de nuit ;

De fixer les heures de jour et de nuit auxquelles certaines pêches devront faire place à d'autres ;

Enfin, de prendre toutes les mesures d'ordre et de précaution qui, à raison de leur variété et de leur multiplicité, ne sont pas prévues par le présent décret (1).

2° Ils administrent les affaires de la communauté.

3° Ils concourent, conformément à l'article 16 de la loi du 9 janvier 1852, à la recherche et à la constatation des infractions en matière de pêche côtière.

(1) Le décret du 12 janvier 1932 (*B.M. 14*), inséré au *B. M. Méthodique* n° 28, page 260, stipule en son article premier :

"Les non-inscrits maritimes autorisés à pratiquer la pêche en mer dans les conditions de l'article 2 de la loi du 20 juillet 1897 (*actuellement art. 11 de la loi du 1er avril 1942*) sont tenus d'observer les règlements édictés par les prud'hommes pêcheurs en application de l'article 17 du décret du 19 novembre 1859.

*Article 18*

*(modifié par décret du 2 octobre 1927, B. M., 487)*

Un extrait du procès-verbal d'élection est remis à chacun des prud'hommes qui, avant d'entrer en fonction, prêtent, devant le juge de paix du lieu de leur résidence, le serment dont la teneur suit :

"Je jure de remplir avec fidélité les fonctions de prud'homme pêcheur et de faire exécuter ponctuellement les règlements relatifs à la pêche côtière, de me conformer aux ordres qui me seront donnés par mes supérieurs et de signaler les contraventions aux règlements sans haine ni ménagement pour les contrevenants."

*Article 19*

Les prud'hommes pêcheurs sont exempts des levées et de tout service public pendant la durée de leurs fonctions.

Cette exemption ne s'applique pas aux suppléants.

*Article 20*

*(modifié par décret du 2 octobre 1927, B. M., 487)*

Comme agents chargés de rechercher, constater et signaler les contraventions aux règlements sur la pêche côtière les prud'hommes reçoivent les ordres des administrateurs de l'Inscription maritime et obéissent aux réquisitions des chefs de préposats ou de syndicats des gens de mer et des inspecteurs ou patrons garde-pêche.

Leurs rapports et procès-verbaux sont remis dans les vingt-quatre heures après avoir été revêtus des formalités voulues entre les mains de l'administrateur, chef du quartier.

*Article 21*

*(modifié par décret du 2 octobre 1927, B. M., 487)*

Les fonctions de prud'hommes sont gratuites. Toutefois, ils reçoivent, à titre d'indemnité de frais de costume et autres résultant de leur charge, une allocation proportionnée aux ressources de la communauté. Cette allocation, votée en assemblée générale est définitivement fixée par le Directeur de l'Inscription maritime sur la proposition de l'Administrateur de l'Inscription maritime. Lorsqu'ils sont détournés de l'exercice de leur industrie dans l'intérêt des pêcheurs et sur leur demande approuvée par l'Administrateur de l'Inscription maritime, ils reçoivent, ainsi que le garde qui les accompagne, une indemnité que ce fonctionnaire détermine suivant les circonstances et l'utilité du déplacement.

Les prud'hommes déplacés sur l'ordre de l'Administrateur de l'Inscription maritime, dans l'intérêt général du service, sont assimilés aux syndics des gens de mer pour les frais de voyage qui leur sont dus.



*Article 22*

*(modifié par décret du 2 octobre 1927, B. M., 487)*

Les prud'hommes pêcheurs peuvent être révoqués de leurs fonctions par le Directeur de l'Inscription maritime après une enquête préalable à laquelle il a été procédé par l'Administrateur de l'Inscription maritime.

La dissolution de la prud'homie peut être prononcée par le Ministre chargé de la Marine marchande sur la proposition du Directeur de l'Inscription maritime. Aussitôt après cette dissolution, il est procédé à de nouvelles élections en assemblée générale sauf dans le cas prévu à l'article 15, dernier paragraphe. Les patrons pêcheurs appelés aux fonctions de prud'homme par suite de ces élections exceptionnelles ne peuvent exercer lesdites fonctions que pendant la période qui reste à courir jusqu'au jour où il aurait dû être normalement procédé à de nouvelles élections générales. Tout prud'homme révoqué ne pourra être réélu que trois ans après la date de sa révocation.

Les prud'hommes qui faisaient partie d'une prud'homie dissoute ne pourront être réélus qu'après un intervalle d'une année au moins, à compter du jour de la dissolution.

Le temps d'exercice d'un prud'homme révoqué ou faisant partie d'une prud'homie dissoute ne compte pas pour obtenir la présidence dévolue en vertu de l'article 12.

Les patrons pêcheurs qui, en pleine connaissance de cause, ne se conformeraient pas aux dispositions qui précèdent seraient immédiatement exclus de la communauté pour un an au moins et trois ans au plus sur l'ordre de l'Administrateur de l'inscription maritime.

*Article 23*

*(Séances)*

Les prud'hommes s'assemblent tous les dimanches et toutes les fois que les besoins l'exigent, dans la salle de la prud'homie, sous la présidence du premier prud'homme qui exerce la police de l'assemblée.

En cas d'empêchement, le premier prud'homme est remplacé par le second, le second par le troisième et ainsi de suite.

Lorsqu'ils se forment en tribunal, ils ne peuvent être moins de trois, les deux autres ayant été dûment convoqués, si la prud'homie comporte cinq membres, et sont toujours présidés par le premier prud'homme, sauf les cas d'empêchement prévus par l'article 14.

*Article 24*  
*(Procédure)*

Lorsqu'un pêcheur a quelques plaintes ou réclamations à former contre un autre pêcheur, il s'adresse au secrétaire archiviste et le charge de faire citer la partie adverse pour le dimanche suivant.

Le secrétaire archiviste est tenu, sous peine de destitution, de faire cette notification dans les vingt-quatre heures, par tous les moyens dont il dispose, et d'informer le premier prud'homme de l'existence de la contestation.

A la plus prochaine séance, sans autre forme de procès ni écritures, ni ministère d'avoué, d'avocat ou autre personne, le président appelle à la barre le demandeur et le défendeur.

Le tribunal, après avoir entendu publiquement le premier, dans sa plainte ou réclamation, le second, dans ses moyens de défense ou explications et, s'il y a lieu, les témoignages qui peuvent éclairer le débat, et après avoir délibéré secrètement, prononce la sentence, qui est rédigée et signée, sur papier libre et sans frais, par le secrétaire archiviste de la prud'homie.

Le défendeur qui fait défaut est condamné aux fins de la demande, à moins qu'il ne justifie de l'impossibilité où il s'est trouvé de se présenter.

Dans ce cas, l'affaire est remise au dimanche suivant.

*Article 25*

Les sentences des prud'hommes sont immédiatement exécutoires.

Si la partie condamnée ne satisfait pas à cette obligation, sa barque et ses filets peuvent être saisis par le garde de la communauté, et mainlevée n'en est accordée par le président qu'après parfait paiement.

Lorsque, dans un délai de trois mois, la partie condamnée n'a pas purgé sa condamnation, les objets saisis sont vendus à la criée à la barre du tribunal, et l'excédent du prix de vente sur la somme due au pêcheur en faveur duquel le jugement a été prononcé est encaissé pour être tenu à la disposition de l'ayant droit.

*Article 26*  
*(modifié par décret du 2 octobre 1927, B. M., 487)*

L'Administrateur de l'inscription maritime ou son délégué assiste quand il le juge convenable aux séances et délibérations du tribunal mais seulement afin de s'assurer que tout s'y passe régulièrement.

*Article 27*  
*(modifié par décret du 2 octobre 1927, B. M., 487)*

Lorsque deux tribunaux de prud'hommes prétendent à la connaissance de la même affaire, le conflit de juridiction est porté par la voie hiérarchique devant le Directeur de l'inscription maritime.

*Article 28*  
*(Costume)*

Les prud'hommes porteront le costume qu'ils ont adopté jusqu'à ce jour dans les localités où ils sont établis.

*Article 29*  
*(modifié par décret du 2 octobre 1927, B. M., 487)*

Les prud'hommes pêcheurs sont secondés dans l'administration des affaires de la communauté par un secrétaire archiviste et un trésorier choisis soit parmi les membres de la communauté, soit en dehors.

Ces agents sont élus de la même manière que les prud'hommes, mais ils ne peuvent être nommés qu'à la condition de réunir la majorité absolue des suffrages.

La durée de leurs fonctions est indéterminée, il ne doit être procédé à leur remplacement que par suite d'une délibération de la communauté réunie en assemblée générale ou par ordre du Directeur de l'inscription maritime, dans la forme prescrite par le paragraphe 1er de l'article 22 du présent décret.

La quotité de leurs appointements est arrêtée dans la même forme que les allocations accordées aux prud'hommes en vertu de l'article 21 du présent décret.

Ils peuvent porter des marques distinctives que la prud'homie entendra leur attribuer, mais ces marques ne doivent être portées par eux que dans la salle de la prud'homie.

*Article 30*

Le secrétaire archiviste est chargé de toutes les écritures de la communauté, il a la conservation des archives.

Le trésorier est responsable des fonds et valeurs qui lui sont confiés, ainsi que des erreurs qu'il peut commettre dans sa gestion.

*Article 31*  
*(modifié par décret du 2 octobre 1927, B. M., 487)*

Les registres du secrétaire archiviste et du trésorier sont cotés et paraphés par l'Administrateur de l'Inscription maritime à qui ils sont présentés toutes les fois que ce fonctionnaire en fait la demande.

Tout membre de la communauté a, d'ailleurs, le droit de consulter ces registres qui restent, autant que possible, déposés dans la salle de la communauté.

*Article 32*

*(modifié par décret du 2 octobre 1927, B. M., 487)*

Les recettes et les dépenses ne sont effectuées que sur des mandats délivrés par le premier prud'homme et visés, suivant les localités, par l'Administrateur de l'Inscription maritime, ou son délégué, ce délégué pouvant être soit un des fonctionnaires énumérés dans l'article 10 du présent décret, soit même le syndic des gens de mer de la localité, siège de la prud'homie. L'Administrateur en chef du quartier peut, d'ailleurs, en tout temps, vérifier l'état de la caisse.

*Article 33*

*[Gardes des prud'homies (1)]*

Un ou plusieurs gardes sont attachés à chaque prud'homie. Ils sont nommés de la même manière que le secrétaire archiviste et le trésorier, mais ils peuvent être renvoyés sur un simple ordre du président, sauf à se représenter pour l'année suivante à une nouvelle élection.

Le président qui n'a pas jugé devoir conserver le garde en exercice pourvoit à son remplacement, pour le temps restant à courir jusqu'à la prochaine élection annuelle, par une désignation d'office soumise à la sanction du Commissaire de l'inscription maritime.

(1) Il n'y a pas lieu d'autoriser les prud'hommes à nommer des garde - fossés (Dép. à Toulon, 23 février 1874).

*Article 34*

Les gardes sont chargés de la propreté de la salle, de la transmission aux pêcheurs d'ordres et convocations adressés par les prud'hommes, et remplissent les fonctions d'huissier dans les audiences et assemblées.

Ils pourvoient à l'exécution des sentences du tribunal, et requièrent à cet effet, le cas échéant, le concours des gardes maritimes et gendarmes de la Marine, ou de tous autres agents de la force publique.

Leur costume, fourni par la communauté, reste le même que celui qu'ils ont porté jusqu'à ce jour dans chaque juridiction

*Article 35*

*(Revenus, dépenses, budget des prud'homies)*

Les revenus de la communauté se composent :

Du produit de la contribution dite de la demi-part (1);

Du produit des amendes que les prud'hommes peuvent prononcer,

Des rentes sur l'État et autres revenus des biens meubles et immeubles appartenant à la prud'homie.



*Article 36*

Les revenus sont destinés à subvenir au paiement des impôts de toute nature :

Aux frais d'administration, de location d'appartement, d'achat de costumes, d'entretien et achat de mobilier, d'entretien et réparation des immeubles appartenant à la communauté, aux dépenses des cérémonies publiques et du culte ;

Aux pensions et secours accordés aux pêcheurs de la juridiction en général ainsi qu'à leurs veuves ou orphelins.

Les économies faites à la fin de l'année sont, après le prélèvement de la somme jugée nécessaire aux besoins du service, placées, au nom de la communauté, sur la caisse d'épargne ou sur le grand livre de la Dette publique.

Les fonds ainsi placés ne peuvent être retirés sans une délibération prise en assemblée générale et approuvée par le Commissaire de l'Inscription maritime.

*Article 37*

*(modifié par décret du 2 octobre 1927, B. M., 487)*

Les recettes et les dépenses sont réglées pour chaque exercice par un budget voté par la communauté réunie en assemblée générale.

Des expéditions du budget et du compte sont soumises à l'approbation de l'Administrateur de l'Inscription maritime, qui n'aura à en saisir le Directeur de l'inscription maritime qu'en cas de désaccord avec l'assemblée prud'homale.

(1) Le droit de la demi - part ne constitue ni un impôt ni un droit d'octroi (Dép. au Ministre du Commerce, 28 février 1866).

*Article 38*

*(Contribution de la demi - part)*

La contribution dite de demi - part est due par les pêcheurs à la caisse de la communauté à laquelle ils appartiennent. Lorsqu'ils exercent momentanément leur industrie dans une autre circonscription, elle est due, après le terme de six mois, à la caisse de la juridiction de laquelle ils relèvent, aux termes de l'article 17 du présent décret.

Les détenteurs de pêcheries sont également soumis à la prestation de la demi- part au profit de la caisse de la prud'homie dans le ressort de laquelle sont situés ces établissements.

Cette prestation sera déterminée, quel que soit le mode d'engagement des hommes de l'équipage, de la même manière que s'ils étaient engagés à la part, et supportée par qui de droit.

*Article 39*

La demi - part se compose d'un quart d'une part de matelot, prélevé sur la portion revenant à l'équipage, et d'un quart de la même part, prélevé sur la portion revenant au propriétaire de l'embarcation.

Les prud'hommes, afin de s'assurer de la sincérité des déclarations des pêcheurs, auront le droit de se faire délivrer des extraits des carnets des peseurs publics, et de se livrer à toutes autres investigations légales pour faire rentrer à la caisse de la prud'homie les prestations qui lui sont dues.

*Article 40*

*(modifié par décret du 2 octobre 1927, B. M., 487)*

La contribution de la demi - part est payée toutes les semaines en la salle de la prud'homie soit au trésorier, soit au fermier si la perception de cette contribution a été l'objet d'un bail à ferme passé en vertu d'une délibération prise par la communauté réunie en assemblée générale et approuvée par l'Administrateur de l'Inscription maritime, dans les conditions prévues pour le budget à l'article 37 ci-dessus.

*Article 41*

Il est permis de substituer au paiement hebdomadaire de la demi-part le régime de l'abonnement conventionnel; toutefois, dans le cas où des patrons pêcheurs seraient reconnus faire choix de l'abonnement avec l'intention d'acquitter une prestation inférieure à la demi-part, les prud'hommes auront le droit de déterminer eux-mêmes le mode de perception qui devra leur être appliqué.

*Article 42*

Les prud'hommes sont autorisés à poursuivre, le cas échéant, le recouvrement de la demipart ou de l'abonnement, ainsi que celui des amendes, en usant des voies de contrainte autorisées par l'article 25 du présent décret.

*Article 43*

*(modifié par décret du 2 octobre 1927, B. :M., 487)*

Aucun emprunt, aucune dépense extraordinaire ne peuvent être faits qu'en vertu d'une délibération de la communauté réunie en assemblée générale.

Cette délibération expose explicitement les motifs de la résolution et, s'il y a lieu, les oppositions qui se sont produites, elle doit être approuvée par l'Administrateur de l'Inscription maritime, qui n'aura à en saisir le Directeur de l'inscription maritime qu'en cas de désaccord avec l'assemblée prud'homale.

*Article 44*

*(modifié par décret du 2 octobre 1927, B. M., 487)*

Aucun procès ne peut être introduit ni soutenu au nom de la prud'homie qu'en vertu d'une délibération de la communauté réunie en assemblée générale et sur laquelle il est statué par l'Administrateur de l'Inscription maritime.

En cas de désaccord entre l'assemblée générale et l'Administrateur de l'Inscription maritime, ce dernier doit en saisir le Directeur de l'Inscription maritime.

L'inexécution de ces formalités entraîne la responsabilité personnelle des prud'hommes en ce qui concerne les dépenses et dommages attribués à la communauté.

*Article 45*

*(modifié par décret du 2 octobre 1927, B. M., 487)*

Les fournitures et ouvrages à exécuter pour le compte d'une prud'homie feront l'objet de simples achats sur facture ou commande sur offre du fournisseur lorsque la dépense ne devra pas être supérieure à 500 francs. L'administrateur du quartier devra être consulté au préalable.

Au-dessus de ce chiffre, il y aura lieu, après appel à la concurrence, à passation de marchés de gré à gré sous le contrôle de l'Administrateur de l'Inscription maritime.

*Article 46*

*(Teinture des filets)*

La teinture des filets peut être mise, en vertu d'une décision prise en assemblée générale, à la charge de la communauté; dans ce cas, les prud'hommes dirigent eux-mêmes l'opération ou la mettent en forme, si la décision les y autorise.

Un tarif spécial de remboursement des frais de teinture est arrêté en assemblée générale et reste constamment affiché dans la salle de la prud'homie.

*Article 47 (1)*

(modifié par A. M. du 3 juin 1949, B. M., 577 et 15 février 1955, B.M., 93)

Des amendes de 500 à 50.000 francs peuvent être prononcées par les prud'hommes dans les cas ci-après :

- 1° Contre les patrons qui, régulièrement convoqués, n'assisteraient pas, sans motif valable, aux assemblées générales ou autres ;
- 2° Contre ceux qui ne se conformeraient pas au tour de rôle établi pour la teinture ou l'étendage des filets ;
- 3° Contre ceux qui seraient convaincus de manoeuvres tendant à les soustraire, en tout ou partie, au paiement de la demi-part ou de l'abonnement ;
- 4° Contre ceux qui se présenteraient dans la salle avec armes ou bâtons ;
- 5° Contre ceux qui troubleraient l'ordre dans les audiences ou assemblées ;
- 6° Contre ceux qui refuseraient les témoignages, explications ou arbitrages réclamés par le tribunal ;
- 7° Contre ceux qui ne feraient pas teindre leurs filets dans les chaudrons de la communauté, établis dans la forme voulue par l'article 46 ;
- 8° Contre ceux qui auront commis des infractions aux règles et usages adoptés pour le partage de la mer entre les pêcheurs.

Le montant de ces amendes sera versé dans la caisse de la communauté, le secrétaire archiviste sera tenu de donner à l'Administrateur de l'Inscription maritime avis de la condamnation dans les vingt-quatre heures qui la suivront, si les infractions prévues par le présent article offrent un caractère inusité de gravité, une exclusion temporaire ou définitive de la communauté peut être ajoutée à l'amende par l'Administrateur de l'inscription maritime.

*Article 48*

*(Tirage des postes)*

Dans les quartiers où les postes sont tirés au sort, cette opération aura lieu d'après les règles suivantes :

- 1° Le droit de participer au tirage ne pourra être revendiqué que par les patrons-pêcheurs réunissant les conditions déterminées par l'article 5 ;
- 2° Le tirage continuera d'être effectué par les soins de la prud'homie, sous la présidence et avec la sanction du Commissaire de l'inscription maritime ou de son délégué ;
- 3° Le poste qui ne sera pas occupé par le titulaire appartiendra de droit au pêcheur qui aura obtenu au tirage le premier des billets blancs qui seront placés dans l'urne à cet effet, et ainsi de suite ;

(1) En ce qui concerne les attributions disciplinaires des prud'hommes, voir l'avis du Conseil d'État du 6 février 1962, joint à la dépêche du 21 février 1962 (*B. M. Méth.* n° 31).

4° La liste des postes de pêche et des pêcheurs auxquels ils seront échus sera constamment affichée dans la salle de la prud'homie.



#### *Article 49*

Le droit au tirage des postes ainsi qu'aux tours de rôle, sorts ou baux, stations et lieux de départ, établis pour l'exploitation de certains genres de pêche, n'est pas restreint à la circonscription du syndicat ou du quartier dans lequel a lieu la pêche.

S'il s'agit de postes, tours de rôles, sorts ou baux, stations et lieux de départ à régler dans le même quartier, le commissaire de l'Inscription maritime statuera sur les réclamations des pêcheurs écartés par la prud'homie, en se basant sur les moyens dont ces pêcheurs disposent pour exploiter efficacement le genre de pêche soumis au sort, au tour de rôle, etc.

Dans les havres, baies, anses, rades, étangs, etc., dépendant de deux quartiers, les commissaires de l'Inscription maritime respectifs s'entendront pour faire participer tous les pêcheurs indistinctement au bénéfice du tirage au sort, tour de rôle, etc., sauf à en référer à l'autorité supérieure, en cas de dissentiment.

#### *Article 50*

##### *Pêcheurs étrangers*

Les pêcheurs étrangers admis ou tolérés sur nos côtes de la Méditerranée sont soumis à la juridiction des prud'hommes pêcheurs, à la contribution de la demi-part, ainsi qu'à l'accomplissement des prescriptions réglementaires relatives à la police de la pêche et de la navigation maritimes.

Ils jouissent des avantages réservés aux membres de la communauté de laquelle ils relèvent, mais ils ne peuvent, toutefois, exercer leur industrie dans les étangs salés.

Ils doivent, dès leur arrivée et avant de commencer leurs opérations, déposer leurs expéditions au bureau de l'inscription maritime pour y recevoir un rôle d'équipage.

Ils se font ensuite inscrire au secrétariat de la prud'homie et soumettent à la visite des prud'hommes leurs filets et engins, qui doivent avoir les mêmes dimensions que ceux des pêcheurs de la communauté.

Le rôle d'équipage ne leur est délivré et leurs expéditions ne leur sont rendues que sur la présentation d'un certificat du premier prud'homme constatant: à l'arrivée, que leur armement de pêche est régulier; au départ, qu'aucune réclamation n'est élevée contre eux.

#### *Article 51*

##### *Création, extension ou suppression de prud'homie*

Toute création, toute extension ou suppression de prud'homie est consacrée par un décret rendu sur le rapport du Ministre de la Marine.

*Article 52*  
*Autorité maritime*

Les prud'homies relèvent exclusivement de l'autorité maritime. Il est interdit aux maires, conseils municipaux et autres autorités d'intervenir directement ou indirectement dans les affaires de la communauté.

Toute réclamation faite par les prud'hommes dans l'intérêt de la communauté doit être soumise au commissaire de l'Inscription maritime.

*Articles 53 à 55*  
*Supprimés*

TITRE II

**Littoral de l'arrondissement – Limite de la pêche maritime et de la zone dans l'étendue de laquelle le présent décret est applicable sur les fleuves, rivières et canaux.**

*Article 56*  
*Littoral de l'arrondissement de Toulon.*

Le littoral de l'arrondissement de Toulon s'étend de la frontière d'Espagne à celle d'Italie et comprend en outre l'île de Corse (1).

(1) *B.O. Méthodique n°28 Pêches maritimes page 188*

*Article 57*  
*Liberté, limites de la pêche maritime*

La pêche est libre sans fermage, ni licence, à la mer, sur les côtes, dans les étangs salés, ainsi que dans les fleuves, rivières, canaux, plans ou cours d'eau communiquant directement ou indirectement avec la mer, jusqu'aux limites de l'inscription maritime.

La pêche reste soumise à toutes les dispositions du présent décret dans la partie salée de ceux desdits étangs et canaux, portions d'étangs ou de canaux qui sont possédés par des communes ou des particuliers, et ne peut être exploitée, dans les limites de l'Inscription maritime, que par des marins inscrits.

Les limites de la pêche libre, régie par le présent décret, celles de la pêche, libre, régie par la loi du 15 avril 1829, dans les fleuves, rivières et canaux et celles de la pêche maritime dans les canaux appartenant à des particuliers, sont déterminées par le tableau suivant (1).


(1) *Ce tableau, qui n'a plus de valeur qu'en ce qui concerne la limite de la salure des eaux, est reproduit au B.M. Méthodique n°16*

*Dispositions des titres III, IV, V, VI, VII, VIII, IX, X, XI, XII, XIII, supprimés.*

## Annexe n°5 : Exemple fiche acteur, à destination des pêcheurs

# CRPMEM

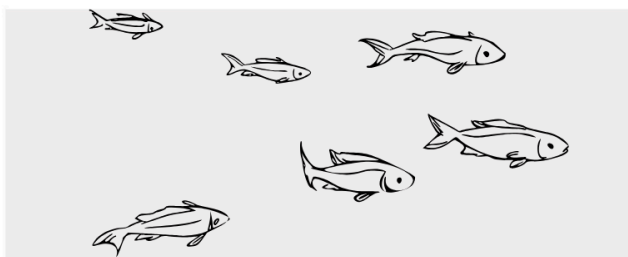
(Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins)



Le **CRPMEM** est une organisation professionnelle, chargée de **défendre** et **représenter les pêcheurs professionnels** d'Occitanie, de la frontière espagnole jusqu'au Grau-du-Roi. Il représente également le comité départementale, après sa fusion il y a quelques années. Il organise des **commissions** dans lesquels les prud'homies sont conviées.

### MISSIONS

- ▶ Assurer la promotion et la représentation des intérêts généraux des professionnels de la pêches et des élevages marins
- ▶ Participer à la gestion de la ressource par la création de licences
- ▶ Accompagner les professionnels dans les démarches administratives
- ▶ Participer à la réalisation d'actions économiques et sociales en faveur de leurs membres




### EXEMPLES D' ACTIONS


- Création de licences de pêche (ex : anguille, telline)
- Enquête auprès des pêcheurs pour cartographier les activités de pêches professionnelles dans le temps et dans l'espace (VALPENA)

### × Quand et pourquoi les contacter ?

- ▶ Vous rencontrez des difficultés administratives
- ▶ Vous avez besoin de renseignements sur les licences de pêche
- ▶ Vous avez besoin d'un appui technique concernant des réflexions sur les licences, des problèmes liés aux conflits entre usagers du territoire...

### Contacts :

 04 67 74 91 97

 [sg.crpmemo@gmail.com](mailto:sg.crpmemo@gmail.com) (secrétariat général)

## RÉSUMÉ

Particularités de la Méditerranée française, les prud'homies se définissent comme des communautés de patrons pêcheurs qui s'organisent et gèrent, ensemble, sur un territoire donné, un bien commun. Elles veillent, sous l'égide des prud'hommes élus parmi leurs pairs, au partage équilibré des ressources avec une gestion adaptée au territoire face aux enjeux sociaux, environnementaux, économiques et politiques. Modèle particulier de gestion décentralisée, les prud'hommes se voient confiés des pouvoirs disciplinaires, réglementaires et juridiques afin de gérer les pêcheurs et la ressource.

Les prud'homies ont su perdurer dans le temps, survivant à des événements historiques tels que la Révolution française. Longtemps considérées comme de véritables gestionnaires de la pêche par les pouvoirs royaux et les administrations, les prud'homies ont vu leur place privilégiée peu à peu s'éroder au fil des années, face à la mise en place d'une tutelle par l'administration, l'industrialisation de la pêche ou encore l'arrivée de nouveaux enjeux économiques, environnementaux, politiques et sociaux. Leur place en tant qu'acteur du milieu de la pêche est aujourd'hui remise en question par plusieurs chercheurs (Nicolas Pehau, 2008), (François Féral, 2021) qui évoquent leur "*déclin*" et une perte de légitimité en tant que gestionnaire. Cependant, la prud'homie de Palavas semble jouir depuis quelques années d'une véritable place auprès des acteurs du milieu de la pêche. Cela ne l'empêche néanmoins pas de se questionner sur la véritable nature de sa légitimité institutionnelle face au manque de considération de certains acteurs à l'échelle nationale et européenne.

Une question peut ainsi se poser quant à l'état de la légitimité institutionnelle de Palavas-les-Flots : Quels sont les leviers qui ont permis à la prud'homie de Palavas-les-Flots de se forger une place dans le maillage institutionnel ? Quelles sont les lacunes qui persistent encore dans sa quête de légitimité institutionnelle auprès des acteurs du milieu de la pêche et quelles seraient les réponses de la prud'homie de Palavas-les-Flots pour renforcer sa place et gagner davantage de légitimité ?



